

# UN NOUVEAU VISAGE POUR LE CANADA

**Un récit de vie de John Amagoalik**

Traduit de l'anglais par Caroline Déry  
(*Changing the Face of Canada*)

**Propos recueillis et édités par Louis McComber**

## TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I	Relocalisation à Resolute Bay	3
Chapitre II	Pupilles de l'État	13
Chapitre III	Les années 1960: une période de transition dans le Nord	23
Chapitre IV	La curiosité à l'œuvre	34
Chapitre V	Le chemin difficile vers la reconnaissance des droits ancestraux au Canada	36
Chapitre VI	Les premières étapes des négociations de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut	44
Chapitre VII	Les années 1980 : débat national sur les droits ancestraux	54
Chapitre VIII	Signature d'un accord	61
Chapitre X	Du plan initial à la réalité : le Nunavut aujourd'hui	73
Chapitre XI	Conversation avec Zebedee Nungak, le « cartographe » du Nunavik	78
Chapitre XII	Explorer la planète	93
Chapitre XIII	Que faire à partir de maintenant ?	103
Appendice : Mise en contexte historique		109
Bibliographie		130

# Chapitre I

## Relocalisation à Resolute Bay

Au cours des cinq ou six premières années de ma vie, nous nous déplaçons souvent d'un campement de chasse à un autre au nord d'Inukjuak, sur la côte est de la Baie d'Hudson, dans la région qu'on appelle aujourd'hui le Nunavik. Nous voyagions d'un campement à l'autre selon les saisons. Je suis né dans un camp d'automne, dans une petite île juste au nord d'Inukjuak, en 1947.

De mon enfance, je n'ai que très peu de souvenirs. Je me rappelle que ma sœur adoptée Lizzie me portait sur ses épaules alors qu'elle cueillait des baies. C'est la toute première chose dont je me souviens d'Inukjuak. Je me rappelle aussi avoir été très malade ; j'étais un enfant très malade. Quand j'avais environ trois ou quatre ans, je n'arrivais pas à manger. Je n'arrivais pas à garder la nourriture que je mangeais et j'en suis presque mort. Je m'en suis remis, évidemment. Je me rappelle aussi que nous déménagions souvent. Nous avions des campements saisonniers, et je me souviens que nous voyagions en traîneau à chiens l'hiver et dans un petit bateau l'été, et aussi en *qajaq* et en *umiaq*.

Je me souviens en fait de notre tout premier bateau à moteur, le premier moteur que mon père a eu, qui était, je pense, d'une puissance de quatre chevaux-vapeur et demi environ. Pour nous, c'était comme un canot automobile ! Je ne sais pas de quel genre de bateau il s'agissait exactement. J'étais trop jeune pour me souvenir des détails. Mais je me rappelle tout de même de mon premier voyage en bateau à moteur. Nous avons l'impression d'aller à mille milles à l'heure, comparé aux avirons et aux voiles.

Mes premiers souvenirs très clairs remontent cependant au moment où les policiers de la GRC sont venus à notre petit campement de chasse pour présenter une requête, une proposition, à mes parents. Je me souviens qu'ils sont revenus plusieurs fois. À cette époque, lorsqu'un policier visitait un campement, on s'en souvenait. J'avais cinq ans. Cet événement a été très important, je m'en souviens donc très clairement. Après le départ des agents de la GRC, mes parents ont parlé de leur proposition, qui visait le déménagement de nos familles à un autre endroit, loin d'Inukjuak.

La première réaction de mes parents a été négative ; non, ils ne voulaient pas déménager. Il s'agissait ici de leur terre ancestrale, celle qu'ils connaissaient et où avaient vécu leurs familles. Ils ont répondu aux policiers : « Nous n'avons aucun intérêt à aller ailleurs. » On ne leur disait pas exactement où ils iraient, mais on leur disait que ce serait un meilleur endroit que là où ils vivaient à l'époque. Mes parents ne voulaient pas déménager. Les agents de la GRC sont revenus encore et encore.

Nous n'étions pas seuls dans notre campement. Nous vivions avec deux ou trois autres familles, mais il s'agissait de très petits groupes. Les agents de la GRC sont revenus deux fois. Ils ne semblaient pas vouloir accepter une réponse négative à leur

demande de déménagement. Mon père a refusé leur offre deux fois. La troisième fois, il a pensé qu'il devait au moins écouter la proposition pour savoir de quoi il en retournait, et pour voir si le gouvernement ferait certaines promesses, avant d'examiner la possibilité de déménager.

Les agents de la GRC décrivaient ce nouvel endroit en termes très élogieux. Ils ont dit à mes parents qu'il y aurait beaucoup plus d'animaux, que nous aurions l'occasion d'attraper beaucoup de renards et de phoques ainsi que de gagner de l'argent. Ils nous ont même dit qu'il y aurait des possibilités d'emploi si nous le désirions. Malgré lui, mon père a finalement accepté la proposition de déménagement, mais à deux conditions : que nous puissions retourner à Inukjuak si nous n'aimions pas le nouvel endroit, et que tout le groupe reste ensemble, que nous ne soyons pas séparés. Les agents de la GRC ont accepté ces conditions sans hésitation et nous ont promis que nous pourrions revenir après deux ans si nous n'aimions pas le nouvel endroit, et que nous resterions tous ensemble. Dans ces conditions, mes parents ont donc accepté à contrecœur le déménagement.

Je pense qu'il est bien important de saisir qu'à cette époque, lorsque la GRC faisait de telles demandes, c'était perçu un peu comme un ordre. Il fallait accéder à sa demande. Les agents de la GRC détenaient beaucoup d'autorité. Ils pouvaient vous mettre en prison. C'est ainsi qu'ils étaient perçus à l'époque. Une requête venant de la police était prise très, très au sérieux.

Je ne pense pas que mon père était chef du campement, mais il faisait partie d'une chefferie collective des campements de l'époque. Il y avait une chefferie collective. Le chasseur aîné était généralement considéré comme le chef. Daniel Salluvinik était l'aîné de notre groupe, et il était considéré comme un chef.

La principale source de revenus pour les chasseurs et trappeurs inuit à cette époque était les fourrures de renard et les peaux de phoque. Mon père trappait et vendait des peaux de phoque lorsque c'était possible. Mais il ne s'agissait pas de notre principale activité. Gagner de l'argent pour acheter de la farine, du thé et autres marchandises était important, mais le centre d'intérêt de notre vie à cette époque était de nous déplacer entre les campements saisonniers et de vivre de la chasse et de la pêche.

Nous vivions dans des *igluit* pendant huit ou neuf mois de l'année, et dans des tentes de toile pendant les autres mois. Nous n'avions jamais vécu dans une maison de bois avant notre arrivée à Resolute Bay, en 1956 ou 1957. La plupart du temps, nous utilisions un *qulliq* pour chauffer nos habitations et pour cuisiner. Nous avions des poêles Primus à cette époque, mais le carburant était très rare. Puisque nous n'avions pas toujours de carburant pour le poêle, le *qulliq* constituait la principale source de chaleur.

Je me souviens des familles réunies à Inukjuak à l'été 1953 et de l'arrivée du bateau, le *C. D. Howe*. Je ne me souviens pas de tout le monde, mais, de notre famille, il y avait mon père Ali, ma mère Eta, ma sœur adoptive Lizzie, mon frère aîné Markoosie et mon frère cadet Jimmy. Simeonie et son plus jeune frère Jaypeetee sont aussi montés à

bord ainsi que Daniel Salluviniq et sa famille. Je me souviens d'être embarqué et qu'on nous ait montré là où nous allions vivre pour les prochaines semaines, en voyage vers l'Extrême-Arctique. On nous avait réservé l'espace tout à l'avant du bateau. Quand le bateau traversait une tempête, l'ancre allait et venait sur le pont, d'un côté à l'autre. C'était très, très bruyant. D'autant plus que tous nos chiens avaient été attachés sur le pont à l'avant du navire.

La plupart des familles étaient apparentées d'une façon ou d'une autre. Mes parents et les autres chefs de famille étaient cousins, nous étions donc tous reliés les uns aux autres d'une certaine manière. Nous avons d'abord traversé la baie d'Hudson jusqu'à Churchill, où quelques personnes ont débarqué dont la famille de Willie Adams qui allait là-bas pour travailler pour le gouvernement. Il est maintenant sénateur. Il est originaire de Kuujuaq<sup>1</sup>.

Nous avons passé environ une semaine à Churchill, pour charger le navire de marchandises, je suppose. Je ne sais pas exactement pourquoi. Nous avons ensuite repris notre voyage. Nous sommes montés à Eskimo Point (aujourd'hui Arviat), puis à Rankin Inlet. Je ne me rappelle pas avec exactitude si nous avons visité toutes les communautés de la côte du Keewatin, mais je me souviens d'avoir aussi visité Coral Harbour, Cape Dorset et Frobisher Bay (aujourd'hui Iqaluit). Nous sommes ensuite montés le long de la côte est de l'île de Baffin, jusqu'à Pond Inlet.

C'est à Pond Inlet que nous avons dû changer de navire. À cette époque, le *C. D. Howe* n'était pas un brise-glace; il ne pouvait donc pas naviguer dans des eaux infestées de glace. Nous avons donc été transférés sur un brise-glace, le *d'Iberville*. Le transfert a eu lieu juste à l'extérieur de Pond Inlet. C'est à ce moment que notre accompagnateur de la GRC a convoqué une réunion sur le pont du navire, juste au large de Pond Inlet, pour nous informer que la moitié du groupe débarquerait au prochain arrêt, et que l'autre moitié continuerait vers un autre endroit, ce qui était contraire aux promesses qu'on nous avait faites.

Les adultes ont discuté de ce qui se passait. Ils ont protesté et ont tous décidé d'aller voir les agents de la GRC. Ils leur ont dit : « Vous nous aviez promis que nous resterions tous ensemble, vous nous aviez promis que nous ne serions pas séparés. » Ce à quoi on leur a répondu : « Nous n'y sommes pour rien. Nous ne pouvons rien faire. Le gouvernement du Canada nous a ordonné de procéder ainsi. » Lorsque nous nous sommes rendu compte de ce qui était en train de se passer, les femmes se sont mises à pleurer. Il y a certaines parties de cette histoire que je trouve encore difficiles à raconter aujourd'hui. Les femmes se sont mises à pleurer, et je me souviens que les chiens se sont joints à elles.

---

<sup>1</sup> Willie Adams est né à Kuujuaq (autrefois Fort Chimo) en 1934. Il a par la suite déménagé à Rankin Inlet, où il a ouvert plusieurs commerces. Entre 1970 et 1974, il a été membre du Conseil des Territoires du Nord-Ouest (maintenant l'Assemblée législative des T.N.-O.). Nommé sénateur par le premier ministre Pierre Trudeau le 5 avril 1977, à l'âge de 44 ans, il fut le premier sénateur inuk, un poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Depuis, il a été membre de divers comités permanents du Sénat, tels que le Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, le Comité des peuples autochtones et le Comité des pêches et des océans (Webster, 1997 ; <http://www.parl.gc.ca/information/about/people/key/bio.asp?Language=F&query=298&s=M>).

Ils ont commencé à hurler. C'était une scène bien sinistre sur le pont de ce navire. Les femmes pleuraient, les chiens hurlaient, et la confusion régnait. Et nous avons appris par la suite qu'il n'y avait rien que nous aurions pu faire.

À l'arrêt suivant, je crois que cinq familles ont débarquées à un endroit qui s'appelait autrefois Craig Harbour<sup>2</sup>. Je crois que c'est à 20 ou 30 milles de ce qui s'appelle maintenant Grise Fiord. Un autre groupe devait débarquer plus au nord, à un endroit qui s'appelait Alexandra Fiord, mais puisqu'il y avait trop de glace pour s'y rendre, on a fait demi-tour. Il y avait là un poste de la GRC. Nous avons donc fait demi-tour et avons laissé le groupe à Craig Harbour. Quatre familles ont continué jusqu'à Resolute Bay. Ça nous a pris quelques jours pour nous rendre jusque-là.

Nous commençons à nous sentir très découragés, car, en regardant tout autour de nous, nous constatons que l'environnement était très rude et très froid. Le sol n'était que du gravier gris. Nous ne pouvions apercevoir aucune végétation. C'est à ce moment que nous nous sommes rendu compte que la description que le gouvernement nous avait donnée de l'endroit était entièrement fautive. Il ne s'agissait pas d'un paradis. Les agents de la GRC nous avaient raconté que ce nouvel endroit était presque l'éden, et nous constatons qu'il s'agissait absolument du contraire. C'était une terre déserte. Il faisait froid. C'était comme atterrir sur la lune.

---

<sup>2</sup> Au début des années 1950, le gouvernement canadien se préoccupait de sa souveraineté sur l'archipel de l'Extrême-Arctique. Les fonctionnaires du gouvernement à Ottawa ont donc décidé d'établir plusieurs postes de la GRC et des colonies d'habitations inuit à Craig Harbour et à Cape Hershel, dans l'île d'Ellesmere, ainsi qu'à Resolute Bay, dans l'île de Cornwallis. Des Inuit d'Inukjuak et de Pond Inlet ont été choisis en vue d'être déménagés. Les Inuit d'Inukjuak devaient voyager à bord du *C. D. Howe* jusqu'à Clyde River, où ils allaient être transférés sur le brise-glace *d'Iberville* (les Inuit de Pond Inlet devaient déjà être sur le navire). La rencontre n'a cependant pas eu lieu, car le *d'Iberville* a fait face à des conditions de glace difficiles au cours de son examen des différents emplacements possibles pour l'établissement d'une colonie d'habitations autour de Cape Hershel. Les conditions des glaces étaient tellement mauvaises que le *d'Iberville* n'a pas pu jeter l'ancre. On a alors décidé que Cape Hershel n'était pas un lieu approprié pour l'établissement d'une colonie d'habitations, et que celle-ci devrait se trouver plus au nord, à Alexandra Fiord. Puisque le *d'Iberville* n'a pas pu se rendre à Clyde River dans les délais prévus, le *C. D. Howe* a dû monter jusqu'à Craig Harbour où les familles inuit à destination de Craig Harbour sont descendues. Les familles à destination d'Alexandra Fiord et de Resolute Bay ont été transférées sur le *d'Iberville*. Le *d'Iberville* s'est ensuite dirigé vers Alexandra Fiord, mais, en raison des mauvaises conditions des glaces, le capitaine a décidé de retourner à Craig Harbour, où les familles à destination d'Alexandra Fiord ont été débarquées. Elles ne sont jamais retournées à Alexandra Fiord et sont demeurées à Craig Harbour. Les Inuit à destination de Resolute Bay sont restés à bord du *d'Iberville* et sont arrivés plusieurs jours plus tard dans l'île de Cornwallis.

Malgré l'établissement d'un poste de la GRC à Craig Harbour, il a été décidé que les Inuit seraient déplacés ailleurs dans la péninsule de Lindstrom, à 72 kilomètres à l'ouest. La GRC estimait qu'il valait mieux que les Inuit se trouvent à une distance d'au moins une journée de voyage du poste. Même si les Inuit vivaient dans la péninsule de Lindstrom plutôt qu'à Craig Harbour, « les documents historiques font référence aux campements inuit établis à l'époque du déménagement comme à Craig Harbour » (Tester et Kulchyski, 1994 : 147). En 1956, le poste de la GRC a été transféré de Craig Harbour à Grise Fiord, du côté est de la péninsule de Lindstrom. C'est seulement en 1962 que tous les Inuit du premier campement de la péninsule de Lindstrom sont déménagés près de ce poste, à un endroit qui s'appelle maintenant Grise Fiord (Commission royale sur les peuples autochtones, 1994 : 106).

Pour de plus amples renseignements sur le déménagement, veuillez consulter la Commission royale sur les peuples autochtones, 1994ab ; Kenney, 1994 ; Marcus, 1992 et 1995 ; Tester et Kulchyski, 1994.

Je crois que nous sommes arrivés à Resolute Bay vers la fin août ou le début septembre. Il y avait une base des Forces aériennes à environ cinq milles à l'intérieur des terres. Elle était gérée par l'armée américaine et les Forces armées canadiennes. À environ deux milles de l'endroit où on nous avait débarqués, il y avait une petite station météorologique.

Mais tout autour de l'endroit précis où on nous avait laissés, il n'y avait rien. Ce n'était qu'une plage aride. Je me souviens d'avoir mis les pieds sur la plage. Nous regardions tout autour de nous, et il n'y avait rien, sauf du gravier à perte de vue. Il neigeait fortement et il y avait un puissant vent du nord. Je me souviens qu'on a dû aller se blottir derrière une grosse roche avec les chiens pour se garder au chaud pendant que nos parents étaient occupés à chercher des endroits adéquats pour dresser nos tentes. C'est ainsi que s'est déroulée notre première journée dans l'Extrême-Arctique.

Le premier hiver a été très difficile. Nous avons dû vivre dans ces tentes jusqu'au mois de novembre environ, pendant les deux ou trois premiers mois. La température descendait déjà à  $-30$ ,  $-40$ , mais nous devions attendre qu'il y ait suffisamment du bon type de neige pour que nous puissions construire notre *igluit*.

Les agents de la GRC du *d'Iberville* nous ont simplement déposés là, sans nourriture, sans carburant ni provisions. Ils nous ont laissés et ils sont partis ! Le gouvernement à cette époque présumait que, puisque nous étions inuit, ils pouvaient nous déposer n'importe où en Arctique et que nous survivrions automatiquement. Les agents de la GRC sont allés vivre à la base des Forces aériennes et le navire est reparti. Ils n'avaient plus rien à faire avec nous. Le lendemain, nous avons dû trouver une façon de survivre. Bien entendu, dans un environnement absolument nouveau. Nous ne connaissions pas cet endroit. Nous ne savions pas où aller pour trouver les phoques, les poissons, rien du tout. Le seul signe de la faune et de la flore dans la région était quelques bœufs musqués affamés. Deux familles de Pond Inlet étaient venues avec nous sur le navire. Akpaliapik et sa famille sont allés à Grise Fiord et les Amagoalik sont venus avec nous à Resolute Bay. Nous aurions passé un moment encore beaucoup plus difficile si ces deux familles de Pond Inlet n'avaient été là pour nous aider à nous adapter à notre nouvel environnement. Je me souviens qu'un jour, le cousin de ma mère est allé à la base des Forces aériennes à pied et il est revenu avec un paquet de provisions. Nous avons donc reçu un certain soutien de la part de la GRC, soit juste assez de nourriture pour survivre.

Dans un premier temps, les hommes ont dû explorer ce nouvel endroit. Vous ne pouvez pas simplement abandonner des gens dans un environnement inconnu et vous attendre à ce qu'ils survivent d'emblée. Ils doivent d'abord apprendre à connaître leur nouvel environnement. Il faut savoir où aller. On ne peut pas aller n'importe où et trouver des animaux ; il faut savoir où ils sont, où on peut les trouver. Ça a pris plusieurs mois avant que les hommes commencent à avoir une idée des bons endroits où aller chasser. Nous avons remarqué qu'il semblait y avoir beaucoup de morses, beaucoup d'ours blancs et des phoques. Mais c'était tout.

Au Nouveau-Québec, nous avions l'habitude de manger une variété d'aliments. Bien sûr, nous nous nourrissions de phoque la plupart du temps, mais nous avions aussi l'habitude de manger du caribou, du petit gibier comme du lapin et du gibier à plume, différents types de poissons, et même certains produits de la terre, comme des baies et différentes plantes. De nombreuses années plus tard, quelqu'un a effectué une étude comparative du nombre d'espèces d'animaux et de plantes sur lesquelles nous pouvions compter dans le Nouveau-Québec par rapport à ce qui se trouvait dans l'Extrême-Arctique. Dans le nord du Québec, nous pouvions profiter de 52 espèces animales et végétales différentes. Dans l'Extrême-Arctique, ce nombre chutait à six ou sept. Il y avait donc une différence considérable.

L'alimentation a donc été l'une des plus grandes difficultés que nos parents ont dû affronter. Ils avaient l'habitude d'un certain régime et, dorénavant, ils ne pouvaient plus trouver d'omble chevalier, ils ne trouvaient plus d'oies, ni de baies. C'était très, très difficile pour eux. Nous avions encore nos *qullit* ; les hommes chassaient le phoque, et c'est ainsi que nous arrivions à nous réchauffer.

Je me souviens que souvent plusieurs femmes étaient assises dans la maison, affairées, puis soudainement l'une d'entre elles s'effondrait en larmes. Elle disait : « Ceci me manque. Je m'ennuie de cela. Je m'ennuie de ces différents types d'aliments. Mes amis et ma famille me manquent. » Il y a eu beaucoup d'irruptions de larmes spontanées au cours des premières années. Nos familles et nos amis nous manquaient terriblement.

L'aînée de notre groupe n'a pas survécu au premier hiver. Elle était la matriarche du groupe. C'était ma cousine, la mère de Simeonie. Elle s'appelait Nellie<sup>3</sup>. L'aîné du groupe débarqué à Grise Fiord n'a pas survécu à ce premier hiver non plus<sup>4</sup>.

Je me souviens des hommes qui étaient très en colère envers les agents de la GRC. Chaque fois qu'ils venaient au village pour voir comment nous vivions, les hommes insistaient pour leur rappeler : « Écoutez, vous nous aviez fait certaines promesses. Vous aviez promis que vous n'alliez pas nous séparer comme vous l'avez fait. Vous aviez promis qu'il y aurait toutes sortes d'espèces d'animaux et il n'y en a pas. Vous nous aviez décrit cet endroit en termes très élogieux et, en réalité, c'est horrible. » Ils questionnaient les agents de la GRC, qui les renvoyaient toujours en disant : « Nous sommes désolés, mais nous ne pouvons rien faire. Le gouvernement veut que vous restiez ici. »

Après ce premier hiver, mon père est allé au poste de la GRC et leur a dit : « Nous haïssons cet endroit, c'est un endroit horrible. Ça ne ressemble en rien à ce que vous nous aviez décrit. Nous voulons retourner chez nous, à ce que nous connaissons et à nos habitudes. Nous voulons retourner à l'endroit où nous savions où trouver les animaux,

---

<sup>3</sup> Selon des rapports de la GRC, Nellie était la grand-mère de Simeonie Amagoalik, qui était le frère d'Edith Patsauq, la mère de John Amagoalik (Commission royale sur les peuples autochtones, 1994 : 185).

<sup>4</sup> Paddy Aqiatasuk (aussi appelé Fatty ou Isa Paddy) (Commission royale sur les peuples autochtones, 1994 : 183).

Nous voulons retrouver nos familles et nos amis. Vous aviez promis que nous pourrions retourner si nous n'aimions pas ça ici. » Les agents de la GRC répétaient toujours la même réponse : « Nous sommes désolés, nous ne pouvons rien faire. Vous devez rester ici. Si vos familles et vos amis vous manquent tant, peut-être que vous pourriez les convaincre de venir vivre ici. » C'était la solution qu'ils nous proposaient. Ils disaient : « Nous ne pouvons pas vous renvoyer là-bas. Si vous vous ennuyez de vos familles, peut-être peuvent-elles venir vous rejoindre ici. »

À l'époque, nous n'avions pas ce qu'on appelle maintenant les services de base, comme la livraison d'eau, l'évacuation des eaux d'égouts, l'électricité, la plomberie à l'intérieur des maisons. Nous n'avions rien de tout cela. Il n'y avait pas de services municipaux ni de logements gouvernementaux. Juste pour obtenir de l'eau potable, nous devions descendre sur la banquise, extraire des morceaux d'iceberg à l'aide d'une hache, les ramener jusqu'à la maison et les faire fondre sur un poêle à bois. S'assurer d'avoir les éléments essentiels à notre survie était une lutte quotidienne. C'était difficile, mais nous étions habitués à faire face à ce genre de situation. Je vous dis cela non pas pour me plaindre, mais simplement pour vous faire comprendre comment nous vivions. C'était difficile physiquement. Nous devions travailler fort pour des choses qui vont de soi pour nous aujourd'hui. Les militaires avaient recruté une infirmière. Si quelqu'un était très malade, la GRC prenait les dispositions nécessaires pour que l'infirmière vienne s'en occuper. Mais il n'y avait aucun établissement de santé. Il n'y avait aucun poste de soins infirmiers, aucun hôpital, aucun médecin. Nous n'avions aucun magasin non plus, aucune école, rien.

Pendant mon enfance dans l'Extrême-Arctique, le monde était bien différent du monde d'aujourd'hui. Notre seul contact avec le monde extérieur, ou avec le nord du Québec, était le navire, qui venait une fois par année l'été. À cette époque, la plupart des petites communautés étaient très isolées. Il n'y avait ni téléphone, ni radio, ni télévision, ni transporteur aérien, ni bien sûr de connexion Internet. Lorsque le *C. D. Howe* est revenu la deuxième année, en 1954, ils ont apporté des lettres de nos familles. Il y avait même une cassette audio venant d'Inukjuak, si je me souviens bien. Mais ceci représentait l'ensemble de nos communications avec le monde extérieur. Le groupe établi à Grise Fiord accompagnait les agents locaux de la GRC au cours de leur patrouille annuelle à Resolute Bay. Ils venaient une fois par année en traîneau à chiens l'hiver. C'était notre seul contact avec eux. Il y avait des lettres et des échanges de cadeaux, mais c'était tout. Le groupe de Grise Fiord était composé d'environ 40 ou 45 personnes. Le groupe de Resolute Bay comptait quatre familles, soit environ 35 personnes au total.

Comme je l'ai mentionné, pour retrouver nos familles, les agents de la GRC nous suggéraient de les convaincre de venir nous rejoindre dans l'Extrême-Arctique. C'est ce qui s'est produit en 1955. De nouveaux membres de notre famille élargie à Inukjuak se sont laissé persuader par la GRC de venir nous rejoindre. Je pense que cinq ou six autres familles sont arrivées cette année-là. Ce fut la deuxième vague de déménagements.

Le deuxième groupe est arrivé à Resolute Bay en 1955. Dès leur arrivée, ils se sont rendu compte à leur tour que le gouvernement leur avait raconté un paquet de

mensonges. On leur avait également décrit Resolute Bay en termes séduisants. Ils étaient donc surpris de ce qu'ils voyaient.

Je me souviens de mon cousin George Eckalook. En 1955, j'avais huit ans, alors George devait avoir entre 10 et 12 ans. Il était un peu plus âgé que moi. Lorsqu'ils sont arrivés à bord du *C. D. Howe*, nous sommes montés dans le bateau pour les accueillir, puis George, en nous voyant, s'est agrippé à la jupe de sa mère, en disant que nous ressemblions tous à des fantômes, car nos visages étaient tout blanc en raison du manque de soleil et de la malnutrition. Nos visages avaient beaucoup pâli. Je me souviens que George a dit : « Ils ont tous l'air de fantômes. » Nous devions avoir l'air très étrange, car, avant de monter au nord, nous avions le teint basané et nous étions bien en chair. Mais, à leur arrivée, nous étions très maigres et pâles. Ces gens ont eu un réel choc de nous voir dans une telle condition.

À ce moment, beaucoup de membres de notre famille avaient été infectés par la tuberculose. Cette maladie a été un véritable fléau dans notre communauté. Bon nombre de nos parents ont dû repartir en bateau pour aller se faire soigner dans les hôpitaux du sud. Je pense que, au cours des deux premières années, cinq ou six adultes et quelques enfants ont été transportés au sud par bateau, dont mon frère aîné et ma mère. Ma mère a été envoyée à l'hôpital Clearwater, quelque part au Manitoba. Elle a été absente pendant deux ans<sup>5</sup>. Mon frère a passé cinq ans à l'hôpital. Il n'est revenu que vers 1959. Il a dû être évacué dès 1954, car il était déjà atteint de tuberculose lorsqu'on est venu nous chercher à Inukjuak. D'une façon ou d'une autre, on ne l'avait pas diagnostiqué correctement. Il a seulement été diagnostiqué l'année suivante, et il est presque mort de la maladie durant ce premier hiver. Mon frère cadet Jimmy a aussi été amené pour une période de deux ans. Plus tard, je me suis également fait soigner à l'hôpital Charles Camsell d'Edmonton pendant deux ans.

La tuberculose se répandait comme un incendie de forêt dans l'Arctique à cette époque. La plupart des communautés ont perdu un pourcentage important de leur population à cause de cette maladie. Cette situation nous a tellement compliqué la vie. Je n'ai pas eu de mère pendant deux ans, lorsque j'avais six ou sept ans. Mon frère cadet était à l'hôpital ; mon frère aîné était à l'hôpital. C'était très difficile pour mon père de survivre. Perdre une mère est catastrophique pour une famille, et ma mère a été absente pendant deux ans. Cette période a donc été très difficile pour mon père. Pour les autres familles aussi, car ma mère et mes frères n'ont pas été les seuls à être touchés par la tuberculose. D'autres l'ont été aussi. La cousine de ma mère a aussi été emmenée par bateau. Ses enfants ont été privés de mère pendant cinq ans.

Nous dépendions toujours des vêtements faits de peaux de phoque et de caribou. Nous portions encore de tels vêtements. Nous n'avions plus notre mère pour fabriquer des bottes et des parkas, nous devions donc avoir recours aux autres membres de la communauté pour nous confectionner des vêtements, pour nous fabriquer des bottes et

---

<sup>5</sup> Le Clearwater Lake Sanitorium était l'un des sept hôpitaux du Manitoba qui a ouvert ses portes durant l'épidémie de tuberculose des années 1940 et 1950. Trois de ces sanatoriums étaient des hôpitaux dits « indiens », et les quatre autres étaient pour les Blancs. <http://www.turtleisland.org/news/news0.htm>.

des parkas en peaux de phoque. Nous étions chanceux qu'il y ait d'autres femmes capables de faire cela pour nous. Mon père a dû apprendre à cuisiner. Il a dû apprendre à faire de la bannique, ce qu'il n'avait jamais fait auparavant.

Les premières années, nous vivions dans des tentes et des *igluit*. Je pense que c'est durant la troisième année que nous nous sommes rendu compte que la base des Forces aériennes jetait beaucoup de morceaux de bois. Les hommes les ont donc ramassés et nous avons construit nos propres petites maisons de bois, dans lesquelles nous avons vécu jusqu'en 1961 environ. Nous avons donc vécu dans notre propre maison, celle que mon père avait bâtie, pendant cinq ou six ans. D'une manière ou d'une autre, ils ont réussi à brancher ces petites cabanes au câble électrique de la base des Forces aériennes qui en avait fait passer un tout près de l'endroit où nous vivions. Ils avaient installé une grosse antenne, ils avaient donc besoin d'électricité pour la faire fonctionner. Mon père a branché notre maison à cette ligne. Nous l'avions installée nous-mêmes et, bien entendu, elle n'a jamais été inspectée en bonne et due forme. Les hommes étaient assez ingénieux pour comprendre le fonctionnement de l'électricité et le raccordement des fils, et ils ont simplement branché leurs maisons à cette ligne électrique.

Les premières années, nous n'avions aucun magasin, nous dépendions donc beaucoup du dépotoir pour compléter notre menu, pour nos vêtements et bien sûr pour notre logement. La base des Forces aériennes possédait un grand dépotoir. Les militaires jetaient beaucoup de choses. C'était à environ quatre milles de notre village, nous y allions donc généralement en stop, en traîneau à chiens ou encore à pied. Nous y trouvions de la nourriture, des vieux vêtements et du bois que nous utilisions pour nos maisons et dans nos poêles à bois.

La cuisine de la base des Forces aériennes jetait beaucoup de nourriture, et nous la ramassions. Aussi, après l'arrivée d'un vol militaire, nous nous précipitions tous au dépotoir, car nous savions que les passagers de l'avion ne finissaient jamais leur repas. Il y avait des restants de sandwiches, et nous nous bousculions au dépotoir pour aller récupérer ces petits morceaux de nourriture.

Beaucoup d'entre nous trouvions même des vêtements là-bas. Les gens de la base des Forces aériennes jetaient leur vieux linge ; nous le ramassions et le portions. Pour moi, les plus grands, les plus précieux trésors du dépotoir étaient les revues, les journaux et les bandes dessinées. Je les ramassais tous. J'ai appris à lire en ramassant les revues et les bandes dessinées au dépotoir, avant l'ouverture de l'école. Somme toute, j'ai appris à lire par moi-même.

Par la suite, les hommes en sont venus à bien connaître la région. Ils voyageaient par-ci par-là et ils ont découvert les meilleurs endroits pour chasser le phoque et le narval. Nous avons même découvert Bathurst Island, à environ 200 milles à l'ouest, où nous pouvions chasser le caribou, ce qui était très important pour nous. Nous avons également découvert un lac de l'autre côté de l'île de Cornwallis, où il y avait du bon omble chevalier. C'est ainsi que nous avons commencé à faire des voyages de découvertes, ce

qui a facilité notre vie. Des établissements gouvernementaux ont ouvert leurs portes et nous avons obtenu une école en 1957.

Mais également, au début des années 1960, l'alcool a fait son apparition dans la communauté. En réalité, il était déjà là. Les militaires étaient là, et ils avaient leur petit bar, ils avaient leurs rations de bière et de spiritueux. Ils avaient leur propre petit club privé où ils pouvaient prendre un verre. Tout ça était déjà là avant notre arrivée. Après avoir obtenu le droit de vote pour la première fois aux élections de 1962, quelqu'un a demandé : « Bien, s'ils ont le droit de vote, n'ont-ils pas aussi le droit de boire ? » Et j'imagine que quelqu'un a répondu : « Oui, je suppose que oui<sup>6</sup>. » Les hommes ont commencé à se faire inviter au bar pour la première fois de leur vie. Ils ont commencé à boire, ce qui a grandement perturbé nos vies.

Resolute Bay était une communauté très malsaine dans les années 1960, lorsque les gens se sont mis à boire beaucoup. Il y eu une escalade de violence et de méfaits; certains ont dû aller en cour pour la première fois, et même aller en prison. L'alcool a eu un effet dévastateur sur notre vie communautaire. La vie à Resolute Bay à la fin des années 1950 et au début des années 1960 était bien pitoyable.

Il y avait beaucoup de renards comparé au Nouveau-Québec. Le premier hiver, la population de renards a explosé ; il y en avait vraiment beaucoup. Les premières années que nous étions là, mon père a attrapé de nombreux renards et il a gagné de l'argent, ce qui nous a beaucoup aidés. Mais cela mis à part, il n'y avait pas beaucoup à faire. Ensuite, les hommes ont trouvé des emplois à la base des Forces aériennes, en tant qu'ouvriers et préposés à l'entretien.

## Chapitre II

---

<sup>6</sup> Les Inuit ont obtenu le droit de vote pendant la première moitié des années 1950. Selon Abele (dans Rodon, 2003 : 62], les Inuit ont obtenu le droit de vote en 1954. Toutefois, ils n'ont été en mesure de voter que plusieurs années plus tard. Beaucoup d'Inuit vivaient encore dans des campements de chasse dans les années 1950, et le gouvernement canadien n'a pas cru nécessaire de mettre en place des mesures particulières qui leur auraient permis de voter (Canada, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 1997 : 89).

John parle ici des élections qui ont eu lieu en juin 1962. L'élection a été remportée par le Parti progressiste-conservateur de Diefenbaker (défait par les libéraux de Lester B. Pearson en 1963). Il est intéressant de noter que, même s'ils ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales au début des années 1950, les Inuit de l'Arctique de l'Est n'ont eu le droit de voter aux élections des Territoires du Nord-Ouest qu'en 1966 (Duffy, 1988 : 226-227).

# Pupilles de l'État

À l'époque, nous étions sous la tutelle du gouvernement. C'est un terme qui n'est plus tellement en usage de nos jours, mais il est approprié pour décrire notre situation à l'époque. Lorsque l'on est sous tutelle gouvernementale, on sait que le gouvernement est tout-puissant. Tout est décidé à l'avance : vous n'avez rien à dire quant à votre destinée ou à celle de votre famille. Nous nous sommes retrouvés dans cette situation, celle du colonisateur et du colonisé. La vie à l'époque était très différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Si on décidait que les enfants devaient aller à l'école à l'extérieur de la communauté, ils y allaient, tout simplement. On ne prenait pas la peine de demander l'accord des parents. On décidait : « Vos enfants iront à l'école à Chesterfield Inlet, à Inuvik, à Yellowknife ou ailleurs. » On venait les chercher et les amenait à ces écoles. La relocalisation du Nouveau-Québec à Resolute Bay ne constitue qu'un exemple parmi tant d'autres<sup>1</sup>. La Compagnie de la Baie d'Hudson avait mené certaines expériences en déplaçant des familles inuit plus près des terrains de piégeage du renard ou de nouveaux postes de traite. La relocalisation de familles de Cape Dorset vers ce qui s'appelle aujourd'hui Taloyoak en est un exemple. Le déplacement d'Inuit de la région de Padloping à Qikiqtarjuaq en 1968 en constitue un autre<sup>2</sup>. On décidait de l'endroit où les Inuit devaient vivre et ceux-ci n'avaient pas un mot à dire. Dans ces conditions, ils n'avaient aucun choix ; on ne leur demandait jamais leur opinion et on ne leur offrait pas d'option. On leur donnait des ordres.

Dans la plupart des localités inuit, les seuls représentants du gouvernement étaient les agents de la GRC ; il y avait parfois une infirmière, un enseignant, l'administrateur

---

<sup>1</sup> Depuis l'époque des baleiniers, les Inuit se sont faits déplacer dans tout l'Arctique dans le cadre de différentes initiatives non inuit. La Compagnie de la Baie d'Hudson, en quête de fourrures de renard, de concert avec le gouvernement du Canada, qui voulait renforcer la souveraineté du Dominion dans l'archipel arctique, ont mené quelques tentatives catastrophiques. En 1934, des familles de Cape Dorset, de Pangnirtung et de Pond Inlet ont été déplacées vers Dundas Harbour, dans l'île Devon. Après deux ans, les familles de Pangnirtung ont pu rentrer chez elles, alors que les familles de Cape Dorset et de Pond Inlet ont été déplacées à Arctic Bay, à Fort Ross et finalement à Taloyoak (Spence Bay) 13 années plus tard, en 1947.

Les Ahiarmiut du lac Ennadai dans la région de Kivalliq ont été déplacés une première fois au lac Nueltin (1949). Après avoir pu retourner chez eux au lac Ennadai, ils ont été déménagés de nouveau au lac Henik en 1957, puis à Eskimo Point (maintenant Arviat) l'année suivante, après le décès de huit membres du groupe.

L'aménagement de hameaux exigeait également une série de déménagements de familles inuit, qui vivaient auparavant dans des campements saisonniers.

Au sujet des multiples déplacements d'Inuits, voir [http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sg38\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sg38_f.html), ainsi que Tester et Kulchyski (1994).

<sup>2</sup> En 1968, le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien a mis un terme au petit peuplement de Padloping Island, en déplaçant ses habitants à Qikiqtarjuaq. Padloping Island se situe à environ 140 kilomètres au sud-est de Qikiqtarjuaq ; il était utilisé au XIX<sup>e</sup> siècle comme port baleinier. L'appellation de Padloping en inuktitut est Pallavvik. Voir *News North*, 2 août 1999, [http://www.nnsi.com/frames/newspapers/1999-08/aug2\\_99camp.html](http://www.nnsi.com/frames/newspapers/1999-08/aug2_99camp.html) (en anglais).

local et, souvent, le gérant de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui agissait au nom du gouvernement.

Il est bien connu que la Compagnie de la Baie d'Hudson a accumulé une véritable fortune avec la vente de peaux et de fourrures. Je ne sais pas exactement combien ils payaient pour obtenir leurs fourrures de renards et leurs peaux de phoques, mais, c'est un fait notoire, si on voulait se procurer un fusil, il fallait offrir assez de fourrures de renards et de peaux de phoques pour que le pile atteigne la hauteur de ce fusil. J'ignore si c'était ainsi partout, mais tout le monde sait que si la Compagnie de la Baie d'Hudson est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, c'est dû au dur labeur de notre peuple et des autres trappeurs canadiens.

C'était la même histoire avec les missionnaires. À bien des égards, ils représentaient le gouvernement lorsqu'il n'y avait pas de représentant officiel dans le village. Ils enregistraient les naissances et les décès et, dans certains cas, ils distribuaient des allocations familiales et rendaient d'autres services du genre pour le gouvernement.

À l'époque, les missionnaires étaient beaucoup plus fanatiques qu'aujourd'hui. Lorsque les missionnaires anglicans sont arrivés dans nos communautés, ils prêchaient que les catholiques étaient l'antéchrist, qu'il ne fallait pas leur faire confiance, qu'il fallait les tenir à distance. Il se passait sûrement la même chose du côté des catholiques. Ils se disputaient nos âmes.

Lorsque les Inuit allaient dans leurs campements saisonniers, ils étaient maîtres de leur vie. Mais dès qu'ils se trouvaient dans des localités où la GRC, les missionnaires et les représentants de la Compagnie de la Baie d'Hudson étaient présents, ils n'avaient plus un mot à dire. Les *qallunaat* décidaient du sort des communautés et personne ne n'avait voix au chapitre.

L'établissement du système de justice des Blancs dans nos communautés s'est produit de façon soudaine et maladroite, principalement parce que nous ne le comprenions pas. Nous ne savions pas que les Blancs avaient un système qui intervenait lorsqu'on enfreignait la loi ou lorsqu'on était accusé d'avoir fait quelque chose de mal. À l'époque, les Inuit percevaient les policiers comme les représentants de ce système de justice. C'est tout ce que nous connaissions. Nous n'entendions que rarement parler de juges, de jurys, d'avocats ou de droits légaux. Nous n'avions aucune idée de la signification de ces mots. Du système de justice, nous ne connaissions que le policier et, selon notre compréhension des choses, il était là pour punir ceux qui commettaient un crime. Nous ne saissions pas que le rôle du policier était de rendre service et de protéger nos droits. Pour nous, c'était l'inverse. C'était notre perception à l'époque.

Je n'ai pas observé personnellement la façon dont les policiers se comportaient à l'époque. J'ai eu quelques expériences avec eux, mais je ne sais pas comment ils se conduisaient ailleurs de façon générale. Les policiers nous inspiraient du respect mêlé de crainte. Les gens avaient peur d'eux. Je me souviens de parents qui disaient à leurs enfants : « Si vous ne vous comportez pas bien, les policiers viendront vous chercher et

ils vous mettront en prison. » C'était une menace qui faisait très peur aux petits enfants, et les enfants inuit grandissaient en ayant cette impression des policiers.

Dans le passé, les missionnaires nous avaient dit que nos pratiques spirituelles étaient païennes et allaient à l'encontre de la volonté de Dieu. C'est pourquoi les gens se sont très rapidement convertis au christianisme. Notre propre tradition spirituelle était en déclin rapide à l'époque, et les Inuit sont devenus des adeptes convaincus du christianisme. La grande majorité des Inuit se considèrent aujourd'hui comme chrétiens. Quelques-uns adhèrent encore aux deux : ils croient au christianisme, mais ils restent fidèles également à la tradition spirituelle inuit par leur relation privilégiée avec la nature, leurs pratiques médicinales, etc.

De nombreuses traditions inuit sont encore vivantes aujourd'hui. Le système d'attribution des noms, par exemple, est encore très important. La plupart des enfants reçoivent encore le prénom d'un parent proche ou d'un membre de la communauté récemment décédé. Les prénoms des grands-parents sont encore les prénoms que l'on préfère donner aux nouveau-nés. C'est une façon d'assurer la continuité, de garder le nom de nos ancêtres vivants.

Pour en revenir à l'isolement de l'Arctique, c'est vers le début des années 1960 que nous avons commencé à nous rendre compte que nous étions devenus impuissants dans nos propres terres ancestrales. Nous étions devenus des non-citoyens dans notre propre pays. Nos droits fondamentaux étaient niés et violés. Certaines lois, comme la réglementation de la chasse au gibier, nous ont été imposées unilatéralement. Nous n'avons jamais eu de discussion préliminaire au sujet des règlements sur la chasse au gibier, des quotas ni rien de cela. Le Canada avait déjà adopté la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, il y avait donc des lois internationales qu'il devait respecter et faire appliquer<sup>3</sup>. Les lois étaient déjà en vigueur. Nous avons pris conscience de l'existence de ces lois seulement au moment où nous avons commencé à les enfreindre. Il devenait évident que la mise en œuvre de lois sur la chasse au gibier, du système de justice et du système d'éducation nous faisait réellement perdre la maîtrise de nos vies. C'est à ce moment que nous avons constaté notre réelle impuissance.

L'essor de l'exploration pétrolière et gazière dans l'Extrême-Arctique a également joué un rôle durant cette période, à partir de la fin des années 1950 et pendant les années 1960<sup>4</sup>. Des multinationales venaient de partout et elles sondaient les îles de fond en comble. À un certain moment, l'aéroport de Resolute Bay était le troisième en importance au pays relativement au trafic aérien. Durant l'été, des avions atterraient toutes les quelques minutes, jour et nuit. Nous avons découvert que ces sociétés

---

<sup>3</sup> En 1916, le gouvernement américain et la Couronne britannique (au nom du Canada) ont signé la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, qui visait à protéger les oiseaux migrateurs. Ils ont dressé une liste des oiseaux migrateurs à protéger, et ils ont décidé d'établir une période de fermeture de la chasse. Ils ont également interdit l'importation et l'exportation d'oiseaux migrateurs, à l'exception de ceux destinés à un usage scientifique. La convention a été modifiée en 1994 (<http://lois.justice.gc.ca/fr/M-7.01/index.html>).

<sup>4</sup> Pour de plus amples renseignements sur l'exploration pétrolière et gazière en Arctique, voir : [http://www.itl.gov.nt.ca/mog/oil\\_gas/history.htm](http://www.itl.gov.nt.ca/mog/oil_gas/history.htm) (en anglais).

pétrolières pouvaient faire ce qu'elles voulaient sur nos terres, avec la bénédiction du gouvernement fédéral. Nous n'avions aucune voix au chapitre. Nous n'avions pas la possibilité de dire un mot non plus quant à la protection de l'environnement ni sur la nature des avantages que nous pourrions tirer de cette exploitation ; nous n'avions absolument rien à dire. Nous avons examiné l'ensemble de ces éléments, et il était évident pour nous que les choses devaient changer. C'est alors qu'ont pris forme les notions de droits ancestraux et de revendications territoriales.

La communauté de Resolute Bay était le seul monde que nous connaissions. Nous savions que certains membres de notre famille vivaient à Grise Fiord ; ils venaient nous rendre visite en traîneau à chiens tous les hivers. Mais c'était tout ce que nous connaissions. Nous n'avions aucun autre contact, sauf les quelques visites annuelles des habitants de Pond Inlet et d'Arctic Bay. C'était l'étendue de notre univers.

Les gens ont commencé à dire : « Quelque chose ne va pas bien ici. Les choses ne sont pas ce qu'elles devraient être. Nous devons respecter des lois sur la chasse au gibier qui nous privent de nourriture. Nos enfants sont obligés d'aller à l'école. Ils sont punis lorsqu'ils parlent leur langue maternelle en classe. Les sociétés pétrolières n'en font qu'à leur tête sur nos terres. » Les règlements en matière d'éducation étaient très clairs : nous devions apprendre l'anglais et il était en tout temps interdit de parler inuktitut à l'école. Cette politique était clairement formulée. Elle a seulement commencé à changer dans les années 1970, lorsque l'usage de l'inuktitut en classe a été accepté.

Mon père gardait la question de la relocalisation bien vivante. Vers 1956 ou 1957, lorsque nous avons compris que le gouvernement ne nous permettrait pas de retourner à Inukjuak, la plupart des gens s'y sont résignés. Sauf mon père ; il n'aurait pas laissé cette question sombrer dans l'oubli. Il répétait : « Ils nous ont menti, ils nous ont maltraités. Ils nous ont dit que nous pourrions retourner chez nous si le nouvel endroit ne nous plaisait pas. Ils doivent honorer leurs promesses. » Il s'assurait ainsi de garder la question bien d'actualité, mais seulement à l'intérieur de notre communauté. Lorsque de nouveaux représentants du gouvernement ont commencé à venir dans nos villages, ainsi que des membres de l'Assemblée législative, des commissaires et des hauts fonctionnaires, nous avons commencé à discuter publiquement du problème<sup>5</sup>. À chaque réunion publique, mon père ramenait toujours la question sur la table. Il y revenait systématiquement, et on lui répondait toujours : « Nous sommes désolés, mais nous ne pouvons rien faire. Vous pourriez peut-être en parler au gouvernement fédéral. » C'était la réponse habituelle.

En raison de la persévérance de mon père, d'autres membres de la communauté ont également commencé à exprimer leur frustration et l'histoire a pris de l'ampleur. Les gens se sont mis à en parler de plus en plus. Plus nous en parlions, plus nous nous rendions compte qu'une grande injustice avait été commise à notre égard. Le commissaire Stuart Hodgson nous disait : « Nous sommes navrés de ce qui est arrivé<sup>6</sup>. Le

---

<sup>5</sup> Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest a tenu une rencontre ordinaire à Resolute Bay en novembre 1966.

<sup>6</sup> Stuart Milton Hodgson a été commissaire des Territoires du Nord-Ouest du 2 mars 1967 au 6 avril 1979. En 1967, le conseil territorial a déménagé son administration centrale et ses employés d'Ottawa à

gouvernement territorial n'y peut rien; vous devez vous adresser au gouvernement fédéral. C'est la responsabilité du gouvernement fédéral, nous ne pouvons rien faire. » Voilà qui résumait bien sa position.

À la moindre occasion, nous racontions notre histoire. Si un journaliste visitait notre localité et qu'il cherchait à nous parler, nous lui racontions ce qui nous était arrivé. À tous les médias d'information qui venaient et qui cherchaient une histoire à couvrir, nous leur racontions l'exil forcé en Extrême-Arctique. Nous avons raconté l'histoire partout où nous avons pu ; dans le sud du Canada et dans d'autres pays. Bien sûr, les médias internationaux ont manifesté beaucoup d'intérêt. Des articles ont paru dans des journaux à Boston, à New York et à Washington. L'émission *The Fifth Estate*, à la télévision anglaise de Radio-Canada, a également présenté notre histoire. C'est à ce moment que nous avons commencé à parcourir le pays au sujet de questions liées aux revendications territoriales. C'est au début des années 1970 que nous avons réellement commencé à raconter notre histoire aux Canadiens à l'extérieur de notre communauté.

En 1979, le premier député fédéral inuk, Peter Ittinuar, a été élu. Nous avons désormais un représentant au Parlement d'Ottawa qui pouvait faire pression pour tenter de faire avancer la question là-bas. Peter a entrepris ce travail, mais c'est surtout Jack Anawak qui a poussé le gouvernement à examiner le dossier en profondeur et qui l'a persuadé de négocier un règlement avec nous, y compris une compensation financière. L'accord d'indemnisation a été négocié au début des années 1990, et l'entente de principe sur les revendications territoriales du Nunavut, ou l'accord définitif, a été signée à peu près au même moment. Jack Anawak a déployé beaucoup d'efforts pour nous dans ce dossier. Nous avons également demandé au gouvernement des excuses en bonne et due forme, mais nous n'en avons jamais reçues. Comme nous faisons relativement beaucoup de bruit, la Commission royale a commencé à considérer cette question<sup>7</sup>. La Commission royale avait reçu le mandat d'examiner ce problème et elle devait soumettre une série de recommandations à ce sujet.

Nous avons obtenu un accord d'indemnisation, mais, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu d'excuses officielles. Ainsi, pour nous, la question n'est pas tout à fait réglée. Le gouvernement nous a offert une compensation financière, mais les excuses officielles étaient plus importantes pour nous ; nous souhaitons qu'il admette qu'une injustice avait été commise. C'est cette dernière réclamation que nous maintenons encore aujourd'hui. Mais, pour des raisons que seul le gouvernement fédéral connaît, il ne veut toujours pas s'excuser. Pour nous, l'histoire n'est donc pas close.

---

Yellowknife. Hodgson a été le premier commissaire à résider aux Territoires du Nord-Ouest (<http://www.commissioner.gov.nt.ca/> [en anglais]).

En 1979, l'ancien conseil des Territoires du Nord-Ouest a été transformé en Assemblée législative, qui comptait une majorité de membres élus autochtones et inuit.

<sup>7</sup> La Commission royale sur les Peuples autochtones a été créée par le gouvernement de Brian Mulroney en 1991, à la suite de l'échec de l'accord du Lac Meech et de la crise d'Oka. La Commission était coprésidée par George Erasmus et le juge René Dussault. Elle a présenté son rapport au Parlement en novembre 1996. Voir [http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_f.html). Le volume I, deuxième partie, chapitre 11, section 2.2, traite particulièrement des relocalisations.

À Resolute Bay, les habitants non-inuit s'entendaient généralement assez bien avec les Inuit. Il n'y avait pas de tension au sein de la communauté à propos de la relocalisation. Nos frustrations étaient dirigées envers le gouvernement plutôt qu'envers les Blancs qui vivaient dans notre voisinage. Nous étions conscients qu'ils n'y étaient pour rien dans ce qui s'était passé en 1953. Nous ne nous en prenions pas aux Blancs en général.

Il y avait toutefois un sentiment général d'impuissance, la sensation de ne pas pouvoir changer les choses. Tout avait déjà été décidé à l'avance et faisait force de loi. C'était vraiment notre situation. Il y avait un sentiment général de frustration au sein de la communauté. Au début des années 1960, nous avons commencé à ressentir de la colère, mais ce n'est que plus tard que nous avons pu commencer à l'exprimer ouvertement.

Cette période marquait également une transition dans le leadership inuit. La jeune génération commençait à prendre la direction des villages. Cette nouvelle génération de dirigeants était éduquée, non pas dans le sens universitaire, mais ils parlaient anglais et ils avaient fait certaines études. Ils représentaient la première génération de dirigeants inuit qui manifestaient vraiment nos frustrations.

La première école de Resolute Bay a ouvert ses portes en 1957. J'avais dix ans à l'époque. L'école a été bâtie près de la petite station météorologique, à deux milles de notre village. Nous devions marcher ces deux milles tous les jours pendant dix mois, tout l'hiver, pendant la longue période d'obscurité, tout en essayant d'éviter les ours polaires. Mais nous étions déterminés à aller à l'école. Personne d'entre nous ne parlait anglais. Notre langue de tous les jours était uniquement l'inuktitut. Quand nous franchissions la porte de l'école, notre éducation en anglais commençait, pour ne plus jamais s'arrêter. Nous nous disions que ce que nous apprenions à l'école nous aiderait à sortir de la situation dans laquelle nous nous trouvions. Je pense que c'est pourquoi beaucoup d'entre nous voulions ardemment fréquenter l'école. Je me souviens que j'avais très hâte que l'école commence à l'automne. Et nous avons bel et bien marché ces deux milles tous les jours. Il y avait parmi nous des enfants de 6 à 15 ans. Rétrospectivement, ça m'étonne que personne ne se soit jamais perdu ou ne se soit fait dévorer par un ours polaire. Nous avons souvent à traverser des blizzards. Malgré tout, comme je l'ai mentionné, nous aimions beaucoup aller à l'école. L'école de Resolute Bay offrait jusqu'à la sixième année. Par la suite, nous devions quitter notre communauté pour poursuivre nos études.

C'est ici que l'école de Churchill entre en ligne de compte. Elle a ouvert ses portes en 1964. Le gouvernement faisait passer des examens à tous les écoliers ; il faisait passer des tests de quotient intellectuel. Ceux qui obtenaient des résultats satisfaisants étaient admis à l'école de Churchill. Les étudiants les plus brillants de toutes les régions de l'Arctique de l'Est et du Nouveau-Québec s'y sont donc retrouvés. C'était un pensionnat, mais notre expérience à Churchill n'a ressemblé en rien à celle d'autres groupes autochtones dans les pensionnats. Ce fut une expérience formidable pour nous ; ça m'a vraiment ouvert des portes sur le monde. J'y ai appris à être autonome, à vivre sans mes parents. Ça m'a également donné une bonne formation de base. Bon nombre de dirigeants inuit d'aujourd'hui y sont allés. J'ai fréquenté cette école pendant deux ans.

Bien que l'expérience à Churchill ait été perçue positivement, que personne n'ait été victime de sévices physiques ou autres mauvais traitements, du moins pas à ma connaissance, elle a quand même eu des effets négatifs sur notre vie familiale et communautaire, lorsque les élèves rentraient à la maison. Nous avons changé à de nombreux égards. Nous nous habillions différemment. Nous avons des attitudes rebelles et les cheveux longs. Beaucoup se sont éloignés de leurs parents, d'autres n'arrivaient plus à communiquer avec leurs aînés. Et, bien entendu, beaucoup n'étaient plus en mesure d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à la survie en Arctique, particulièrement en tant qu'Inuit. On nous avait éloignés davantage de notre culture, de notre histoire et de notre environnement. Nous recevions certes une meilleure éducation dans le monde des Blancs, mais aux dépens de notre culture.

Resolute Bay était très isolée à l'époque, mais, lorsque nous sommes allés à Churchill, nous avons pu rencontrer des Inuit venant d'autres localités dont nous ne soupçonnions même pas l'existence, et nous avons été en contact avec d'autres dialectes. Les élèves de Baker Lake, par exemple ; nous ne comprenions pas un mot de ce qu'ils disaient ! Ils parlaient inuktitut, mais nous n'arrivions pas à les comprendre, et eux ne nous comprenaient pas non plus. Nous avons toutefois rapidement surmonté cet obstacle.

Nous avons rencontré un groupe de Kuujuuaq. On les appelait « la gang de Fort Chimo ». Je me souviens très bien de la première fois que je les ai vus. C'était la première fois de ma vie que je voyais des Inuit qui marchaient en se pavanant fièrement. Je n'aurais jamais pu m'imaginer que des Inuit pouvaient se comporter ainsi. Ils se promenaient dans la rue ou dans les couloirs de l'école en se donnant des airs arrogants et ils mettaient au défi quiconque de les confronter. Ils n'avaient peur de personne. C'était la première fois que beaucoup d'entre nous étions témoins de ce type de comportement chez des Inuit. Ça a été une révélation pour nous de voir ces gars-là tenir tête à leurs professeurs, à leurs superviseurs et même d'en venir aux mains avec eux. Nous n'avions jamais vu d'Inuit se conduire ainsi auparavant. Je pense que ça a fait partie d'un moment décisif pour nous lorsque nous nous sommes rendu compte que les Inuit n'avaient pas à toujours encaisser cette merde.

C'est aussi le moment où les Blancs ont commencé à changer d'attitude envers nous. Ils ont commencé à s'apercevoir que nous avons les mêmes droits civiques qu'eux ; que nos droits avaient été bafoués et que la situation devait commencer à changer. Ils ont commencé à reconnaître notre statut d'opprimés et de colonisés et, tranquillement, les choses se sont améliorées.

Les dirigeants inuit d'aujourd'hui ont grandi dans les années 1960, au moment où une révolution culturelle avait lieu. À cette époque, les mouvements pour la défense des droits de la personne et le respect de l'environnement prenaient beaucoup d'importance. Nous avons été inspirés par des gens d'ailleurs, tels que Martin Luther King fils, John F. Kennedy et Pierre Trudeau. Nous traversions une époque très stimulante. Je pense que cela a contribué à nous donner l'audace qu'il fallait pour poursuivre la lutte en vue de la revendication de nos droits.

Churchill était un port important à l'époque, nous avions donc beaucoup de contacts avec le reste du monde. On expédiait encore du blé à partir du port de Churchill. Une base de lancement de fusées s'y trouvait et l'armée y était encore très importante<sup>8</sup>. Il devait certainement y avoir un journal hebdomadaire et la ville était bien reliée au Sud par un système de télécommunications à ondes courtes. Des vols quotidiens provenaient de Winnipeg. Churchill était une ville importante à l'époque. La radio de Radio-Canada diffusait depuis très longtemps, bien avant l'apparition de la télévision.

Le pensionnat de Churchill était administré par le gouvernement fédéral. L'attitude y était différente et nous avons eu d'excellents professeurs. Nous parlons d'eux encore aujourd'hui. Nous repensons aux bons professeurs que nous avons eus ; M. Cruikshank, M. Jack Bell, Ron, enfin, je ne me souviens plus tous de les noms, mais je me rappelle encore leurs visages et leur façon d'être. Ils nous traitaient comme des gens normaux. Nous n'avions jamais fait l'expérience de ce genre d'attitude auparavant et ça a été libérateur, d'une certaine manière, de se retrouver avec de nouveaux professeurs qui nous traitaient en égal. Au début, l'école était destinée exclusivement aux Inuit, puis des Cris se sont joints à nous quelques années plus tard, vers la fin des années 1960 et le début des années 1970. Le sénateur Charlie Watt était superviseur de l'un des dortoirs à l'époque ; Jack Anawak était là aussi, ainsi que Peter Irniq, James Arvaluk, Simon Awa et Meeka Kilabuk.

Il y avait des cercles sociaux. Je ne me souviens pas d'avoir discuté de politique, mais je me rappelle avoir passé beaucoup de temps à discuter de la façon dont nous allions transformer l'Arctique. Nous étions jeunes. Nous avions 14, 15, 16 ans et, déjà, nous discutons de la façon dont nous allions transformer le Nord. Nous vivions dans des résidences étudiantes. Je pense que nous étions quatre étudiants par chambre. Il y avait environ 40 ou 50 étudiants par étage, c'est ce que nous appelions un dortoir. Je crois qu'il

---

<sup>8</sup> Churchill est le seul port de mer intérieur du Canada. Le terminal céréalier de Churchill peut contenir 140 000 tonnes de céréales ; il permet le nettoyage et l'entreposage des grains qui seront expédiés à la fin de l'été (<http://communityprofiles.mb.ca/cgi-bin/csd/index.cgi?id=4623056> [en anglais]). Le port peut également servir à l'exportation et à l'importation de produits miniers, forestiers et pétroliers. Le port est encore en service de nos jours (<http://www.omnitrax.com/portservice.shtml> [en anglais]). La base de lancement de fusées de recherche de Churchill a été créée en 1954. Selon l'Encyclopedia Astronautica (<http://www.astronautix.com/sites/forchill.htm> [en anglais]), l'armée canadienne a mené la première série de lancements de fusées à Fort Churchill en 1954. Après une période d'inactivité, des installations plus spécialisées ont été construites à partir de 1956, en appui à l'Année géophysique internationale [AGI]. Les lancements de l'AGI ont commencé en juillet 1957. La base a fermé de nouveau ses portes en décembre 1958, lorsque le programme de l'AGI a pris fin. Elle a été rouverte en août 1959 par l'armée américaine, comme partie de son réseau de bases de lancement de fusées-sondes, ce qui a permis l'utilisation du site par d'autres groupes dans les années qui ont suivi.

À la fin des années 1960, un incendie a détruit une grande partie des installations de Fort Churchill. Il a été annoncé que 12 fusées Black Brant seraient lancées à partir de la station de la NASA à Wallops, en Virginie, en 1961-1962, pendant que les installations à Churchill seraient rebâties. Lorsque les États-Unis ont décidé de mettre fin à leurs activités à Churchill en juin 1970, le Conseil national de recherches du Canada a pris la relève pour soutenir le Programme canadien de recherche sur la haute atmosphère. En 2001, le gouvernement du Manitoba essayait toujours de trouver une nouvelle utilité à la base de lancement de fusées de recherche de Churchill (<http://www.gov.mb.ca/chc/press/top/2001/05/2001-05-01-01.html> [en anglais]).

y avait trois dortoirs pour les garçons et deux dortoirs pour les filles. Il y avait donc plus ou moins 250 ou 300 élèves à la fois, garçons et filles ; c'était un établissement d'enseignement mixte.

Certains élèves, comme Peter Irniq et Paul Quassa, avaient également fréquenté le pensionnat de Chesterfield Inlet, ce qui avait été, pour beaucoup d'entre eux, une mauvaise expérience. Ils sont ensuite venus à Churchill, et ils nous ont raconté les différences entre les deux écoles. Pour la plupart d'entre eux, Chesterfield Inlet avait été une expérience pénible et Churchill était au contraire une expérience très positive.

Personnellement, je n'ai jamais songé à quitter le Nord. J'aurais aimé poursuivre des études supérieures, mais je ne pouvais pas m'imaginer vivre ailleurs qu'au Nord, principalement parce que ma famille n'aurait pas envisagé de vivre ailleurs qu'en Arctique. Nous étions curieux de découvrir le monde extérieur, mais en aucun cas nous n'aurions abandonné notre terre ancestrale. Après des séjours de 10 mois à Churchill, nous revenions à la maison en avion à la fin du mois de juin. Nous passions un bref été en famille, puis nous repartions en septembre.

J'ai vraiment commencé à voir les choses différemment après Churchill ; après avoir fait des études, après avoir vu la façon dont différentes personnes vivaient et se comportaient, après avoir observé toutes ces attitudes distinctes. Lorsque nous retournions dans nos communautés, nous prenions conscience du retard que nous accusions par rapport au reste du pays et à d'autres endroits comme le Nouveau-Québec, qui avait été doté d'un système d'éducation bien avant nous, et où les Inuit vivaient avec les Blancs depuis beaucoup plus longtemps que nous. En retournant à Resolute Bay, je prenais conscience de tout ce qu'il y avait à faire pour tenter de rattraper notre retard.

Je n'ai pu retourner à Churchill la troisième année, car mon père a contracté la tuberculose et il a dû être évacué à l'hôpital. J'ai donc dû rester à la maison pour soutenir et aider ma mère. C'était en 1965 ou 1966. Je suis resté à la maison quelques années, pour subvenir aux besoins de ma famille, jusqu'à ce que mon père revienne de l'hôpital. Je me suis ensuite rendu dans le sud du Canada, à un endroit qui s'appelle Goderich, dans le sud de l'Ontario. J'y ai passé environ huit mois, en vue d'obtenir mon brevet de pilote privé<sup>9</sup>. J'ai accumulé près de 300 heures de vol. Je ne suis cependant pas resté dans l'aviation très longtemps. J'ai vraiment aimé apprendre à voler et je me plaisais à piloter de petits avions lorsqu'il faisait beau. Mais je me suis rendu compte que, même si cela me plaisait, la perspective d'en faire une carrière était moins intéressante que d'autres possibilités qui s'offraient à moi ; j'ai donc décidé d'y renoncer. Je n'ai pas conservé mon permis.

J'ai ensuite entendu dire qu'une nouvelle école secondaire ouvrirait ses portes ici, à Frobisher Bay, en 1970. J'étais trop vieux à l'époque pour retourner à l'école secondaire, mais je n'ai pas pu résister à m'y inscrire. J'y suis donc allé pendant un an.

---

<sup>9</sup> L'aéroport de Goderich, en Ontario, abritait l'Elementary Flying School n° 12 durant la Deuxième Guerre mondiale. Après la guerre, cette institution a été transformée en école d'aviation commerciale (<http://www.huroncountymuseum.on.ca/skyh.htm> [en anglais]).

L'année suivante, en 1971, j'ai trouvé un emploi. En fait, j'ai d'abord rencontré ma femme et je me suis ensuite trouvé un travail. Pendant les trois années qui ont suivi la fin de mes études, j'ai travaillé pour le gouvernement territorial en tant qu'agent d'information régional pour la région de Baffin. En 1974, je suis allé travailler pour l'Inuit Tapirisat du Canada<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> L'Inuit Tapirisat du Canada a été fondé en 1971 par un groupe de jeunes Inuit qui avaient d'abord été membres de l'Indian-Eskimo Association. Tagak Curley, James Arvaluk et Mary Panigusiq Cousins font partie du noyau fondateur de cette organisation politique exclusivement inuit.

## Chapitre III

### Les années 1960 : une période de transition dans le Nord

C'est à l'été 1953 que je suis venu à Iqaluit (qui s'appelait Frobisher Bay à l'époque) pour la première fois. Nous étions passés par ici. Comme je n'avais que cinq ans, mes souvenirs ne sont pas très précis. C'était la plus grande communauté que nous avions visitée en route vers l'Extrême-Arctique, sur le *C. D. Howe*. Je me rappelle que des Inuit étaient montés à bord et nous avaient donné à manger de la viande et du poisson frais. Ils savaient que des familles du Nouveau-Québec se faisaient déménager dans l'Extrême-Arctique. Ils avaient entendu parler de nous. Ils savaient que nous serions très heureux de recevoir de la viande fraîche, du poisson frais et du *maktaaq*. Ils sont montés à bord et nous leur en avons été très reconnaissants.

C'est mon premier souvenir d'Iqaluit. La plus grande partie de la communauté se trouvait à Apex, Niaqunngut. Il n'y avait à l'époque que quelques bâtiments dispersés. L'armée y était encore présente. Nous n'avions pas eu la permission de débarquer du navire, mais nous avons pu apercevoir la ville de là où nous étions. Lorsque nous avons traversé la communauté en 1953, la plupart des Inuit possédaient encore des *qajait* faits de peaux de phoque.

Beaucoup plus tard, je suis descendu à Frobisher Bay pour y passer environ six mois, en 1966 ou 1967, avant d'aller suivre ma formation de pilote en Ontario. J'avais 19 ou 20 ans. Depuis 1953, la ville s'était considérablement agrandie. Elle était devenue un centre régional d'administration gouvernementale. Il y avait beaucoup plus d'habitants qu'en 1953. Ça ressemblait un peu au Far West. Un magasin de vins et spiritueux avait ouvert ses portes et je crois bien qu'il y avait un bar. L'armée y était toujours. J'y étais durant l'été, le bateau d'approvisionnement était donc sur place. Il y avait beaucoup de débardeurs en ville. J'avais remarqué que les Inuit de la communauté avaient commencé à ne plus vraiment se sentir chez-eux en raison de la présence de tous ces étrangers qui arrivaient en ville et qui construisaient des immeubles. Le gouvernement avait également une plus grande visibilité en ville qu'autrefois.

Je ne peux pas vraiment décrire comment les choses se sont passées pour les Inuit de Frobisher Bay, car je ne l'ai pas observé personnellement. Quelques familles vivaient encore dans des campements près de la baie, mais beaucoup étaient récemment déménagées pour s'approcher de la ville. La population inuit augmentait parce que les gens quittaient leurs campements près de la baie pour aller s'établir principalement à Apex. C'était un an après l'élection de Simonie Michael au Conseil territorial. Je connaissais certaines personnes de la communauté à l'époque, mais je ne connaissais pas tout le monde. Je m'étais fait de nouveaux amis que je revois encore de temps à autre.

À un certain moment, j'ai senti que je devais quitter Resolute Bay. Ce n'était pas un endroit où il faisait très bon vivre à l'époque, comme je l'ai déjà mentionné. C'était une petite communauté qui n'allait pas très bien. Les gens buvaient beaucoup et ce n'était

pas gai. Je voulais sortir de ce milieu. À l'époque, j'avais une moto tout-terrain. Je l'ai vendue et j'ai pu m'acheter un billet d'avion pour venir ici ; en réalité, je n'avais nulle part où aller. Une famille m'a accueilli. Quelques semaines plus tard, j'ai réussi à trouver un travail temporaire auprès du gouvernement territorial. J'avais aussi fait une demande pour une formation de pilote à Goderich, en Ontario. Je travaillais à cet emploi temporaire pour le gouvernement territorial quand j'ai été accepté à l'école d'aviation ; je suis donc reparti.

De nos jours, la qualité de vie à Resolute Bay est de loin supérieure à ce qu'elle était à l'époque. Les excès d'alcool se font plus rares. Les gens, surtout les enfants, sont plus sains, physiquement et psychologiquement. Les enfants et les petits-enfants des premiers « exilés de l'Extrême-Arctique » sont devenus les dirigeants de leur communauté. Resolute Bay est maintenant, avec Grise Fiord, l'une des localités les plus agréables du Nunavut.

Je suis revenu à Frobisher Bay en 1970. Le Gordon Robertson Educational Centre (GREC) venait d'ouvrir ses portes<sup>1</sup>. Je travaillais pour une entreprise d'aviation à Resolute Bay quand j'ai entendu parler d'une nouvelle école secondaire qui venait d'ouvrir à Frobisher Bay. Je voulais vraiment poursuivre mes études, même si j'étais beaucoup trop vieux pour retourner à l'école secondaire. J'avais presque 23 ans, mais je n'ai pas pu résister à la tentation. Je voulais retourner à l'école. J'ai présenté une demande d'admission et j'ai été accepté. Je suis donc revenu ici en 1970. J'ai passé un an à cette nouvelle école. Si je me souviens bien, j'ai terminé mon VI<sup>e</sup> secondaire cette année-là. Je suis revenu l'année suivante, en 1971. C'est à ce moment que j'ai rencontré une jeune femme, et j'ai plutôt perdu de l'intérêt pour l'école. Je suis donc allé travailler pour le gouvernement territorial. J'ai obtenu un emploi en tant qu'agent régional d'information. Quelques années plus tard, nous avons eu un fils et nous avons fondé une famille à Frobisher Bay.

J'ai travaillé pour le gouvernement territorial pendant trois ou quatre ans, jusqu'à ce qu'Inuit Tapirisat du Canada m'appelle en 1974, pour me demander si j'étais intéressé à me joindre à l'organisme pour travailler sur le dossier des revendications territoriales. C'était une époque très stimulante, parce que le gouvernement territorial venait de déménager son administration centrale d'Ottawa à Yellowknife et des bureaux régionaux s'installaient à Frobisher Bay, à Rankin Inlet et à Cambridge Bay. C'était une période de grande activité pour le gouvernement dans le Nord ; beaucoup de nouveaux bâtiments étaient construits et de nouveaux employés étaient recrutés.

Les trois ou quatre années passées à travailler pour le gouvernement territorial ont été très formatrices pour moi. Je travaillais pour le ministère de l'Information. Le commissaire Stuart Hodgson parcourait tout le territoire. Il tentait de visiter chaque

---

<sup>1</sup> Le Gordon Robertson Educational Centre (maintenant l'école secondaire Inuksuk) a ouvert ses portes au début des années 1970 afin d'offrir aux Inuit de l'Arctique de l'Est des études secondaires. Son ouverture a confirmé l'importance de Frobisher Bay (maintenant Iqaluit) en tant que centre administratif de l'Arctique de l'Est. Gordon Robertson a été commissaire des Territoires du Nord-Ouest du 15 novembre 1953 au 12 juillet 1963 ([www.commissioner.gov.nt.ca/](http://www.commissioner.gov.nt.ca/)).

communauté au moins une fois par année. Je l'accompagnais toujours pendant ces voyages. J'ai pu visiter presque toutes les communautés du Nunavut durant ces trois ans. Je me suis rendu dans des localités que je n'avais jamais visitées auparavant. J'ai pu acquérir une vue d'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. J'ai pu visiter des villages de la vallée du Mackenzie jusqu'à la mer de Beaufort.

Le gouvernement à cette époque avait de grands projets de construction dans le Nord. Le gouvernement du Canada venait de présenter son Programme de logements locatifs dans le Nord et il tentait vivement de convaincre les Inuit de déménager dans ces maisons, bâties par le gouvernement fédéral<sup>2</sup>. À l'époque, les gens vivaient dans leurs propres petites maisons. Les Inuit avaient bâti leurs premières maisons avec des rebuts de bois et autres matériaux du genre. Comme je l'ai déjà mentionné, les gouvernements fédéral et territorial étaient dans une phase de construction d'infrastructures dans le Nord ; ils bâtissaient des écoles territoriales, des centres de soins de santé ainsi que des centres d'éducation pour les adultes.

Les communautés venaient d'être incorporées en hameaux. Avant cette période, on appelait les communautés des « établissements ». Elles n'avaient pas de statut juridique par rapport au gouvernement. Le gouvernement se rendait dans ces localités, tenait des assemblées publiques et encourageait la création de conseils d'établissement. Après un certain moment, lorsque les gens avaient acquis suffisamment d'expérience au sein de ces conseils, on les encourageait à demander le statut de hameau. Ce processus était en cours à l'époque. Ce moment a été déterminant dans l'histoire de notre peuple, car les communautés s'organisaient et la démocratie s'installait.

Cette période a entraîné un changement important dans notre mode de prise de décisions traditionnel. Il y avait toujours eu des chefs dans les campements. Il s'agissait généralement d'une chefferie collective. Les aînés de la communauté ou les gens les plus aptes à diriger étaient généralement les chefs. Nous n'avions pas de processus officiel d'élections. La mise en place du système électoral a ainsi entraîné des changements importants à notre mode de vie.

Vers la même époque, le gouvernement territorial a mis en œuvre le mouvement coopératif<sup>3</sup>. Des agents de développement économique venaient l'implanter dans nos

---

<sup>2</sup> En 1965, le gouvernement fédéral a approuvé un programme locatif quinquennal qui visait à offrir des logements adéquats aux Inuit des Territoires du Nord-Ouest. Le Programme de logements de location dans le Nord a permis la construction de 1 558 maisons de trois chambres dans 43 établissements du Nord jusqu'en 1973. Vers la fin de 1971, 1 378 maisons avaient été bâties en vertu de ce programme (Northwest Territories Council Task Force on Housing, 1972). Selon Damas (2002 : 122), les programmes de logement ont joué un rôle important dans la centralisation des établissements du centre de l'Arctique (Arctique de l'Est canadien), mais leur mise en œuvre a varié selon les endroits. Par conséquent, le logement était parfois inextricablement lié à d'autres facteurs dans la prise en charge (voir également Duffy, 1988 : 36-46).

<sup>3</sup> La Caisse de prêts aux Esquimaux est une initiative du gouvernement fédéral qui remonte à la relocalisation des Inuit d'Inukjuak à Grise Fiord et à Resolute Bay en 1953 (voir chapitre I, note 2). Le fonds de 50 000 \$ a été créé par le Conseil du Trésor ; il servait à ouvrir des commerces désignés comme des coopératives dans les nouveaux établissements. Ces commerces achetaient de l'équipement d'une valeur de 5 000 \$ et le vendaient aux Inuit des nouveaux établissements. Le reste du fonds pouvait être

communautés. Une mise de fonds initiale était allouée pour le démarrage des coopératives. Avant la mise sur pied de celles-ci, la Compagnie de la Baie d'Hudson détenait le monopole commercial en Arctique.

Au milieu des années 1960, les Inuit étaient encore en période de transition quant à leur mode d'habitation. Ils étaient en train de passer des tentes en été et des *igluit* en hiver aux petites maisons en bois. Le gouvernement n'arrivait pas à bâtir assez de maisons pour abriter tout le monde. Il encourageait très fortement les enfants à aller à l'école. En réalité, les enfants étaient obligés d'y aller. Les adultes, pour leur part, recevaient une formation pour devenir ouvriers, conducteurs de camions, conducteurs d'équipement lourd, ce type de métier. C'est à ce moment que le système d'éducation a vraiment démarré. Des écoles ont été construites dans toutes les localités et des enseignants ont été embauchés. Le système d'éducation du Sud a été implanté dans le Nord. À cette époque, la plupart des employés de bureau, des décideurs et des gérants venaient encore de l'extérieur.

Il est manifeste que le massacre de nos chiens durant cette période de transition était une politique du gouvernement. Puisque j'étais à l'école à Churchill, je n'ai pas vu la façon dont les choses se sont produites. Je me souviens qu'à l'automne 1963, au mois de septembre, j'ai quitté ma communauté pour aller à l'école à Churchill. L'année scolaire durait dix mois et, lorsque je suis revenu à Resolute Bay, en juin 1964, tous les chiens étaient morts. Les agents de la GRC avaient tué tous les animaux. Lorsque j'avais quitté la localité au mois de septembre précédent, les huskies étaient deux fois plus nombreux que les habitants à Resolute Bay. Il devait y avoir une centaine de personnes à Resolute Bay ; nous avons donc environ 200 chiens. Lorsque je suis revenu, après dix mois d'absence, tous les chiens sans exception avaient été abattus. Je n'ai pas assisté à l'événement, car il s'est produit pendant que j'étais à Churchill. Ce même événement s'est produit à différents moments dans les différents villages, pendant une période de 10 à 15 ans, à partir des années 1950 et tout au long des années 1960. Ça ne s'est pas produit de la même façon partout. À Resolute Bay, ça a eu lieu pendant l'hiver 1963-1964.

Toutes sortes de raisons ont été évoquées par différentes personnes pour justifier ces actions. Le gouvernement n'avait jamais qu'une seule explication. Certains disaient que c'était pour des raisons de santé publique, que nos chiens avaient contracté la rage ou la maladie de Carré, d'autres disaient qu'il y avait trop de chiens dans la localité, ce qui

---

accordé comme subvention à des Inuit d'autres régions de l'Arctique. Bien que les commerces ouverts dans les établissements de Grise Fiord et de Resolute Bay portaient le nom de « coopératives », c'étaient les détachements de la GRC qui étaient responsables de leur exploitation, et non les Inuit. Les profits retournaient donc à la Caisse même (voir Tester et Kulchyski, 1994 : 165-174).

Dans les années 1960, le budget de la Caisse de prêts aux Esquimaux a continué d'augmenter. Au cours de cette période, le commissaire des Territoires du Nord-Ouest pouvait octroyer jusqu'à 10 000 \$ à un Inuit, jusqu'à 15 000 \$ à un groupe de quatre Inuit et jusqu'à 50 000 \$ à un grand groupe d'Inuit. On percevait des intérêts de 7,5 % ; ce taux a chuté à 5 % plusieurs années plus tard.

Les Inuit avaient surtout recours aux subventions pour ouvrir et exploiter des coopératives. En 1969, la Caisse a accordé 481 760 \$, dont 293 960 \$ ont été directement utilisés pour ouvrir et exploiter des coopératives. Le reste servait à acheter de l'équipement (bateaux, motoneiges, etc.) ainsi que des logements (voir Damas, 2002 : 114-116).

compromettait la sécurité des citoyens. Chaque fonctionnaire nous présentait une version différente. D'autres gens avançaient leurs propres théories. Le massacre des chiens a eu lieu environ à la même époque où la motoneige a été lancée au Canada. Bombardier fabriquait des motoneiges et les chasseurs s'y intéressaient. Ces engins qui leur permettaient d'aller plus vite et plus loin, plus rapidement, suscitaient leur curiosité. Ils s'y sont donc intéressés et ont commencé à acheter ces nouveaux véhicules.

Selon moi, cette mesure faisait partie des politiques d'assimilation du gouvernement. À l'époque où nous avions encore nos chiens, nous devions nous en occuper. Nous devions chasser plus ou moins à longueur d'année pour être en mesure de les nourrir. Nous voyagions donc beaucoup lorsque nous avions encore nos chiens. Nous nous déplaçions partout, sans argent, pour assurer la survie de nos chiens et pour poursuivre la pratique culturelle d'avoir des chiens. Les *qimmit* représentaient une partie importante de nos vies. Nous ne les considérons pas simplement comme des chiens, pas simplement comme des animaux de travail, mais plutôt comme des membres de notre famille. Nous leur donnions des noms et nous interagissions avec eux à tout moment, tous les jours. Ils étaient entraînés à travailler avec les chasseurs ainsi qu'à protéger les familles, les enfants. Ils faisaient partie de notre vie quotidienne et nous les considérons presque comme des frères et des sœurs lorsque nous étions enfants. Leur massacre a entraîné un changement important pour nous ; nos vies ont changé pour toujours. Lorsque j'y repense aujourd'hui, j'en viens à la conclusion que c'est le massacre de nos huskies qui a vraiment entraîné notre isolement par rapport à notre environnement naturel. L'homme inuk n'était plus en mesure de transmettre ses connaissances à ses enfants. Je pense que le massacre de nos chiens nous a vraiment arrachés à nos terres, à nos racines, à notre culture, à notre langue, à notre mode de vie. Nous n'avons pas perçu les choses ainsi lorsqu'elles se sont produites, mais, en examinant la situation aujourd'hui, on peut dire que cet incident a encore des répercussions sur notre peuple. Nous subissons encore les conséquences de ce qui s'est produit durant cette période.

L'arrivée des motoneiges a également transformé en profondeur le mode de vie des chasseurs. Auparavant, à l'époque où ils voyageaient encore en traîneau à chiens, les Inuit en venaient à connaître très bien leur environnement, car ils se déplaçaient constamment. Ils devaient bien connaître les conditions météorologiques. Puisqu'ils passaient de longues périodes de l'année dans des milieux sauvages, ils devaient également bien connaître les habitudes des animaux. L'arrivée des motoneiges a tout accéléré : il fallait à tout prix aller le plus vite possible et revenir le plus vite possible. Il s'agissait d'une autre initiation à la société de l'instantané. Tout devait aller rapidement. C'est à ce moment que les gens ont vraiment commencé à perdre la connaissance intime de l'environnement arctique, lorsque tout est devenu urgent et que plus personne n'avait le temps de communier avec la nature. Nous avons été déracinés.

Je n'avais jamais travaillé avec l'Inuit Tapirisat du Canada avant de recevoir un appel de cet organisme en 1974. Je m'intéressais à ce qu'il faisait et mon intérêt pour la politique croissait au fur et à mesure que je voyageais et que je rencontrais les habitants des différentes localités et les difficultés auxquelles ils faisaient face. Je remarquais que certaines préoccupations étaient partagées par toutes les communautés, comme la perte de

notre langue, de notre culture et de la maîtrise de notre environnement. Toutes ces préoccupations étaient communes à toutes les communautés. J'ai commencé à m'intéresser particulièrement à ces problèmes. Je suppose qu'au fond de moi-même je tentais de m'engager en politique lorsque l'ITC m'a téléphoné. La décision de quitter mon emploi au gouvernement pour passer aux négociations sur les revendications territoriales a donc été pour moi relativement facile à prendre.

Les voyages que j'ai effectués avec le commissaire Hodgson ont été déterminants quant au travail que j'aurais à faire par la suite, car ils m'ont permis d'acquérir une vue d'ensemble. J'ai pu observer la façon dont les choses se passaient dans d'autres coins du pays. J'ai pris connaissance des enjeux qui se présentaient à d'autres groupes autochtones, dans la vallée du Mackenzie par exemple. J'ai même eu un aperçu de certains enjeux internationaux. J'ai pu rencontrer des Inuit de l'Alaska et du Groenland. Cette période a été très instructive pour moi. J'ai commencé à voir comment les gens vivaient dans le sud du Canada et je me suis demandé : « Comment se fait-il que les Inuit du nord du Canada semblent avoir un statut inférieur à celui des autres citoyens du pays ? Pourquoi ? Pourquoi en est-il ainsi ? Comment pouvons-nous remédier à ce problème ? » Cette expérience m'a donné toute l'information nécessaire pour être en mesure de travailler sur le processus de revendications territoriales.

L'amélioration des conditions de vie des Inuit faisait bien entendu partie du mandat du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du commissaire Hodgson. Toutefois, ce mandat ne comprenait aucun règlement concernant les revendications territoriales ni la création d'un nouveau territoire. Le gouvernement avait la vision d'un Nord uni : « Nous sommes tous des habitants du Nord et nous aurons un futur commun. » C'était la philosophie qui régnait à Yellowknife. Régler des revendications territoriales inuit ou créer un nouveau territoire ne faisaient pas partie de leurs plans. Le gouvernement territorial ne reconnaissait pas les droits ancestraux dans le nord du Canada, dans les Territoires du Nord-Ouest. C'était la décision qu'on avait prise. La négociation d'ententes de revendications territoriales ne l'intéressait pas.

Une première possibilité pour les Inuit de négocier des ententes de revendications territoriales au Canada s'est ouverte en 1971, lorsque les Inupiat de l'Alaska ont signé le premier traité moderne de l'Amérique du Nord<sup>4</sup>. Cet événement a été une véritable

---

<sup>4</sup> À l'instar de nombreux accords de revendications territoriales signés par des Premières Nations du Canada, l'Alaska Native Claims Settlement Act découle des batailles juridiques entre les peuples autochtones et l'État. L'origine de cette entente remonte à 1961, au moment où les Athapascans de la région des lacs Minto ont déposé une contestation auprès du département de l'Intérieur lui demandant de protéger leurs droits en refusant la demande de l'Alaska de transférer des terres fédérales à l'État. Ce dernier exigeait des terres potentiellement rentables en vue de la production de pétrole ainsi que des terres en vue de créer des aires récréatives. Devant le silence du département de l'Intérieur, et comme l'Alaska continuait de choisir des terres, d'autres peuples autochtones ont commencé à protester. En 1966, 250 dirigeants de 17 associations locales et régionales ont tenu la première réunion pan-étatique. À l'unanimité, ils ont recommandé l'imposition d'un blocage sur toutes les terres fédérales jusqu'au règlement des revendications autochtones. Plus tard la même année, le secrétaire de l'Intérieur a imposé un blocage de tous les transferts des terres fédérales à l'Alaska.

La découverte de pétrole à la fin des années 1960 a changé le débat. Le 10 septembre 1969, l'Alaska a mis en vente ses concessions pétrolières dans les terres qu'il avait demandées quelques années auparavant. Les

révélation pour nous : « Vous voulez dire que les Inuit peuvent réellement négocier un traité moderne ? » Nous nous sommes vivement intéressés à cet événement marquant. Nous avons pensé qu'une entente similaire pourrait être possiblement conclue au Canada également !

Nous sommes entrés en contact avec d'autres dirigeants politiques inuit, au Labrador, au Nouveau-Québec et à la mer de Beaufort. Nous avons commencé à établir des réseaux entre nous et à nous organiser, puis une discussion politique s'est amorcée. C'est à ce moment que nous avons créé notre première association régionale inuit dans l'Arctique de l'Ouest : le Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA, mieux connu sous l'acronyme COPE en anglais)<sup>5</sup>. À ma connaissance, c'était la première organisation politique inuit au nord du Canada. Nous disions à la blague que l'acronyme de l'organisation signifiait « Comité des Eskimos déçus qui en ont assez » (En anglais : Committee of Pissed Off Eskimos, pour COPE)!

Ce qui s'était produit en Alaska fut une déclaration en termes non-équivoques affirmant que les Inuit de l'Arctique avaient des droits ancestraux encore valides. Voilà le message que nous avons reçu; il s'agissait d'un concept nouveau pour nous. Des droits ancestraux ! Ce concept avait une longue histoire pour les peuples autochtones du sud du Canada, mais il était relativement nouveau pour les Inuit du nord du pays. Nous n'avions

---

sociétés pétrolières concurrentes ont versé plus de 900 millions de dollars à l'État pour obtenir le droit de procéder à des forages. Cette situation a montré au Congrès à Washington et aux peuples autochtones de l'Alaska que l'État était en mesure de partager certains de ses revenus miniers avec les communautés autochtones. Les peuples autochtones étaient de plus en plus en colère, en raison de la menace envers leurs terres et l'absence d'indemnisation pour les terres qu'ils revendiquaient.

En 1971, les parties (l'Alaska, le gouvernement fédéral, les peuples autochtones et l'industrie pétrolière) étaient prêtes à négocier un règlement des revendications territoriales. Le 18 décembre 1971, les Inupiat et tous les autres peuples autochtones de l'Alaska ont signé l'Alaska Native Claims Settlement Act. Presque toutes les revendications autochtones ont été abolies en échange du neuvième de la superficie de l'État (4,5 millions d'acres) et d'une indemnisation de 962,5 millions de dollars ; de cette somme, 462,5 millions devaient provenir du département du Trésor et le reste, du partage des recettes du pétrole. L'entente a été administrée par 12 sociétés régionales qui géraient l'indemnisation et les terres obtenues. Contrairement aux revendications que les Inuit du Canada accepteront par la suite, l'Alaska Native Claims Settlement Act ne garantit pas la protection des cultures autochtones en Alaska ni ne leur accorde une forme d'autonomie gouvernementale au-delà des pouvoirs municipaux. (voir [arcticcircle.uconn.edu/SEEJ/Landclaims/ancsa1.html](http://arcticcircle.uconn.edu/SEEJ/Landclaims/ancsa1.html) ; [arcticcircle.uconn.edu/VirtualClassroom/case2a/case2avc.html](http://arcticcircle.uconn.edu/VirtualClassroom/case2a/case2avc.html) ; et Chance, 1990).

<sup>5</sup> Le Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA) a été fondé en 1970 par des résidents d'Inuvik afin de représenter les Inuvialuit du delta du Mackenzie dans le cadre des négociations avec les gouvernements fédéral et territorial ainsi que l'industrie pétrolière, puisque du pétrole avait été découvert dans la région. Pendant trois années, le CEDA recrute des membres, consulte les gens de nombreuses communautés et entreprend des contestations contre le gouvernement fédéral. Au début des années 1970, le CEDA s'associe à l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC), car le gouvernement fédéral ne le reconnaît pas. L'ITC a soutenu les efforts d'obtention de financement et de reconnaissance du CEDA. Jusqu'en 1976, le CEDA attendait également de l'ITC qu'il mène des négociations avec le gouvernement fédéral sur les revendications territoriales. Le CEDA défendait les intérêts des Inuvialuit et protégeait l'intégrité des terres menacées par les activités pétrolières et gazières (McPherson, 2003 : 64-66). À la fin des années 1970 et le début des années 1980, le CEDA, pressé par l'exploitation imminente de réserves de pétrole et de gaz dans la mer de Beaufort, décide de négocier directement avec le gouvernement fédéral la Convention définitive des Inuvialuit (voir chapitre V, note 1 pour obtenir des précisions au sujet de cette convention).

jamais participé à la négociation de traités. Nous n'avions jamais réellement pensé que ce serait possible jusqu'à ce que nous entendions parler de ces nouvelles de l'Alaska, qu'un traité moderne qui portait sur les terres, l'argent et l'autonomie gouvernementale avait été signé. Nous avons commencé à entrevoir la possibilité de faire ça ici aussi !

Il me semble important de mentionner que, en 1970, il n'y avait pas beaucoup de communication dans l'Arctique, car il n'y avait pas encore de satellite<sup>6</sup>. Il y avait des radios à ondes courtes et les grandes communautés comme Frobisher Bay captaient Radio-Canada, mais il n'y avait pas de réseau de diffusion pan-arctique. À cette époque, l'Arctique était encore relativement isolé.

Le gouvernement territorial a implanté le mouvement des coopératives dans les années 1966-1967. Ce mouvement a permis aux Inuit de diverses localités de se rassembler pour discuter de la mise sur pied des coopératives, de la construction de magasins et de la création d'activités économiques. C'était la première occasion pour des gens de partout dans le Nord de se rassembler et de discuter de problèmes communs. Il s'agissait d'une étape très importante pour les Inuit, qui a grandement contribué au mouvement qui allait suivre. Beaucoup de dirigeants politiques inuit sont issus de ce mouvement coopératif.

J'ai été emballé de l'appel téléphonique de l'ITC en 1974. Ça faisait un moment que je réfléchissais à tous les problèmes auxquels les gens du Nord faisaient face. J'avais entendu parler des règlements en Alaska, j'avais pris connaissance de l'affaire Calder, je savais que l'ITC travaillait sur l'évolution politique et les revendications territoriales, ce qui m'intéressait beaucoup<sup>7</sup>. Il a donc été très facile pour moi d'accepter leur offre lorsque j'ai reçu leur appel; j'avais hâte d'aller à Ottawa et de commencer à travailler en plein cœur de l'action. J'ai occupé le poste de directeur administratif du projet des revendications territoriales inuit. À cette époque, l'Inuit Tapirisat du Canada était responsable des négociations de revendications territoriales pour les Inuit de tout le Canada. Nous avons d'abord pensé négocier une seule entente de revendication territoriale pour l'ensemble des Inuit; pour le Labrador, le Nouveau-Québec, l'Arctique

---

<sup>6</sup> En 1973, Radio-Canada a commencé à diffuser sa programmation dans tout le Nord canadien par le satellite Anik-1. En 1975, la société a mis en œuvre le programme de rayonnement accéléré afin de fournir de l'équipement de réception et de transmission à toutes les communautés canadiennes de plus de 500 habitants. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement territorial a fourni le même équipement aux localités de moins de 500 habitants. Soudainement, toutes les communautés inuit ont eu accès au téléphone, à la radio et à la télévision (voir Roth et Valaskakis, 1989).

<sup>7</sup> Lorsque l'ITC a communiqué avec John en 1974, l'organisation travaillait à sa première proposition visant la création du Nunavut intitulée *Agreement-in-Principle as to the Settlement of Inuit Land Claims in the Northwest Territories and the Yukon Territory between the Government of Canada and the Inuit Tapirisat of Canada*. La proposition, présentée au gouvernement canadien le 27 février 1976, visait la création d'un territoire inuit qui inclurait la partie arctique des Territoires du Nord-Ouest, y compris le delta du Mackenzie, qui a depuis fait l'objet d'un règlement distinct (voir chapitre VI, note 1). Cette proposition visait également deux autres objectifs principaux : la préservation de l'identité des Inuits et de leur mode de vie traditionnel ; et la participation équitable et significative des Inuit aux changements apportés dans le Nord. Bien que cette proposition ait été par la suite mise de côté, l'ITC avait fait un important pas vers la création du Nunavut et le règlement d'autres revendications territoriales inuit au Labrador et dans le delta du Mackenzie (voir Duffy, 1988 : 235-243 ; et Légaré, 1993 : 38-42).

de l'Ouest et les Territoires du Nord-Ouest. Nous nous sommes cependant rapidement rendu compte que ce ne serait pas possible.

Nous pensions pouvoir relier toutes ces négociations pour en arriver à négocier une seule entente. Mais les événements sont venus contrecarrer notre démarche : le gouvernement du Québec était déterminé à aller de l'avant le plus rapidement possible avec son projet hydroélectrique de la Baie James. Par conséquent, les Inuit et les Cris du nord du Québec ont été forcés, enfin, ils ont dû signer une entente très rapidement. Les négociations de la Convention de la Baie James et du Nord québécois ont duré deux ou trois ans<sup>8</sup>. La situation a atteint son point de non-retour et nous avons dû poursuivre des négociations régionales.

Les Inuit du Nouveau-Québec ont été mobilisés durant cette période et ils ont dû créer leur propre association inuit en raison des plans du gouvernement provincial relativement au projet hydroélectrique de la Baie James. Ils voulaient que les revendications territoriales et la question des droits ancestraux soient négociées avant la mise en œuvre du projet hydroélectrique. Les Inuit se sont adressés aux tribunaux pour empêcher la réalisation du projet, et ils ont gagné leur cause.

Cet événement sans précédent a donné lieu à la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, premier traité moderne au Canada. Il s'agit d'une référence pour toutes les revendications et pour toutes les négociations du genre au Canada.

Il devenait difficile pour une seule organisation de traiter efficacement avec les divers gouvernements impliqués: gouvernement fédéral, gouvernement territorial, gouvernements provinciaux, ainsi qu'avec diverses organisations inuit dans chaque région. La situation se serait davantage compliquée, vu les lois fédérales et provinciales

---

<sup>8</sup> Le 30 avril 1971, le premier ministre Robert Bourassa annonce que le gouvernement du Québec entreprendra d'importants projets hydroélectriques sur les rivières La Grande et Eastmain, dans la région de la Baie James, dans la zone subarctique du Québec. Cependant, les Inuit et les Cris s'opposent à ce projet parce qu'il serait mis en œuvre dans leurs terres et qu'ils n'avaient pas été consultés avant l'annonce. En octobre 1972, les deux peuples demandent une injonction afin d'obliger Québec à interrompre le projet et à négocier avec eux. Le 8 décembre 1973, le juge Albert Malouf convient d'entendre la cause. Le 15 novembre 1973, le juge Malouf reconnaît l'existence de droits ancestraux sur les terres que les Cris et les Inuit occupent et force le gouvernement québécois à arrêter le projet. Même si l'injonction a par la suite été infirmée par un tribunal supérieur, le jugement Malouf a pressé Québec et Hydro-Québec à négocier. En novembre 1974, le Québec, les Cris et les Inuit en arrivent à une entente de principe qui conduit à la signature, en novembre 1975, de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Cette entente libère le titre de propriété des terres provinciales subarctiques et arctiques. La province peut ainsi aller de l'avant avec ses projets hydroélectriques sans être arrêtée par des poursuites des Cris et des Inuits. L'entente permet en outre au gouvernement provincial de s'établir en tant qu'autorité administrative dans la région, autorité que possédait auparavant le gouvernement fédéral. Pour les Cris et les Inuit, l'entente prévoit le versement d'une indemnisation financière, la prestation de soins de santé et la protection des droits de chasse, de piégeage et de pêche dans certaines parties du territoire, de même que la propriété de certaines terres. L'Administration régionale crie et l'Administration régionale Kativik sont créées afin de fournir des services garantis par la convention. La Société Makivik est également fondée pour remplacer l'Association des Inuit du Nouveau Québec et gérer les fonds fournis en vertu de la convention (Rodon, 2003 : 177-185 ; et Vick-Westgate, 2002 : 63-84).

ainsi que des conventions internationales en place. Nous en sommes donc rapidement venus à la conclusion que la meilleure façon d'avancer était de procéder par négociations régionales. Les Inuit du Labrador négocieraient avec le gouvernement provincial de Terre-Neuve et avec le gouvernement fédéral ; les Inuit du Nouveau-Québec, avec le gouvernement provincial du Québec et le gouvernement fédéral ; et nous, avec le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial. C'est lorsque l'on a partagé le processus des négociations entre les différentes régions que les choses ont vraiment commencé à bouger.

Le CEDA a été la première organisation inuite à voir le jour, en 1970. L'ITC a été créé en 1971, puis l'Association des Inuit du Nouveau Québec a suivi en 1972. Le projet hydroélectrique de la Baie James a vraiment constitué l'élément déclencheur de la fondation de l'Association des Inuit du Nouveau Québec. L'Association des Inuit de la région de Baffin a été créée en 1975 et les associations inuit du Keewatin, du Kitikmeot et du Labrador ont rapidement suivi<sup>9</sup>.

À la création l'ITC, le CEDA en est devenu membre. Les Inuit des Territoires du Nord-Ouest voulaient être représentés au conseil d'administration de l'ITC, afin de pouvoir siéger aux comités nationaux lorsqu'ils allaient se joindre à l'organisation. Ce n'était pas difficile de recruter des Inuit pour adhérer à ces organisations. Au contraire, ils cherchaient à y appartenir, à soutenir leur mandat et à participer activement.

Tant de changements ont eu lieu entre la fin des années 1960 et le début des années 1970. Nous venions d'une localité très isolée du Nouveau-Québec. Tout d'un coup, la technologie est venue réduire notre isolement. Il y eut l'implantation de la démocratie et du processus électoral, l'établissement de hameaux, l'élection de députés à l'assemblée législative, à Ottawa, des coopératives, etc. Tous ces événements se sont produits au cours de la même période et ont été décisifs dans tout le processus.

---

<sup>9</sup> L'Association des Inuit de la région de Baffin (maintenant la Qikiqtani Inuit Association ou QIA) a été fondée en 1975 pour représenter les intérêts des Inuit de la région de Baffin.

L'Association inuit du Keewatin (maintenant l'Association inuite du Kivalliq) et l'Association inuit de Kitikmeot ont également été créées au début des années 1970 afin d'unir leur voix à celle des Inuits du centre de l'Arctique. Ces associations, de même que la QIA, relèvent juridiquement de la Nunavut Tunngavik Inc., qui a été créée en 1993 afin de veiller au respect des dispositions de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

L'Association des Inuit du Labrador a été fondée en 1973. Elle est tenue de faire avancer les droits autochtones, constitutionnels, démocratiques et sociaux, de même que les droits de la personne des Inuit du Labrador, et de faire la promotion de leur langue ainsi que de leur culture. Elle travaille à l'avancement de la santé et du bien-être des gens qu'elle représente. L'Association participe activement à la gestion et à la protection des pêches, de la faune et des richesses naturelles. Elle est responsable de la négociation des revendications territoriales des Inuit du Labrador et de faire progresser l'autonomie gouvernementale des Inuit. Elle a en outre protégé et représenté les intérêts des Inuit avec succès dans le cadre du projet d'exploitation minière de Voisey's Bay, en concrétisant des ententes avec les gouvernements, la nation inuite et les promoteurs (tiré de : [www.nunatsiavut.com/en/overview.php](http://www.nunatsiavut.com/en/overview.php)).

L'Association des Inuit du Nouveau Québec (maintenant la Société Makivik) a été créée au début des années 1970 en vue de négocier la Convention de la Baie James et du Nord québécois au nom des Inuit (voir chapitre III, note 8).

Pour de plus amples renseignements sur le CEDA, voir chapitre III, note 5.

Même si des gens étaient toujours isolés, ils avaient des préoccupations communes; ils faisaient face aux mêmes difficultés.

## Chapitre IV

### La curiosité à l'œuvre

Je suis curieux depuis mon plus jeune âge. Je me souviens que nous habitions un *iglu*, et que mes parents en recouvraient les murs avec de vieux journaux et magazines pour l'isoler et empêcher la neige de dégoutter. J'observais ces magnifiques photos des magazines et ces images d'autres coins du monde ; c'est ce qui a éveillé ma curiosité. Je lisais également des bandes dessinées. Je ne suis pas allé à l'école avant l'âge de 10 ans.

Je me passionne pour la lecture depuis mon enfance, et j'ai lu toute ma vie. J'ai commencé à comprendre l'anglais seul, en regardant les magazines et, par la suite, en écoutant la radio, en entendant la façon dont cette langue était prononcée. La Bible nous servait de référence. À l'époque, nous apprenions tous à lire dans la Bible. L'alphabet anglais se trouvait même sur la couverture des Bibles en écriture syllabique. Lorsque nous apprenions à lire l'écriture syllabique, on nous donnait les équivalents anglais, les lettres, ce qui m'a permis de comprendre le son de chaque lettre anglaise. C'est ainsi que j'ai appris à lire. Mais c'est ma curiosité qui m'a poussé vers la lecture : je voulais savoir à quoi le monde ressemblait. J'étais très curieux de tout, des différents pays et de l'histoire. Comme je l'ai mentionné, j'obtenais mes documents de lecture au dépotoir des Américains à Resolute Bay. Il y avait toutes sortes de livres, de magazines, tout. Je crois que les militaires s'assuraient que les bandes dessinées et les magazines étaient en bon état avant de les jeter, parce qu'ils savaient que nous allions les ramasser.

Nous n'avions pas la radio, mais mon père avait tout de même branché notre petite maison à l'électricité. Il n'a pas pris la peine de demander la permission aux autorités, il l'a fait, tout simplement. Il a mis la main sur une vieille radio à ondes courtes ; même s'il n'y avait pas de stations de radio canadienne à cette époque, nous pouvions quand même écouter des émissions du Groenland et Voice of America. La programmation de la station groenlandaise était en inuktitut. Nous pouvions la comprendre en grande partie ; je ne comprenais pas tout, mais mes parents pouvaient sans doute en comprendre la majeure partie. Ils passaient des heures à écouter la radio du Groenland. Nous pouvions également écouter les Russes ; bien entendu, nous ne comprenions pas leur langue. Lorsque j'ai commencé à bien comprendre l'anglais, j'écoutais beaucoup d'émissions américaines qui étaient diffusées à la radio à ondes courtes. Je me rappelle avoir entendu dans notre maison les premiers succès de Johnny Cash, d'Elvis Presley et de musiciens et autres vedettes de l'heure. Par la suite, les Forces aériennes ont mis en place une station de radio à Resolute Bay ; on y jouait beaucoup de musique, surtout du country et du western.

Notre première source de lecture était la Bible ; toutes les familles en avaient une. Les enfants qui voulaient apprendre à lire apprenaient en lisant la Bible en écriture syllabique. Je me souviens, quand j'avais entre 9 et 13 ans, d'avoir lu les trois quarts de la

Bible. Je souhaitais seulement apprendre ce qu'elle contenait et améliorer mes capacités de lecture. La Bible m'a permis de connaître un peu l'histoire. Je ne sais pas vraiment quel était le lien avec les Inuit, mais j'ai appris des choses sur Israël et différentes régions du Proche-Orient dans la Bible à l'époque.

J'ai commencé à m'intéresser au hockey en 1961 ou 1962. J'avais contracté la tuberculose, et j'ai dû aller dans un sanatorium à Edmonton, l'hôpital Charles Camsell. J'avais 14 ans ; c'était juste avant que j'aille au pensionnat de Churchill. C'est à l'hôpital que j'ai regardé la télévision pour la première fois de ma vie. J'ai été hospitalisé pendant 14 mois à cause de la tuberculose. À l'époque, presque chaque année, la lutte pour la coupe Stanley était chaude entre le Canadien de Montréal et les Maple Leafs de Toronto. J'ai ainsi commencé à me passionner pour le hockey. Maurice Richard, Jean Béliveau et Doug Harvey jouaient encore pour le Canadien. Toe Blake était l'entraîneur. George Armstrong et Dave Keon jouaient pour Toronto. J'ai grandi avec les Maple Leafs de Toronto ; je suis un fan depuis toujours !

À l'hôpital, regarder la télévision était fascinant, car elle nous permettait de voir le reste du monde. J'ai poursuivi mes études. Un professeur venait dans notre salle commune pour nous enseigner. Je suis devenu encore plus curieux de connaître le monde. Je voulais voyager, me rendre dans toutes ces terres lointaines et les voir. Je n'ai pas lu tant de livres dans ma vie. Ma passion, ce sont les documents d'affaires publiques, les journaux et les magazines.

## Chapitre V

### Le chemin difficile vers la reconnaissance des droits ancestraux au Canada

La politique du gouvernement du Canada a toujours visé l'assimilation des peuples autochtones à la société dominante. Je ne sais pas ce qu'ils pensaient faire de nous. Dans l'ensemble, le Livre blanc de 1969 s'inscrivait dans cette orientation<sup>10</sup>. La réaction des chefs autochtones du Canada a été véhémente. Les dirigeants des Premières Nations et des Inuit ont réagi vivement : « C'est assez ! Le gouvernement du Canada doit cesser sa politique d'assimilation. » En ce sens, le Livre blanc nous a aidés à prendre conscience de la situation.

Je venais de rencontrer ma femme et, en 1974, notre premier fils est né. Il n'avait que quelques mois lorsque l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) a communiqué avec moi. J'ai accepté leur offre et je suis allé à Ottawa pour recevoir une formation et j'ai ensuite sauté dans l'arène des revendications territoriales.

À l'époque, l'ITC bourdonnait d'activités. Beaucoup d'événements se produisaient : les négociations des revendications au Nouveau-Québec, le début des négociations des Inuvialuit. L'ITC était perçu comme l'organisme qui ferait progresser le dossier des revendications territoriales, partout au pays, avec le gouvernement du Canada. Il était très occupé à préparer la version préliminaire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Des discussions avaient lieu à ce sujet, et on débattait des éléments à y inclure et du type de stratégies que les Inuit devraient adopter à la table de négociations avec le Canada.

À l'époque, l'ITC avait un programme chargé et il était très occupé. Il ne participait pas uniquement au dossier des revendications territoriales ; il s'occupait également des questions de santé et de logement, des lois sur le gibier ainsi que des lois et règlements du gouvernement. Nos gens le percevaient comme l'organisme qui s'occupait de ces questions. C'était stimulant d'en faire partie, car c'était l'organisme inuit le plus important du Canada à l'époque, et les Inuit comptaient sur lui pour aborder de nombreux problèmes qui semblaient n'intéresser personne d'autre à l'époque.

Le rôle de l'ITC consistait à soutenir les organisations régionales qui aspiraient à entamer des négociations de revendications territoriales. Il les appuyait entièrement, en

---

<sup>10</sup> En 1969, le gouvernement Trudeau présentait le Livre blanc, par l'entremise de Jean Chrétien, son ministre des Affaires indiennes et futur premier ministre. On y proposait l'abrogation de la *Loi sur les Indiens*, pour rendre ainsi les Autochtones du Canada des citoyens canadiens à part entière, sans statut particulier, dans le but d'accélérer leur assimilation à la société dominante. Les dirigeants autochtones se sont farouchement opposés à cette proposition ; ils souhaitaient maintenir leur caractère distinct au sein de la Confédération canadienne. Le Livre blanc n'a jamais été adopté (Rodon, 2002 : 63-64).

parlant en leur nom au gouvernement fédéral et en participant à toutes les réunions liées à des négociations de revendications territoriales.

La négociation d'accords sur des revendications territoriales était une nouveauté pour tout le monde. Il n'y avait pas de lignes directrices. L'Alaska Native Claims Settlement de 1971 constituait la seule référence, la seule source qui nous guidait. Il représentait un repère pour beaucoup d'entre nous, car il s'agissait du premier traité moderne signé en Amérique du Nord. Donc, à l'aide de cette référence, nous avons commencé à considérer les éléments à inclure dans notre règlement de revendications territoriales. Nous voulions qu'il comprenne davantage qu'un simple échange de terre et d'argent. La création d'institutions politiques pour les Inuit nous intéressait énormément. Nous parlions déjà d'autonomie gouvernementale.

Le gouvernement du Canada n'avait pas vraiment de politique en matière de revendications territoriales à l'époque. C'était une nouveauté pour lui également. Il tentait d'établir une politique fédérale sur les revendications territoriales, et il éprouvait des difficultés parce qu'il n'avait jamais eu à traiter de questions telles que les droits extracôtiers des peuples autochtones, les redevances du développement économique, les organismes de revendications territoriales qui ont de véritables pouvoirs juridiques, etc. Il n'avait jamais traité ce genre de questions auparavant. Donc, il était également dans le noir et il avançait à tâtons relativement à cette politique.

Je ne me rappelle pas le libellé exact d'aucun traité particulier signé par les Premières Nations du sud du Canada, mais nous savions que ces traités étaient très souvent à sens unique. Les signataires autochtones de ces anciens traités ne comprenaient pas nécessairement la terminologie, l'esprit ni les conséquences de ces traités. Les deux parties en avaient une compréhension différente. Nous étions déterminés à nous assurer qu'une telle situation ne se produirait pas, que nous comprendrions ce que nous signerions, quelles en seraient les conséquences, ce qui serait cédé et ce qui ferait l'objet de compromis. Nous devions nous assurer que nos gens comprendraient clairement ce qui était négocié.

À l'époque, le gouvernement du Canada ne comprenait pas bien l'existence des droits ancestraux, j'en suis certain. La décision du gouvernement de s'asseoir à la table de négociations sur des revendications territoriales est intimement liée à des conclusions juridiques. Je ne connais pas toutes les causes aux États-Unis touchant au règlement en Alaska, mais je suis certain qu'il y en a<sup>11</sup>. Cette décision est également liée à l'exploitation pétrolière et gazière ainsi qu'aux projets hydroélectriques, qui ont amené ces questions juridiques dans les priorités politiques du gouvernement. Au Canada, cette décision a certainement un lien avec des conclusions juridiques de la Cour, comme dans l'affaire Calder en 1973 en Colombie-Britannique, dans le cadre de laquelle la Cour suprême a reconnu l'existence des droits ancestraux dans cette province<sup>12</sup>. La même

---

<sup>11</sup> Voir chapitre III, note 4.

<sup>12</sup> La Cour suprême du Canada a entendu l'affaire Calder en 1973. L'histoire commence en 1886, lorsque la toute nouvelle province de la Colombie-Britannique décide de mener des relevés dans la vallée de la rivière Nass, soit les terres ancestrales des Nisga'a, afin d'établir les limites d'une réserve. Le chef nisga'a expulsé

année, les Inuit et les Cris du Québec ont réussi à obtenir une injonction d'un tribunal<sup>13</sup> pour stopper les travaux d'Hydro Québec à la Baie James. Ces conclusions juridiques ont contribué à de nombreux égards à la volonté du gouvernement fédéral d'entreprendre des négociations.

L'ITC ne participait pas directement aux affaires judiciaires, sauf pour l'affaire de Baker Lake, qui portait sur des propositions d'exploration d'uranium<sup>14</sup>. Ce fut la seule

---

l'arpenteur et, plus tard au cours de l'année, se rend à Victoria pour discuter avec le premier ministre de la province.

Les Nisga'a n'ont jamais signé de traité ni concédé aucune parcelle de leur territoire. Ne pouvant pas en arriver à une entente avec la Colombie-Britannique, les Nisga'a portent leurs revendications devant la Couronne britannique en 1913. Ils affirment que leurs titres et leurs droits ancestraux sont garantis par la Proclamation royale de 1763.

En 1927, le gouvernement fédéral met alors en place des mesures de rétorsion pour restreindre le droit des Autochtones à recourir aux tribunaux et à faire appel à des avocats. Ce droit a été restauré en 1951, à la suite de la modification de la *Loi sur les Indiens*. En 1964, le conseil tribal des Nisga'a décide de porter sa cause devant un tribunal provincial. La tribu avait recueilli de l'argent auprès de la collectivité pour couvrir les frais juridiques ; ils n'étaient évidemment pas subventionnés. Débouté devant les tribunaux de la Colombie-Britannique, Thomas Berger, l'avocat des Nisga'a, porte finalement l'affaire devant la Cour suprême du Canada.

La décision de la Cour suprême dans l'affaire Calder, rendue en août 1973, constitue encore de nos jours un point tournant dans les politiques canadiennes en matière de droits ancestraux. Les Nisga'a se sont vus refuser leur demande de plus de 2 500 kilomètres carrés de terres dans la vallée de la Nass. Toutefois, dans cet arrêt avec dissidence, trois des sept juges ont reconnu clairement l'existence d'un titre ancestral.

La même année, Jean Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, annonce que le gouvernement fédéral négociera en vue de régler les revendications territoriales autochtones. En 1974, Ottawa ouvre un bureau des revendications des Autochtones.

En 2001, les Nisga'a signent un accord définitif sur les revendications territoriales avec les gouvernements fédéral et provincial.

Selon Dickerson, cette affaire a apporté de l'eau au moulin des Autochtones et, en août 1973, le gouvernement a changé sa politique en matière de revendications territoriales. La nouvelle politique, expliquée par la suite dans un rapport annuel du MAINC, reconnaissait que l'occupation des terres par des non-Autochtones n'avait pas tenu compte des intérêts des Autochtones, n'avait pas prévu le versement d'une indemnisation pour leur érosion graduelle et avait trop fréquemment empêché les peuples autochtones de tirer profit de l'aménagement du territoire à la suite de l'établissement de non-Autochtones (Dickerson, 1992 : 106). Cette déclaration constitue tout un aveu de la part du gouvernement fédéral ; elle a été suivie, en 1974, par la création du Bureau des revendications des Autochtones au sein du MAINC (Okpik, 2005 : 268-269).

<sup>13</sup> Voir chapitre III, note 8.

<sup>14</sup> En 1969, à la suite de la découverte d'uranium à Rabbit Lake, en Saskatchewan, des sociétés minières entreprennent des explorations géologiques, des échantillonnages géochimiques et des relevés géophysiques dans la région de Baker Lake, dans l'espoir de trouver de l'uranium. Tous les étés, diverses entreprises mènent des activités d'exploration, accroissant ainsi les préoccupations de la communauté de Baker Lake. En 1973, le président du conseil communautaire fait parvenir une lettre au commissaire des Territoires du Nord-Ouest pour lui demander de l'information sur les permis d'exploration. Selon la missive, les activités d'exploration empêchaient le caribou d'emprunter ses routes traditionnelles de migration. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) répond en affirmant que le Canada se préoccupe du caribou et des Inuit. En 1974, l'établissement dépose une plainte officielle aux gouvernements fédéral et territorial exigeant le gel des nouvelles activités minières. Cette demande, et celles qui suivront, est rejetée par le gouvernement fédéral. Les habitants de Baker Lake décident donc de faire appel à l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) pour obtenir gain de cause. Ils demandent de nouveau le blocage des activités minières, ce qui leur est refusé sous prétexte que les sociétés minières possèdent des droits juridiques ne pouvant pas être suspendus rétroactivement. À l'été 1975, l'ITC prépare les documents

affaire juridique à laquelle l'ITC a pris part, un peu plus tard. Il n'a pas participé aux affaires dans le nord du Québec.

Vers 1974, les Inuit étaient très politisés. Ils commençaient à comprendre ce qui se passait. Auparavant, ils avaient jugé que la situation dans l'Arctique était inacceptable. Nous savions que les choses devaient changer, que ça ne pouvait plus continuer de la même façon. Nous n'avions pas la maîtrise de notre terre. Nous n'avions pas la maîtrise de notre éducation. Nous nous remettions des effets de l'époque coloniale. Donc, nous comprenions que la situation devait changer, et les revendications territoriales ainsi que l'ITC étaient perçus comme des instruments du changement.

Mon nouveau poste m'obligeait à me déplacer beaucoup. J'ai parcouru les quatre coins du pays dans les années 1970. J'ai dû aller dans le Sud du Canada pour expliquer en quoi consistaient les revendications territoriales inuit, qui nous étions, notre histoire, notre géographie. Je devais expliquer tout cela, car les Canadiens en connaissaient généralement très peu sur les Inuit du pays. Nous devions aller partout dans le Sud du Canada, expliquer la situation, parler aux journaux, réaliser des entrevues à la télévision, rencontrer des gens dans le cadre de réunions. Nous devions mener ces activités dans le Nord également, expliquer à nos membres le processus de revendications territoriales, la nécessité de ces démarches et nos espoirs d'en arriver à un règlement satisfaisant. Nous devions parler d'enjeux comme l'extinction des droits ancestraux, car il en était question dans le cadre des négociations. Le gouvernement du Canada insistait pour inclure cette question dans les accords de revendications territoriales. Il nous fallait donc l'expliquer, en débattre avec nos communautés. Tout cela m'a permis de mieux connaître le Canada.

Dans le Sud, le public en général appuyait notre cause. Les Canadiens du Sud souhaitaient réellement en apprendre davantage sur les Inuit et le Nord du Canada, car, à l'époque, cette région était encore relativement isolée et, le plus souvent, les Canadiens la connaissaient peu. Ils ont vraiment apprécié l'information que nous leur fournissions, et leurs commentaires nous étaient généralement favorables. Ici, dans le Nord, les Inuit

---

nécessaires pour obtenir le gel des activités dans la région de Baker Lake. Mais la demande est encore refusée. En 1977, l'établissement de Baker Lake demande de nouveau un blocage. Warren Allmand, nouveau ministre du MAINC, accepte un gel de un an. En janvier 1978, la Cour fédérale accorde à l'établissement de Baker Lake une injonction temporaire interdisant la délivrance de permis d'exploration (McAllister, 1982 : 6-13).

Au printemps 1979, les Inuit se font enfin entendre devant la Cour fédérale. Ils affirment que leurs titres ancestraux leur accordent des droits fonciers et que, par conséquent, la délivrance de permis d'exploration constitue une atteinte manifeste à leurs droits. Le gouvernement et les sociétés minières, de leur côté, affirment que les Inuit n'ont jamais occupé la région de Baker Lake, et que, même si tel avait été le cas, ils ne possédaient aucun droit ancestral. Le juge Mahoney a finalement statué que les Inuit ne possédaient pas le territoire au sens strict, mais que leurs droits fonciers n'étaient pas éteints non plus. Le juge a donc déterminé que les Inuit possédaient des droits ancestraux sur le territoire, mais que ceux-ci ne pouvaient pas empêcher l'exploration minière. Ce jugement constituait donc une demi-victoire pour les Inuit et les sociétés minières. D'un côté, les Inuit étaient autorisés à négocier des revendications territoriales en se fondant sur leurs droits ancestraux et ils pouvaient poursuivre leurs activités traditionnelles, mais ils ne pouvaient pas empêcher les activités minières. De l'autre côté, les sociétés minières étaient autorisées à explorer le territoire et à mener des activités minières, mais elles ne pouvaient pas obtenir un titre foncier, ce qui signifiait que les activités risquaient toujours de violer les titres ancestraux et d'être interrompues par des injonctions (McPherson, 2003 : 83-87).

percevaient l'ITC comme une organisation qui s'occupait de leurs priorités, par exemple, la santé, l'éducation, la culture et la langue. Nous étions pour eux l'organisme responsable de ces dossiers, et les gens appréciaient certainement ce qu'on faisait. En même temps, les Inuit des communautés déployaient réellement beaucoup d'efforts pour comprendre notre démarche. Ils souhaitaient bien saisir les enjeux de nos faits et gestes afin de mieux appuyer l'organisme. Partout dans le Nord, l'ITC obtenait un appui presque unanime.

Ce fut un choc culturel. Le droit de propriété des terres était encore un concept étranger aux communautés inuit. Il ne le connaissait pas. Mais le gouvernement du Canada insistait sur le concept de la « propriété des terres en fief simple ». Nous avons dû expliquer à nos membres ce concept *qallunaaq* qui consistait à posséder la terre, la transmettre à nos descendants et à détenir des titres de propriété. Toutes ces choses n'existaient pas pour nous traditionnellement. Nous, les Inuit, avons toujours pensé que nous étions ceux qui habitaient ces terres, qui y sommes nés et qui y mourrions. Nous ne souhaitions pas aller ailleurs. Nous présumions simplement que tout le monde reconnaissait que c'était chez nous. Il était ridicule que le gouvernement puisse nous dire qu'il n'avait aucun droit foncier. Les gens l'ont fait savoir en termes très clairs. Ils demandaient : « Quand nous avez-vous pris notre territoire? Comment l'avez-vous obtenu ? » Dans les petites communautés, on posait ce type de questions.

L'extinction des droits ancestraux causait une vive inquiétude à l'époque. Étant donné l'obstination du gouvernement, cette clause a dû être incluse dans le règlement de revendications territoriales de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Trois communautés ont refusé d'y adhérer. Ils ont refusé pendant 20 ans<sup>15</sup>. De nombreuses personnes ressentaient la même chose ici. La renonciation à nos droits ancestraux représentait un douloureux concept pour beaucoup de gens. Il fallait en débattre. Il était nécessaire résoudre cette question d'une façon ou d'une autre. Le débat a soulevé des passions à maintes reprises et, dans le cadre d'assemblées locales, il y a même eu des querelles qui ont failli dégénérer en bagarres.

Notre organisation était en désaccord avec l'extinction pur et simple des droits ancestraux. C'était là notre position, et nous en avons fait part à nos membres : « Nous n'aimons pas ce concept. Nous ne l'incluons pas dans notre règlement de revendications territoriales. » Cependant, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux insistaient : il n'y aurait aucune entente de signée, aucun règlement sans inclure cette disposition. « Nous sommes en désaccord sur cette question, mais nous poursuivrons les négociations jusqu'à ce que nous soyons prêts à signer une entente. Nous traiterons alors

---

<sup>15</sup> La Convention de la Baie James et du Nord québécois (voir chapitre III, note 8) a été signée par toutes les communautés du Nunavik, sauf trois : Puvirnituq, Ivujivik et Salluit. Les Inuit de ces collectivités, qui avaient une importante expérience dans le mouvement coopératif, ont refusé de céder leurs terres et de voir leurs droits ancestraux abolis. Ils ont alors créé leur propre organisation, l'Inuit Tungavingat Nunami. Ils n'ont donc pas reconnu l'autorité de la Société Makivik, de la Commission scolaire Kativik ni de l'Administration régionale Kativik. Bien que ces trois communautés ne se sont jamais senties obligées de respecter les dispositions de l'entente, leur dissidence n'a jamais été reconnue par les gouvernements fédéral et provincial (Rodon, 2003 : 184-185 ; et Vick-Westgate, 2002 : 73-74).

de cette épineuse question et la soumettrons au vote de nos membres », c'était là la position de l'ITC.

La première réaction du gouvernement du Canada à nos revendications a été : « Vous avez probablement encore des droits de chasse, mais c'est tout. Il est possible que vous ayez des droits particuliers de trappe, mais, en ce qui concerne les autres questions, vous êtes comme tout autre citoyen du Nord. Il n'existe aucun droit foncier propre aux Inuits. » C'était leur position de départ.

L'ITC affirmait que les droits en cause dépassaient largement les simples droits de chasse; il s'agissait de droits fonciers, de droits à des indemnités, du droit de bénéficier de l'aménagement, de protéger notre langue et notre culture, et du droit à l'autodétermination. Ces droits étaient déjà sur la table de négociations en 1974.

Ces questions ont également été présentées dans le cadre des négociations sur les revendications territoriales des Inuvialuit et au Nouveau-Québec. Les Inuit de ces régions souhaitaient également inclure de telles dispositions, mais les progrès dans ces dossiers ont été très lents. Le gouvernement du Canada n'était pas enclin à faire de compromis à cet égard.

Lorsque j'ai commencé à travailler pour l'ITC, on m'a remis un volumineux document intitulé *The Nunavut Proposal*<sup>16</sup>. Je l'ai parcouru ; il s'agissait plutôt d'un document juridique. Je savais que très peu de gens dans le Nord l'avaient lu, et encore moins de gens le comprenaient. Ce document a fait l'objet d'un débat dans le cadre d'une conférence sur les revendications territoriales à Pond Inlet, en 1975, mais ces discussions ont soulevé encore plus de questions sur l'orientation que devait prendre les négociations. J'ai senti que les gens ici avaient besoin de comprendre davantage le processus ainsi que les enjeux pour appuyer l'ITC dans le cadre de ces négociations. S'ils ne comprenaient pas le contenu du document, ils risquaient de ne pas l'appuyer. L'ITC devait retourner dans les communautés pour expliquer davantage le processus de négociation ainsi que les enjeux, et obtenir un mandat ferme des collectivités avant de retourner à la table de négociations.

Les consultations avec les communautés ont mis en évidence la très grande importance que les Inuit du Nunavut accordaient à l'autonomie gouvernementale et à la protection de la langue et de la culture. Il était donc essentiel d'inclure le droit à l'autodétermination dans le règlement. Cette question a été prioritaire dès le début. Le message des communautés était clair.

L'ITC a recruté un bon nombre de ce que nous avons appelé des « travailleurs de terrain », que nous avons envoyés dans les communautés pour visiter les gens chez eux, assister aux réunions du hameau, parler à la radio locale et débattre avec les chefs des communautés de toutes ces questions. Le message qu'ils ont transmis à leur retour était clair : les Inuit soutenaient les négociations sur les revendications, mais ils voulaient leur propre gouvernement territorial et ils ne voulaient pas examiner la possibilité de renoncer

---

<sup>16</sup> Voir chapitre III, note 7.

à leurs droits ancestraux. Voilà le message sans équivoque que l'ITC a reçu des communautés.

Nous avons des groupes régionaux et des histoires régionales particulières. Nous parlons des dialectes régionaux. Mais nous reconnaissons que nous formons un peuple qui fait face aux mêmes questions et aux mêmes préoccupations. Il était essentiel d'insister sur cette unité à la table de négociations.

À l'époque, James Arvaluk était président de l'ITC. Il était un ardent défenseur des négociations sur les revendications territoriales. Il y avait un assez grand nombre de militants dans la vingtaine ou la trentaine. Des gens comme Joanasia Salomonie, Joe Akeeshoo, Bobby Kadlun ; ils étaient des centaines. Des centaines de personnes se sont engagées dans le processus au fil du temps.

Donat Milortuk était un membre du conseil originaire de Repulse Bay. Il avait été élu au conseil d'administration de sa région. Louis Pilakapsi était le frère aîné de Donat. Il habitait Rankin Inlet à l'époque. Il était un peu comme notre aîné. Mais il est mort noyé. Il s'est perdu au cours d'une tempête en mer. C'était un pilier pour nous, et tout le monde le tenait en très haute estime. Il venait de Keewatin, et il était unilingue. Ollie Ittinuar était le père de Peter Ittinuar. Il vivait aussi à Rankin Inlet. Louis Taparjuk était le représentant de la région de Baffin. Walter Audla était de Sanikiluaq ; Kik Shappa, d'Arctic Bay. La plupart d'entre eux avaient travaillé pour l'ITC auparavant, comme travailleurs de terrain ou avaient été membres du conseil d'administration. James Eetoolook, l'actuel vice-président de Nunavut Tunngavik Inc., jouait également un rôle. Tom Suluk, maintenant homme d'affaires à Arviat, était directeur de projet. Il a été notre député conservateur pendant quatre ans<sup>17</sup>. Allen Maghagak était le négociateur principal pour la Fédération Tunngavik de Nunavut. Il venait de Cambridge Bay. Je crois qu'il était président de l'Association des Inuit de Kitikmeot ; c'est pourquoi il faisait partie du conseil de l'ITC.

Je dois souligner l'importance qu'eut la radio dans nos consultations avec les collectivités, principalement la radio communautaire, qui a constitué une partie essentielle de l'infrastructure des communications, beaucoup plus que les réseaux nationaux de Radio-Canada. C'est grâce à la radio communautaire si nous avons pu rejoindre nos gens dans les communautés.

La proposition de 1976 mettait l'accent sur la création d'un nouveau territoire de façon plus convaincante que la première proposition ; il était clair que pour nous, c'était de toute première importance. Dans ce sens, elle était plus complète que la première proposition. La superficie du territoire inuit était beaucoup plus vaste que celle qui était en jeu dans la première proposition. La nouvelle proposition de 1976 s'est révélée plus exhaustive quant à la superficie du territoire, le montant d'indemnisation et le droit à l'autodétermination.

---

<sup>17</sup> Thomas Suluk a été député fédéral conservateur. Il a représenté la circonscription de Nunatsiak (Territoires du Nord-Ouest) de novembre 1984 à octobre 1988.

Nous avons décidé que les négociations régionales représentaient la voie à suivre. Nous avons d'abord pensé négocier un seul règlement pour tous les Inuit du Canada, mais nous nous sommes rapidement aperçus que c'était irréaliste. Négocier un règlement pour tout les Inuit signifiait traiter avec les Territoires du Nord-Ouest, Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec, le gouvernement du Canada et six associations régionales inuit. Il y avait trop d'intervenants pour pouvoir progresser. Chaque région vivait une situation différente. Nous vivions dans un territoire, certains Inuit avaient un statut provincial, et les Inuit du Labrador avaient également un autre statut. Nous avons constaté très tôt qu'il serait difficile de négocier un seul règlement ; nous avons donc décidé de mener des négociations régionales.

Il y avait beaucoup de ressentiment, de colère et de douleur après l'époque coloniale relativement à la façon dont le gouvernement du Canada avait traité les Inuit, même si ces sentiments n'étaient pas toujours perceptibles. Les gens ressentait toujours cette colère et de cette douleur sous-jacentes. Notre proposition ne nous semblait pas du tout radicale, mais elle l'était pour les Canadiens du Sud ; c'était du jamais vu. Mais pour nous, c'était un minimum. « Il s'agit de nos conditions minimales pour accepter d'entrer dans la Confédération canadienne. Le règlement de nos revendications territoriales doit contenir obligatoirement nos conditions pour nous unir au Canada. » Avant le règlements des revendications, beaucoup d'Inuit ne se sentaient pas comme des Canadiens à part entière. Ils ne sentaient pas qu'ils faisaient partie du Canada, ils ne se sentaient pas appréciés. Ils avaient l'impression d'être mis de côté, et ils éprouvaient de la rancœur. Depuis la signature des accords sur les revendications territoriales, l'attitude des gens envers le pays a changé.

Au début des années 1970, tous les peuples autochtones du Canada se sentaient unis dans la lutte. Nous avons bien connu les chefs des Premières Nations. Nous ne les avons jamais rencontrés auparavant. Le processus des revendications territoriales et les discussions constitutionnelles nous ont permis de connaître les dirigeants des Premières Nations, des Métis et des Indiens inscrits. Nous nous sommes aperçus que, à de nombreux égards, nous étions dans le même bateau.

## Chapitre VI

### Les premières étapes des négociations de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

En 1975, une réunion a eu lieu à Pond Inlet pour définir la stratégie de négociation de l'ITC. Il s'agissait de la première conférence sur les revendications territoriales à l'échelle du Nunavut que l'organisation tenait en vue de consulter les représentants des communautés sur la proposition d'accord sur les revendications territoriales avec le gouvernement. J'avais déjà accepté l'emploi que l'ITC m'avait offert et j'ai été invité à la conférence à titre d'observateur afin de prendre connaissance des enjeux. Je travaillais encore pour le gouvernement territorial, mais j'avais déjà avisé mon employeur que je le quitterais bientôt pour aller travailler pour l'ITC. Mon patron m'a permis de me rendre à Pond Inlet pour assister à cette première conférence.

Des délégués des 32 communautés du Nunavut et de l'Arctique de l'Ouest étaient présents à la conférence. Il y avait déjà une organisation sur pied pour l'Arctique de l'Ouest, le Comité d'étude des droits des Autochtones (CEDA/COPE). Ses représentants étaient impatients d'entreprendre les négociations, mais au départ l'organisme n'avait pas sa propre proposition de règlement des revendications territoriales; le CEDA faisait partie du projet de règlement global de l'ITC, à l'échelle du territoire, et il n'avait pas encore commencé à négocier avec le gouvernement. Ce n'est qu'en 1976 que le CEDA a entamé des négociations distinctes<sup>18</sup>. En 1975, il faisait encore partie des revendications de l'ITC. À l'époque, il constituait une partie de l'ensemble. Je suis certain que des observateurs du gouvernement étaient présents à la première conférence, même si je ne me souviens pas de leur participation aux discussions.

La conférence était organisée par les collectivités nunavutoises, mais le conseil d'administration de l'ITC était toujours chargé des négociations sur les revendications territoriales. Le conseil d'administration était composé de représentants du Nunavut, de l'Arctique de l'Ouest, du Nouveau-Québec et du Labrador. Les membres du conseil ont participé à ces discussions.

---

<sup>18</sup> Les revendications territoriales des Inuvialuit faisaient d'abord partie des revendications de l'Inuit Tapirisat du Canada. Les pressions de la prospection pétrolière et gazière dans l'Arctique de l'Ouest ont poussé les Inuvialuit à mettre sur pied le Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA) pour exprimer leurs préoccupations. En 1977, le CEDA présente au gouvernement du Canada sa proposition officielle, *Inuvialuit Nunangat*, en vue des négociations sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Le 31 octobre 1978, le CEDA et le Canada signent une entente de principe afin de régler les revendications des Inuvialuit. Les négociations se poursuivent jusqu'à la signature de la Convention définitive des Inuvialuit, le 5 juin 1984 (voir [http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/inu/wesar\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/inu/wesar_f.html)). Six collectivités ont signé cette Convention : Aklavik, Holman, Inuvik, Paulatuk, Sachs Harbour et Tuktoyaktuk. La convention vise deux objectifs principaux : 1) la protection des activités traditionnelles des Inuvialuit telles que la chasse, le piégeage et la pêche ; et 2) leur participation au futur développement économique de leur région (Rodon 2003 : 205-227).

En général, les Inuit ne comprenaient pas pourquoi ils devaient revendiquer leurs terres. Ils ne voyaient pas pourquoi ils devaient revendiquer leur territoire, puisqu'il s'agissait de leur terre natale. Personne d'autre ne l'avait déjà occupée, personne ne s'en servait comme eux, donc ils présumaient que cette terre leur appartenait. Ils ne comprenaient pas pourquoi ils devaient revendiquer ce qui leur appartenait.

À l'époque, je ne crois pas qu'il y avait une très grande loyauté envers le Canada. Je ne sais pas si les aînés comprenaient réellement qu'ils en faisaient partie. Il y a longtemps, les premiers non-Inuit à venir ici étaient des missionnaires européens, des négociants anglais et écossais et quelques Américains. Beaucoup de nos infirmières et enseignants venaient de l'étranger, principalement d'Angleterre. Les aînés voyaient donc un lien avec le roi et la reine d'Angleterre. Le Canada ne faisait jamais vraiment partie des discussions, puisque les administrateurs et les agents de la GRC parlaient toujours du roi et de la reine d'Angleterre. Je ne crois pas que les aînés comprenaient bien ce qu'était le Canada ni qu'ils avaient une affection particulière pour ce pays. À mon avis, ils ne savaient pas que l'Arctique faisait partie du Canada.

Nous, les Inuit, n'avons jamais été conquis et n'avons jamais signé de traité avec le Dominion du Canada. Rien en réalité ne nous attachait à ce pays ; c'était comme faire partie du Canada par défaut. Lorsque nous avons entrepris les négociations sur les revendications territoriales, nous avons d'abord dit au gouvernement fédéral : « Nous n'avons jamais été conquis. Nous n'avons jamais signé de traité avec vous, et nous n'avons pas de relation officielle avec le Canada. Ces négociations sur les revendications territoriales constituent réellement notre entrée dans la Confédération canadienne. » C'était notre façon de voir les choses; les négociations sur les revendications territoriales étaient un choix. Nous avons toujours dit au gouvernement : « Voilà nos conditions pour faire partie du Dominion du Canada. »

Nous voulions que le mot « souveraineté » soit inclus dans le document, car c'était un enjeu à l'époque. Ça l'est encore aujourd'hui. Nous voulions nous assurer que le gouvernement du Canada reconnaisse notre contribution à la souveraineté canadienne<sup>19</sup>. Nous voulions que ce mot apparaisse dans notre accord sur les revendications territoriales.

Au début des négociations, le gouvernement du Canada insistait pour discuter des droits ancestraux, des droits de chasse et du droit d'extraire la pierre à savon. Le gouvernement voulait parler de ces thèmes, que nous estimions importants également, mais nous souhaitions aller beaucoup plus loin. Nous voulions notre propre gouvernement territorial. Nous voulions le développement économique, des indemnités, des redevances; nous voulions des pouvoirs juridiques. Nos points de vue étaient diamétralement opposés au début des négociations. La première réaction du gouvernement du Canada à nos revendications a été : « Vous avez probablement encore

---

<sup>19</sup> Dans le préambule de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, Sa Majesté la Reine du chef du Canada reconnaît la contribution des Inuits à l'histoire, à l'identité et à la souveraineté du Canada dans l'Arctique (consulter le préambule de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut à [http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavut/pre\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavut/pre_f.html)).

des droits de chasse, mais c'est tout. » C'était son attitude. Le gouvernement croyait que les actions posées au fil du temps avaient éteint nos droits. Même s'il ne nous avait jamais consultés ni n'avait négocié avec nous, le gouvernement estimait que les interventions du Canada au cours des années l'autorisait à prendre le pouvoir dans l'Arctique et que nous lui avions cédé nos droits fonciers depuis longtemps. C'était sa position.

Depuis le tout début, les Inuit étaient d'avis qu'ils devaient avoir leur propre gouvernement. Tous les leaders inuit estimaient que le gouvernement nous avait traités de façon inéquitable. Il ne nous avait pas fourni de système d'éducation approprié, de logements convenables, ni de soins de santé. Nous voulions changer la situation et améliorer les services que le gouvernement du Canada nous procurait à l'époque. Nous savions que le gouvernement de Yellowknife ne serait jamais le nôtre. Il se trouvait loin, très loin, et il lui était impossible de desservir tous les Territoires du Nord-Ouest de façon satisfaisante pour les habitants qui y vivaient. Notre histoire et notre territoire étaient très différents de celles des tribus des Premières Nations<sup>20</sup>. Nos priorités n'étaient pas les mêmes.

Le commissaire Stuart Hodgson défendait l'idée que nous étions tous des habitants du Nord et que nous devrions unir nos forces et bâtir l'avenir ensemble. Mais nous n'étions pas dupes. Nous ne voyions pas d'avenir commun pour tous les Ténos. Les tribus des Premières Nations avaient signé des traités, et ces derniers constitueraient toujours leur priorité. Ils disaient : « Nous avons un traité, et nous souhaitons qu'il soit mis en œuvre et interprété de façon appropriée. » C'était leur priorité. Nous n'avions pas de traité, et nous souhaitions créer le nôtre. Les éléments que nous voulions inclure dans notre traité étaient très différents de ceux que contenaient les traités des Premières Nations. Nous ne pouvions pas concevoir le mélange des deux.

Nous savions que le système juridique n'était pas adapté à notre peuple. Nous étions conscients que le système d'éducation faisait échouer nos enfants. Et nous savions que ces systèmes relevaient du gouvernement, et que ce dernier continuerait d'en assumer la responsabilité. Le travail des gouvernements fédéral et territorial dans ces domaines laissait à désirer, et nous étions convaincus que nous pourrions faire mieux. C'était notre position à la table de négociations.

Nous avons alors commencé à parler de la création d'un système d'éducation adapté au Nunavut. Nous voulions élaborer notre propre loi sur l'éducation. Nous voulions que l'inuktitut soit enseigné et nous voulions être responsables du système d'éducation. Nous ne voulions plus que des gens à Yellowknife le dirigent. Nous voulions nous en occuper nous-mêmes. Déjà, à l'époque, nous envisagions tout cela.

---

<sup>20</sup> Les Inuit du Canada ne se considèrent généralement pas comme des Indiens ou des Premières Nations du Canada. Ils insistent pour être reconnus de façon distincte en tant qu'Inuit, notamment parce qu'ils ne sont pas régis par la *Loi sur les Indiens* et qu'ils paient des taxes et des impôts comme tout autre citoyen canadien.

Nous savions que nous devions développer les communications, mais ce n'était pas prioritaire dans la liste des questions que nous souhaitions négocier. Nous voulions notre propre réseau de télévision. Nous avons fait savoir que nous voulions diffuser des émissions dans notre langue pour enseigner notre culture à nos enfants. Mais ce point ne faisait pas partie des négociations. Il a été défini comme un enjeu qui serait abordé plus tard.

L'ITC n'est pas arrivé à la conférence les mains vides : il avait en main une proposition de revendications territoriales préparée par ses avocats. Nous en avons débattu intensément pendant cinq jours à Pond Inlet<sup>21</sup>, et tous les aspects du document ont été longuement discutés. À la fin de la conférence, il fut voté d'aller de l'avant. Nous avons un document que nous allions soumettre au gouvernement; il établissait nos prises de position et servirait de base aux négociations à venir. Ce document comprenait beaucoup d'éléments que nous allions devoir expliquer à nos membres. Les gens se posaient beaucoup de questions. Ce n'était pas nécessairement un mauvais document de départ, mais les gens de nos communautés ne le comprenaient pas ; c'était là son point faible. Nous savions que nous aurions des difficultés si nous commençons à négocier sur la base d'un document que les Inuit eux-mêmes ne comprenaient pas. À notre retour à Ottawa, nous avons eu ce débat : « Devons-nous aller de l'avant avec cette proposition ? Devons-nous entreprendre les négociations même si notre peuple ne comprend pas entièrement ce que nous faisons ? » Nous nous posions ces questions. Nous avons convaincu les dirigeants de l'ITC et le conseil d'administration, que nous devrions reporter le dépôt du document à titre de position officielle de négociation.

Le conseil d'administration de l'ITC était persuadé que nous devions améliorer le travail sur le terrain en intensifiant la consultation avec nos communautés. Nous avons donc mis de côté le document et avisé le gouvernement que nous avons besoin de plus de temps pour en discuter avec les gens de la base. Nous avons voyagé dans l'Arctique pendant deux ans, visité toutes les localités, tenu des assemblées publiques, parlé à la radio communautaire et rencontré les chefs des collectivités. Nous avons mené ces activités dans toutes les communautés. Après ces deux années, nous avons décidé que notre peuple possédait une compréhension raisonnable des enjeux. Nous irions donc de l'avant. Les négociations ont commencé officiellement vers 1977<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> Voir chapitre III, note 7.

<sup>22</sup> En 1977, l'Inuit Tapirisat du Canada présente une nouvelle proposition au gouvernement du Canada. Intitulée *Speaking for the First Citizens of the Canadian North*, cette proposition reprend des éléments de la première proposition (voir chapitre III, note 7), mais est plus radicale. En effet, elle demande la création d'un territoire fondée sur l'ethnie où seuls les Inuit auraient le droit de vote, contrairement à la première qui visait la préservation de l'identité ainsi que du mode de vie traditionnel des Inuit et la participation juste et significative de ceux-ci aux changements dans le Nord. Dans ce territoire, les Inuit posséderaient toutes les terres et l'eau, soit un territoire d'une superficie totale de 750 000 kilomètres carrés. En outre, la proposition demandait l'octroi de subventions aux chasseurs et trappeurs inuits. Enfin, la proposition prévoyait l'enclassement dans la *Loi constitutionnelle* d'une disposition reconnaissant que les Inuit forment une société distincte au sein du Canada.

Le gouvernement fédéral, qui avait refusé la première proposition, car il ne souhaitait pas négocier une revendication territoriale et un accord politique en même temps, a également rejeté la deuxième. L'Inuit Tapirisat du Canada devait se débarrasser de ses négociateurs les plus radicaux afin de remettre les négociations avec le gouvernement canadien sur la bonne voie (voir Légaré, 1993 : 37-41).

Le document présenté à Pond Inlet contenait une clause d' « extinction »<sup>23</sup>. La Convention de la Baie James et du Nord québécois en contenait une aussi, et notre document de 1976 reprenait presque mot pour mot la même clause. Le gouvernement du Canada insistait : « C'est à prendre ou à laisser. Si ça ne vous plaît pas, nous ne pouvons pas négocier. »

À la première conférence, cette disposition avait déjà été définie comme un enjeu critique qui risquait de causer des problèmes. L'opposition était vive dans le nord du Québec, et nous savions qu'il y aurait beaucoup d'opposition à cette clause ici également. Nous savions qu'il faudrait aborder la question. Nous savions que l'heure du choix serait émotive : « Devons-nous accepter l'extinction des droits ou non ? Poursuivons-nous les négociations ou non ? » Nous devons prendre une décision très difficile.

La nouvelle proposition issue des consultations menées en 1977 différait de celle présentée à Pond Inlet ; son libellé était plus ferme<sup>24</sup>. Elle incluait une superficie de terres

---

<sup>23</sup> La disposition d'extinction, également appelée « clause d'extinction générale » constitue l'enjeu central de tout traité ou accord sur les revendications territoriales signé au Canada jusqu'à présent. Les traités et les accords sont des contrats. Ils définissent les droits et les obligations des signataires. Lorsqu'il signe un traité, le gouvernement du Canada cherche la certitude. Il souhaite que les droits des parties soient clairement définis afin de permettre aux promoteurs l'accès aux ressources dans les terres désignées dans le traité. Tous les traités et accords signés par le Canada avant 1986 comportaient une disposition d'extinction explicite. Celle-ci empêchait la possibilité de formuler d'autres revendications après la signature du traité. En fait, il s'agit de l'abolition des droits ancestraux, avec tout ce que cette notion sous-tend. La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît l'existence des droits ancestraux au Canada, mais elle ne définit pas clairement ces droits. La politique élaborée en 1986 sur les droits ancestraux a éliminé le mot « extinction » des négociations de traités et de revendications territoriales, mais l'a remplacé par les termes « renonciation », « cession » ou « abandon » des droits ancestraux. Le mot a changé, mais l'idée demeure la même. Le préambule de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut comporte une telle « clause d'extinction générale », qu'on l'appelle « renonciation » :

« Attendu [...] que les parties reconnaissent qu'il est souhaitable de négocier un accord sur des revendications territoriales, lequel confèrera aux Inuit des droits et avantages déterminés en échange de leur renonciation aux revendications, droits, titres et intérêts pouvant découler du titre ancestral qu'ils revendiquent. » ([http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavut/pre\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavut/pre_f.html)). Dans ce paragraphe, on indique clairement que l'accord abolit tout droit que les Inuits croient avoir actuellement et dans le futur. Curieusement, dans le texte même de l'accord, à la partie 7 du chapitre 2, le principe de certitude est établi en abolissant tous les droits possibles, mais uniquement aux terres et aux eaux.

« 2.7.1 En contrepartie des droits et des avantages qui leur sont conférés par l'Accord, les Inuit :

- a) renoncent, en faveur de Sa Majesté la Reine du Canada, à l'ensemble de leurs revendications, droits, titres et intérêts ancestraux, s'il en est, dans des terres et des eaux situées à quelque endroit au Canada et dans les zones extracôtières adjacentes relevant de la souveraineté ou de la compétence du Canada ;
- b) conviennent, en leur nom et au nom de leurs héritiers, descendants et successeurs, de ne pas faire valoir ni de présenter, selon le cas, quelque cause d'action, action déclaratoire, réclamation ou demande de quelque nature que ce soit – passée, présente ou future – à l'encontre soit de Sa Majesté la Reine du Canada ou d'une province, soit du gouvernement d'un territoire ou de toute autre personne, et qui serait fondée sur quelque revendication, droit, titre ou intérêt ancestral dans des terres et des eaux décrit à l'alinéa a). »

Alors, comment un tribunal interpréterait-il la cession des droits des Inuit en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ?

Pour une analyse intéressante de la question de l'extinction des droits ancestraux et du principe de certitude, voir [http://www.parl.gc.ca/35/Archives/committees351/francais\\_master.html](http://www.parl.gc.ca/35/Archives/committees351/francais_master.html)

<sup>24</sup> Voir chapitre VI, note 5.

plus vaste et comportait des dispositions plus rigides en vue de la création d'un nouveau territoire ainsi que d'institutions publiques, telles que le Conseil de gestion des ressources fauniques et l'Office des eaux, ce qui n'avait pas été précisé dans le premier document.

Au cours des négociations, le gouvernement du Canada était déterminé à avoir le dernier mot relativement aux institutions publiques créées en vertu de l'accord. Les nouveaux conseils s'occuperaient de la recherche et prendraient des décisions, mais c'est le ministre du MAINC qui aurait le pouvoir d'accepter ou de refuser leurs propositions. En outre, selon certaines dispositions, le ministre devait motiver ses décisions, et ses raisons devaient être acceptées par nos communautés. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir tout ce que nous désirions dans cet accord, mais nous avons tenté d'inclure le plus de dispositions possible, de façon à ce que le refus de nos plans par le gouvernement du Canada soit difficile<sup>25</sup>.

En 1974, nous avions une équipe de négociation. Il y avait des représentants des quatre régions (Qikiqtaaluk, Kivalliq, Kitikmeot et l'Arctique de l'Ouest) et nous avions nos avocats<sup>26</sup>. Les Inuit étaient déjà prêts à négocier. J'étais présent aux premières séances de négociations. Le problème se trouvait du côté du gouvernement. Les premiers négociateurs fédéraux étaient des bureaucrates de rang intermédiaire qui n'avaient pas réellement le mandat de négocier. Chaque fois que nous mettions quelque chose sur la table, le négociateur fédéral disait : « Je n'ai pas le mandat d'aborder cette question. Je dois consulter le ministre et revenir à la table pour vous faire connaître sa réponse. » C'est ce qu'il disait sans cesse.

Les premières séances de négociations n'allaient nulle part. Elles duraient 15 ou 20 minutes, c'était tout ! Le gouvernement ne pouvait parler de rien, sauf des droits de chasse et des carrières de pierres à savon. C'était tout ! Il ne voulait pas parler de la création d'un nouveau gouvernement territorial, du Conseil de gestion des ressources fauniques ni des redevances sur l'exploitation des ressources ni des droits extracôtiers, rien. Ce n'est que quelques années plus tard que nous avons commencé à faire des progrès réels, lorsque le gouvernement a finalement accordé un mandat approprié au négociateur, Tom Molloy<sup>27</sup>.

Le gouvernement du Canada a tardé à mettre en oeuvre une politique en matière de revendications territoriales. Il n'avait pas de politique, car il n'avait jamais eu à

---

<sup>25</sup> Pour de plus amples renseignements sur les différents conseils créés en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, consulter le texte de l'Accord à [www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/pdf/nunav\\_f.pdf](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/pdf/nunav_f.pdf).

<sup>26</sup> En 1974, Peter Cummings était toujours le conseiller juridique de l'ITC.

<sup>27</sup> Né en 1940 à Saskatoon (Saskatchewan), M<sup>c</sup> Tom Molloy a été négociateur en chef du gouvernement fédéral auprès des Inuit de la région du Nunavut (de 1982 à 1993). Depuis, il a notamment été négociateur en chef du gouvernement fédéral dans le cadre du règlement des revendications territoriales en Colombie-Britannique (depuis 1993), négociateur en chef du gouvernement fédéral auprès des Inuit dans le cadre du règlement de la revendication territoriale extracôtière du nord du Québec (depuis 1994) et négociateur en chef du gouvernement fédéral auprès du Grand conseil des Cris pour la revendication territoriale extracôtière des Cris du Québec (depuis 2000) (voir [http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/j-a2001/01106bk155\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/j-a2001/01106bk155_f.html)).

aborder la question des traités modernes auparavant. Il n'avait pas d'expérience en négociation d'accords sur les revendications territoriales globales. Les anciens traités conclus avec les Indiens et la Convention de la Baie James et du Nord québécois constituaient leur seule expérience. C'était leur seule expérience en négociations sur les revendications territoriales, et il n'avait pas de politique relative aux aspects dont nous voulions parler. Le gouvernement du Canada a tardé plusieurs années avant de mettre en place une politique exhaustive sur les revendications territoriales, que leurs négociateurs pourraient utiliser comme guide. Ce n'est que dans les années 1980 que le gouvernement du Canada a finalement mis en place sa politique exhaustive, et c'est à ce moment que nous avons commencé à réaliser de véritables progrès<sup>28</sup>.

Dans le cadre des négociations, nous devons traiter ce que nous appelons le « va-et-vient gouvernemental ». Tous les quelques mois, il y avait un nouveau ministre des AINC. Chaque fois qu'il y avait un nouveau ministre, nous devons faire son éducation. Après chaque élection, nous devons assister à la valse des négociateurs, des ministres, des premiers ministres et des gouvernements. C'est l'une des raisons pour lesquelles les négociations ont tant tardé.

À la fin de la conférence de Pond Inlet, l'ITC a affrété des avions afin que les gens puissent rentrer chez eux. Ils ont nolisé un DC-3 pour les délégués de Clyde River, de Broughton Island, de Pangnirtung, d'Iqaluit, de Kimmirut et de Cape Dorset. Nous sommes montés à bord à Pond Inlet, et, avant le décollage, le pilote nous a avisés que nous ferions escale à Clyde River, à Broughton Island et à Pangnirtung avant d'arriver à Frobisher Bay (Iqaluit s'appelait Frobisher Bay à l'époque). Il nous a dit que nous ferions le plein à Broughton Island ou à Pangnirtung. Nous avons décollé et nous nous sommes bien rendus à Clyde River. Le vent s'est levé à notre arrivée. Nous avons décollé, et nous avons tourné autour de Broughton Island, mais nous ne voyions rien en raison du blizzard. Nous avons continué jusqu'à Pangnirtung, en espérant pouvoir atterrir là-bas et faire le plein d'essence, mais le temps y était également mauvais. Pangnirtung est entouré de montagnes, le pilote n'a donc pas tenté de se poser, et il a décidé de poursuivre sa route jusqu'à Frobisher Bay.

---

<sup>28</sup> John fait référence à une nouvelle politique en matière de revendications territoriales mise en œuvre à la fin de 1986. Cette politique se fondait sur les recommandations du Groupe d'étude de la politique des revendications globales, présidé par Murray Coolican, publiées dans un rapport intitulé *Living Treaties, Lasting Agreements: Report of the Task Force to Review Comprehensive Claims Policy*. Ce groupe d'étude a été créé dans le but d'évaluer les politiques des revendications territoriales existantes et de formuler des recommandations de modifications. Il devait en outre se pencher sur l'inclusion potentielle dans les négociations de questions que les peuples autochtones souhaitent aborder, le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux dans les négociations de même que le fonctionnement du processus de négociations. Parmi les recommandations du groupe d'étude, citons la reconnaissance et la confirmation des droits ancestraux, la négociation d'accords relatifs à l'autonomie gouvernementale des Autochtones, le partage des responsabilités relatives à la gestion des terres et des ressources entre le gouvernement et les peuples autochtones, et la reconnaissance que les intérêts des tiers seront traités équitablement (voir <http://www.carc.org/pubs/v15no1/1.htm>).

Il convient également de mentionner le rapport Penner, produit en 1983, sous le gouvernement libéral de Trudeau, car il recommandait la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale et l'élimination de la clause d'extinction générale des négociations concernant les revendications territoriales (voir [http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sg27\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sg27_f.html)). Trudeau a démissionné quelques mois plus tard.

Le pilote nous a dit que nous ne pouvions pas nous poser à Broughton Island ni à Pangnirtung en raison du mauvais temps. Il nous a avisés par le système d'intercommunication que nous continuerions jusqu'à Frobisher Bay. Nous étions contents à l'idée d'arriver ce soir-là. Environ une demi-heure après avoir quitté la région de Pangnirtung, nous avons remarqué que l'avion commençait à descendre, donc nous avons regagné nos sièges et avons attaché notre ceinture. Nous pensions que nous étions sur le point d'atterrir, mais nous avons noté qu'il n'y avait plus de chauffage. L'air dans l'avion s'était refroidi, il faisait froid, très froid, et nous avons commencé à nous demander ce qui se passait.

J'étais assis tout à l'avant de l'avion, et le mécanicien était assis deux ou trois rangées devant moi. Je lui ai demandé : « Quelque chose ne va pas ? Que se passe-t-il ? » Il s'est retourné, il était blanc comme un drap et il m'a dit : « L'avion va s'écraser ! Nous n'avons plus d'essence ! » Ce fut notre premier avertissement. L'avion tournait en moulinet. Tout le monde paniquait. Nous ne savions pas quoi faire et, bien entendu, quand le mécanicien nous a dit que l'avion allait s'écraser, nous avons tous pensé : « Nous allons mourir ! »

J'avais déjà fait partie d'une enquête du coroner sur un écrasement d'avion; c'est la première image qui m'est venue en tête. Un petit aérobus en provenance de l'Europe qui essayait d'atterrir à Frobisher Bay était tombé en panne sèche et s'était écrasé à environ 40 ou 50 milles d'Iqaluit. Nous avons dû observer l'épave et les corps. Il y avait neuf cadavres dispersés sur le sol, et c'est la première image qui m'est venue en tête. Je croyais que nous allions finir comme eux.

Nous avons réellement paniqué pendant une minute environ, puis nous avons commencé à nous calmer. Quelqu'un a dit : « Sortez tout ce que vous avez dans vos poches, comme des stylos, attachez votre ceinture et penchez-vous vers l'avant. » C'est ce que tout le monde a fait. Dans un écrasement d'avion, si on a un stylo sur soi, on risque de se l'enfoncer dans la poitrine si on tombe sur lui. Il faut retirer les objets pointus de ses poches. Quelques personnes pleuraient, mais elles ont cessé rapidement. J'étais assis à côté du hublot ; je regardais à l'extérieur et c'était complètement noir. Il neigeait abondamment, et je ne voyais pas comment nous nous en sortirions dans ce mauvais temps.

Après l'écrasement, le pilote nous a dit que, comme le moteur de l'avion ne tournait plus et que nous n'avions plus de courant, le pare-brise a commencé à s'embuer et il n'y avait plus de chauffage pour faire fondre le givre. Il a alors ouvert sa fenêtre et gratté le givre avec sa main nue tout en pilotant de sa main droite.

Nous descendions. Nous ne voyions pas où nous allions. Le pilote ne pouvait voir qu'à quelques pieds devant lui en raison de la forte neige. Il essayait de garder l'altitude de l'avion et de le faire descendre le plus lentement possible. Le train de l'avion était rentré ; j'imagine qu'il s'agit de la procédure normale. Si l'avion risquait de s'écraser, il faut rentrer le train. C'est donc ce que le pilote a fait.

J'ai regardé par le hublot, et j'ai vu le sol. Nous étions à trois ou quatre pieds du sol lorsque nous l'avons finalement vu. Nous avons senti une petite secousse ; l'aile gauche avait frappé une roche, mais l'avion n'a mis que quatre ou cinq secondes pour s'arrêter. Nous avons atterri sur un petit lac entouré de collines et de rochers. Pure chance. Nous avons atterri directement sur le lac, dans la neige profonde. Personne n'a été blessé.

Le pilote avait réussi à joindre la base de Frobisher Bay par radio. On savait que notre avion s'était écrasé et à quelle distance nous nous trouvions ; les secouristes avaient une idée de l'endroit où se trouvait l'avion. Lorsque l'avion s'est arrêté, nous avons tous détaché nos ceintures et sauté sur les ailes des sorties de secours, puis sur le sol. Il neigeait toujours abondamment. Nous sommes sortis dans la neige et nous avons commencé à sauter partout, à nous serrer dans nos bras et à pleurer. Ça fut un réel soulagement de réaliser que nous étions toujours en vie.

Lorsque nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'incendie ni de dommages importants, nous sommes remontés à bord et avons fermé toutes les portes. Nous savions que nous devions essayer de rester au chaud. Le pilote avait réussi à communiquer par radio, et environ une heure plus tard, nous avons entendu un appareil. Il neigeait toujours abondamment. C'était le Twin Otter de la GRC qui avait été envoyé pour voir s'il pouvait nous retrouver. Les agents avaient probablement capté les signaux de notre balise de détresse, et ils ont volé au dessus de nous pendant environ 15 ou 20 minutes, mais ils ne pouvaient pas atterrir en raison du mauvais temps. Ils sont donc retournés à Frobisher Bay, et nous avons passé la première nuit dans l'avion.

Nous nous sommes blottis les uns contre les autres sur le plancher de l'avion pour nous garder au chaud et avons essayé de dormir. Il n'y avait pas de couverture. Il n'y avait aucune trousse d'urgence ni nourriture. Quelques personnes avaient du poisson, donc, nous avions quelque chose à manger, mais c'était peu. Nous avions du café, mais c'était tout. Nous avons passé la nuit dans l'avion. Il faisait très froid. Nous avons tout de même réussi à dormir un peu.

Au milieu de la nuit, le mécanicien a essayé d'allumer le poêle Coleman à l'intérieur de l'avion, car il avait très froid, mais il n'y avait plus de carburant. Les mains tremblantes, il a essayé de remplir le réservoir, mais il en a renversé un peu sur le plancher de l'avion. Lorsqu'il a tenté d'allumer le poêle, ça a pris feu. Au milieu de la nuit, dans l'avion. Nous nous sommes dépêchés de sortir pendant qu'on tentait d'éteindre le feu. Il a brûlé pendant environ 30 secondes. On l'a éteint rapidement. Nous sommes remontés à bord et avons essayé de nous rendormir.

Je me souviens qu'à mon réveil, le lendemain, j'avais très froid, et j'ai regardé par le hublot. Un petit caribou me regardait, mais, bien entendu, nous n'avions pas de fusil, alors nous n'avons pas pu en profiter. Le temps s'était amélioré. Le ciel était dégagé, et nous pouvions voir les environs pour la première fois, l'endroit où l'avion avait atterri sur

le petit lac. Il y avait des collines assez hautes aux alentours, et beaucoup de rochers. Nous nous apercevions de la chance que nous avions eue.

Le lendemain, l'avion de la GRC est revenu, et le pilote a parlé avec notre pilote par radio. La radio fonctionnait encore la première journée. Il nous a demandé d'indiquer une piste d'atterrissage ; nous avons donc pris nos valises pour marquer ce qui nous semblait un bon terrain d'atterrissage pour le Twin Otter.

Le Twin Otter a atterri, et a presque été englouti dans la neige. L'avion était muni de skis. Le pilote a dit qu'il pouvait prendre six personnes. En tout, nous étions 26, trois membres d'équipage et 23 passagers. Le pilote a dit : « Nous allons essayer de prendre six personnes. » Six personnes sont donc montées à bord, je crois qu'il y avait trois femmes et trois hommes. Deux des passagers étaient avocats. Deux avocats d'Ottawa nous accompagnaient. L'un d'entre eux était Peter Cummings, mais je ne me souviens pas de l'autre. Donc, six personnes sont montées à bord, et l'avion a tenté de décoller. La neige était trop profonde et trop molle, et l'avion ne pouvait pas prendre suffisamment de vitesse pour décoller. Le pilote a dit que deux personnes devaient descendre. Bien entendu, quelqu'un a dit : « Les femmes d'abord », mais les avocats ne voulaient pas quitter leur siège, donc deux femmes ont dû descendre. L'avion a finalement amené quatre personnes.

Comme le pilote ne voulait pas risquer un autre atterrissage, il nous a dit d'attendre un hélicoptère. Ce jour-là, le deuxième, les Forces aériennes ont envoyé un Hercules et on a parachuté de la nourriture, des couvertures et des vêtements.

Le moral était bon. Personne n'était blessé. Nous avions froid et un peu faim. Nous avons dû attendre l'hélicoptère, donc nous avons passé une deuxième nuit dans l'avion. Je crois qu'il venait de Goose Bay ; il a pris quelques heures pour arriver. Je me souviens du son du grand hélicoptère à double pale qui arrivait à l'horizon et dont les pales faisaient *fump, fump*. Ça a été l'un des plus beaux sons que j'ai entendus de ma vie ! Tout le monde est monté à bord de l'hélicoptère, il était grand, et il nous a tous conduits à Frobisher Bay. Ça a été toute une aventure. Nous avons été très chanceux que l'avion atterrisse juste au bon endroit. Il n'y avait pas d'électricité, donc le pilote ne pouvait pas se servir de ses instruments de navigation, ni de radar.

À l'époque, il était fréquent que les pilotes se trompent dans le calcul de la distance et du carburant, et ils se perdaient parfois. Il y avait beaucoup d'écrasements d'avion dans l'Arctique à l'époque, c'était courant.

## Chapitre VII

### Les années 1980 : débat national sur les droits ancestraux

Notre déménagement à Ottawa n'était qu'un sacrifice temporaire pour ma famille et moi, pendant que je travaillais aux négociations des revendications territoriales. Nous avions l'intention de retourner vivre au Nunavut lorsque le règlement serait conclu. Il était parfois difficile de vivre loin de notre terre natale, mais ce n'était pas non plus la mer à boire. À l'époque, le transport entre le Nord et le Sud s'améliorait.

Nous avons dû nous adapter. Le monde change et notre population s'accroît rapidement. Nous ne pouvons plus être que des chasseurs à temps plein. Dans le monde moderne, il y a des factures à payer, il faut gagner un salaire. Cette situation demande une adaptation.

Si nous ne dirigeons pas notre propre gouvernement territorial, quelqu'un d'autre le fera pour nous, ce qui serait inacceptable. Il est donc nécessaire de travailler pour le gouvernement, assis dans un bureau, sans la possibilité de passer du temps sur la toundra. Si nous ne voulions pas participer à la vie politique, nous n'aurions pas négocié l'accord du Nunavut.

Ne pas être responsable des questions qui nous concernent et laisser les autres s'occuper de nos affaires à notre place est beaucoup plus dangereux que de ne pas vivre de façon traditionnelle sur la toundra. Si nous ne participions pas à la gouvernance de notre propre territoire et laissons les autres s'en occuper, la perte de notre culture et la disparition de notre langue s'accéléraient. Nous tentons de créer un contexte dans lequel nous prendrons les décisions sur notre mode de vie, notre environnement, notre faune et notre flore.

À la fin des années 1970, lorsque je travaillais à Ottawa, l'ITC ne cherchait pas du tout à apporter des changements constitutionnels. Il n'en était pas à cette étape. C'est le mouvement souverainiste, au Québec, qui a obligé la tenue de discussions nationales sur les questions constitutionnelles. Lorsqu'il a été réélu, en 1980, après le court règne de Joe Clark à la tête d'un gouvernement conservateur minoritaire, Pierre Trudeau était déterminé à rapatrier la Constitution canadienne. Lorsqu'il a entrepris ce travail, tous les gouvernements provinciaux se sont mis de la partie et souhaitaient que la Constitution traite de leurs préoccupations avant même qu'elle soit rapatriée. De 1980 à 1982, il y a eu beaucoup de discussions acharnées sur les questions constitutionnelles<sup>29</sup>.

Le Québec ne souhaitait pas vraiment le rapatriement de la Constitution à moins d'obtenir une reconnaissance constitutionnelle particulière. Le mouvement souverainiste était à son apogée. C'est pourquoi Pierre Trudeau était déterminé à rapatrier la Constitution et à rendre le Canada entièrement indépendant de la Grande-Bretagne. Les

---

<sup>29</sup> John fait référence aux deux années qui se sont écoulées entre l'élection fédérale de 1980 et le rapatriement en 1982.

Québécois voulaient des garanties constitutionnelles. Lorsque nous avons entendu ces demandes, nous nous sommes dit : « S'ils veulent que leurs droits soient protégés par la Constitution, nous, les Inuit, devrions avoir la même possibilité. » Nous sommes donc intervenus.

Nous nous sommes engagés dans le débat. Pendant plus de cinq ans, il y eut d'intenses négociations constitutionnelles, des réunions, et des conférences. Toutes ces activités ont beaucoup renseigné les Canadiens, car ils suivaient les conférences constitutionnelles à la télévision<sup>30</sup>. Ils en ont beaucoup appris sur les premières nations. Au début, ils ne se savaient pas vraiment d'où venaient les Autochtones et demandaient toujours : « Que veulent les Indiens ? Que veulent les Inuit ? Mais que voulez-vous au juste ? »

C'est Zebedee Nungak qui a le mieux expliqué ce que nous cherchions. À un journaliste qui lui avait demandé : « Pourquoi les Inuit souhaitent-ils une modification de la Constitution ? », il a répondu : « Nous voulons causer des dommages constructifs au *statu quo*. » Cette réponse décrit en quelques mots ce que nous souhaitions. Nous constatons que la société canadienne n'était pas équitable. Il y avait de l'injustice au pays. Les peuples autochtones étaient opprimés à de nombreux égards. Pour nous, le rapatriement de la Constitution constituait une occasion d'être reconnus à titre de partenaires dans la Confédération en tant que peuples fondateurs. Voilà l'explication la plus concise de nos motivations.

Auparavant, le gouvernement du Canada ne reconnaissait que deux peuples fondateurs : les Anglais et les Français. Nous voulions nous assurer de la reconnaissance des autres peuples fondateurs. Les peuples autochtones ont également créé le pays. Nous souhaitions la reconnaissance des Inuit en tant que peuple fondateur du Canada. Nous voulions nous assurer que les droits issus de traités soient reconnus en vertu de la Constitution canadienne. Je ne crois pas que les politiciens du Sud s'attendaient à ce type de réaction de la part des organisations autochtones. À de nombreux égards, ils ne pensaient toujours à nous qu'après coup.

Nous avons constaté que nous n'aurions pas beaucoup d'impact si nous abordions toutes ces questions de façon isolée. Nous avons tout de suite reconnu la très grande portée du débat et l'importance de travailler ensemble. Nos efforts devaient être coordonnés pour assurer notre reconnaissance politique au Canada.

Nous avons des appuis dans le sud du Canada. Les Églises nous appuyaient, et certains syndicats soutenaient également notre cause. Nous avons voyagé partout au pays pour informer les Canadiens de nos positions. Nous avons acquis beaucoup d'expérience en relations publiques. À cette époque, le public canadien soutenait fortement les positions autochtones sur la Constitution. Certains groupes autochtones ont même eu une

---

<sup>30</sup> De 1982 à 1987, quatre conférences des premiers ministres ont été organisées à Ottawa dans le but de définir les droits ancestraux dans la Constitution canadienne. D'abord présidées par Pierre Trudeau puis par Brian Mulroney, ces conférences n'ont pas permis d'enchâsser une définition claire des droits ancestraux dans la Constitution.

audience privée avec la reine pour exprimer leurs inquiétudes, puisque tous les anciens traités avaient été signés par la Couronne britannique<sup>31</sup>.

Ce travail était très stimulant. Il était ardu et parfois frustrant, mais il était stimulant. Il s'agissait de l'élaboration d'un pays, d'une nation. Nous changions les perceptions des Canadiens et, d'une certaine façon, donnions en quelque sorte au pays un visage autochtone. Beaucoup de gens avaient une image romantique des Inuit, le stéréotype des Esquimaux souriants, mais en ce qui nous concernait, nous n'étions pas satisfaits de n'être qu'un visage souriant sur la couverture d'un dépliant. Nous voulions avoir une réelle influence sur la façon de gouverner ce pays.

Toutes les provinces n'étaient pas opposées à nos revendications. Nous avions le soutien de premiers ministres tels qu'Allan Blakeney de la Saskatchewan, et Bill Davis de l'Ontario. Les provinces les plus conservatrices, comme la Colombie-Britannique, ne souhaitaient pas vraiment notre participation. Bill VanderZalm était le premier ministre de la province à l'époque. Nous avons été surpris de ne pas obtenir l'appui de Terre-Neuve et du premier ministre conservateur Brian Peckford, car nous nous attendions à ce qu'ils nous soutiennent.

Les provinces riches souhaitaient le *statu quo*. Elles ne voulaient pas trop de changements. Pour elles, le pays était fondamentalement constitué de Canadiens anglais et français. Le Québec jouait au malin ; il disait qu'il soutenait notre cause, mais, à la table de négociations, il ne voulait pas que les peuples autochtones aient le même statut que les Canadiens français. Il croyait que l'émancipation des peuples autochtones aurait des effets négatifs pour le Québec, et que, si nous obtenions davantage de droits et de pouvoir, ce serait à ses dépens. C'était sa vision de la situation<sup>32</sup>.

Les provinces craignaient que les peuples autochtones n'empiètent sur leurs compétences constitutionnelles. Plusieurs d'entre elles, notamment le Québec, s'inquiétaient du fait que les ententes de revendications territoriales avec le gouvernement du Canada réduisent leurs champs de compétence et leur autorité. Ces ententes les préoccupaient, mais, en même temps, les provinces voulaient que le

---

<sup>31</sup> En fait, tous les traités signés entre les peuples autochtones et le Canada sont des accords entre tel groupe autochtone et Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Donc, lorsque John mentionne que tous les anciens traités étaient signés par la Couronne, il devrait ajouter que tous les nouveaux traités le sont également. Cependant, avant le rapatriement, le plus haut tribunal de l'Empire britannique était le Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, ce qui explique pourquoi certains groupes autochtones du Canada avaient adressé leurs revendications au Conseil privé de Londres et considéraient que la Couronne britannique avait une responsabilité fiduciaire envers eux. Depuis le rapatriement, le plus haut tribunal du pays est la Cour suprême du Canada. En outre, la *Loi constitutionnelle de 1982* créait un mode de révision permettant de modifier la Constitution canadienne sans avoir à demander la sanction royale du Conseil privé de Londres sur des questions telles que les droits ancestraux.

<sup>32</sup> En 1985, le Québec, dirigé par le gouvernement péquiste de René Lévesque, a été la première province canadienne à reconnaître que les peuples autochtones sont des nations distinctes qui ont droit à leur territoire, à leur culture, à leurs traditions ainsi qu'à l'autonomie gouvernementale dans le cadre des lois et des compétences du Québec. Voir *Les fondements de la politique du gouvernement du Québec en matière autochtone*, Secrétariat aux affaires autochtones, gouvernement du Québec, 1988. Voir également [www.saic.gouv.qc.ca/publications/Positions/Partie1/ReneLevesque1980.pdf](http://www.saic.gouv.qc.ca/publications/Positions/Partie1/ReneLevesque1980.pdf).

processus constitutionnel aille de l'avant. Leurs représentants disaient : « Nous parlons des revendications territoriales autochtones depuis des années au Canada. Nous devons aller de l'avant ! » En outre, les provinces pressaient les deux parties de régler la question de la gestion des ressources. Certaines provinces étaient très déterminées.

Si l'on visionnait les vidéos des conférences constitutionnelles, on remarquerait l'inquiétude des gouvernements provinciaux à propos de l'autonomie gouvernementale, de ce qu'elle signifiait et ne signifiait pas<sup>33</sup>. Plusieurs provinces disaient : « La boîte des droits ancestraux est vide », et nous répondions : « Pas du tout, elle est encore pleine. » Bien entendu, des provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique ainsi que de certains gouvernements conservateurs manifestaient une plus forte opposition que les autres. Nous avions l'appui de certaines provinces, mais la plupart étaient inquiètes et méfiantes.

Au cours des conférences, nous entendions dans les couloirs que les provinces avaient en fait des plans visant à étendre leurs frontières vers le nord et se partager l'Arctique entre elles. Québec prendrait l'île de Baffin et l'Alberta élargirait son territoire jusqu'au delta du Mackenzie. C'était leur objectif, mais elles se sont aperçues qu'elles ne pourraient pas l'atteindre. Ce thème n'a pas fait l'objet de discussions publiques pendant les débats constitutionnels.

Certaines personnes de l'Arctique de l'Ouest en ont même parlé. Elles approuvaient l'expansion des frontières et de l'autorité de l'Alberta vers le nord, mais comme elles ne représentaient qu'une petite minorité, nous ne les avons pas prises au sérieux.

Quant aux droits ancestraux dans la Constitution, pour les libéraux comme pour les conservateurs, c'était du pareil au même. Il était plus facile de parler aux libéraux, ce qui toutefois ne signifiait pas qu'ils nous soutenaient plus que les conservateurs. Trudeau a rapatrié la Constitution, et il était déterminé à y introduire plusieurs amendements<sup>34</sup>. Il tenait résolument à y enchâsser la Charte des droits et libertés. Après la défaite du gouvernement libéral en 1984 et la prise du pouvoir par les conservateurs, le dossier des revendications territoriales et des droits ancestraux était si avancé qu'il était devenu impossible de faire marche arrière. Les conservateurs ne pouvaient plus modifier le cours des choses. Le gouvernement du Canada était entièrement engagé dans les négociations de revendications territoriales au moment où les conservateurs ont été portés au pouvoir.

Le type d'autonomie gouvernementale que nous souhaitions était très différent de celui des autres groupes autochtones. Les Premières Nations désiraient que leurs anciens

---

<sup>33</sup> Maurice Bulbulian a réalisé, pour l'Office national du film du Canada (ONF), deux documentaires intéressants sur les quatre conférences constitutionnelles sur les droits ancestraux. Les documentaires, *L'art de tourner en rond*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties, peuvent être commandés dans le site Web de l'ONF à l'adresse <http://www.onf.ca/trouverunfilm/fichefilm.php?id=3922&v=h&lg=fr>.

<sup>34</sup> En vertu du mode de révision constitutionnelle du Canada, aussi appelé « règle des 7/50 », toute modification de la *Loi constitutionnelle de 1982* doit être appuyée par au moins sept provinces représentant au moins 50 % de la population canadienne. Voir [www.uofaweb.ualberta.ca/ccs/keywords.cfm?keyword=5](http://www.uofaweb.ualberta.ca/ccs/keywords.cfm?keyword=5).

traités soient reconnus et protégés par la Constitution. Pour elles, l'autonomie gouvernementale faisait référence aux conseils de bande et aux réserves. La situation était différente pour nous, les Inuit. Nous ne voulions pas créer de petites réserves ethniques. Nous constatons que ce système ne fonctionnait pas dans le sud du Canada ; nous voulions mieux.

À cette époque, nous voyions qu'il serait plus facile de promouvoir l'idée d'un gouvernement public. Son financement serait supérieur, et il ne créerait pas de problèmes raciaux dans le Nord. Nous ne voulions pas susciter des tensions au sein de nos communautés. En effet, 15 % de la population au Nunavut n'est pas inuit. Ce sont nos confrères de travail, nos amis et les membres de notre famille, et nous ne voulions pas les marginaliser. Ils nous soutenaient, ils appuyaient nos efforts en vue de régler les revendications territoriales, en vue de créer notre propre territoire. Les résidents non-Inuit du Nord nous ont beaucoup aidés. Nous souhaitions donc créer un gouvernement qui inclurait tout le monde, qui ne créerait pas différentes classes de citoyens. Dans ce sens, notre vision était radicalement différente de celle des Premières Nations.

À cette époque, les Inuvialuit venaient d'entreprendre leurs négociations régionales. Ils subissaient d'énormes pressions. Un pipeline devait être construit dans la vallée du Mackenzie à partir de la mer de Beaufort. On les pressait d'en arriver rapidement à un règlement ; ils ont donc poursuivi des négociations distinctes. Ils ont signé un accord de revendications territoriales en 1984 ; par conséquent, ils sont demeurés sous l'autorité des Territoires du Nord-Ouest.

Dans le Sud, beaucoup de gens se préoccupaient de notre capacité à diriger notre propre gouvernement, à être autonomes. Ils doutaient de nos capacités à cet égard. Lorsque le Groenland a obtenu son autonomie politique en 1979, nous étions en mesure de dire : « Voyez, les Inuits du Groenland ont obtenu l'autonomie gouvernementale, l'autonomie politique. Ils sont sur la voie de l'autodétermination, et tout fonctionne bien<sup>35</sup>. » En ce sens, l'autonomie politique du Groenland a eu un effet positif sur l'évolution de la situation au Canada.

Le Canadien moyen a réellement appris des négociations constitutionnelles en ce qui a trait aux questions autochtones. Par conséquent, l'appui de nos revendications a fait un bond dans les sondages, et, bien entendu, les gouvernements tiennent compte des sondages ! Le soutien des Canadiens envers les négociations des ententes de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale a eu une influence positive sur nos négociations. Il les a facilitées.

---

<sup>35</sup> L'autonomie politique du Groenland a été approuvée en mai 1979 en vertu d'une loi du Parlement danois. Conformément à cette loi, le Parlement danois transmet d'importants pouvoirs au gouvernement populaire élu du Groenland, tels que l'éducation, la santé, les services sociaux et, évidemment, la langue et la culture. Le Danemark conserve la responsabilité des pouvoirs clés, notamment la défense, la justice, les affaires étrangères et les ressources minières. Des accords de transmission subséquents ont permis au Groenland d'avoir une responsabilité partagée relativement aux ressources minières. À l'instar de la relation du Nunavut et du Canada, la majeure partie du financement en vue de l'administration du Groenland provient du gouvernement danois, ce qui place les Groenlandais autonomistes dans une situation politique difficile.

Les Canadiens du Nord ont également beaucoup appris de ce débat. Par la suite, beaucoup de gens comprenaient mieux ce qu'étaient le Canada, la démocratie et les droits de la personne. Ce débat a aussi servi à l'éducation politique des Inuit.

En 1981, j'ai été élu président de l'ITC. Nous ne faisons pas de campagnes intenses à l'époque. Tous les Inuit du Canada avaient le droit de voter pour le président national dans ce temps-là. J'étais très enthousiaste à propos des activités de l'ITC, et je voyais que l'organisme gagnait de l'influence au pays. Notre but était en bout de piste d'améliorer la situation socio-économique des Inuit canadiens. C'était une époque effervescente. Nous fonctionnions souvent à l'adrénaline. J'adorais mon travail. J'ai facilement remporté la première élection.

Au cours des années 1980, nous avons participé à quatre conférences des premiers ministres sur les droits ancestraux, sans grands résultats. Après 1987, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney a tenté de réintégrer le Québec dans le giron constitutionnel en proposant aux provinces et à tous les Canadiens l'Accord du Lac Meech, qui reconnaissait le Québec comme société distincte<sup>36</sup>. Il nous a été très difficile d'accepter que la Constitution canadienne reconnaisse le caractère distinct du Québec, sans même mentionner les peuples autochtones. Quelle insulte !

Les peuples autochtones du pays ont vivement réagi. Le Canada n'est pas uniquement constitué de deux cultures. Le Canada est une nation multiculturelle. Les peuples autochtones ont aidé à bâtir cette nation, et nous estimions inacceptable que le gouvernement du Canada essaie d'enchâsser le *statu quo*. Nous étions très, très déçus.

Nous avons employé des termes virulents et exercé beaucoup de pression. Nous savions que le public canadien était de notre côté. La situation a soulevé des passions. Ce ne fut pas une période facile. Au Québec, les médias ont réagi très vivement à notre opposition à l'Accord du Lac Meech. La position de Mulroney était : « Réglons d'abord le problème du Québec, puis nous traiterons des questions autochtones ensuite. » C'est ce qu'il voulait. C'était un mauvais calcul politique.

### ***Les Inuit et les télécommunications***

Un groupe d'Inuit de Frobisher Bay a appris que la télévision serait bientôt disponible dans le Nord. Ils craignaient que nos communautés soient inondées de programmes présentés dans une langue étrangère. Ils voulaient s'assurer que la programmation diffusée ne soit pas uniquement en anglais ou en français et qu'il y aurait des émissions en inuktitut. La Nunatsiakmiut Film Society a donc été créée. Je ne me souviens pas de tous les membres, mais Joanasié Salomonie, Ooleepika Gordon et Terry Pearce, entre autres, en faisaient partie. La société a obtenu une subvention du gouvernement du Canada afin de mettre sur pied un studio, en 1972 ou en 1973. Elle s'est

---

<sup>36</sup> Jusqu'à présent, le Québec n'a toujours pas reconnu la *Loi constitutionnelle de 1982*. Pour de plus amples renseignements sur la situation constitutionnelle du Canada, voir <http://www.canadianembassy.org/government/constitution-fr.asp>.

procuré de l'équipement et a commencé à produire des émissions de 15 minutes en inuktitut qui étaient diffusées une fois par semaine par le Service du Nord de Radio-Canada. C'est ainsi que ça a commencé. On présentait de l'information culturelle, des histoires, des nouvelles, des émissions pour enfants... C'était varié.

L'ITC avait prévu que nous recevions probablement une dizaine de chaînes de télévision, aucune en inuktitut. L'arrivée de la télévision dans le Nord a réellement changé la vie des collectivités. Les enfants passaient plus de temps à l'intérieur, et les gens se rendaient moins visite. La télévision a eu cet effet au début, mais lorsque la nouveauté s'est estompée, les gens ont repris leur vie normale et ne passaient plus autant de temps devant le téléviseur. L'ITC a constaté les répercussions de la télévision sur la vie familiale et communautaire des Inuit. Avant l'arrivée de la télévision, les visites entre voisins constituaient une patrie importante de la vie communautaire.

Les gens ont commencé à s'habiller et à se coiffer différemment, et même à utiliser un nouveau langage, de nouvelles expressions. Les tendances culturelles du Sud parvenaient beaucoup plus rapidement depuis l'arrivée de la télévision.

L'ITC a entrepris le projet Inuksuk vers 1978 dans le but de créer un réseau de télévision propre aux Inuit<sup>37</sup>. Ce projet ressemblait aux activités de la Nunatsiakmiut Film Society. Il visait à compléter les émissions de 15 minutes hebdomadaires qui étaient produites à Frobisher Bay. Le projet a permis de produire davantage d'émissions. Il a obtenu des subventions du ministère fédéral des Communications. On a commencé à former des réalisateurs et à leur enseigner la façon de réaliser une émission, d'utiliser les caméras et de faire du montage. En même temps, nous étions en pourparlers avec le gouvernement du Canada afin d'obtenir notre propre réseau de télévision. L'Inuit Broadcasting Corporation a été créée en 1982<sup>38</sup>.

Nous avons la radio dans le Nord depuis très, très longtemps. Jusqu'à présent, les communautés inuit sont très satisfaites des émissions en inuktitut que le Service du Nord de Radio-Canada offre. Nous ne nous préoccupons pas vraiment de la radio. Nous étions satisfaits de son fonctionnement dans le Nord, mais aussi des stations de radio communautaire diffusant sur le réseau de Radio-Canada. C'est la télévision qui nous inquiétait. Elle avait des répercussions plus importantes sur les enfants.

---

<sup>37</sup> Le projet Inuksuk a été diffusé dans six communautés de 1978 à 1981. Les vidéos étaient produites à Frobisher Bay et à Baker Lake. Au Nouveau-Québec, une expérience semblable a été entreprise en 1976 par Taqramiut Nipingat Incorporated, un organisme de communication affilié à la Société Makivik. Le projet, Naaklavik I, a été diffusé dans huit communautés du nord du Québec. Il a été suivi par Naaklavik II, qui desservait cinq communautés. Ces projets constituent les premières étapes qui ont mené à la création de l'Inuit Broadcasting Corporation (IBC). En 1982, la Nunatsiakmiut Film Society et l'IBC ont fusionné (Alia, 1999 : 101-102 ; McComber, 2002 : 34-35).

<sup>38</sup> À la suite du rapport Therrien (*Les années 1980, décennie de la pluralité*, Rapport du Comité sur l'extension du service aux petites localités éloignées et à celles du Nord), publié en juin 1980, l'IBC a été créée après l'obtention par l'Inuit Tapirisat of Canada d'une licence de radiodiffusion du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et de financement du gouvernement fédéral. L'IBC a commencé à diffuser des émissions à partir de Frobisher Bay en 1982 (Roth et Valaskakis, 1989 : 227. Voir également [www.inuitbroadcasting.ca/english/history.html](http://www.inuitbroadcasting.ca/english/history.html)).

## Chapitre VIII

### Signature d'un accord

Lorsqu'il m'a recruté, l'ITC devait compter entre 25 et 30 employés à Ottawa. C'était un organisme très dynamique. À l'époque, il était toujours chargé des négociations de revendications territoriales pour tous les Inuit du Canada. Il y avait énormément de travail son agenda était surchargé. Le mandat actuel du Gouvernement du Nunavut était celui de l'ITC à l'époque. Les questions comme la santé, le logement, les règlements sur le gibier et l'éducation faisaient toutes partie du programme de l'ITC.

Par exemple, les études sur l'utilisation du territoire. Milton Freeman a mené une étude sur l'utilisation et l'occupation du territoire par les Inuit partout dans le Nord. Les conclusions de ce travail de recherche ont été utilisées afin d'étayer nos négociations sur les revendications territoriales<sup>39</sup>. L'ITC participait à des recherches ainsi qu'à des réunions avec les gouvernements fédéral et provinciaux et il représentait tous les Inuit du Canada.

Au début, les relations de travail de l'ITC avec le gouvernement fédéral étaient différentes de celles qu'il a de nos jours. Il jouait davantage un rôle d'adversaire. Aujourd'hui, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) déploie des efforts de coopération avec le gouvernement du Canada relativement à certains projets et l'obtention de contrats avec les ministères fédéraux sur des questions comme la santé<sup>40</sup>. Mais à l'époque, nous nous dressions contre le gouvernement central pour faire avancer le règlement de nos revendications territoriales et établir un jour notre propre territoire. Il régnait une certaine animosité entre l'ITC et le gouvernement, car ce dernier estimait que les Inuit n'avaient aucuns droits fonciers. Lorsque nous avons entrepris les négociations, la position fédérale était claire: les Inuit avaient peut-être encore des droits de chasse et de piégeage dans l'Arctique. C'était tout. Selon les négociateurs du gouvernement, les Inuit n'avaient aucuns autres droits ancestraux et, au fil des années, par suite de mesures et de lois qu'il avait adoptés, le gouvernement avait probablement abrogé leurs droits fonciers. Cette position était inacceptable pour les Inuit. C'est pourquoi l'ITC et le gouvernement fédéral s'affrontaient. Cet antagonisme était inévitable à l'époque. Mais leurs relations ont bien évolué jusqu'à aujourd'hui.

---

<sup>39</sup> L'Inuit Land Use Occupancy Project a été proposé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien par l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) en février 1973. L'ITC visait à réaliser un dossier exhaustif et vérifiable sur l'utilisation et l'occupation des terres par les Inuit. Le dossier délimiterait l'occupation passée et présente du territoire par les Inuit et servirait de base pour soutenir le fait qu'ils utilisaient ces terres depuis des siècles et les utilisaient toujours. La plupart des documents compris dans le projet ont été fournis par les Inuit, qui participaient activement à la recherche. Préparé par Milton Freeman, le rapport de l'Inuit Land Use and Occupancy Project a été publié en 1976. L'ITC s'en est servi pour appuyer ses revendications territoriales (Freeman, 1976).

<sup>40</sup> En 2001, l'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) a adopté un nom entièrement en inuktitut : Inuit Tapiriit Kanatami (ITK).

Il y avait également des groupes de pression de l'industrie qui encourageaient généralement le gouvernement à régler rapidement les revendications territoriales afin de clarifier les droits fonciers. À cette époque, il n'était pas évident de déterminer qui était le détenteur des titres. Le gouvernement du Canada disait que nous n'avions aucuns droits fonciers. Nous lui répondions que nous n'avions jamais renoncé à nos droits, et que nous n'avions jamais signé de traité avec le gouvernement du Canada. Nous croyions que nos droits ancestraux étaient encore valides. Cette situation créait de la confusion quant au type de gouvernance qui existait dans le Nord, et les sociétés pétrolières souhaitaient qu'elle soit clarifiée. À l'époque, elles projetaient de construire un pipeline dans la vallée du Mackenzie, et elles s'affairaient à explorer activement la mer de Beaufort. Elles avaient découvert de grandes réserves de gaz naturel et du pétrole dans l'Extrême-Arctique. Elles savaient qu'il y avait des ressources, elles souhaitaient les exploiter. Elles voulaient que le gouvernement du Canada règle les revendications territoriales le plus rapidement possible.

Les intérêts des entreprises, telles qu'Hydro-Québec, ont pris beaucoup d'importance dans les négociations ; en fait, Hydro-Québec était présente à la table de négociations et est même signataire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Les entreprises avaient intérêt à suivre de près les négociations concernant la région de la mer de Beaufort. Elles voulaient y construire le pipeline, et elles pressaient le gouvernement et les Inuvialuit de régler rapidement les revendications afin de pouvoir aller de l'avant.

Nous n'avons jamais laissé les sociétés pétrolières participer aux négociations sur les revendications territoriales. Nous leur avons dit : « Ce n'est pas votre place, vous n'avez pas le droit d'être présentes. » Elles nous ont laissés tranquilles. Au début, elles souhaitaient prendre part aux négociations. Je l'ai mentionné, Hydro-Québec était un partenaire, à l'instar du gouvernement du Québec, dans les négociations de la Baie James. Après la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, et après la signature du règlement avec les Inuvialuit, je crois que les groupes de pression de l'industrie ont compris qu'ils n'avaient pas le droit d'être à la table des négociations. Il s'agissait de négociations entre les Inuit et le gouvernement, sans intervention d'intérêts privés.

Nous savions qu'il y avait de l'opposition dans la population inuit. Les opposants ne craignaient pas d'exprimer leurs préoccupations. Ils étaient très ouverts sur les raisons pour lesquelles ils étaient en désaccord avec le type d'entente qui était sur la table, principalement en raison de la politique d'extinction des droits. Le gouvernement était déterminé à l'inclure, et les Inuit n'en voulaient pas. Les dirigeants inuit ont dû choisir : « Acceptons-nous l'extinction des droits ancestraux en échange des dispositions de l'accord ? Ou poursuivons-nous notre lutte en espérant que le gouvernement du Canada plie et abandonne éventuellement cette politique ? » Il était très clair que le gouvernement fédéral ne pouvait pas concevoir d'exclure la disposition de l'extinction des droits sur les revendications territoriales. Les Inuit devaient trancher. Les dirigeants devaient choisir. Nous avions tous cette question en tête : « Signons-nous l'accord maintenant ou attendons-nous qu'une meilleure offre se présente ? »

Après une vingtaine d'années de négociations sur les revendications territoriales, nos gens commençaient à s'impatienter, parce qu'elles s'éternisaient et qu'il était temps d'en arriver à un règlement. Beaucoup de gens disaient qu'il était plus que temps de se brancher. Nous avons donc décidé d'organiser un vote pour évaluer l'appui qu'accorderaient nos membres à l'endroit de ce règlement.

L'extinction des droits ne constituait pas le seul obstacle. Il restait beaucoup d'autres aspects sur lesquels il fallait travailler. C'était long, car le gouvernement du Canada avait très peu de politiques en matière de revendications territoriales. Les négociations sur les revendications territoriales étaient relativement nouvelles pour les gouvernements. Peu de pays avaient de l'expérience en fait de règlements de revendications territoriales, et le Canada ouvrait la voie dans ce domaine à l'échelle internationale. Parfois, le gouvernement du Canada tardait à décider quel type de politiques il mettrait en place concernant les redevances et les droits extracôtiers. La question de l'extinction n'était pas le seul point qui retardait le règlement. Je crois que, même si nous avions décidé d'accepter avant, le règlement n'aurait pas été plus rapide. Il y avait trop de détails à mettre au point.

Lorsqu'on traite avec le gouvernement, il faut toujours prendre en compte sa lenteur ou sa rapidité. À l'époque, le gouvernement du Canada prenait son temps, et nous devions attendre qu'il élabore sa politique, ou qu'il mène une étude. Souvent, nous devions entreprendre des études en commun relativement à certaines questions. Celles-ci prenaient du temps.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest participait aux négociations sur les revendications territoriales du Nunavut en tant que tierce partie. Il fallait le consulter, il avait son mot à dire. Parfois, il nous nuisait, parfois, il nous aidait, mais tout a finalement bien fonctionné.

La sélection des terres inuit a été effectuée pendant les négociations, avant la signature. La décision relative aux zones à protéger en priorité a été laissée en grande partie aux dirigeants locaux, à la suite de consultations avec les aînés. C'est la population locale qui a fait les choix, et les négociateurs des revendications territoriales ont eu bien peu à dire dans la désignation de ces terres. Les critères de sélection se fondaient sur l'utilisation ancestrale des terres. Nous avons eu accès à des données géologiques dont nous avons pu nous servir. Nous savions où le potentiel d'exploitation de ressources minérales était important. Nous n'étions pas entièrement dans le noir, nous avions une bonne idée des endroits où les ressources se trouvaient et quels espaces revendiquer<sup>41</sup>.

---

<sup>41</sup> En 1990, après 14 ans de négociations, la Fédération Tunngavik de Nunavut (TFN), au nom de tous les Inuit du futur territoire du Nunavut, et le gouvernement du Canada en sont finalement arrivés à une entente de principe en vue de la création d'un nouveau territoire appelé Nunavut. Ils ont convenu que les Inuit céderaient au gouvernement canadien leurs titres ancestraux sur 82 % du territoire. En contrepartie, le gouvernement fédéral les a laissés choisir les 18 % (121 360 milles carrés) qui leur appartiendraient, de même que 14 000 milles carrés de droits de surface et d'exploitation du sous-sol. Pendant deux ans, la FTN a négocié chaque parcelle de terre à laquelle les Inuit avaient droit, ce qui n'était pas facile puisqu'ils ne pouvaient choisir que 18 % du territoire et en utilisaient plus de la moitié. L'organisme a dû être très

Les négociations sur les revendications du Nunavut ont évolué à leur propre rythme. Nous n'étions pas trop préoccupés par des ingérences externes. Quelques tribus des Premières Nations du Manitoba et de la Saskatchewan ont fait beaucoup de bruit, car elles revendiquaient des droits sur des terres du Nunavut, et nous avons dû discuter avec elles. Toutefois, autrement, nous n'avons pas eu trop d'interférences.

À l'époque, nous n'avions pas une idée bien nette de ce que l'avenir nous réservait. Nous savions qu'il s'agirait d'un gouvernement territorial doté de pouvoirs comparables à ceux des provinces ; nous comprenions cette forme de gouvernement et avions de l'expérience en la matière. Il aurait compétence à l'égard d'importantes questions telles que l'éducation, la gestion des espèces sauvages, la santé et les services sociaux. Nous savions dans quoi nous nous embarquions. Nous connaissions les forces et les faiblesses de ce type de gouvernement.

Bien entendu, la Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) doit surveiller le gouvernement du Nunavut afin de s'assurer qu'il déploie tous les efforts pour respecter ses obligations et ne pas perdre de vue notre objectif principal qui était la mise en place de notre propre gouvernement territorial, pour préserver notre culture et notre langue. Après tout, c'est la NTI qui a signé l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, qui créait le Nunavut. La NTI a donc une responsabilité à cet égard<sup>42</sup>.

Lorsque nous avons présenté notre proposition au gouvernement du Canada pour la première fois, il nous a mentionné qu'il ne souhaitait pas aborder la question du développement politique dans le cadre des négociations sur les revendications territoriales. Il voulait négocier les revendications territoriales et laisser le développement politique de côté. Les Inuits souhaitaient aborder les deux. Nous avons été très clairs : nous ne signerions pas d'entente qui n'inclurait pas un engagement visant la création du

---

persuasif pour convaincre le gouvernement canadien de céder la majeure partie des biens-fonds de minéraux ayant une valeur très élevée. Les Inuits ont finalement réussi à conserver certains des meilleurs biens-fonds de minéraux du Nunavut. La FTN a recruté le géologue Robert McPherson afin de définir l'emplacement des gisements minéraux intéressants. Celui-ci a écrit un compte-rendu de première main sur les négociations de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Pour une analyse complète, voir McPherson (2003), chapitre 7.

<sup>42</sup> La Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) a été créée en 1993. Elle remplaçait la Fédération Tunngavik de Nunavut (voir chapitre VIII, note 6). Si le rôle principal de la FTN était la négociation d'un accord en vue de la création du Nunavut (Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada), celui de la NTI était sa mise en œuvre.

L'article 4 de l'Accord constitue un engagement clair du gouvernement fédéral de créer le nouveau territoire du Nunavut. Le gouvernement nunavutois étant public et non ethnique, il vise principalement à fournir des services à toute la population du territoire, qu'elle soit Inuite ou non. Cependant, la NTI est un organisme exclusivement Inuite. Bien que tous les citoyens du territoire aient la possibilité de participer à la vie politique, les Inuits du Nunavut peuvent établir leurs priorités de deux façons : 1) en formant la majorité à l'Assemblée législative du Nunavut, et 2) en surveillant étroitement les activités du gouvernement du Nunavut par l'entremise de leur organisation politique, soit la NTI.

Le 28 octobre 1999, la NTI et le gouvernement du Nunavut signent le Protocole de Clyde River (voir <http://www.gov.nu.ca/clyde.pdf>) afin d'établir certaines lignes directrices relatives à leur relation de travail. Par exemple, les deux parties ont convenu de coopérer dans le but de promouvoir le développement économique ainsi que la culture et la langue Inuite au Nunavut (Légaré, 2000).

Nunavut. Nous avons convenu de ne pas être d'accord. Mais nous avons convenu également de commencer à négocier les détails de l'accord sur les revendications territoriales tout en faisant la promotion du Nunavut sur la scène politique. Nous avons clairement indiqué que, lorsque l'accord sur les revendications territoriales serait prêt, la création du Nunavut devrait être incluse. Pendant les 20 années au cours desquelles nous avons négocié le règlement des revendications territoriales, les deux thèmes allaient de pair. Nous négocions les revendications ici, et nous faisons avancer la cause de la création du Nunavut par d'autres voies<sup>43</sup>.

La Fédération Tunngavik de Nunavut (FTN, TFN en anglais) avait alors pris le relais de l'ITC dans les négociations sur les revendications territoriales du Nunavut<sup>44</sup>. Les représentants de la FTN négociaient les détails de l'accord sur les revendications territoriales. Mais la FTN n'était pas la seule à discuter de la création du Nunavut. Les députés à Ottawa et à l'Assemblée législative de Yellowknife qui représentaient la communauté inuit, notre organisation nationale et les associations régionales inuit participaient tous à la promotion du Nunavut. Nous avons utilisé des processus parallèles.

Vers 1990-1991, l'accord sur les revendications territoriales était presque achevé<sup>45</sup>. À l'automne 1989, l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut était presque prêt en vue de la signature de l'entente de principe. Tom Siddon, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, souhaitait rencontrer les dirigeants inuit afin de discuter de la signature de l'entente de principe ainsi que du Nunavut. Les principales personnalités politiques de la FTN l'ont rencontré, ainsi que ses représentants. Pendant la réunion, nous avons entendu dire que le Ministre avait reçu la directive, probablement du premier ministre Brian Mulroney, d'essayer d'exclure le Nunavut de l'accord sur les revendications territoriales. Nous avons tenu bon et lui avons dit : « Il n'en est pas question ! Nous avons dit au gouvernement il y a 15 ans que nous ne signerions pas un accord sur les revendications territoriales qui ne contiendrait pas un engagement visant la création du Nunavut, et nous n'avons pas changé d'idée. » Cette rencontre a eu lieu au cours des dernières années du gouvernement Mulroney. Il ne restait que quelques mois aux provinces pour ratifier l'Accord du Lac Meech. Le gouvernement

---

<sup>43</sup> Les deux tribunes politiques sur lesquelles les Inuit pouvaient promouvoir la création du Nunavut étaient la Chambre des communes, à Ottawa, et l'Assemblée législative, à Yellowknife. Peter Ittinuar a été le premier député fédéral inuk. Il a été élu en 1979 sous la bannière du Nouveau Parti démocratique. En 1982, Ittinuar est passé dans le camp des libéraux, alors au pouvoir, le jour où le gouvernement Trudeau a annoncé son soutien à l'autonomie gouvernementale dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris la création du Nunavut.

<sup>44</sup> L'Inuit Tapirisat du Canada (ITC), qui représente tous les Inuit du Canada, a mené les négociations en vue de la création du Nunavut dans les années 1970. Au début des années 1980, toutefois, les Inuit du Labrador et du Nunavik (Nouveau-Québec) ont commencé à se plaindre, car ils se sentaient laissés de côté. L'ITC, qui devait les représenter, se concentrait surtout sur les négociations visant le Nunavut. C'est pourquoi l'ITC a décidé de créer, en mai 1981, la Fédération Tunngavik de Nunavut (FTN) pour négocier la création du Nunavut. La FTN a été officiellement créée en juillet 1982. À partir de cette date, l'ITC s'est retiré des négociations ayant mené à la création du Nunavut (Légaré, 1993 : 43).

<sup>45</sup> En avril 1990, après plus de 10 ans de négociations, la FTN et le gouvernement du Canada en sont finalement arrivés à un accord préliminaire en vue de la création du Nunavut. Un accord définitif a été conclu en décembre 1991, et celui-ci a été soumis à un référendum les 3, 4 et 5 novembre 1992. Parmi les 9 648 Inuit ayant le droit de vote, 69 % ont accepté l'accord définitif (Légaré, 1993 : 49-50).

conservateur n'allait pas très bien, en particulier aux yeux des peuples autochtones, qui se sentaient exclus des discussions constitutionnelles. Le gouvernement Mulroney était préoccupé par les questions autochtones. La cote de popularité du gouvernement était très basse. Nous avons dit au Ministre que nous savions que le gouvernement n'en avait probablement plus pour très longtemps, et qu'il perdrait possiblement les prochaines élections. Nous lui avons dit que nous étions disposés à attendre l'assermentation du prochain gouvernement et que nous signerions l'accord sur les revendications territoriales avec celui-ci. Nous avons mis cartes sur table. Je ne crois pas que Tom Siddon savait exactement quoi nous répondre, et il y a eu des moments de silence. Louis Pilakapsi, notre aîné, a suggéré de prendre une pause, ce que nous avons fait, et j'ai parlé à l'un des adjoints du Ministre. Je le connaissais, j'avais travaillé pour lui à Iqaluit lorsque j'ai quitté l'école. Je le connaissais donc personnellement. Je suis allé le voir et je lui ai dit très honnêtement qu'un gouvernement libéral serait élu bientôt, et que nous signerions l'accord avec lui. Si le gouvernement Mulroney souhaitait signer un accord qui prévoyait la création d'un nouveau territoire, il pouvait le faire maintenant, ou nous pouvions attendre encore quelques mois. Je crois qu'ils ont téléphoné au bureau du premier ministre. Après la pause, nous nous sommes réunis de nouveau. Le Ministre a annoncé que le gouvernement du Canada inclurait un engagement visant la création du Nunavut dans l'entente de principe.

Du côté de la FTN, il y avait le conseil d'administration, quelques avocats et moi. Nous n'étions pas nombreux. Du côté du gouvernement, il devait y avoir cinq ou six personnes. John Merritt était présent presque depuis le début<sup>46</sup>. Il a joué un rôle déterminant dans la production de documents et l'obtention d'avis juridiques. Il était excellent pour accomplir ce type de travail.

Nous savions que le gouvernement souhaitait désespérément annoncer de bonnes nouvelles. C'en était une. Il y avait alors une forte opposition à l'Accord du Lac Meech. Beaucoup d'événements ayant eu lieu au cours des années 1980 et 1990 ont fait connaître les questions autochtones au grand public. En fait, elles ne suscitaient pas un grand intérêt, puisque nous y travaillions depuis si longtemps. Nous savions que la position du gouvernement se rapprochait de plus en plus de la nôtre au fil du temps et qu'il n'avait besoin que d'une petite poussée pour accepter. Cette poussée a eu lieu à la réunion.

L'accord sur le Nunavut a débloqué l'impasse. Nous étions le premier groupe au Canada à réussir à inclure une disposition visant le développement politique et l'obtention de certains pouvoirs gouvernementaux. D'autres groupes ont suivi, comme les Nisga'a, en Colombie-Britannique. La question de l'extinction des droits ancestraux constituait toujours un problème juridique complexe. Nous comprenions que nous renoncions à nos droits sur le territoire, mais que nous conservions des droits à titre de citoyens canadiens. En tant que peuples autochtones, nous n'abandonnions pas notre droit à l'autonomie gouvernementale.

---

<sup>46</sup> John Merritt est un consultant d'Ottawa ayant conseillé les organisations inuit pendant de nombreuses années relativement à des questions politiques et constitutionnelles. Il a été un membre central de l'équipe de négociation de la FTN. Par la suite, il a été conseiller juridique pour la Commission d'établissement du Nunavut. Il a coécrit *Nunavut: Political Choices and Manifest Destiny*.

J'ai accompli deux mandats au poste de président de l'ITC, pour un total de 10 ans. J'ai quitté l'organisme en 1991. J'ai été conseiller politique constitutionnel à la FTN de 1991 à 1993, à Ottawa<sup>47</sup>. Nous y avons déjà vécu de 1974 à 1976, puis nous avons déménagé de nouveau au Nord. Ensuite, nous sommes retournés vivre à Ottawa en 1980 et nous y sommes restés pendant 13 ans. Notre déménagement en 1993 a constitué un réel changement, principalement en raison du coût de la vie à Iqaluit. C'est la première chose que l'on remarque lorsque l'on revient du Sud. Nous avons beaucoup voyagé dans le Nord. Nous vivions à Ottawa, mais nous n'étions pas loin du Nord. Nous retournions à la maison chaque fois que nous le pouvions.

---

<sup>47</sup> John Amagoalik a été vice-président de l'ITC de 1979 à 1981, et a été élu deux fois président de l'organisation, de 1981 à 1985 et de 1988 à 1991. De 1982 à 1985, il a été coprésident du Comité inuit sur les affaires nationales et, en 1986 ainsi qu'en 1987, président de l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut (ACN).

# Chapitre IX

## Établissement de plans pour le Nunavut

En 1993, j'ai été nommé commissaire en chef de la Commission d'établissement du Nunavut par le gouverneur en conseil<sup>48</sup>. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) de l'époque était Ron Irwin, un Irlandais. Je crois que c'était lui, ou peut-être la personne qui l'a précédé. Je ne me souviens plus de leur nom<sup>49</sup> ! Mais je me rappelle leur visage. Il y a tellement eu de ministres des Affaires indiennes ! Je ne sais pas qui a recommandé ma nomination, mais j'ai reçu un appel téléphonique et on m'a demandé si je voulais présider la Commission. J'ai répondu : « Bien sûr ! »

La NTI et le gouvernement territorial avaient recommandé que toutes les régions soient également représentées et que la population non-inuit ait également son mot à dire. Tout cela a été pris en considération au moment des nominations. Les personnes qui ont été nommées avaient toutes beaucoup d'expérience dans le mouvement des revendications territoriales, au gouvernement et comme dirigeants de la communauté. Il y avait neuf commissaires aux côtés du président : Guy Alikut, Kenn Harper, Joe Ohokannoak, William Lyall, David Alagalak, Meeka Kilabuk, George Qulaut, Peter Irniq et Mary Simon.

Notre principale responsabilité consistait à veiller à la transition harmonieuse de l'ancien au nouveau gouvernement. Nous devons nous assurer que, le 1<sup>er</sup> avril 1999, les principaux fonctionnaires seraient en poste, le financement de transition serait accordé, et que les bases juridiques seraient en place. Essentiellement, il fallait faire en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption grave dans le fonctionnement du gouvernement. Nous étions également responsables d'établir le nombre de membres que devrait compter l'Assemblée législative, le nombre de circonscriptions électorales et une date pour la tenue des premières élections. Aussi, nous avons travaillé sur les symboles du Nunavut comme le drapeau, les armoiries, etc. C'était plaisant !

---

<sup>48</sup> Le gouverneur en conseil est le gouverneur général qui agit sur avis du cabinet fédéral. Ray Hnatyshyn était gouverneur général lorsque John Amagoalik a été nommé commissaire en chef de la Commission d'établissement du Nunavut. Les commissaires et le président de la Commission d'établissement du Nunavut ont été nommés par Ron Irwin, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à la suite de consultations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Nunavut Tunngavik inc. Les nominations auraient dû être effectuées immédiatement après la promulgation de la *Loi sur le Nunavut* en juin 1993, mais elles ont été annoncées à la toute fin de l'année, en raison de la situation politique à Ottawa. Tom Siddon a été ministre Affaires indiennes et du Nord canadien dans le gouvernement de Brian Mulroney jusqu'au 24 juin 1993. Après la démission du premier ministre, Pauline Browes a été nommée ministre par Kim Campbell, la nouvelle première ministre, le 25 juin. Cependant, Campbell et le Parti conservateur ont perdu les élections à l'automne 1993, et le nouveau premier ministre Jean Chrétien a nommé Ron Irwin ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien le 4 novembre. Irwin est demeuré en poste jusqu'au 10 juin 1997 (Commission d'établissement du Nunavut, 1995 : 9).

<sup>49</sup> Il y a eu neuf ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) entre le début des négociations de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, en 1976, et la signature de l'accord définitif et sa ratification par le Parlement.

Nous savions que nous souhaitions un gouvernement de type territorial. Nous ne voulions pas mettre en place des institutions que les gens ne comprendraient pas bien. Nous ne voulions pas réinventer la roue. Nous savions que les gens comprenaient ce qu'était un gouvernement territorial et que c'était ce qu'ils souhaitaient. Nous ne voulions pas rafistoler les institutions existantes, mais nous avons veillé à ce que les élus qui souhaitaient changer les choses en aient l'occasion. Nous avons tenté de conserver la souplesse. La partie la plus importante de notre travail a finalement consisté à ce que les trois parties, le gouvernement fédéral, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Nunavut Tunngavik inc., participent au processus et collaborent.

Nous avons examiné la possibilité que le premier ministre soit élu au suffrage direct plutôt que nommé par les membres de l'Assemblée législative. Nous en avons débattu pendant quelque temps. C'est toujours une idée intéressante. Je crois que les trois parties ont décidé que cette formule était trop étrangère à la tradition politique de l'époque et que le premier ministre devrait être élu par les membres de l'Assemblée législative.

Une grande partie de notre travail était très bureaucratique, et il était accompli par des gens qui comprenaient la bureaucratie. Nous avons recruté un homme de Yellowknife qui avait travaillé pour le gouvernement territorial pendant 30 ou 40 ans et qui comprenait tous les rouages de gouvernement<sup>50</sup>. Nous avons embauché des gens qui connaissaient les structures et le fonctionnement des gouvernements, et nous dépendions beaucoup d'eux. En tant qu'Inuit, nous ne comprenions pas bien cette bureaucratie ni l'appareil gouvernemental. Nous dépendions beaucoup de gens expérimentés.

Je ne souviens pas qu'il y ait eu d'importants désaccords au sein de la Commission. Cependant, la NTI et le gouvernement territorial étaient parfois à couteaux tirés et nous devions intervenir lorsque les trois parties ne s'entendaient pas sur les sommes d'argent nécessaires. Le choix de la capitale a constitué le dossier de notre programme qui a le plus suscité les passions. Nous avions à cœur que tous les Nunavutois participent à ce choix; nous avons donc tenu un scrutin public. Le vote a penché en faveur de Baffin parce que la moitié de la population du Nunavut y habite. Mais Rankin Inlet a mené une bonne campagne. Ça a créé un peu de ressentiment à l'époque, mais il a disparu rapidement et les gens ont accepté le choix d'Iqaluit.

La Commission a eu à traiter d'une autre question controversée. À l'époque, il était clair que les femmes étaient grandement sous-représentées dans la hiérarchie politique du gouvernement territorial. Il y eut un débat sur l'amélioration de la représentation des femmes à tous les échelons. Je crois qu'il n'y avait qu'une ou deux femmes parmi les 22 membres de l'Assemblée législative de l'ancien territoire, ce qui était perçu comme un déséquilibre. La population du Nunavut débattait de cette question, de la façon d'accroître la participation des femmes aux processus décisionnels et leur nombre sur le marché du travail du nouveau territoire. Un membre de notre équipe de travail a eu une idée: offrir une représentation égale des hommes et des femmes à

---

<sup>50</sup> Larry Elkin, longtemps député des Territoires du Nord-Ouest.

l'Assemblée<sup>51</sup>. Cette proposition nous a étonnés et nous avons commencé à en parler et à en débattre. Au début, nous pensions tous qu'il s'agissait d'une très mauvaise idée, mais, plus nous en parlions, plus nous trouvions qu'elle avait du bon sens. Cette idée rompait entièrement avec la tradition parlementaire britannique. Les possibilités qu'elle ouvrait nous intriguaient. Nous avons même pensé créer sept ou huit circonscriptions représentées par deux membres de l'Assemblée législative, un homme et une femme. Il y aurait eu deux listes de candidats, une liste d'hommes et une liste de femmes, puis les électeurs en choisiraient un dans chaque liste et, ainsi, nous aurions une représentation égale à l'Assemblée législative du Nunavut. C'était un débat très intéressant. Il a suscité beaucoup de controverse, surtout à l'extérieur de la Commission. Nous, les membres de la Commission, étions très intrigués par les possibilités qui s'offraient, alors nous avons un peu poussé la proposition, mais pas trop ; cependant, en tant que groupe, nous ne pensions pas qu'il s'agissait d'une mauvaise idée. Nous voulions toutefois que la population prenne la décision définitive. Nous avons donc tenu un autre scrutin public, et l'initiative n'a pas été acceptée. Ça a vraiment frappé tout le monde, au Nunavut, mais également dans le sud du Canada et dans le monde entier. Des gens de partout en ont entendu parler. Nous recevions des appels des médias de tous les pays qui voulaient en savoir plus sur cette nouvelle idée.

Il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes qui possèdent un diplôme d'études secondaires au Nunavut, et c'est de là que tout le problème commence. Ça se poursuit au niveau collégial, et cette situation se répercute dans la composition de la fonction publique du Nunavut. Cette tendance commence au secondaire. Soixante-cinq pour cent des employés du gouvernement du Nunavut sont des femmes. Si l'on ne tient compte que des employés inuit, il y a probablement deux fois plus de femmes que d'hommes<sup>52</sup>. Elles sont plus nombreuses à obtenir un diplôme et elles décrochent des emplois au gouvernement. J'aime penser que c'est grâce à la Commission, du moins en partie. Nous avons vraiment fait la promotion du rôle des femmes et fait valoir que nous avons besoin de leur apport. Je crois que beaucoup de jeunes femmes ont été inspirées, ont poursuivi leurs études et ont cherché des emplois.

Cette situation est étroitement liée au colonialisme. Nous avons été colonisés dans les années 1920 et 1930, le gouvernement est arrivé avec ses lois, avec sa police, avec ses tribunaux. De nombreuses mesures prises par le gouvernement colonial ont miné l'autorité des hommes inuit. Avant l'époque coloniale, l'homme était incontestablement le membre le plus important de la société inuit. Sans hommes forts et en santé, la survie était presque impossible pour des raisons évidentes. À l'époque coloniale, et à l'arrivée du gouvernement et de ses écoles, de ses lois et de ses policiers dans le Nord, l'autorité et

---

<sup>51</sup> Jack Hicks, directeur de recherche pour la Commission d'établissement du Nunavut, a été la première personne à suggérer l'idée. La Commission d'établissement du Nunavut l'a acceptée, et la proposition a été incluse dans *L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche* (1995, annexe A-8). La Nunavut Tunngavik inc. et Ron Irwin (ministre des AINC) ont également appuyé la proposition. Cependant, certains Inuit s'y opposaient, notamment Manitok Thompson, une femme, qui fut l'une des plus farouches opposants à l'idée. Voir Hicks (2000 : 69-75) et Gombay (2000) pour un compte rendu de la façon dont la proposition a été présentée, débattue et rejetée par la population du Nunavut.

<sup>52</sup> En 2005, 70 % des employés du gouvernement du Nunavut étaient des femmes. En mars 2004, le gouvernement nunavutois employait 304 hommes Inuit et 775 femmes Inuit (Minogue, 2005).

le statut des hommes ont commencé à diminuer. Au cours des dernières années, des événements tels que l'effondrement de l'industrie du phoque ont également concouru à la diminution du statut des hommes inuit: baisse des responsabilités, et donc baisse du statut. Cette situation a eu un effet psychologique sur les hommes. Avant l'effondrement de cette industrie, beaucoup d'hommes gagnaient bien leur vie grâce à la vente de peaux de phoque et de la fourrure de renard. Lorsque les prix se sont effondrés, ces hommes qui gagnaient bien leur vie sont devenus presque rien du jour au lendemain. Ils restaient à la maison, car chasser ne servait plus à rien. Ils ne pouvaient plus vivre des peaux de phoque. Ils ont commencé à dépendre de plus en plus de l'aide sociale. Cette situation a eu des répercussions sur leur fierté et leur estime de soi. L'abattage des huskies a constitué l'un des événements les plus difficiles auxquels les hommes inuit ont dû faire face. Lorsque c'est arrivé, l'homme inuit a rétréci, et on peut voir les résultats de ces événements. Les effets de l'effondrement de l'industrie de la peau de phoque et du massacre des *qimmit* sont toujours visibles de nos jours, et ils sont très douloureux. Les jeunes garçons ne réussissent pas aussi bien que les filles à l'école, ils sont moins nombreux sur le marché du travail, ils commettent davantage de crimes. La grande majorité des suicides sont commis par de jeunes hommes. Cette situation est attribuable à ce qui s'est passé au cours des 50, 60 dernières années.

Lorsque nous avions encore nos chiens, le husky représentait l'élément central de notre culture. Les chiens nous permettaient de nous déplacer. Nous dépendions presque entièrement d'eux pour chasser et, par conséquent, les hommes inuit avaient une très grande connaissance de leur environnement, de la faune et de la flore. Le massacre de nos chiens a rompu cette relation.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a commencé à adopter une attitude très hostile envers le Nunavut et la création d'un nouveau territoire. Nous avons vécu une période de débats très émotifs alors, car il était si hostile envers ce que nous voulions faire. Nous avons souvent dû le traîner de force! Il n'était pas toujours un partenaire bien intentionné. Il a finalement commencé à suivre après le référendum de 1982, mais il était encore très hésitant. Il n'a pas coopéré à de nombreuses reprises et il était lent à réagir aux recommandations. Il tournait beaucoup en rond. Lorsqu'il était encore hostile à la création du nouveau territoire, il parlait de décentraliser les pouvoirs, de mettre sur pied des conseils régionaux, qui n'avaient aucun pouvoir en réalité. Ces conseils étaient uniquement consultatifs. Mais le gouvernement voulait donner l'impression qu'il accordait du pouvoir aux régions. Puisque les conseils régionaux étaient strictement consultatifs, ils ne pouvaient pas remplacer la création du nouveau territoire. Ça n'a pas fonctionné. Les gens n'ont pas été dupes. Ce n'était pas réel.

Les fonctionnaires ne disaient pas grand-chose. C'était les députés élus de l'Assemblée législative qui exprimaient leur opposition. C'était les politiciens. Bien entendu, l'administration a montré une certaine résistance, mais les fonctionnaires étaient tranquilles, leur opposition était discrète. L'opposition bruyante venait des politiciens.

La perte de milliers d'emplois au gouvernement de Yellowknife a constitué un enjeu important pendant un moment, mais l'économie locale n'a pas tardé à absorber cette perte. Une perte pour eux signifiait un gain pour nous.

# Chapitre X

## Du plan initial à la réalité : le Nunavut aujourd'hui

Nous savons tous que les emplois sont rares ici. Nous voulions les disperser le plus possible sur le territoire, et nous avons donc entrepris des discussions sur la meilleure façon d'y arriver. Nous avons parlé de partage d'emploi, de travail saisonnier et de congés particuliers pour les employés inuit à certains moments de l'année, par exemple, lorsque toute la communauté va à la pêche aux palourdes à marée extrêmement basse, à l'arrivée des oies, ou quand le poisson descend la rivière pour la première fois. Ce sont des moments importants pour les Inuit. Nous voulions que le gouvernement reconnaisse cette situation et soit le plus souple possible en permettant aux employés inuit de prendre congé à ces occasions et en examinant le partage d'emploi. Deux personnes pourraient partager un emploi si elles le souhaitent. Certaines de ces recommandations ont été mises en œuvre. Nous pouvons prendre congé si nous souhaitons aller à la chasse et si le temps est particulièrement approprié. Le gouvernement du Nunavut a pris nos suggestions au sérieux<sup>53</sup>.

Le partage d'emploi ne s'est pas vraiment concrétisé, mais il existe encore des possibilités. Nous souhaitons également étaler les emplois par la décentralisation du gouvernement. Nous avons recommandé que certaines fonctions gouvernementales ou des ministères soient transférés dans de grandes collectivités, et c'est ce qui a été fait. La décentralisation a créé certains problèmes dans la capitale, qui ont cependant été compensés par le bien apporté aux communautés décentralisées. Les emplois à Igloolik, à Pangnirtung, à Pond Inlet, à Kugluktuk, et à Cambridge Bay sont très importants pour ces localités. Il ne s'agit pas uniquement de créer des emplois là où l'on en a désespérément besoin ; la décentralisation permet également de rapprocher le gouvernement des gens. Les avantages surpassent les inconvénients. Nous savions que la décentralisation engendrerait des problèmes au début, car les gens qui vivaient dans de grands centres

---

<sup>53</sup> La Commission d'établissement du Nunavut voulait s'assurer que le gouvernement du Nunavut serait suffisamment souple pour s'adapter aux besoins des Inuit et à leur culture. Elle recommandait notamment d'accorder une plus grande maîtrise des programmes et des services à l'échelle locale (Commission d'établissement du Nunavut, 1995 : A-21.2, recommandation n° 5-5), de permettre le travail à temps partiel et saisonnier ainsi que le partage du travail entre les Inuit, et même d'en faire la promotion (Commission d'établissement du Nunavut, 1995 : A-21.4, recommandation n° 5-17) de même que d'assurer que le personnel du nouveau gouvernement du Nunavut est au moins représentatif du pourcentage de la population inuit (Commission d'établissement du Nunavut, 1995 : A-21.5, recommandation n° 6-8). Depuis sa création, le 1<sup>er</sup> avril 1999, le gouvernement du Nunavut a déployé beaucoup d'efforts en vue de suivre ces recommandations. En outre, l'un des principaux objectifs du gouvernement au cours de ses premières années d'existence visant l'inclusion des connaissances traditionnelles inuit (*Inuit Qaujimanituqanngit* ou *qaujimanituqanngit, IQ*) à ses structures afin de mieux refléter les aspirations et la culture des Inuit. En septembre 1999, par exemple, le gouvernement du Nunavut a organisé un atelier afin de trouver des façons d'inclure l'IQ au sein du gouvernement (gouvernement du Nunavut, 1999). Créé en 2001, le groupe de travail sur l'IQ a publié un rapport l'année suivante qui contenait 12 recommandations afin d'aider le gouvernement du Nunavut à s'adapter aux réalités inuit entre autres en accordant des jours de congé à plusieurs employés inuits pour qu'ils puissent aller chasser, en envoyant par courriel à tous les employés les principes de l'IQ à suivre dans leurs activités de travail quotidiennes et en décentralisant certains emplois gouvernementaux vers d'autres localités du territoire.

comme Iqaluit ne voudraient probablement pas déménager à Igloolik, disons. Cependant, avec le temps, lorsque les gens ont su qu'ils travailleraient dès leur embauche, cette difficulté a été surmontée. Il y a toujours des gens qui sont prêts à déménager dans des petites localités pour travailler<sup>54</sup>.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest était très centralisé. Les collectivités se plaignaient fréquemment que Yellowknife était trop éloignée, et que tous les pouvoirs y étaient concentrés. Il s'agit d'une plainte de longue date des régions et des localités. Nous avons tenté de régler ce problème. Si le gouvernement du Nunavut avait été aussi centralisé que celui des Territoires du Nord-Ouest, la ville d'Iqaluit serait pleine à craquer. Mais puisque certaines activités des ministères ont été décentralisées, la croissance d'Iqaluit est plus raisonnable et, bien entendu, la décentralisation a aidé les autres localités.

Cependant, il est impossible de tout décentraliser. Certaines activités doivent rester au centre, qui doit détenir suffisamment de pouvoir et d'autorité pour prendre des décisions difficiles au besoin. Nous ne pensions pas nécessairement à transférer davantage de compétences aux collectivités. Nous nous préoccupions du déménagement des gens et de la décentralisation des immeubles, des salaires, des ressources et des emplois. Voilà ce qui nous intéressait. Bien entendu, certains pouvoirs seraient également décentralisés. Nous ne souhaitons pas que les employés des communautés décentralisées soient tenus de téléphoner tous les jours à Iqaluit pour obtenir la permission de faire quelque chose. Nous souhaitons qu'ils aient assez de pouvoir pour prendre des décisions eux-mêmes.

Une décentralisation a également lieu au sein du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Je suis certain qu'il rend des pouvoirs et décentralise les processus décisionnels. Les régions ont gagné beaucoup de pouvoir depuis la création du Nunavut, principalement parce qu'elles ont négocié leur propre accord sur des revendications territoriales<sup>55</sup>. On crée actuellement des gouvernements autonomes dans ces régions. Ces

---

<sup>54</sup> L'un des principaux objectifs du gouvernement du Nunavut dès sa création en 1999 était la décentralisation (« délocalisation » serait une expression plus appropriée puisque la décentralisation au Nunavut n'a jamais sous-tendu aucune décentralisation importante des pouvoirs) d'emplois gouvernementaux dans les 10 localités les plus importantes. Contrairement au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement du Nunavut ne souhaitait pas mettre en place une administration très centralisée. Pour atteindre son objectif, le Secrétariat de la décentralisation a été créé en 1999 dans le but de soutenir les divers ministères dans leurs activités de décentralisation de la façon la plus rentable et efficace. En décembre 2001, 340 postes avaient été décentralisés. Cependant, seuls 209 ont été pourvus et 131 étaient toujours vacants. Le coût de la décentralisation a été relativement élevé (environ deux millions de dollars) (voir Division de l'évaluation et des statistiques, ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales, 2002 : 2).

En 2005, le gouvernement du Nunavut comptait 3 484 postes (dont 1 327 à Iqaluit). Cependant, seuls 2 714 de ceux-ci étaient pourvus (78 %), et 770 étaient vacants.

Il est cependant à noter qu'il n'y a pas plus de postes pourvus à Iqaluit (79 %) que dans les autres localités. Ce pourcentage ressemble à ceux de Rankin Inlet (80 %) et de Cambridge Bay (78 %), les deux autres principaux centres administratifs du territoire.

<sup>55</sup> Par exemple, les Dénés, les Gwich'in, les Métis et les Inuvialuit ont tous négocié des revendications territoriales avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au cours des 35 dernières années. Dans les années 1970, diverses organisations autochtones ont vu le jour : le CEDA, l'ITC, la Fraternité des Indiens

nouveaux gouvernements autochtones souhaitent obtenir des pouvoirs, et Yellowknife doit en transférer. Même dans l'ensemble du pays, le gouvernement fédéral essaie de décentraliser certains bureaux, ce n'est donc pas une idée nouvelle.

Dans les villages, il y a moins de tensions entre les Inuit et les non-Inuit qu'à Iqaluit, où il y a différents groupes ethniques, qui, je ne sais pas pourquoi, semblent plus divisés. Iqaluit est maintenant une ville très cosmopolite. Les Inuit ici se sentent envahis par des influences étrangères. Dans les petites communautés, les Inuit ont davantage confiance en eux, et ils sentent qu'ils ont une plus grande maîtrise de leur vie. Ici, dans la capitale, beaucoup d'Inuit se sentent impuissants et dominés par tous ces gens qui sont arrivés depuis 1999. Je ne crois pas que les Inuit forment encore la majorité de la population ici<sup>56</sup>. Il y a des appréhensions à certains égards; les Inuit d'Iqaluit ne se sentent plus chez eux.

La décentralisation a également eu d'importantes répercussions dans les villages, et certains s'en préoccupaient. Nous en étions conscients, mais les avantages, tels que la création d'emplois dans les localités, l'emportent sur tout ce que les gens identifient comme conséquences négatives. Je suis certain que des communautés comme Igloodik se préoccupent beaucoup de l'impact des influences extérieures, mais elles sont quand même prêtes à courir le risque; c'est un prix qu'elles sont prêtes à payer.

Les nouvelles technologies constituaient un élément important de notre plan de décentralisation. Elles évoluaient si rapidement qu'il était difficile d'en suivre le rythme. Nous savions que les satellites et l'informatique étaient en train de révolutionner le fonctionnement du gouvernement. Les ordinateurs ont complètement changé le travail dans les bureaux. Travailler pour le gouvernement dans les années 1970 et y travailler de nos jours, ce sont deux mondes presque entièrement différents. D'abord, on avait besoin de beaucoup plus de gens pour faire le même travail. Les employés interagissaient beaucoup plus à l'époque. Il y avait un tourbillon d'activités dans les bureaux, ce que l'on ne voit plus aujourd'hui. Les gens sont assis dans leurs petits bureaux à cloisons et regardent leur ordinateur, certains pendant toute la journée ! L'environnement de travail a énormément changé.

---

des Territoires du Nord-Ouest (Nation dénée) et l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest (Métis Nation). Dès les années 1970, ces organisations ont présenté des propositions de revendications territoriales au gouvernement canadien. Le CEDA en est arrivé à une entente en 1984 (voir chapitre VI, note 1), puis les Gwich'in ont signé un accord sur des revendications territoriales en 1992. En 1993, « l'Inuvialuit Regional Corporation (IRC) et le conseil tribal des Gwich'in décident de négocier ensemble l'autonomie gouvernementale et présentent une proposition [commune] d'administration régionale populaire pour la région du delta de Beaufort, dans l'ouest des Territoires du Nord-Ouest ». En 1996, « l'Entente sur le processus et le calendrier des négociations de l'autonomie gouvernementale de la région du delta de Beaufort sont négociés puis signés ». L'accord définitif est toujours en négociation (tiré de [www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index\\_f.html#ComprehensiveClaimsAgreements](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index_f.html#ComprehensiveClaimsAgreements)).

Les gouvernements fédéral et ténéois participent toujours à des négociations avec d'autres peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest. Ils sont, par exemple, arrivés à une entente de principe avec les Dogrib (2000) et ont signé des accords définitifs avec les Dénés du Sahtu Dene et les Métis (1994) ainsi que les Tliche (2003) (tiré de [www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index\\_f.html#ComprehensiveClaimsAgreements](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index_f.html#ComprehensiveClaimsAgreements)).

<sup>56</sup> Selon Statistique Canada, en 2001, Iqaluit comptait 5 195 habitants, dont 3 010 (58 %) Inuits.

Nous savions que les nouvelles technologiques réduiraient l'isolement des communautés. Les gens, même ceux qui y déménageaient, ne se sentiraient plus aussi isolés. Le réseau de transport s'est aussi grandement amélioré. De nos jours, on n'a qu'à prendre le téléphone pour parler à n'importe qui dans le monde. À de nombreux égards, la technologie a facilité les choses, comme la décentralisation. Elle n'est pas implantée autant que nous le souhaitions, mais nous avons maintenant accès aux services à bande large dans toutes les localités du Nunavut. Ça accélère les choses. Nous avons tardé à utiliser des outils tels que la vidéoconférence, ce qui a entraîné beaucoup de dépenses en déplacements entre les bureaux régionaux et la capitale. Heureusement, à long terme, ces frais diminueront.

### *Regard sur le Nunavut d'aujourd'hui*

Je ne me suis pas présenté aux premières élections, car j'étais très fatigué à l'époque. J'avais travaillé aux négociations sur les revendications territoriales pendant environ 25 ans, et je manquais de souffle. J'avais besoin de repos, je n'avais pas l'énergie pour me présenter. Cependant, j'ai décidé de me présenter à l'élection suivante, parce que je voyais que tous les problèmes qui étaient survenus en 1967 lorsque le gouvernement des TNO a été transféré d'Ottawa à Yellowknife se reproduisaient au Nunavut. Beaucoup de travailleurs de l'extérieur du territoire étaient arrivés et avaient obtenu les meilleurs emplois, les meilleurs logements. Ils avaient des avantages qui n'étaient pas accessibles à l'ensemble de la population. J'ai observé la même situation avec la création du Nunavut en 1999, et je croyais que je pouvais contribuer à améliorer la situation. La population d'Iqaluit a beaucoup changé depuis 1999. Auparavant, il y avait environ 60 % d'Inuit et 40 % de non-Inuit; maintenant, je crois qu'il n'y a que 50 % d'Inuit, peut-être moins.

À Iqaluit en particulier, avant 1999, les Inuit occupaient près de la moitié des postes au gouvernement. À l'arrivée du nouveau gouvernement, ce nombre est passé à environ 30 %. Il y a peut-être eu une augmentation du nombre d'Inuit, mais le pourcentage a chuté. J'étais également déçu, car le gouvernement n'était pas assez rapide à faire de l'inuktitut sa langue de travail dans la capitale. Il disait : « Nous ferons de l'inuktitut la langue de travail du gouvernement dans 20 ans<sup>57</sup> ! » Je n'en croyais pas mes oreilles. Nous ne voulons pas attendre 20 ans ! Je voulais que le processus s'accélère. Beaucoup d'Inuit disaient qu'ils avaient soutenu la création d'un nouveau gouvernement territorial parce qu'ils souhaitaient que leur gouvernement parle leur langue. C'était

---

<sup>57</sup> Le gouvernement du Nunavut a effectivement affirmé que l'inuktitut serait sa langue de travail en 2020. En 1999, il a publié un document intitulé *Pinasuaqtavut: That which we've set out to do. Our hopes and plans for Nunavut* (le document est également connu sous le nom *Mandat de Bathurst*, car il a été mis au point dans le cadre d'une réunion de réflexion du Cabinet à Bathurst Inlet, en août 1999). Le document visait à présenter les priorités du gouvernement du Nunavut pour l'avenir. On y mentionne notamment qu'en 2020, « l'inuktitut, dans toutes ses formes, est la langue de travail du gouvernement du Nunavut » (gouvernement du Nunavut, 1999 : 4). En 2004, le gouvernement du Nunavut a publié *Pinasuaqtavut 2004-2009. Notre engagement au chapitre de l'avenir du Nunavut. Notre objectif : améliorer la santé, la prospérité et l'autonomie des Nunavummiut*, dans lequel il réitérait sa détermination à faire de l'inuktitut sa langue de travail en 2020 (gouvernement du Nunavut, 2004 : 8). Voir [www.nunatsiaq.com/archives/nunavut991030/nvt91022\\_01.html](http://www.nunatsiaq.com/archives/nunavut991030/nvt91022_01.html).

important pour eux. Mais ce n'était pas encore une priorité pour le gouvernement du Nunavut. Lorsqu'il a dit que ça prendrait 20 ans, les gens ont été très déçus.

Je dois ajouter que beaucoup de gens estimaient que ce premier groupe de députés à l'Assemblée législative n'était pas vraiment constitué de leaders politiques; ces députés formaient un peu une équipe d'appoint, l'équipe B. Je croyais aussi que le gouvernement adopterait une nouvelle loi sur l'éducation au cours des deux ou trois premières années de son mandat. Sept ans plus tard, il n'y a toujours rien. La réalité n'a pas encore rejoint la vision que nous avions du Nunavut. Toutefois, nous ne nous attendions pas à ce que tout soit parfait.

De nouveaux chefs apparaissent. Bientôt, nous aurons des avocats inuit, et nous avons déjà nos deux premières infirmières inuit. Des choses importantes sont sur le point de se produire. Je connais la majorité des étudiants de l'école de droit d'Akitsiraq et on remarque un changement dans leur comportement et dans la façon dont ils parlent, avec confiance<sup>58</sup>. Ça fait plaisir de les voir.

---

<sup>58</sup> L'école de droit d'Akitsiraq à laquelle John fait référence est un établissement accueillant principalement des étudiants inuit. Il vise notamment à offrir aux Inuit la possibilité de faire des études en droit au Nunavut. L'école résulte d'un partenariat entre l'Akitsiraq Law School Society, la faculté de droit de l'Université de Victoria et le Nunavut Arctic College. Les étudiants peuvent obtenir un baccalauréat de l'Université de Victoria, en suivant leurs cours au Nunavut Arctic College, à Iqaluit. La première cohorte a été admise en septembre 2001 et ces étudiants ont obtenu leur diplôme en juin 2005 (tiré de [www.law.uvic.ca/akits.html](http://www.law.uvic.ca/akits.html)).

# Chapitre XI

## Conversation avec Zebedee Nungak, le « cartographe » du Nunavik

Note de l'éditeur

**Le 2 mai 2005, Zebedee Nungak s'est rendu à Iqaluit, et il a accepté de discuter avec John d'enjeux importants tels que la reconnaissance constitutionnelle des droits ancestraux au Canada, les accords sur les revendications territoriales des Inuits dans l'Arctique et la préservation de la langue et de la culture dans les communautés inuit.**

**Zebedee Nungak et John Amagoalik viennent de la même région sur la côte de la baie d'Hudson. Pendant leur enfance, les camps de leur famille étaient établis entre Puvirnituk et Inukjuak. Ils sont même des cousins éloignés, comme nous l'apprenons au cours de ce bref entretien. Par la suite, John et Zebedee ont travaillé en étroite collaboration à titre de coprésidents du Comité inuit sur les affaires nationales au début des années 1980, durant le laborieux processus de débats constitutionnels sur le rapatriement de la Constitution canadienne.**

**Zebedee Nungak est l'un des membres fondateurs de l'Association des Inuit du Nouveau-Québec, qui est devenue la Société Makivik après la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Il a été président de la Société Makivik de 1995 à 1998.**

John Amagoalik :

Les discussions sur les questions constitutionnelles donnaient l'impression d'une guerre constitutionnelle, car le Québec venait de tenir un référendum en 1980, et qu'il représentait une menace sérieuse pour la Constitution canadienne. Nous sentions parfois que l'avenir du pays planait au-dessus de nos têtes. Cette situation était inconfortable. À l'époque, avant le rapatriement de la Constitution d'Angleterre et toutes les négociations qui ont suivi, le lac Meech et toutes les conférences, quand on y pense, il y avait alors un véritable tourbillon d'activités. Il est parfois difficile de se souvenir de tout en détail, car tellement de choses se sont produites dans cette période là.

*Zebedee Nungak :*

*Les discussions sur les questions constitutionnelles étaient un processus officiel très structuré auquel prenaient part de nombreux participants, y compris les peuples autochtones et les Inuit. Beaucoup de participants s'intéressaient peu à nos préoccupations. Toutes nos activités, toutes les réunions, tous les événements, toutes les conférences et le lobbying, toutes les rencontres individuelles avec les provinces et les territoires ne constituaient en fait qu'un immense exercice de sensibilisation. Le pays*

*dans son ensemble avait besoin de se renseigner sur les droits ancestraux et sur la place que les peuples autochtones devaient occuper au sein des structures politiques du pays. Pour obtenir une reconnaissance constitutionnelle des titres ancestraux, nous étions tenus de convaincre une majorité de délégués afin de respecter le mode de révision constitutionnelle. Nous avons besoin du soutien d'un certain nombre de provinces pour que le gouvernement fédéral accepte de signer une entente écrite<sup>59</sup>.*

*Au début, la signature d'une entente écrite était presque impensable, car nous étions en présence de deux visions historiques radicalement opposées. D'un côté, nous, les peuples autochtones, les Indiens, les Inuit et les Métis, croyions que nous possédions certains droits sur nos terres ancestrales et que ceux-ci devaient être inscrits dans la loi fondatrice du pays. De l'autre côté, plusieurs représentants de gouvernements, provinciaux et même fédéral, étaient irrités par le fait que nous nous trouvions dans la même pièce qu'eux pour discuter des mêmes enjeux. Je n'excluais pas le gouvernement fédéral ! Ce dernier se devait d'agir en facilitateur et de représenter l'institution qui exprimerait la nécessité de reconnaître nos droits ancestraux sur le plan constitutionnel. Ottawa aurait dû nous donner un coup de pouce et soutenir nos efforts en vue de convaincre les provinces, mais ce n'est pas ce qui s'est passé.*

*Nous participions à une grande opération de sensibilisation du public par des conférences télévisées et par l'entremise des médias. Nous nous sommes habitués à, non pas à manipuler les médias, mais bien à les utiliser pour gagner de l'influence sur ce qui était véhiculé à propos de nos positions.*

*La question des droits ancestraux a surgi lorsque la Constitution a été rapatriée de la Grande-Bretagne au Canada, lorsqu'elle est devenue un document produit au Canada. Le gouvernement en place cherchait ce qu'il devait dire sur les droits ancestraux. Au début, dans la Constitution de 1982, la reconnaissance de l'existence des droits ancestraux au Canada n'occupait qu'une ligne. Même cette brève mention irritait certaines provinces importantes, qui ont réussi à diluer le texte original en insérant le mot « existants », afin de rendre cette reconnaissance conditionnelle<sup>60</sup>.*

*Nous, les peuples autochtones, avons trouvé cet ajout très insultant. Il montrait que certains gouvernements du Canada n'avaient pas de temps à consacrer à la reconnaissance des droits ancestraux. En fait, partout dans l'Arctique, nous avons mis le*

---

<sup>59</sup> En vertu du mode de révision constitutionnelle du Canada, aussi appelé « règle des 7/50 », toute modification de la *Loi constitutionnelle de 1982* doit être appuyée par au moins sept provinces représentant au moins 50 % de la population canadienne (voir <http://www.law.ualberta.ca/centres/ccs/keywords.php?keyword=5>).

<sup>60</sup> Zebedee Nungak fait référence à la Partie II, article 35, de la *Loi constitutionnelle de 1982* : « Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés » (voir [http://lois.justice.gc.ca/fr/const/annex\\_f.html#II](http://lois.justice.gc.ca/fr/const/annex_f.html#II)). La disposition originale prévoyait : « Les droits — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés ». Elle a été adoptée à l'unanimité par le Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada en janvier 1981, mais elle a été abandonnée à la suite de la réunion des premiers ministres provinciaux en novembre, car elle ne satisfaisait pas à la règle des 7/50 (Comité inuit sur les affaires nationales, 1987 : 9-17).

*drapeau canadien en berne et avons tenu des propos assez radicaux que nous n'aurions jamais pensé pouvoir dire<sup>61</sup> auparavant. Nous avons toujours été très courtois dans nos relations avec les gouvernements avant cet événement. Cependant, le processus constitutionnel et les tentatives de certains gouvernements de diluer la reconnaissance des droits ancestraux que nous aurions pu obtenir par le rapatriement de la Constitution en 1982 ont réveillé le géant qui dormait chez les gens et ont intensifié notre activité politique. Nous avons commencé à participer activement afin que le pays traite honnêtement cette question.*

John Amagoalik :

Nous n'avions presque pas d'amis autour de la table, peut-être un ou deux. Je crois que Blakeney était quelque peu ouvert à discuter des questions qui nous intéressaient, de même que Bill Davis. Je ne me souviens pas que d'autres personnes aient désiré nous aider à obtenir ce que nous voulions<sup>62</sup>.

Zebedee Nungak :

*Je ne me souviens pas particulièrement du nom des gens qui auraient pu être intéressés ou qui souhaitaient discuter amicalement de nos préoccupations. Je me souviens que nous nous butions à un mur de ce que ce j'appelle l'ignorance instruite, un bloc solide faisant preuve d'une totale indifférence à l'égard de ce que nous avions à dire, des éléments qui auraient dû, selon nous, être sur la table. Faire une brèche dans ce mur a été très ardu et a exigé toute notre expérience et toutes nos capacités. Par notre capacité à parler anglais et à projeter notre message dans les médias et dans les réunions officielles, nous avons tenté d'ouvrir des voies. Cet exercice n'a pas été facile, c'est le moins que l'on puisse dire.*

*Nous nous butions à la perception du grand public, à savoir, les Inuit vivent dans des igloos, se déplacent en traîneau à chiens et ne participent tout simplement pas à la vie politique du pays. En fait, nous tentions uniquement de convaincre certains gouvernements qui avaient des responsabilités directes envers les Inuit de négocier et de régler leurs revendications territoriales et d'autres litiges. Au cours du processus constitutionnel, nous avons dû rompre l'image superficielle que le pays avait de nous. Il fallait que les gens s'aperçoivent que nous habitons le tiers de la superficie du Canada. Notre population compte peut-être peu d'habitants, mais nous sommes extrêmement importants pour que le pays atteigne son entière souveraineté, si je puis dire. Nous nous*

---

<sup>61</sup> Les peuples autochtones du Canada ont été indignés par l'abandon par les premiers ministres de la disposition en novembre 1981. Dans le Nord, les drapeaux ont été mis en berne et les parents ont refusé d'envoyer leurs enfants à l'école (Comité inuit sur les affaires nationales, 1987 : 12).

<sup>62</sup> Allan E. Blakeney a été premier ministre de la Saskatchewan de 1971 à 1982. Il a également été membre de la Commission royale sur les peuples autochtones, jusqu'à sa démission en avril 1993. William G. (Bill) Davis a été premier ministre de l'Ontario de 1971 à 1985. En 1984, lorsque Trudeau a proposé une révision constitutionnelle qui reconnaîtrait le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, seuls l'Ontario (donc Bill Davis), le Manitoba (Howard Pawley) et le Nouveau-Brunswick (Richard B. Hatfield) ont appuyé l'idée, qui a été abandonnée, car elle ne satisfaisait pas à la règle des 7/50. À l'abandon de la modification de Trudeau, Allan Blakeney n'était donc plus premier ministre de la Saskatchewan.

*attentions à pouvoir nous exprimer davantage sur la façon dont nous étions gouvernés. Nous n'avons pas réussi à signer d'entente écrite sur le plan constitutionnel, mais je crois que nous avons atteint notre objectif de sensibilisation des gouvernements, de leurs ministres, de leurs représentants et de leurs décideurs. Nous avons également réussi à informer les Canadiens en général à notre sujet, sur nos demandes et sur la place que nous croyions que nous devrions occuper dans la structure politique du pays.*

John Amagoalik :

Cet objectif de relations publiques visait également les médias, en particulier ceux du Québec, car, au cours des négociations, les médias québécois ont perdu leur objectivité, se sont rangés du côté des politiciens et ont tenté de faire avancer leur propre cause. Ils ont réellement réagi avec hostilité, notamment envers Zebedee, lorsqu'il a présenté sa fameuse carte du Québec rouge et bleu.

*Zebedee Nungak :*

*Le pays essayait alors de satisfaire le Québec, c'était le grand enjeu.*

John Amagoalik :

Leurs priorités à cet égard étaient claires.

*Zebedee Nungak :*

*Que le Québec signe la Constitution canadienne, voilà ce que le processus dans son ensemble visait, et l'une des conférences a porté sur le caractère distinct du Québec<sup>63</sup>. En effet, le Québec estimait qu'il devait être reconnu comme société distincte. J'avais quelque chose à dire à ce sujet, et je l'ai dit. J'ai montré une carte qui illustre que les Québécois qui voulaient se séparer du Canada vivaient essentiellement dans la vallée du Saint-Laurent et étaient majoritairement francophones. Nous avons toujours soutenu que nous n'accepterions pas d'être dirigés vers une destination politique que nous n'avons pas choisie, et que nous occupions les deux tiers de la masse territoriale du Québec. Notre position n'a pas du tout été appréciée, ni par les politiciens québécois ni par les médias. Ces derniers étaient furieux qu'une personne comme moi ose dire une chose semblable devant tout le pays. Nous devons aussi aborder ces sujets, parallèlement à notre lutte principale, à savoir la reconnaissance de nos droits dans la Constitution.*

---

<sup>63</sup> Zebedee fait probablement référence à la réunion des premiers ministres qui a eu lieu le 30 avril 1987 au lac Meech. Au cours de la rencontre, les premiers ministres des 10 provinces ont discuté des cinq conditions du Québec pour qu'il accepte de signer la *Loi constitutionnelle de 1982*. La reconnaissance du Québec comme société distincte constituait la première de ces conditions. Le Québec travaillait à faire avancer cette question depuis le début des années 1980, lorsque l'Assemblée nationale a adopté une résolution demandant « la reconnaissance de l'égalité fondamentale des deux peuples fondateurs du Canada et du fait que le Québec forme à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien une société distincte par la langue, la culture et les institutions, et qui possède tous les attributs d'une communauté nationale distincte » (voir <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/bp406-f.htm>).

John Amagoalik :

Parizeau, qui n'était pas encore premier ministre du Québec, l'avait alors surnommé « Zebedee le cartographe » !

*Zebedee Nungak :*

*Après l'incident de la carte, les médias et les cercles politiques du Québec m'ont appelé « l'homme à la carte du Nunavik », à l'instar du prisonnier d'Alcatraz qui avait été surnommé « l'homme aux oiseaux<sup>64</sup> ».*

*Parfois, un surnom colle rapidement à une personne et devient largement connu. Par la suite, pendant une réception à Québec, où la Société Makivik ouvrait un bureau, l'un de nos employés a entendu Jacques Parizeau, alors chef de l'opposition mais futur premier ministre, dire à l'un de ses assistants : « Est-ce Nungak le cartographe ? » Il me connaissait bien, moi l'Esquimau qui avait montré au Canada où se trouvaient les peuples autochtones qui étaient distincts au Québec et où se trouvaient les souverainistes qui étaient distincts.*

John Amagoalik :

Je ne me souviens même pas de notre première rencontre. Je crois que c'était à une réunion de l'Inuit Tapirisat du Canada.

*Zebedee Nungak :*

*Avant la tenue du processus constitutionnel, je crois que j'avais rencontré John une fois brièvement, lorsqu'il travaillait pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. J'ai commencé à le connaître au cours des nombreuses réunions et conférences de l'ITC, car il était actif sur la scène politique inuit nationale, et moi, sur la scène provinciale au Québec. Je suis l'un des directeurs fondateurs de l'Association des Inuit du Nouveau-Québec. J'y ai été élu en 1972. Je participais activement au processus de revendications territoriales de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Au Québec, j'étais très engagé à faire reconnaître les droits ancestraux et les revendications territoriales.*

*Partout au pays, dans tout l'Arctique, les Inuit des quatre régions (à l'époque, il n'y en avait que trois, car les Inuit des Territoires du Nord-Ouest comprenaient les Inuvialuit, en plus de nous au Québec et des Inuit du Labrador) travaillaient sur la*

---

<sup>64</sup> Robert Stroud, le prisonnier d'Alcatraz, a été déclaré coupable de meurtre en 1911 et incarcéré au pénitencier fédéral de Leavenworth, au Kansas. En 1942, il a été transféré à Alcatraz, où il a passé 17 ans à élever et à observer les oiseaux. Il a publié ses observations dans deux ouvrages (*Diseases of Canaries* et *Stroud's Digest on the Diseases of Birds*). Pendant son incarcération à Alcatraz, Burt Lancaster l'a interprété au cinéma dans le film *Le prisonnier d'Alcatraz*. Stroud n'a jamais été autorisé à voir le long métrage (tiré de <http://www.alcatrazhistory.com/stroud.htm>).

*question des revendications territoriales avec les différents gouvernements. Les gens ont appris à se connaître dans ces réunions. J'ai rencontré John à cette époque. Nous nous sommes rapprochés pendant le processus constitutionnel parce que nous étions coprésidents du Comité inuit sur les affaires nationales<sup>65</sup>.*

John Amagoalik :

Bien entendu, nous sommes également parents, des cousins éloignés de la côte de la baie d'Hudson !

*Zebedee Nungak :*

*Nous venons tous les deux de la côte de la baie d'Hudson. Nous sommes liés par notre arrière-grand-père, et nous parlons le même dialecte. En fait, le campement traditionnel de la famille de John, où elle vivait avant d'être déportée en Extrême-Arctique par la GRC, n'est pas très éloigné de ma région traditionnelle. Je viens d'un endroit appelé Saputiligait, qui est situé entre Puvirnituq et Inukjuak.*

John Amagoalik :

Tu travaillais pour la Société Makivik lorsque tu as découvert les « exilés de l'intérieur », comme tu les appelles.

*Zebedee Nungak :*

*J'ai toujours été au courant du déménagement dans l'Extrême-Arctique, car de nombreux exilés étaient des amis personnels de mes parents. Les gens qui n'étaient jamais allés en Extrême-Arctique, mais qui vivaient dans la région, savaient que des gens avaient été déplacés. Lorsque nous avons eu accès à l'information et aux archives du gouvernement, nous avons découvert toutes les notes de service, les dossiers et les inventaires de gens, les listes de personnes choisies en vue de la relocalisation dans l'Extrême-Arctique. Nous en avons également appris beaucoup plus sur les débats qui ont eu lieu au sein du gouvernement sur le déménagement. Nous nous sommes servis de ces documents pour justifier la reconnaissance de la contribution des Inuit à la souveraineté du Canada et l'indemnisation pour toutes les injustices subies à la suite du déplacement. Lorsque je faisais partie de la Société Makivik, nous avons été le fer de lance de la campagne en vue d'obtenir reconnaissance et justice.*

---

<sup>65</sup> En 1979, après avoir présenté sa position et ses propositions relativement à sa participation à la réforme constitutionnelle devant un Comité spécial du Sénat, le Comité inuit sur les affaires nationales (CIAN) a été fondé au cours de l'assemblée générale annuelle de l'Inuit Tapirisat du Canada afin de traiter des questions constitutionnelles. Le CIAN cherchait notamment l'enchâssement dans la Constitution de 1) la reconnaissance du caractère distinct des peuples autochtones sur le plan culturel ; 2) leur droit de préserver, d'utiliser et de mettre en valeur leur langue et leur culture ; 3) leur droit à la propriété ; 4) leur droit de participer à la gestion des ressources renouvelables, et, plus important ; 5) leur droit à l'autonomie gouvernementale et à l'autodétermination. Malheureusement, ces droits n'ont jamais été inscrit dans la *Loi constitutionnelle de 1982* (voir Comité inuit sur les affaires nationales, 1987 : 9-17 ; 37).

John Amagoalik :

J'aurais pu être bénéficiaire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois si j'avais voulu. Toutes les personnes déplacées à Resolute et à Grise Fiord étaient admissibles, mais je travaillais aux revendications territoriales du Nunavut à l'époque. J'ai eu le choix.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois a été le premier traité moderne du Canada. Toutes les revendications suivantes se fondaient sur cette convention.

*Zebedee Nungak :*

*Pour le meilleur ou pour le pire, la Convention de la Baie James et du Nord québécois représente le premier traité moderne, mais les circonstances qui ont entouré sa négociation ont été intenses. La Convention était une nécessité pour le gouvernement québécois, qui, à l'époque, écrasait les droits des Cris et des Inuit pour entreprendre le projet hydroélectrique de la Baie James. Québec croyait qu'il pouvait simplement aller de l'avant sans d'abord établir les droits des habitants du territoire où il souhaitait mener le projet. Nous avons eu recours aux tribunaux et le projet a été interrompu pendant une semaine. L'injonction a forcé le gouvernement du Québec à négocier une entente. La situation était stressante<sup>66</sup>.*

*Si l'on compare les autres accords avec la Convention de la Baie James, celle-ci a été négociée en deux années intenses. L'accord du Nunavut a été négocié pendant 17 ans, celui des Inuvialuit, pendant huit ans, et les Inuits du Labrador viennent tout juste de signer leur entente, après 27 ans de négociations. Ces accords sur les revendications territoriales des Inuit sont donc très différents, en raison de leur nature et du délai avant d'en arriver à une entente. La Convention de la Baie James est unique, car elle a été négociée dans le délai le plus court, dans des circonstances extrêmement stressantes. Nous avons une disposition d'extinction et de cession de nos droits, ce qui a malheureusement établi le fondement de toutes les autres ententes. Elle comporte un trou béant, car elle ne comprend pas de véritable disposition visant l'autonomie gouvernementale, alors qu'il a été possible d'inclure cet élément dans les autres accords.*

John Amagoalik :

Trois questions de la Convention de la Baie James concernaient les Inuit de tout le Canada : les dispositions d'extinction des droits, la superficie du territoire concédé et l'absence de mention de l'autonomie gouvernementale. Nous avons commencé à parler d'autonomie gouvernementale bien avant le début des négociations sur les revendications territoriales.

*Zebedee Nungak :*

---

<sup>66</sup> Voir chapitre III, note 8.

*La création de l'Administration régionale Kativik constitue le seul élément de la Convention de la Baie James lié à ce que nous pourrions appeler l'autonomie gouvernementale. Cependant, ce n'est qu'une version édulcorée de quelque chose lié à l'autonomie gouvernementale dont les Inuit discutaient depuis des années.*

John Amagoalik :

C'était une administration de type municipal.

Zebedee Nungak :

*Il s'agissait d'autonomie administrative, et non gouvernementale. La façon dont nous avons réussi à l'obtenir constitue en soi un événement, parce que le gouvernement du Québec était totalement opposé à l'idée qu'un peuple autochtone à l'intérieur de ses frontières puisse obtenir quoi que ce soit s'appelant « autonomie gouvernementale ». « Nous formons le seul gouvernement au Québec, il n'y en aura pas d'autres ! », voilà l'attitude du gouvernement. Selon lui, personne ne méritait d'obtenir l'autonomie gouvernementale, pas même des peuples ayant une identité distincte comme les Inuit ou les Cris. Québec croyait que, si une telle chose commençait à prendre forme, sa propre autodétermination serait menacée. Ça a été tout un travail d'inclure cette disposition dans les négociations.*

John Amagoalik :

Au début des années 1970, je crois que, en tant qu'Inuit, nous avons finalement organisé notre structure politique. Nous avons établi des associations régionales dans l'Arctique de l'Ouest, au Nouveau-Québec et au Labrador. Nous avons créé une organisation nationale. Ce sont les Inuit qui ont commencé à parler de l'importance de préserver notre culture et de financer l'instruction des Inuit.

Zebedee Nungak :

*La première génération d'Inuit scolarisés devenait adulte et donnait une présence intellectuelle à quelque chose qui avait toujours existé, c'est-à-dire : « Nous ne voulons pas être gouvernés par des gens qui ne connaissent pas notre culture, notre langue ni notre territoire. » Avant 1973, les leaders inuit étaient chanceux s'ils réussissaient à fixer un rendez-vous avec un directeur de la fonction publique, comme le directeur de l'Éducation, ou autre. Les directeurs étaient alors perçus comme des grands patrons, des grands boss de qallunaat. Après 1973, nous avons souvent rencontré des ministres, des premiers ministres et le premier ministre du Canada. Nos interactions avec le gouvernement avaient lieu aux échelons les plus élevés de la structure politique. Mais avant, n'importe quel haut fonctionnaire pouvait traiter n'importe quelle région du Nord canadien comme si elle lui appartenait, et il n'y avait personne pour s'objecter à ce qu'il faisait ou le corriger. Comme John l'a mentionné, avant cette période, nous n'avions pas d'organisation officielle pour exprimer les aspirations des Inuit.*

*Tout est arrivé en même temps : le projet hydroélectrique de la baie James, le pipeline de la vallée du Mackenzie et les audiences de Lancaster Sound<sup>67</sup>. Le pays prenait conscience des ressources présentes dans les régions éloignées de l'Arctique. À l'époque, il n'y avait pas de voie pour les Inuit qui seraient directement touchés par l'exploitation, il n'y avait aucune façon de participer. Les décisions reposaient entièrement entre les mains des gouvernements. L'aménagement de la baie James a débuté sans qu'aucun habitant de la région ait été informé.*

John Amagoalik :

Les Canadiens moyens ont réellement commencé à s'intéresser à l'Arctique canadien quand John Diefenbaker a parlé de sa fameuse route vers les ressources. C'est à ce moment-là que les gens du sud du Canada ont commencé à s'intéresser au Nord<sup>68</sup>. Lester B. Pearson, le premier ministre suivant, ne s'intéressait pas au Nord et il n'en a jamais parlé. C'est le premier ministre Pierre Trudeau qui a été le premier à réellement prêter attention à l'Arctique canadien, à vraiment y penser. C'était un intérêt personnel. Il a établi des contacts directs avec les leaders inuit. Willie Adams, Charlie Watt, ils ont établi une relation personnelle avec le premier ministre<sup>69</sup>.

*Zebedee Nungak :*

*Jean Chrétien, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien du gouvernement Trudeau, avait un vif intérêt envers les gens qu'il représentait. Ça a été tout un changement par rapport aux ministres précédents, qui n'avaient pas d'interactions avec les gens qu'ils servaient.*

John Amagoalik :

---

<sup>67</sup> Au début des années 1970, Norland Petroleum Limited entreprend des activités d'exploration pétrolière dans le Déroit de Lancaster à la suite de l'octroi, par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) de permis de prospection en 1968-1969. En 1974, Norland identifie des structures géologiques prometteuses en hydrocarbures et propose de commencer les forages en 1975. Le MAINC lui accorde une entente de principe de trois ans, à partir de 1974. Norland doit d'abord mener des études environnementales, ce qu'il fait en 1975 et en 1976. Cependant, entre 1976 et 1977, le gouvernement canadien apprend les risques du forage en mer dans l'Arctique et décide d'établir de nouvelles exigences environnementales. Puisque Norland ne satisfait pas à ces nouvelles exigences, elle demande une prorogation de l'entente de principe de deux ans afin de mener de nouvelles études environnementales. Le MAINC refuse la prolongation. En 1977, on recommande le report des forages dans le déroit jusqu'à ce que les études environnementales en définissent clairement les risques. En 2006, aucun forage n'a été mené dans le Déroit de Lancaster (voir <http://www.carc.org/pubs/v14no3/2.htm>).

<sup>68</sup> Contexte : campagne électorale de 1959.

<sup>69</sup> Willie Adams (voir chapitre I, note 1) et Charlie Watt sont deux sénateurs libéraux nommés par Pierre Elliott Trudeau. Nommé en 1984, Charlie Watt est le deuxième sénateur inuit (Willie Adams est le premier). Il a longtemps travaillé pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et est cofondateur de la Société Makivik, dont il a été président de 1988 à 1994 (voir [http://www.liberal.ca/senators\\_f.aspx?id=9020](http://www.liberal.ca/senators_f.aspx?id=9020) et <http://www.parl.gc.ca/information/about/people/key/bio.asp?Language=F&query=394&s=M>).

Il ne faut cependant pas oublier que ce sont Trudeau et Chrétien qui ont tenté d'adopter le Livre blanc en 1969. Les organisations autochtones du Canada y ont fortement réagi.

*Zebedee Nungak :*

*Au début, Trudeau n'était pas ouvert aux droits ancestraux, mais ce que John dit à propos de l'intérêt personnel de Trudeau est vrai. Il a été le premier premier ministre que de nombreuses personnes dans le Nord ont vu. Même si ses politiques étaient fermées, il a été le premier premier ministre à prendre la peine de visiter l'Arctique, ce qui a remué la dynamique avec tout ce qui se passait, comme les grands projets d'aménagement. Le Livre blanc a réveillé un autre géant qui dormait et a principalement poussé les Indiens inscrits à militer et à refuser de se faire dire quoi faire comme ils en avaient l'habitude. En outre, ils voulaient quelque chose qu'ils définiraient eux-mêmes, et non quelque chose imposé par d'autres. En raison de la combinaison de toutes ces activités, des gens comme Trudeau ont reconnu qu'il fallait qu'ils effectuent des modifications. J'apprécie Trudeau, car il a reconnu la situation en fin de compte. Nous ne faisons pas que marteler sans succès un mur de brique. Ça n'a pas été facile, mais nous avons été en mesure de bien faire connaître la situation pour que même le premier ministre Trudeau devienne sympathique à la reconnaissance des droits ancestraux<sup>70</sup>.*

---

<sup>70</sup> Dans le Livre blanc de 1969 (voir chapitre IV, note 1), le gouvernement Trudeau proposait d'abroger la *Loi sur les Indiens* et de faire des Autochtones des citoyens canadiens à part entière. Au cours d'un discours prononcé en 1969 en vue de promouvoir la Charte des droits, le premier ministre Trudeau a affirmé : « Nous devons tous être égaux devant la loi [...]. Ils [les peuples autochtones] devraient être des Canadiens au même titre que tous les autres Canadiens. S'ils sont prospères et nantis, ils seront traités comme tel et ils paieront des impôts pour les autres Canadiens qui ne sont pas prospères ni nantis, qu'ils soient des Indiens, des Canadiens anglais, des Canadiens français ou des habitants des Maritimes. Notre société ne peut devenir égalitaire qu'en s'appuyant sur ce fondement. Mais les droits ancestraux signifient en fait : "Nous étions ici avant vous. Vous êtes arrivés, vous nous avez pris nos terres, et vous nous avez probablement trompés en nous donnant des bagatelles en échange d'un vaste territoire, et nous voulons revenir sur cette question. Nous voulons que vous préserviez nos droits ancestraux et que vous nous le rendiez." Et notre réponse [...] est "non" [traduction] » (<http://www.yukoncollege.yk.ca/~agraham/nost202/trud1.htm> et <http://www.schoolnet.ca/autochtone/issues/selfgov-e.html>).

En effet, selon Vipond (1996 : 187-188), les peuples autochtones ne correspondaient pas vraiment à la vision que Trudeau se faisait de la Charte. La plupart des dirigeants autochtones ne s'intéressaient pas principalement à revendiquer des droits individuels ni leur « appartenance » au Canada, au sens où Trudeau l'entendait. Leur objectif n'était pas l'intégration, et encore moins l'assimilation, à la société canadienne ; ils visaient, et visent, à mettre en place de véritables gouvernements autonomes au sein du Canada. Le refus du gouvernement Trudeau d'accepter ces objectifs a poussé les peuples autochtones et les sympathisants à leur cause à élaborer un contre-discours constitutionnel qui met beaucoup plus l'accent sur les « droits collectifs ». Ce contre-discours fait maintenant partie intégrante du discours constitutionnel des Autochtones.

Au début des années 1980, Trudeau semble avoir changé d'avis. Au cours de la Conférence des premiers ministres de 1983, il est le premier premier ministre à accepter l'idée de l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Il ne propose aucun libellé de révision constitutionnelle, mais il prévoit l'autonomie gouvernementale à l'ordre du jour de la conférence suivante. En 1984, Trudeau propose une révision constitutionnelle qui reconnaîtrait les droits des peuples autochtones « d'avoir des institutions autonomes » dont les pouvoirs seraient « définis au moyen de négociations ». Il s'agissait d'un droit conditionnel ou éventuel : il n'y aurait pas d'autonomie gouvernementale sans la signature d'un accord entre un groupe autochtone et les gouvernements fédéral et provincial. L'autonomie gouvernementale serait mise en œuvre en vertu de lois provinciales et fédérales. L'article engagerait les gouvernements fédéral et provinciaux à

John Amagoalik :

Au cours des guerres constitutionnelles, nous avons également découvert que les provinces avaient des intentions secrètes, que j'appellerais des « ambitions extraterritoriales ». On disait que le Québec souhaitait repousser sa frontière septentrionale jusqu'à l'île de Baffin, l'Alberta, jusqu'au delta du Mackenzie et le Manitoba, jusqu'au Keewatin. Nous avons certainement entendu des conversations de cette nature des représentants provinciaux. Ils n'en ont jamais parlé publiquement.

Le Comité inuit sur les affaires nationales a été mis sur pied dans le seul but de participer aux négociations constitutionnelles. Nous avons une organisation nationale, mais elle était occupée à d'autres enjeux ; nous sentions que nous devions créer un groupe à grande puissance qui représenterait les Inuit du Canada à la table des négociations constitutionnelles. Il n'a été créé qu'à cette fin.

*Zebedee Nungak :*

*Le Comité inuit sur les affaires nationales n'a été créé qu'en 1979. La première conférence constitutionnelle sur les droits ancestraux a eu lieu en 1983. Charlie Watt et moi étiez coprésidents à l'époque. Je suis arrivé sur la scène en 1984. Charlie Watt avait été nommé sénateur et l'organisation nationale m'a recruté ou m'a demandé de coprésider le Comité avec John. Nous avons occupé ces postes jusqu'à la dernière Conférence des premiers ministres, en 1987<sup>71</sup>.*

*Dans nos réunions, nous ne passons pas notre temps à nous demander : « Qui allons-nous sensibiliser aujourd'hui ? » Nous avons finalement éclairé les décideurs gouvernementaux, provinciaux, territoriaux ou fédéraux et, ce faisant, nous avons fait connaître notre message au grand public. Nous avons montré à quel point les Inuit étaient civilisés et raisonnables dans leur demande de reconnaissance.*

*Nous devons également nous synchroniser avec les autres groupes autochtones, dont l'histoire, la situation géographique et tout le reste étaient relativement différents des nôtres. Il y avait les Métis, les Indiens non inscrits, les Indiens inscrits et nous. Nous devons nous assurer qu'aucun d'entre nous ne dirait quelque chose qui contredirait totalement les autres groupes autochtones. Nous devons maintenir de bonnes relations avec les porte-parole autochtones et leurs groupes.*

John Amagoalik :

---

participer à des négociations et à adopter des lois à la suite des accords qui en découleraient. Cependant, seuls l'Ontario, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick ont appuyé l'ébauche du gouvernement fédéral en 1984, et, en raison de la règle des 7/50 (voir chapitre X, note 1), la modification n'a jamais été incluse dans la *Loi constitutionnelle de 1982*.

<sup>71</sup> Jusqu'à sa nomination au poste de sénateur en 1984 (voir chapitre XI, note 10), Charlie Watt était coprésident du Comité inuit sur les affaires nationales ([http://www.liberal.ca/senators\\_f.aspx?id=9020](http://www.liberal.ca/senators_f.aspx?id=9020)) avec John Amagoalik. Zebedee Nungak l'a remplacé en 1984 (Comité inuit sur les affaires nationales, 1987 : 9).

Et c'est également ce que nous tentions de faire avec le gouvernement, puis nous nous sommes finalement retrouvés au milieu, le gouvernement d'un côté et les groupes plus militants de l'autre.

*Zebedee Nungak :*

*Nous avons mieux connu les autres dirigeants autochtones que les représentants du gouvernement. J'ai encore des liens avec des gens comme George Erasmus, Yvon Dumont et Jim Sinclair<sup>72</sup>. Si je les rencontrais dans la rue, nous nous serrerions la main et parlerions de cette époque, parce que nous nous sommes bien connus. Nous ne sommes peut-être pas de bons amis, mais nous nous sommes bien connus.*

John Amagoalik :

Les Inuit du Nouveau-Québec ont été les premiers à signer un traité moderne au Canada. Ils ont toujours été catégoriques et n'avaient pas peur de confronter les représentants du gouvernement. Les Inuit d'ici tendent à être plus dociles, plus soumis. C'est pourquoi notre relation avec le gouvernement est différente. Quand je suis arrivé à Churchill pour la première fois et que j'ai rencontré ces garçons de Kuujuaq, j'étais stupéfait, car ces jeunes n'avaient peur de personne. Ils pouvaient tenir tête à tout le monde et dire tout ce qu'ils voulaient. Je n'avais jamais vu d'Inuit agir comme ça auparavant. Alors, j'ai adopté ce comportement moi aussi ! Il est vrai que les Inuit du Nouveau-Québec ont été à la tête des autres au pays. Ce sont eux qui ont osé contester le projet hydroélectrique. Ils n'avaient pas eu peur.

*Zebedee Nungak :*

---

<sup>72</sup> George Erasmus a entrepris sa carrière au sein du conseil de bande de Yellowknife. Il est par la suite élu chef national de l'Assemblée des Premières Nations et, pendant son mandat, il a ouvert la voie vers l'inclusion des préoccupations des Premières Nations dans l'Accord de Charlottetown. En 1987, il reçoit l'Ordre du Canada et obtient un doctorat honorifique en droit de l'Université Queen's. Il a coprésidé la Commission royale sur les peuples autochtones avec René Dusseault (tiré de <http://www.moa.ubc.ca/Exhibitions/Online/Sourcebooks/Honour/photo7.html> ; voir également [http://archives.cbc.ca/IDD-1-73-516/politics\\_economy/erasmus/](http://archives.cbc.ca/IDD-1-73-516/politics_economy/erasmus/)).

Yvon Dumont est un leader métis ; il a occupé la fonction de lieutenant-gouverneur du Manitoba de 1993 à 1999. Il devient d'abord actif au sein de la Fédération des Métis du Manitoba en 1967, puis est élu premier vice-président en 1973 et président de 1984 à 1993. Il a également été membre du Conseil des gouverneurs de l'Université du Manitoba. En 1993, il reçoit le prix de la Fédération des Métis du Manitoba pour les services dévoués qu'il rend aux Métis du Canada et, en 1996, le Prix national d'excellence décerné aux Autochtones pour services collectifs. En outre, il obtient un doctorat honorifique en droit de l'Université du Manitoba en 1996, et reçoit l'Ordre du Manitoba en 2001 (tiré de <http://lg.gov.mb.ca/history/manitoba/dumont.fr.html>).

Jim Sinclair se décrit comme un demi-sang ; sa mère est une Indienne visée par un traité et son père, un Indien non inscrit. C'est au début des années 1960 que Jim Sinclair commence à lutter pour les droits des Métis et des Indiens non inscrits. Il est un membre fondateur du Congrès des Peuples autochtones ainsi que du Ralliement national des Métis. Il est actuellement président du Congress of the Aboriginal People of Saskatchewan. En 2006, il est choisi par la Fondation nationale des réalisations autochtones et reçoit le prix d'excellence pour l'ensemble de sa carrière pour son militantisme politique (Orthner, 2006 : p. 8).

*La mise sur pied du mouvement coopératif a été très importante dans l'amorce d'une réflexion. Les pionniers des coopératives au Nunavik n'avaient pas que de simples activités commerciales en tête. Toutes sortes d'objectifs et d'aspirations étaient liés au mouvement, y compris l'autonomie gouvernementale. Ils disaient qu'ils devraient être en mesure de se gouverner eux-mêmes. Ils parlaient de développement économique, mais presque depuis le début des coopératives, ils avaient de plus vastes objectifs. Ils disaient : « Nous devrions être en mesure de nous gouverner nous-mêmes ». Ils ont ainsi semé, au milieu des années 1960, la graine qui allait fleurir dans les années 1970, même si ce type d'aspiration n'était pas accepté par la classe dirigeante québécoise. Ils n'ont jamais abandonné, et ils poursuivent toujours leurs objectifs<sup>73</sup>.*

*De plus, le mouvement coopératif constituait le premier moyen de rassemblement des collectivités inuit, ce qui était très important. Dans les villages isolés, il était possible de penser à de grandes choses, mais ces idées ne pouvaient pas être partagées. Dans tout l'Arctique canadien, les réunions des coopératives ont permis de partager les buts, les objectifs et les idées qui se sont répercutés par la suite sur la scène politique. C'est exactement la même chose qui s'est produite dans les collectivités nunavutoises.*

### *Réflexions sur la création du Nunavut*

*En 1999, à l'époque de la création du Nunavut, j'avais fait une série de commentaires. J'étais vert de jalousie envers les gens du Nunavut qui avaient atteint un tel objectif. Cet événement était formidable, car je savais que les dirigeants avaient déployé énormément d'efforts pendant 30 ans. Je me suis fait la promesse de ne rien critiquer du Nunavut au cours de ses 30 premières années. Donc, il me reste 24 ans.*

---

<sup>73</sup> Selon Jean-Jacques Simard, Zebedee Nungak a raison : les coopératives ont joué un rôle important dans les aspirations des Inuit du Nunavik à l'autonomie gouvernementale. La première coopérative a été officiellement fondée en 1959 à Kangiqsualujuaq. D'autres coopératives ont rapidement ouvert leurs portes par la suite à Puvirmituq, à Inukjuak, à Salluit, à Ivujivik, à Pelly Bay, à Igloolik et à Repulse Bay. Au cours des premières années, le mouvement coopératif s'occupait principalement d'artistes qui souhaitaient trouver des façons de vendre leurs œuvres. Cependant, les coopératives ont rapidement diversifié leurs activités et on a commencé à ouvrir des magasins de détail qui concurrençaient la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC). La formation des adultes et le développement économique constituaient les principaux objectifs du mouvement coopératif, mais certaines coopératives ont commencé à remplir la fonction d'agent social, ce qui est particulièrement vrai à Puvirmituq, où les coopératives ont joué le rôle du conseil municipal et où l'on discutait des affaires de la coopérative pendant les réunions du conseil. Les nouvelles activités économiques ont donné lieu à de nouvelles initiatives politiques. En 1967, les coopératives du Nunavik ont été intégrées à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ, <http://www.ilagi.ca/>). À partir de cette date, le mouvement coopératif a diversifié ces activités ; il vendait et achetait de la nourriture ainsi que des peaux à fourrure, faisait la promotion du tourisme et des arts, participait à la construction, distribuait du pétrole et du gaz, etc. Il a même été question que la FCNQ soit responsable des services municipaux et de l'éducation. Le mouvement visait principalement à ce que les Inuit reprennent la maîtrise du Nord. La FCNQ a organisé des chasses au caribou destiné à la vente locale et a construit ses bureaux sans demander l'autorisation du ministère québécois des Terres et des Forêts, allant ainsi à l'encontre des lois provinciales. Les assemblées générales annuelles de la FCNQ constituaient une occasion unique pour les Inuit de parler de leur économie, de l'aménagement de leur territoire et de leurs relations avec les gouvernements fédéral et québécois, entre autres. En 1969, pour la première fois, des discussions ont eu lieu à propos d'un gouvernement local, ce qui aurait été impossible si le mouvement coopératif n'avait pas existé (Simard, 2003 : 147-149).

*Toute critique légitime du Nunavut est prématurée, puisqu'il a besoin de temps. Il a besoin d'une longue période d'essais et d'erreurs ainsi que de temps pour résoudre les problèmes de direction du nouveau gouvernement du Nunavut. Cependant, je dirais que la majorité des gens qu'il sert sont des Inuit qui parlent inuktitut. Je crois qu'il est en mesure de faire de l'inuktitut sa langue de travail beaucoup plus rapidement que ce qu'il vise, sans prendre de mesures particulières. La grande majorité des députés de l'Assemblée législative sont des Inuit qui parlent inuktitut, et ils pourraient simplement convenir de s'exprimer dans leur langue le plus possible dans leurs rapports. Ce comportement et une telle affirmation claire de leur identité obligerait les autres parties du gouvernement à traiter carrément la question et l'inuktitut s'imposerait beaucoup plus rapidement dans les services du gouvernement, simplement en permettant aux gens d'être eux-mêmes. Que ces Inuit s'expriment délibérément en inuktitut instaurerait cette particularité de l'identité du gouvernement du Nunavut.*

*La majorité des électeurs sont des Inuit, et beaucoup d'entre eux sont déterminés à préserver leur langue et d'autres aspects de leur culture. Ils reconnaissent qu'il s'agit d'un gouvernement populaire et non ethnique, mais les députés pourraient réfléchir à donner le plus possible un caractère inuit à leurs activités. Ce faisant, ils soutiendraient l'objectif général visant la préservation et le maintien de l'identité inuit.*

*Lorsque les gens ont pris la responsabilité du système d'éducation en 1978, avec la Commission scolaire Kativik, l'un des premiers objectifs consistait à examiner les causes de l'érosion linguistique. On a découvert que les jeunes enfants devaient avoir une formation de base solide en inuktitut avant de passer à l'apprentissage d'autres langues. La Commission scolaire a donc mis en place une politique d'éducation uniquement en inuktitut au cours des trois premières années d'études, ce qui a eu des effets sur la maîtrise de la langue maternelle.*

*En règle générale, les Inuit ont à cœur la préservation de leur langue. Aucune mesure officielle n'est en place, mais, selon ce que j'ai vu et entendu, aucun Inuit du Nunavik ne parle anglais à la maison. L'inuktitut est la seule langue au foyer, ce qui contribue à la mise en valeur de la langue.*

John Amagoalik :

Les Inuit ont toujours été majoritaires dans les localités du Nouveau-Québec, ce qui est encore vrai, même à Kuujuaq. Iqaluit n'est pas une ville traditionnellement inuit. Il y a longtemps, elle était une zone de chasse et de pêche, mais la ville a été fondée par les Américains au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis sa création, Iqaluit a toujours été dirigée par des non-Inuit. Les Inuit d'Iqaluit n'ont pas été aussi fermes que leurs frères du Nouveau-Québec<sup>74</sup>.

---

<sup>74</sup> Au cours de la première moitié de la Deuxième Guerre mondiale, les sous-marins allemands (U-boot) dominaient l'Atlantique Nord ; le Canada ne pouvait donc pas fournir à la Grande-Bretagne beaucoup d'aéronefs militaires court-courriers (ni quoi que ce soit d'autre). En effet, de nombreux navires transportant ces aéronefs ont été coulés par des U-boot. On a décidé de remédier à la situation en

*Zebedee Nungak :*

*Kuujuaq est un centre régional et, comme tous les centres régionaux, le village est très cosmopolite. Beaucoup de non-Autochtones y vivent pour offrir des services ou autre chose. Malgré tout, Kuujuaq a une très forte identité inuit. La programmation de la station de radio locale est exclusivement en inuktitut, et la politique d'enseignement en inuktitut pendant les trois premières années est également appliquée. La plus grande taille d'Iqaluit et le nombre de ses résidents non-inuit constituent les seules différences entre les deux villes.*

*La population non inuit de Kuujuaq n'influe pas sur la vie du village au point de nuire à l'usage et à la pratique de l'inuktitut plus que dans les autres localités du Nunavik, ce qui est une bonne chose !*

---

construisant une série de pistes d'atterrissage dans l'Arctique où les aéronefs court-courriers pourraient se ravitailler. Les Forces aériennes des États-Unis (USAF) ont choisi Koojessé Inlet (où Iqaluit est située) pour construire l'une de ces pistes, en 1942 et en 1943. La piste n° 1, construite par l'USAF, est toujours utilisée de nos jours. Après la fin de la guerre, en 1945, les militaires américains sont restés dans la région et ont commencé à utiliser Frobisher Bay (ancien nom d'Iqaluit) comme base principale en vue de la construction du réseau d'alerte avancé canado-américain (réseau DEW). Les Américains ont quitté la région en 1963, mais Iqaluit était déjà l'établissement le plus important d'Arctique de l'Est (la population s'établissait à 1 200 habitants en 1957) et le centre administratif du gouvernement canadien dans la région. Pour de plus amples renseignements sur la présence militaire à Frobisher Bay, voir Eno (2003), et pour lire les souvenirs des Inuit sur l'histoire d'Iqaluit et la présence américaine, voir Gagnon (2002).

## Chapitre XII

### Explorer la planète

Mon premier voyage à l'étranger était lié à la famine de 1984 en Éthiopie. On avait estimé à l'époque que les Inuit du nord du Canada avaient donné plus d'argent par habitant au secours d'urgence contre la famine que tout autre groupe au pays ou dans le monde. Lorsque les Inuit ont vu ces images à la télévision, ils se sont identifiés à la situation: ils savaient trop bien ce qu'étaient la faim et la famine, et ils ont ardemment souhaité aider les Éthiopiens.

En raison de cette remarquable générosité, les dirigeants inuit, dont je faisais partie, ont été invités en Éthiopie, où nous avons passé 10 jours. Je me souviens particulièrement de la souffrance, de la famine et de l'incroyable pauvreté. Cette situation m'a certainement fait apprécier davantage le Canada.

Nous avons voyagé dans tout le pays, mais notre quartier général était établi à Addis-Abeba, la capitale. Nous avons visité les trois principales régions, soit le plateau central, le désert et la jungle. Le plateau central m'a beaucoup fait penser à l'île de Baffin; il ne faisait pas froid, mais l'altitude était très élevée, entre 1 200 et 1 400 pieds au-dessus du niveau de la mer. Bien entendu, le désert était chaud et sec. La jungle était chaude et humide.

J'ai trouvé fascinant d'en apprendre davantage sur l'Éthiopie. Il s'agit d'un pays formé de différentes tribus, où l'on y parle différentes langues, où l'on y pratique différentes religions et qui a bien entendu des histoires diverses. Il y sévissait une famine, mais celle-ci n'était pas attribuable à la pénurie de nourriture; elle était plutôt imputable à la distribution et au transport. Certaines des régions où les gens mouraient de faim étaient très difficiles d'accès.

L'Éthiopie était en guerre contre l'Érythrée<sup>75</sup>, et des groupes rebelles dominaient certaines parties du pays. Même parrainés par le gouvernement éthiopien, il nous a fallu six heures pour passer à la douane, en raison de la lourde bureaucratie. Il fallait remplir un formulaire pour obtenir un taxi, même pour aller à seulement trois ou quatre rues. Le pays était bureaucratique à ce point.

Je suis également allé à Moscou, à l'hiver 1990, environ six mois avant l'effondrement de l'Union soviétique. Mikhaïl Gorbatchev était toujours président. Nous avons rencontré le vice-président, celui-là même qui a tenté d'organiser un coup d'État

---

<sup>75</sup> De 1962 à 1991, Érythrée a livré une guérilla contre l'Éthiopie afin d'obtenir son indépendance, qu'elle a obtenue en 1993, puis elle s'est séparée pacifiquement de l'Éthiopie. Cependant, la frontière entre les deux pays n'était pas nette, et une guerre a éclaté en mai 1998, car les deux pays revendiquaient les mêmes parcelles de terre. La guerre a pris fin en 2000, mais les tensions sont toujours fortes dans la région (Negash et Tronvoll, 2001 ; [www.globalsecurity.org/military/world/war/eritrea.htm](http://www.globalsecurity.org/military/world/war/eritrea.htm)).

six mois plus tard<sup>76</sup>. Nous étions en Union soviétique pour discuter de questions touchant l'Arctique; je faisais partie de la délégation canadienne. C'était un genre de réunion entre gouvernements, le Canada et l'Union soviétique, sur les questions nordiques. Je représentais l'Inuit Tapirisat du Canada, pour parler de la situation des Inuit au Canada. Nous avons expliqué les raisons pour lesquelles nous participions à des négociations sur des revendications territoriales, et nos attentes relatives à leur règlement. Les Russes étaient fascinés. Ils ne pouvaient pas imaginer leur gouvernement négocier avec leurs peuples autochtones comme le Canada le faisait. Quelques Autochtones russes assistaient à la rencontre, mais ils étaient en marge de l'organisation. Ils ne semblaient pas avoir de statut officiel. Ils étaient là pour écouter les discussions. On m'a demandé de prononcer une allocution à l'ouverture de la conférence. Je commence toujours en prononçant quelques phrases en inuktitut, même s'il n'y a aucun Inuit dans la salle, seulement pour montrer que notre langue est bien vivante. Après mes quelques phrases en inuktitut, j'ai remarqué le visage des représentants autochtones au fond de la salle s'illuminer. Ils avaient reconnu la langue inuit; ce n'était pas la même que la leur, mais il y a des ressemblances. J'ai noté que les représentants soviétiques étaient nerveux, voire paranoïaques, à propos de tout. Tout était surveillé de près. Ils s'assuraient que nous suivions l'itinéraire officiel et que nous n'allions pas ailleurs pour parler aux gens; nous avions des guides exclusivement pour nous. J'ai remarqué la paranoïa et la méfiance.

Nous avons rencontré des représentants d'organisations autochtones russes. Elles venaient à peine d'être créées; elles étaient encore jeunes et apprenaient la façon de s'organiser et d'aborder les enjeux. À l'époque, l'Union soviétique venait de traverser la période de la perestroïka<sup>77</sup>. Il était fascinant de voir les gens dire ce qu'ils pensaient et ne plus craindre le gouvernement. C'était encourageant.

J'ai remarqué immédiatement après notre arrivée que le pays était extrêmement pollué. Il n'y avait pas de neige propre nulle part, seulement de la neige sale. Le revêtement extérieur de tous les édifices de Moscou s'effritait en raison des précipitations acides et autres formes de pollution. La ville était très laide.

---

<sup>76</sup> John Amagoalik fait probablement référence à Gennady Yanayev, qui a occupé le poste de vice-président sous Gorbatchev de décembre 1990 à août 1991. Il a fait partie des huit putschistes qui ont préparé le coup d'État militaire du 18 au 20 août 1991. En effet, au cours des trois journées pendant lesquelles Gorbatchev a été assigné à résidence dans sa datcha en Crimée, Yanayev s'est autoproclamé président de l'Union soviétique.

<sup>77</sup> « Perestroïka », du russe [перестройка] (« restructuration », « reconstruction » ou « réorganisation »), est le nom donné aux réformes économiques du dirigeant soviétique Mikhaïl Gorbatchev au milieu des années 1980. Visant la libéralisation d'une économie centralisée mal en point, les réformes permettaient aux entreprises d'État d'établir leurs niveaux de production selon la demande des consommateurs. Les entreprises devaient répondre à la demande de l'État, mais elles étaient autorisées à vendre les produits restants si elles le souhaitaient. Cependant, cette situation signifiait que les entreprises devaient couvrir leurs dépenses et que l'État ne les sauverait pas de la faillite. En 1988, la loi sur les coopératives est adoptée et, pour la première fois depuis des décennies, la propriété privée est encouragée dans des secteurs comme la fabrication et le commerce extérieur. En outre, les étrangers sont autorisés à investir en Union soviétique. Toutefois, loin de soutenir l'économie, ces mesures ont en fait empiré la situation, car l'administration soviétique avait perdu la maîtrise de la conjoncture économique du pays. La perestroïka constituée, en fin de compte, l'un des nombreux facteurs ayant mené au démantèlement de l'Union soviétique en 1991 (voir Garcelon, 2005 : 37-46).

Il y avait des voitures partout. Et comme il n'y avait pas de réglementations environnementales en place, elles crachaient des fumées toxiques. On ne pouvait pas rester à l'extérieur pendant plus d'une demi-heure! Si on restait plus longtemps, les larmes commençaient à couler à cause de toute cette pollution, principalement à cause des gaz d'échappement des voitures. Ce type de pollution était tout simplement impossible à supporter pour des gens comme nous.

Les gens semblaient vivre une période d'insécurité; ils ne savaient pas ce qui arriverait à leur pays. Des rumeurs de révolution et de coup d'État couraient. Les gens ordinaires, ainsi que les représentants du gouvernement, étaient inquiets de l'avenir. Le mouvement était enclenché et personne ne pouvait plus l'arrêter. Le pays devait subir ces changements.

Les deux premières années de changement ont été très chaotiques. Bien entendu, les hauts fonctionnaires qui ont su profiter de la situation ont fait beaucoup d'argent, mais le peuple a réellement souffert au cours des deux premières années. J'étais très content de rentrer au Canada ! J'ai compris que le régime communiste était autoritaire et que le peuple n'avait pas grand chose à dire sur la façon dont le pays était dirigé. Je n'éprouvais aucune sympathie pour les communistes.

Je suis également allé une fois à Rome. J'ai d'abord été frappé par les gens qui conduisaient rapidement dans les rues étroites. Nous y avons fait escale en nous rendant en Éthiopie et y avons passé une journée. J'ai remarqué que chaque pouce carré de territoire était utilisé. Le pays est si petit, et il compte tellement d'habitants. Il y avait des champs de maïs et de blé juste à côté de la route. Au Canada, il y a de l'espace entre nos autoroutes et les fermes.

Les rues étaient extrêmement étroites et les gens conduisaient comme des fous, comme des chauffeurs de taxi new-yorkais, qui effleurent quasiment les autres voitures. Les Italiens peuvent s'emporter très facilement, nous l'avons constaté. Un membre de notre délégation n'était pas d'accord avec un tarif de taxi, et la réaction du conducteur a été très passionnée. C'était assez comique d'observer un Inuk discuter ainsi avec un chauffeur de taxi italien !

J'ai également voyagé en Suède et au Danemark à quelques reprises ; j'ai été invité par des universités à parler des questions inuit au Canada. Ma femme et moi avons aussi passé une semaine à Paris à l'invitation du président Jacques Chirac, en 1999, après la création du Nunavut. J'ai remis le premier drapeau nunavutois à la France, à lui ! Je l'ai rencontré à l'Élysée. Il est revenu ici l'année suivante, et il m'a remis une médaille<sup>78</sup>.

---

<sup>78</sup> En septembre 1999, Amagoalik a reçu de Jacques Chirac l'insigne de Chevalier de la Légion d'honneur. Après avoir reçu un tel hommage, il a déclaré : « C'est avec humilité que je reçois cet honneur, car je ne suis pas le seul à avoir œuvré en vue de la création du Nunavut. Je me souviens de tous ceux avec qui j'ai travaillé au cours des 25 dernières années et, en ce moment, je pense à eux [traduction]. » (Voir <http://www.cbc.ca/canada/story/1999/09/06/chirac990906.html>)

L'invitation avait été lancée par Michèle Therrien, une enseignante québécoise qui a appris l'inuktitut au Nouveau-Québec et qui l'enseigne à Paris<sup>79</sup>. J'ai visité sa classe et les étudiants ont commencé à me parler en inuktitut dans le dialecte du Nouveau-Québec, en plein cœur de Paris ! On ne verrait certainement pas ça se produire à Ottawa ou à Toronto ! La classe comptait au moins 15 ou 20 étudiants. Quelques années après notre séjour à Paris, j'assistais à une cérémonie du jour du Souvenir à Iqaluit, et un homme assis à côté de moi a commencé à me parler en inuktitut dans le dialecte du Nouveau-Québec. Je lui ai demandé d'où il venait, et il m'a répondu : « De Paris, du programme de Michèle Therrien. »

Je ne sais pas pourquoi les Français s'intéressent autant à l'inuktitut. Je crois que c'est attribuable à leur lien colonial avec le Canada, entre le Québec et la France. La France s'intéresse plus au Canada que les autres pays, en raison de l'histoire coloniale. Je suis également d'avis que le président français s'est intéressé aux Inuit canadiens à cause de la question de la souveraineté du Québec.

Lorsqu'il a été élu, M. Chirac posait des gestes sympathiques à l'endroit des souverainistes au Québec. Il les encourageait presque. Nous, les Inuit, avons senti que nous devions lui faire comprendre notre position. Nous ne sommes pas d'accord avec la séparation du Québec, car les deux tiers du territoire de la province sont constitués de notre terre ancestrale. Nous n'avons aucun intérêt à nous séparer du Canada. M. Chirac n'a peut-être pas compris, mais il a écouté notre position relative au Québec et au Canada. Je crois qu'il a pris le temps d'étudier davantage cette question; il a changé d'avis, et n'a plus offert aux souverainistes l'appui que ceux-ci attendaient<sup>80</sup> de la France.

---

<sup>79</sup> L'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) est un établissement parisien où l'on enseigne 90 langues et cultures du monde. Parmi ceux-ci, le nunavimmiutit (inuktitut du Nunavik), enseigné par Michèle Therrien (voir <http://www.inalco.fr/>).

<sup>80</sup> En janvier 1995, Jacques Chirac, alors maire de Paris, reçoit Jacques Parizeau à la mairie. Au cours de sa visite, Parizeau cherchait le soutien de la France, et souhaitait qu'elle soit le premier pays à reconnaître l'indépendance du Québec. Cet appui, selon lui, presserait les Américains à reconnaître le nouvel État indépendant. Au cours de cette rencontre, Chirac a dit à Parizeau : « Il ne nous appartient pas de juger à la place des Québécois, mais il nous appartient de reconnaître, le cas échéant, ce que veulent les Québécois. Et compte tenu de nos liens, nous ne pouvons être que nous autres, nations francophones et pas seulement la nation française : nous devons être naturellement parmi les premiers » ([www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/PointDeRupture](http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/PointDeRupture)). Cette affirmation est relativement claire : la France appuiera toute décision des Québécois, *mais Chirac ne dit pas que la France reconnaîtra l'indépendance du Québec*. Cependant, dans la version anglaise du documentaire *Point de Rupture / Breaking Point*, diffusé à la télévision anglaise et française de Radio-Canada à l'automne 2005, l'affirmation a été ainsi traduite : « it was not up to him [Chirac] to decide for Quebecers, but if they chose independence, France must be among the first to recognize the fact » ([www.cbc.ca/breakingpoint/chapter2\\_3.shtml](http://www.cbc.ca/breakingpoint/chapter2_3.shtml)). La traduction anglaise est donc trompeuse, car, bien que la déclaration originale en français ne fasse pas référence à l'indépendance du Québec, elle fait un glissement sémantique qui présume que Chirac reconnaîtrait l'indépendance du Québec alors qu'en réalité il a uniquement affirmé qu'il appuierait les Québécois. Au cours d'une entrevue qu'il a accordée à Larry King à la mi-octobre 1995 sur les ondes de CNN, soit quelques semaines avant le référendum sur la souveraineté du Québec, Jacques Chirac a dit : « Si le référendum est affirmatif, le gouvernement reconnaîtra ce fait » ([www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/PointDeRupture](http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/PointDeRupture) ; [www.cbc.ca/breakingpoint/chapter8\\_5.shtml](http://www.cbc.ca/breakingpoint/chapter8_5.shtml)). Cependant, au cours des années suivantes, Chirac a modéré sa position. Dans une entrevue diffusée sur les ondes de Radio-Canada en 1999, il a déclaré au chef d'antenne Stéphan Bureau qu'il avait commis l'erreur d'avoir parlé à Larry King de ce sujet passionnel dans une langue qu'il ne maîtrise pas parfaitement. La

Je me suis également rendu en Australie, à l'invitation d'universités en vue de rencontrer des dirigeants aborigènes et de parler aux universitaires de la situation vécue au Canada. J'ai constaté que, relativement à ses relations avec les peuples autochtones, l'Australie avait de 15 à 20 ans de retard sur le Canada. Le gouvernement conservait toujours beaucoup de vieux préjugés envers les aborigènes. Il faisait encore fi de certains droits, tels que le droit foncier. J'ai effectué ce voyage vers 1990<sup>81</sup>. Le public australien en général est très conservateur ; la situation m'a rappelé le Canada des années 1940 et 1950.

Les aborigènes ont des territoires, qui ne sont pas nécessairement bien définis puisque beaucoup d'entre eux vivent dans le désert ou la jungle. Ils vivent à peu près la même situation que les Inuit, car ces derniers ne peuvent pas délimiter leur territoire. Ils disent généralement : « C'est ici. » C'est la même chose pour les aborigènes. Ils ne disent pas : « Voici la limite exacte ! » Beaucoup d'entre eux vivent toujours selon la façon traditionnelle<sup>82</sup>. Nous n'avons pas eu l'occasion de nous rendre dans les petites localités,

---

position de la France, a dit Chirac à Bureau, est qu'elle soutiendra toujours le Québec, avec amitié ([www.elysee.fr/elysee/elysee/francais/interventions/interviews\\_articles\\_de\\_presse\\_et\\_interventions\\_televisees/1999/septembre/interview\\_de\\_m\\_jacques\\_chirac\\_president\\_de\\_la\\_republique\\_au\\_tele-journal\\_de\\_radio-canada.3194.html](http://www.elysee.fr/elysee/elysee/francais/interventions/interviews_articles_de_presse_et_interventions_televisees/1999/septembre/interview_de_m_jacques_chirac_president_de_la_republique_au_tele-journal_de_radio-canada.3194.html)). Par cette affirmation, Chirac réaffirme ce qu'il a dit à Parizeau en janvier 1995 (que la France soutiendrait les Québécois) et il poursuit la politique de non-ingérence dans les affaires internes de pays étrangers que favorise son propre parti politique ([www.pum.umontreal.ca/apqc/97\\_98/balthaza/balthaza.htm](http://www.pum.umontreal.ca/apqc/97_98/balthaza/balthaza.htm)).

Après le référendum d'octobre 1995, Chirac et Jean Chrétien, premier ministre du Canada de 1993 à 2003, renouvellent la relation cordiale qui existe toujours entre la France et le Canada.

<sup>81</sup> La relation du gouvernement australien avec ses populations autochtones diffère de celle du Canada. Jusqu'aux années 1970, l'Australie appliquait la doctrine du territoire *nullius*, qui représentait en fait la politique officielle de non-reconnaissance des droits ancestraux coutumiers et préexistants sur le territoire australien. Par conséquent, le pays ne reconnaissait aux aborigènes aucun droit ancestral. En 1976, une forme de reconnaissance du titre ancestral a été mise en place par le gouvernement du Territoire du Nord. Ce titre définissait les propriétaires aborigènes comme des gens : a) ayant des liens spirituels communs avec une zone du territoire, et que cette affiliation attribuait au groupe une responsabilité spirituelle primordiale envers cette zone et la terre ; et b) étant autorisés en vertu de la tradition fourragère aborigène à détenir un droit territorial. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, de nombreuses revendications territoriales fondées sur ce titre tiraient presque à leur fin. En 1991, le Queensland a reconnu les trois fondements des revendications aborigènes : l'affiliation traditionnelle, l'association historique et la viabilité économique. En 1982, trois groupes aborigènes de l'île Murray (au nord de l'Australie) ont entrepris des procédures devant la Haute Cour de justice d'Australie en vue d'obtenir une déclaration précisant qu'ils étaient les détenteurs du titre ancestral traditionnel sur l'île. En 1992, la Cour a rendu son verdict : un titre ancestral devait être reconnu par la common law de l'Australie. En 1993, le gouvernement australien a donc adopté la *Native Title Act*, qui crée un régime législatif en vue de la reconnaissance et de la protection du titre ancestral et fournit notamment 1) un mécanisme visant à établir les revendications de titres ancestraux, 2) des façons de traiter les lois futures affectant les titres ancestraux et 3) dans certaines circonstances, une indemnisation pour l'extinction de ces titres (Sutton, 2003 : xiv-xv).

<sup>82</sup> Les aborigènes australiens ont subi de nombreux changements au cours des 50 dernières années, à l'instar des Inuit canadiens. Ils les ont traversés tout en conservant leur culture vivante, très souvent de façon nouvelle (Poirier, 2005 : 4). Par exemple, de nombreuses maisons sont équipées de cuisinières électriques, mais les gens préfèrent cuisiner sur feu de camp (*Ibid.* : 38-39). De plus, ils occupent toujours leurs métiers traditionnels plutôt que de se conformer aux obligations des salariés (*Ibid.* : 39). À de nombreux égards, les aborigènes australiens ont maintenu leur mode de vie malgré les nombreux changements qui ont transformé leur société au cours des 50 dernières années.

où vivent la majorité des peuples autochtones. Nous n'avons passé qu'une semaine en Australie. Nous avons visité Darwin, dans le Territoire du Nord. Nous sommes passés par Sydney et nous avons parcouru le Parc national Kakadu, mais je ne me rappelle pas avoir visité de village aborigène. J'ai vu des Autochtones dans les villes, mais nous ne les avons pas visités dans les régions rurales.

À quel autre endroit suis-je allé ? Je suis allé aux États-Unis et en Alaska, mais ce n'est pas vraiment à l'étranger, c'est si près. Le territoire, les gens et la culture ressemblent beaucoup à ce que l'on observe dans les communautés inuit du Canada. La seule différence, c'est qu'on est aux États-Unis ! Je me souviens d'une fois en Alaska, c'était comme si j'étais au Far West. J'étais à Kotzebue, et c'était la première fois que je voyais un *State Trooper* avec son Stetson et son grand six-coups. Il est entré dans notre hôtel. Il avait l'air d'un cow-boy !

Je comprenais un peu l'inupiat même si leur dialecte est assez différent du nôtre. Il s'agit d'un dialecte régional très différent, même s'il a la même base. En Alaska, les organisations inuit sont communautaires. Il semble qu'il n'y ait pas d'organisation globale représentant tous les groupes régionaux<sup>83</sup>. Le but de notre voyage, qui a eu lieu vers 1975, consistait à organiser la première Conférence circumpolaire inuit (CCI). Nous essayions de tenir une conférence en 1977. Nous sommes allés à Point Barrow ainsi qu'à d'autres endroits, et nous avons rencontré les dirigeants inupiat de même qu'Eben Hopson, le fondateur de la CCI<sup>84</sup>. Il était maire du North Slope Borough, et il est maintenant reconnu comme le fondateur de la CCI. C'était un homme à la personnalité imposante et un excellent politicien, instruit, qui s'exprimait bien. C'est pendant ce séjour que nous avons appris que ces gens allaient de l'avant à toute vapeur en vue d'organiser la Conférence circumpolaire inuite et qu'ils avaient prévu tenir la conférence de fondation à Point Barrow en juin 1977.

À l'époque, les pays organisateurs étaient le Canada, les États-Unis et le Danemark. Puisqu'il y a également des Inuit en Russie, nous avons tenté de convaincre le gouvernement de les laisser participer à la Conférence circumpolaire inuit. L'Union soviétique était extrêmement paranoïaque et elle était déterminée à ne pas nous laisser corrompre leurs peuples autochtones avec notre pensée occidentale. Je me souviens de

---

<sup>83</sup> L'Alaska compte 13 sociétés autochtones. Les 12 premières ont été créées à la suite de l'adoption de l'Alaska Native Claims Settlement Act (voir chapitre III, note 4, et chapitre IV, note 2 ; pour une liste exhaustive, voir [www.arcticgaspipeline.com/first%20peoples.htm](http://www.arcticgaspipeline.com/first%20peoples.htm)). La treizième a été fondée par des autochtones alaskiens non résidants (voir [www.the13thregion.com](http://www.the13thregion.com)). Contrairement aux organisations autochtones et inuites du Canada, qui sont toutes à but non lucratif, les sociétés autochtones alaskiennes sont toutes à but lucratif. Faire des gains économiques pour leurs membres fait partie de leur mandat.

<sup>84</sup> En 1975, au cours du Conseil mondial des peuples indigènes qui a eu lieu à Port Alberni, en Colombie-Britannique, Eben Hopson, maire de North Slope Borough, en Alaska, de 1972 à 1980, a remis des invitations à un rassemblement de tous les Inuit qui se tiendrait à un moment donné. Ce rassemblement, la première Conférence circumpolaire inuite (CCI), a eu lieu à Barrow, dans le North Slope Borough, en 1977. Des Inuit du Groenland, du Canada et de l'Alaska y ont assisté. Depuis, la CCI s'est élargie et elle est maintenant une organisation non gouvernementale internationale de premier plan représentant quelques 150 000 Inuits de l'Alaska, du Canada, du Groenland et de la Chukotka (Russie). L'organisation détient le statut consultatif II des Nations Unies (voir [www.inuitcircumpolar.com/index.php?Lang=En&ID=1](http://www.inuitcircumpolar.com/index.php?Lang=En&ID=1)).

notre première réunion avec l'ambassadeur soviétique à Ottawa ; j'ai oublié son nom<sup>85</sup>. Je l'ai rencontré en ma qualité de président de l'ITC. J'étais accompagné de Peter Ittinuar, alors député fédéral, qui avait organisé la rencontre. Donc, il y avait Peter et moi, ainsi que l'ambassadeur soviétique et une autre personne. Nous savions qu'ils ne laisseraient pas leurs peuples autochtones se joindre à notre organisation internationale, mais il fallait déployer ces efforts. L'ambassadeur a été très clair : il ne voulait pas que nous intervenions auprès des peuples autochtones soviétiques, d'aucune façon. Telle fut sa réponse. Quelque six années plus tard, nous les avons enfin convaincus; les Inuits soviétiques ont assisté à leur première CCI à Sisimiut, au Groenland, en 1983. Cet événement a été chargé d'émotion, car nous complétons le cercle circumpolaire pour la première fois. L'Alaska, le Canada, le Groenland et l'Union soviétique. Les Yupiks, les Aléoutes et les Samis d'Europe du Nord ont toujours assisté à nos rencontres internationales. Ils ressentent une certaine parenté avec nous.

Les Inuit accordent une grande importance à leur communauté et ont à cœur l'identité régionale, en particulier leurs dialectes, qui diffèrent selon les collectivités. Les Inuit sont très protecteurs de leur identité culturelle ; ils souhaitent préserver leur identité communautaire et régionale, mais ils comprennent également que le monde rapetisse et que ce qui se passe ailleurs risque d'avoir des répercussions immédiates sur eux. Avant la révolution technologique, il aurait pu y avoir une guerre de l'autre côté de la planète et nous n'en aurions probablement jamais entendu parler ou elle ne nous aurait pas touchés, mais la situation a changé. Si quelque chose survient dans le monde, nous sommes immédiatement touchés, et ça affecte même les régions isolées. Maintenant, les Inuit voient ce lien. Ils comprennent que nous avons tous les mêmes racines, qu'il y a mille ans, nos gens se sont dispersés dans l'Arctique et que nous sommes tous apparentés.

Maintenant, nous avons des échanges d'ordre culturels et politiques. Nous avons découvert que le groenlandais était une langue très vivante. Nous avons découvert que la danse du tambour et les cérémonies sont beaucoup plus fortes en Alaska qu'au Canada. Ils parlent encore leur langue. Nous nous sommes aperçus que nous faisons face aux mêmes problèmes: l'environnement, le colonialisme, la santé et l'éducation. Nous nous ressemblons beaucoup, les peuples de l'Arctique, et notre histoire est similaire.

Nous avons remarqué que les Inupiat avaient une attitude américaine, les Groenlandais, une attitude européenne, et que les Canadiens se retrouvaient encore au centre. Les Américains sont très pragmatiques et ils parlent fort. Les Européens sont plus réservés, moins bruyants, plus polis. Ils se mettent toujours à chanter. Nous avons remarqué ces différences !

---

<sup>85</sup> L'ambassadeur soviétique au Canada était alors Alexander Nikolaevich Yakovlev. Après avoir publié, en 1972, un article dans lequel il critiquait le chauvinisme et l'antisémitisme de l'Union soviétique, il est exclu des cercles du Parti communiste et est nommé ambassadeur au Canada en 1973, un poste qu'il occupe jusqu'en 1983. Il est ensuite nommé ministre responsable de la propagande sous Mikhaïl Gorbatchev et devient le « père intellectuel » des réformes politiques de la fin des années 1980 (Garcelon, 2005 : 39). Il est généralement considéré comme le père de la perestroïka (Garcelon, 2005 : 130).

Il serait préférable que nous puissions communiquer à l'aide d'un système d'écriture commun. Les caractères romains sont utilisés en Alaska et dans une vaste partie de l'Arctique de l'Ouest canadien, au Labrador et au Groenland. Le Nunavut et le Nunavik constituent les seules régions de l'Arctique où l'on utilise l'écriture syllabique. Les Inuit de ces deux régions sont attachés à ce système d'écriture, car la plupart d'entre eux croient que c'est le leur. Mais ce n'est pas le cas. Ce système a été enseigné par les missionnaires d'abord aux Cris, puis aux Inuit, au fur et à mesure que les missionnaires sont venus au Nord<sup>86</sup>. C'est compliqué et difficile à apprendre. Apprendre à parler inuktitut est une chose, mais il est beaucoup plus ardu d'apprendre à l'écrire et à le lire. L'écriture syllabique est compliquée et elle intimide les jeunes ; lorsqu'ils voient ce système, ils se ferment automatiquement. C'est un système dépassé. Je ne suggère pas de l'abandonner complètement. Il est important que nous conservions l'alphabet syllabique, que les gens l'apprennent, car ils doivent apprendre les sons de notre langue, qui sont très difficiles à exprimer sur papier en caractères romains. Il est nécessaire de conserver l'alphabet syllabique afin de le consulter et de s'assurer que les gens apprennent les sons exacts.

Cependant, si l'on souhaite rédiger des livres et du matériel scolaire, il est très difficile d'utiliser l'écriture syllabique. Les jeunes apprendraient à lire l'inuktitut beaucoup plus rapidement si l'on passait aux caractères romains. Je sais que c'est compliqué. On peut se retrouver avec des mots de 12 pouces, mais lorsqu'on est habitué, ce n'est plus difficile.

Les Groenlandais ont des tonnes et des tonnes de documents dans leur langue, du matériel et des manuels scolaires, des livres, des histoires, tout ! Ils utilisent leur système d'écriture depuis près de 300 ans. Les gens l'apprennent très facilement. Je ne vois pas pourquoi les enfants d'ici ne pourraient pas l'apprendre aussi.

Ça fait peut-être 25 ou 30 ans que nous avons commencé à communiquer avec les Groenlandais et, bien entendu, nos premiers contacts étaient euphoriques. Nous étions heureux de nous rencontrer de nouveau, puis les choses se sont tranquilisées. L'excitation du début s'est atténuée et les services aériens qui avaient été établis il y a 20 ans ont été abandonnés, car ils n'étaient pas rentables. Mais, en raison d'enjeux communs, il sera nécessaire de traiter davantage avec nos voisins groenlandais dans l'avenir. Les ours blancs, les belugas, les eiders, les pêches : nous partageons ces problèmes et nous devons les régler ensemble. Nos premiers contacts commencent tout juste à porter leurs fruits. Nous avons un gouvernement au Nunavut qui peut maintenant négocier des ententes avec celui du Groenland.

Lorsque je vivais encore à Resolute Bay, nous écoutions la radio du Groenland. Nous savions que Thule n'était pas très loin, à environ 500 kilomètres. C'était totalement

---

<sup>86</sup> Le révérend James Evans, un missionnaire méthodiste, a d'abord enseigné l'écriture syllabique aux Cris vers 1840. On attribue généralement l'adaptation de l'écriture syllabique à l'inuktitut au révérend Edmund Peck, après 1876, date de son arrivée à Grande Rivière de la baleine (Kuujjuarapik). En réalité, John Horden et E. A. Watkins, des missionnaires anglicans du diocèse de Moosonee, ont commencé à adapter l'écriture syllabique d'Evans à l'inuktitut dès 1856.

américain. Nous pensions parfois, à tort, que le Groenland était américain ! Ce n'est que plus tard que nous avons appris qu'il s'agissait d'un territoire danois.

Je crois que, au cours de toute notre histoire, les Inuit du nord du Groenland et ceux du nord de l'île de Baffin ont toujours été en contact. Il y a toujours des liens familiaux. Les Inuit du Groenland venaient dans l'île de Baffin pour chasser l'ours blanc, et les gens qui vivaient près de Pond Inlet avaient de la famille là-bas et visitaient sporadiquement Qaanaaq<sup>87</sup>.

Si nous possédions les ressources nécessaires, nous pourrions pousser davantage ces liens. Si nous avions l'argent pour nous procurer la technologie, je suis certain que nous établirions des réseaux de télévision circumpolaires, même des réseaux de radio. Mais nous ne possédons pas les ressources actuellement. Nous sommes une très petite population et nous avons d'autres priorités.

Il est très important que nous restions en contact avec les autres Inuit ainsi qu'avec notre culture. Plus nous nous éloignons de nos origines, plus nous nous perdons. Beaucoup de nos problèmes sociaux sont attribuables à notre déconnexion avec notre terre. Notre culture et notre langue proviennent de notre environnement, et nos enfants en sont coupés. Nous avons le sentiment de perte, d'être égarés. La compréhension de ses origines et le maintien de liens avec ses racines font partie de l'identité. De nombreux Inuit ont vécu et vivent une crise d'identité, car ils sont déconnectés de leur passé. Et il est impossible de se reconnecter du jour au lendemain ! Ça prend du temps et des efforts. Avoir une relation étroite avec son environnement, une relation spirituelle avec la terre, prend du temps. Il faut y être. Il faut marcher dans le territoire, vivre tout ça pour rétablir la relation spirituelle. C'est cette relation spirituelle qui a été rompue au fil du temps, et il est nécessaire de déployer de véritables efforts pour se reconnecter.

---

<sup>87</sup> Les contacts entre les habitants de Qaanaaq (Thule, nord-ouest du Groenland) et de l'île d'Ellesmere ont été fréquents depuis le peuplement de la région par les chasseurs arctiques. Des vestiges archéologiques de groupes paléoesquimaux de la presqu'île Bache, dans l'est de l'île d'Ellesmere, montrent que ces chasseurs avaient de fréquents contacts avec ceux du nord-ouest du Groenland. En raison de ses ressources abondantes, la presqu'île Bache a été la dernière région de l'Extrême-Arctique canadien à se dépeupler pendant le Petit Âge glaciaire, vers le XIII<sup>e</sup> siècle (Schledermann, 1990). L'est de l'île d'Ellesmere est considéré comme un territoire de chasse traditionnel des Inughuit du nord-ouest du Groenland depuis le Petit Âge glaciaire (Harper, 2005 ; Siku Circumpolar News Service, 2005). Vers 1860, les Inuit de l'île de Baffin, dirigés par Qillarsuaq, ont migré vers le nord-ouest du Groenland, où ils se sont établis (voir Mary-Rousselière, 1980, pour l'histoire complète de la migration). Des Inuit de localités canadiennes comme Pond Inlet et Arctic Bay ont des liens familiaux avec les Inughuit de Qaanaaq, au nord-ouest du Groenland, principalement en raison de cette migration. Au cours des années 1970 et 1980, des Inuit de Pond Inlet, d'Arctic Bay et de Grise Fiord visitaient Qaanaaq chaque année. Cependant, ces visites ont rarement lieu de nos jours, car il est maintenant obligatoire de posséder un passeport pour franchir la frontière entre le Canada et le Groenland (Harper, 2005). Malgré cette situation, les Inuit de Qaanaaq continuent de chasser dans l'île d'Ellesmere, ce qui crée des tensions entre le Canada et le Danemark, car les chasseurs de Qaanaaq tuent fréquemment des ours blancs. Les chasseurs canadiens doivent respecter un quota strict de prise d'ours, et les Inughuit en abattaient, ce qui préoccupait les Inuit de Grise Fiord qui dépendent de cette chasse (Murphy, 2001). C'est pourquoi le Canada a interdit aux chasseurs inughuit de chasser l'ours blanc dans l'île d'Ellesmere, même s'il s'agit de l'un de leurs territoires de chasse traditionnels (Siku Circumpolar News Service, 2005).

Je suis né en 1947, et la dépendance des Inuit envers la terre était alors déjà en déclin ; je n'ai donc pas vécu de la façon dont les Inuit vivaient dans le passé. Le monde extérieur avait déjà envahi notre communauté lorsque je suis né. Je n'ai pas connu les avantages d'une éducation entièrement dans la nature. Avant d'aller étudier à Churchill, vers 13 ou 14 ans, je pensais que j'aurais un jour mon propre attelage de chiens et que je commencerais à subvenir aux besoins de ma famille grâce à la chasse. Je n'ai jamais vraiment pensé qu'il en serait autrement. Une année, je suis revenu de Churchill et le gouvernement avait massacré tous nos chiens ! On ne peut pas chasser sans chiens ! Notre intention de devenir chasseurs a donc été annihilée du jour au lendemain.

Je chasse aussi souvent que je le peux. J'aime marcher, j'aime me promener partout, en été et au printemps. Je parcours des milles et des milles de toundra à pied. Ça me relaxe. Nous promener dans la nature nous apprend à rentrer en nous-mêmes.

## Chapitre XIII

### Que faire à partir de maintenant ?

La création du Nunavut a beaucoup changé la façon dont le Canada est perçu sur la scène internationale. De nombreux pays sont fascinés par ce qui s'y passe.

Pendant très, très longtemps, le Canada a été décrit comme une nation fondée par deux peuples, les Anglais et les Français. Par la suite, les peuples autochtones du pays ont commencé à faire plus de bruit qu'auparavant. Ils ont commencé à obtenir une reconnaissance officielle. Puis les Inuits ont suivi et ont créé un nouveau territoire. La création du Nunavut, d'une certaine façon, a donné un visage autochtone au Canada ; les gens ne disent plus qu'il s'agit d'un pays fondé par deux nations. La plupart des gens acceptent maintenant que l'histoire canadienne est un partenariat tripartite entre les Anglais, les Français et les peuples autochtones. En ce sens, la création du Nunavut a donné un visage plus précis du Canada à l'échelle internationale. Elle a également permis de changer le nombre de personnes assises à la table nationale. Maintenant, le premier ministre tient assez fréquemment des conférences des premiers ministres pour traiter d'importants enjeux, peut-être une ou deux fois par année. Et il n'y a plus seulement 11 chaises, il y en a 14, et c'est le Nunavut qui occupe la quatorzième. Lorsque les dirigeants du pays, soit les premiers ministres fédéral et provinciaux, se rencontrent pour discuter de questions importantes, le Nunavut est présent. Cette présence rappelle à tout le pays notre existence !

Le Canada a toujours tenté de se dépeindre comme une nation qui respecte ses minorités, et le Nunavut constitue un très bon exemple. Seule une faible minorité au Canada peut accomplir ce que nous avons réalisé et voir ses droits protégés en vertu de la Constitution.

J'en ai parlé, la création du Nunavut visait principalement à ce que les Inuits vivent, étudient et travaillent en inuktitut dans leur nouveau territoire. Il est sûrement possible d'établir l'inuktitut comme langue de travail du Nunavut, si nous décidons de le faire. Je ne sais pas à quel point ce sera difficile ni combien de temps ça prendra, mais si les Inuits du Nunavut souhaitent réellement que leur gouvernement fonctionne en inuktitut, ils peuvent y arriver ! Ils pourraient simplement le décider demain et élaborer une politique officielle voulant qu'à partir de ce moment le gouvernement fonctionnera en inuktitut. Ce sera peut-être très, très difficile au début, mais les gens finiront par l'accepter.

Mais les choses ne se produiront pas de cette façon. Ce type de changement doit prendre de nombreuses années afin de permettre aux gens de s'adapter et peut-être d'apprendre la langue. La décision appartient aux politiciens. S'ils le souhaitent, ils peuvent décider d'aller de l'avant. Ce ne sera pas immédiat. Je ne crois pas que le Nunavut soit un jour une entité politique unilingue. L'anglais aura toujours sa place. Actuellement, l'inuktitut est dominé par l'anglais, car le gouvernement a toujours

fonctionné ainsi. Dans l'histoire, il n'y a jamais eu de gouvernement parlant l'inuktitut dans tout le territoire. L'anglais sera toujours présent ; il favorise l'efficacité et permet de communiquer avec le gouvernement national. Si le gouvernement territorial souhaite fonctionner en inuktitut à l'interne le plus possible, la décision lui appartient ! J'aimerais assister à ce changement, et je crois que c'est réaliste. On n'a qu'à regarder le Groenland, de l'autre côté du détroit de Davis ; le gouvernement fonctionne principalement dans la langue des Inuits. On n'a qu'à regarder l'Administration régionale Kativik de l'autre côté du détroit d'Hudson au Nouveau-Québec ; elle fonctionne principalement en inuktitut et tout va très bien ! Cependant, ici, je pense qu'il s'agit d'une question de volonté, et je ne crois pas que la volonté y soit actuellement.

Il est vrai que les politiciens sont un peu nerveux. Ils savent que les questions linguistiques soulèvent toujours les passions. Ils ont appris en observant le Québec dans la Confédération et l'éternel débat sur la langue dans la province, notamment au sujet de la Charte de la langue française. Ils savent qu'elles créent beaucoup de tensions émotives, et qu'elles risquent d'entraîner du ressentiment. C'est pourquoi ils sont prudents. Ils reconnaissent que les Inuits ne représentent que 45 % de la main-d'œuvre nunavutoise, et même moins à Iqaluit, où ils représentent environ 30 %<sup>88</sup>. Si le gouvernement apportait des changements radicaux dans sa main-d'œuvre, je crois qu'il créerait une situation chaotique. Beaucoup de gens qui ne parlent pas inuktitut ne seraient pas à l'aise. Beaucoup partiraient, probablement. Il faut être prudent ; ce changement demande du temps et doit être effectué par étapes.

Il semble que le Groenland a toujours fonctionné en inuktitut. Les Inuits n'ont jamais permis à d'autres langues de dominer le territoire. C'est pourquoi ils ont réussi à utiliser leur langue<sup>89</sup>. La même situation est survenue au Québec. Les Inuits des établissements du Nouveau-Québec n'ont jamais laissé l'anglais ou le français dominer

---

<sup>88</sup> Selon le gouvernement du Nunavut, les Inuits représentent seulement 47 % de la main-d'œuvre de tous les ministères, agences, organismes, commissions et sociétés (gouvernement du Nunavut, 2005a : 2). À Iqaluit, cette proportion chute à 22 % (gouvernement du Nunavut, 2005a : 3).

<sup>89</sup> Le groenlandais (inuktitut du Groenland) est la seule langue officielle du Groenland, même si le danois est également utilisé dans les affaires publiques. Le Groenland fait partie du Danemark depuis 1721, mais ce n'est qu'en 1950 que le danois a acquis une certaine importance dans l'île. Auparavant, l'application d'une politique commerciale et éducative de monolinguisme et de monoculturalisme par un petit groupe de représentants et de missionnaires danois assurait la préservation du caractère groenlandais du territoire (Langgaard, 2004 : 2). En 1950, le Danemark a commencé à intégrer le Groenland à ses propres institutions et à construire des infrastructures modernes dans l'île. Des milliers de danophones sont donc arrivés au Groenland, et leur rôle a énormément accru l'importance de cette langue. De nos jours, la population non groenlandaise représente 12 % de la population du Groenland.

Avant l'instauration du Territoire autonome du Groenland en 1979, le danois avait été établi comme langue principale de l'île. Selon Langgaard, le groenlandais semblait sérieusement menacé à cette époque, et tout le monde s'entendait pour dire qu'il était moribond. Il est donc manifeste que la préservation de la langue constituait l'enjeu central de la formation d'une nouvelle nation groenlandaise en 1979 : le groenlandais serait la seule langue officielle du Groenland, toutes les subventions versées au secteur culturel seraient accordées en vue de soutenir la culture locale en groenlandais, et cette langue serait enseignée à tous les enfants à l'école, y compris ceux dont la langue maternelle est le danois (Langgaard, 2004 : 3).

De nos jours, le groenlandais est la langue utilisée quotidiennement par la majorité de la population groenlandaise et il n'est plus menacé (Langgaard, 2004 : 5).

dans leurs lieux de travail. L'inuktitut a toujours été utilisé, et c'est encore le cas. Ici, au Nunavut, l'histoire est différente.

Les gens de ma génération parlent encore l'inuktitut avec aisance. Je ne sais pas si je peux dire la même chose de mes enfants. Je ne crois pas qu'ils le maîtrisent aussi bien que moi, mais je sais qu'ils tiennent à continuer à utiliser leur langue maternelle. Il est très difficile de préserver une langue lorsqu'on est inondé et submergé par d'autres langues, en particulier l'anglais. Les médias, le gouvernement et les commerces fonctionnent en anglais. On allume le téléviseur et, dans 99,9 % des cas, la programmation est en anglais. À la radio, c'est mieux, environ 50 % de la programmation est en anglais. La presse écrite essaie de publier dans les deux langues, mais je me demande combien de personnes lisent l'écriture syllabique. Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup.

À l'école, l'inuktitut est plutôt une langue seconde. Je suis certain que tout le monde aimerait que l'inuktitut prenne une plus grande place dans l'éducation, mais nous devons nous souvenir de la politique d'assimilation des gouvernements précédents, notamment du gouvernement fédéral des années 1950 et 1960. Nous allons oublier notre langue, apprendre l'anglais et perdre notre culture. Cette stratégie d'assimilation a façonné les politiques et orienté les dépenses du gouvernement. Lorsque venait le temps d'investir de l'argent dans l'éducation, celui-ci était entièrement affecté à l'enseignement de l'anglais. Le gouvernement a tardé à commencer à investir un peu dans l'enseignement de l'inuktitut. C'est ce qu'il appelle l'« inclusion culturelle ». C'était peut-être 5 % du budget et, avec beaucoup de chance, peut-être 10 %. Seuls de petits montants étaient mis de côté pour l'enseignement de l'inuktitut. La très grande majorité du budget était consacrée à l'enseignement de l'anglais, et cette situation a continué très longtemps. Par conséquent, la langue a décliné, et décliné, et décliné. Elle est actuellement en phase de rétablissement. Le gouvernement du Nunavut dépense davantage pour l'enseignement de l'inuktitut<sup>90</sup>.

Le nombre d'enseignants inuits constitue également un facteur important. Nous avons des enseignants inuits depuis seulement 25 ans, et il y a toujours une pénurie<sup>91</sup>. Ils n'ont pas de matériel pédagogique pour enseigner la langue et la culture inuites. Le

---

<sup>90</sup> Cette affirmation est difficile à confirmer, car l'enseignement en inuktitut reçoit du financement de diverses sources. Par exemple, le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse a mis en place un programme linguistique en inuktitut et en inuinnaqtun dont le budget a été augmenté en 2006-2007 (gouvernement du Nunavut, 2006 : 9). Le budget du ministère de l'Éducation du Nunavut est également passé de 155 millions à 174 millions de dollars en 2005-2006 (gouvernement du Nunavut, 2005b : 7) et à 204 millions en 2006-2007 (gouvernement du Nunavut, 2006 : 6). Ces hausses permettent de financer la stratégie d'éducation bilingue du gouvernement du Nunavut qui vise à mettre en œuvre un programme scolaire entièrement en inuktitut en 2008 (gouvernement du Nunavut, 2004b). Cependant, cette stratégie, même si elle est bien conçue, comporte deux problèmes principaux : la pénurie d'enseignants inuits formés et le manque de matériel pédagogique approprié (Minogue, 2006). Le programme de formation pour les interprètes inuinnaqtun de Cambridge Bay a dû fermer en janvier 2006. En outre, le gouvernement fédéral finance des formations en inuktitut par l'entremise de divers programmes, tels que des subventions du Conseil des arts du Canada (gouvernement du Canada, 2003 : 4, 6), et de Patrimoine canadien (Minogue, 2005).

<sup>91</sup> Le Programme de formation des enseignants de l'Arctique de l'Est a été entrepris à Iqaluit en 1979.

gouvernement doit investir de l'argent dans l'enseignement en inuktitut, fournir davantage de matériel ainsi que recruter et former des enseignants.

L'inuktitut n'est plus interdit. Son usage est maintenant permis, mais nous n'avons toujours pas les ressources pour l'apprendre convenablement, pour l'enseigner efficacement et pour le préserver comme il se doit. Le gouvernement fédéral souhaite principalement maintenir l'anglais et le français comme langues officielles du Canada et du Nunavut. Il fait des déclarations symboliques affirmant que l'inuktitut est également la langue de travail, mais il ne fournit pas les ressources nécessaires pour l'enseigner et le préserver convenablement.

En ce qui concerne l'avenir du Nunavut, le mieux serait que, d'ici 20 ans, le gouvernement compte entre 75 et 80 % d'employés inuits. Il fonctionnerait à moitié en anglais et à moitié en inuktitut. Ce serait favorable pour l'économie ; le taux de chômage serait faible. Tous les maux sociaux actuels seraient traités et disparaîtraient. Rattrapons notre retard sur le reste du Canada ! Ce serait toute une réalisation.

Nos difficultés s'autoalimentent. Les logements surpeuplés contribuent à la criminalité et aux problèmes de santé. Le coût de la vie élevé contribue au crime. Nous devons essayer de nous sortir de ce cycle. Ce ne sera pas facile.

Il n'est pas facile de prévoir l'avenir des petites communautés. On parle de plus en plus de durabilité. Les collectivités doivent être durables. Nous devons créer une économie permanente. L'exploitation minière, pétrolière et gazière est peut-être acceptable pendant un court moment, mais ces activités économiques ne sont pas stables. Nous devons chercher des façons permanentes et à long terme de créer une véritable économie à l'aide de l'industrie des pêches, notamment. Il faut être innovateur. Par exemple, nous devrions nous employer à rendre les petites collectivités autosuffisantes sur le plan énergétique d'ici 20 ans. Elles sont si petites qu'il est probable que les nouvelles technologies leur permettent d'atteindre cette autosuffisance, afin qu'elles ne dépendent plus du pétrole pour produire de l'énergie. Ainsi, le coût de la vie diminuerait. Je pense aux éoliennes, à l'énergie solaire, à une combinaison de différentes méthodes, comme les techniques de construction.

Il faut également améliorer le transport, qui représente toujours un problème dans les régions éloignées. On se sert du coût du transport pour justifier les prix élevés. On pourrait construire des routes, notamment dans le Keewatin. On pourrait améliorer les installations d'expédition, en particulier en Arctique de l'Est et dans l'île de Baffin, où l'industrie des pêches a un véritable potentiel. Puisqu'il n'est pas possible d'aménager des routes comme dans le Sud, on pourrait au moins améliorer les installations portuaires.

Le pire pour l'avenir du Nunavut serait que rien ne change. Que nous en soyons exactement au même point. Je ne crois pas que la situation puisse empirer. Elle peut certainement s'améliorer. Je serais extrêmement déçu si, dans 20 ans, les choses n'ont pas changé. Ce serait le pire des scénarios, selon moi.

Il est réconfortant d'observer la hausse constante du taux d'obtention de diplôme. Les enfants sont plus nombreux à terminer leurs études et à entreprendre des études collégiales ou universitaires. Il y a 25 ans, beaucoup d'enfants étaient malheureux, si je puis dire, en raison de l'alcoolisme, du surpeuplement, de la violence familiale et des mauvais traitements. Il y avait un grand nombre d'enfants perturbés et désorientés. Je crois que les choses commencent à changer. De nos jours, je vois que les parents sont déterminés à créer un environnement sain dans lequel leurs enfants grandiront. Les parents tiennent résolument à ce que leurs enfants étudient et à leur offrir un environnement familial sain. Je commence à observer de plus en plus d'enfants heureux et normaux qui n'ont pas peur et qui ne sont pas maltraités. La suite des choses dépendra beaucoup de ce fait.

La qualité de nos chefs constituera un facteur important dans la consolidation de notre avenir. Certains dirigeants communautaires sont beaucoup plus efficaces que d'autres. Par exemple, Pangnirtung possède de nombreuses choses que les autres localités n'ont pas, et son niveau d'emploi est probablement plus élevé que celui d'autres villages. Cette situation reflète la capacité des dirigeants communautaires à améliorer la vie des résidents. Ce n'est pas facile. Il s'agit d'une difficulté fréquente, car les petites localités n'ont pas l'infrastructure nécessaire. Il est difficile d'obtenir des services communautaires, l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées ainsi que des installations aériennes et portuaires, des choses dont les collectivités moyennes du Sud n'ont généralement pas à se préoccuper. Il est vrai que de nombreuses localités du Nord vivent dans des conditions comparables à celles des pays du tiers monde. Il est encore très difficile d'obtenir les services de base.

Cape Dorset représente un autre exemple d'aménagement communautaire. Il est chanceux à bien des égards, car il a été reconnu très tôt comme un centre d'art inuit d'excellente qualité. Sa réputation est internationale. Il n'en est ainsi pour aucune autre localité. Cape Dorset est également une communauté décentralisée et on y offre un certain nombre d'emplois gouvernementaux. Le hameau a donc certains avantages comparativement à d'autres villages. Mais, malgré cela, il n'y a pas une collectivité qui se démarque réellement des autres ; elles sont toutes à peu près au même niveau. Il n'y a pas vraiment de localité dont on pourrait dire qu'elle est prospère. Il n'y a pas de prospérité dans le Nord. Par exemple, Iqaluit est maintenant une ville et sa population est importante, mais les routes se comparent à celles d'un pays ravagé par la guerre !

Les dirigeants communautaires doivent savoir qu'ils ne peuvent pas se contenter d'attendre que quelqu'un de l'extérieur vienne régler leurs problèmes. Il est essentiel qu'ils s'y attaquent et trouvent de solutions au lieu d'attendre.

L'exploitation minière pourrait être bénéfique pendant un moment. Je me souviens de l'ouverture de Nanisivik. On prévoyait que de nombreux Inuits y travailleraient et que la mine créerait une certaine prospérité. Ça a été vrai pendant un moment. La mine a été en activité pendant 20, 25 ans<sup>92</sup>. Les mines s'ouvrent et se

---

<sup>92</sup> La mine Nanisivik, qui a fermé en septembre 2002, a été exploitée pendant près de 26 ans. La mine employait 200 personnes, dont le tiers était des résidents d'Arctic Bay (voir Bell, 2001 et George, 2001).

ferment. Elles sont importantes, car elles permettent de mettre du pain sur la table, de l'argent dans les poches. Elles permettent à nos gens d'apprendre des métiers et de subvenir aux besoins de leur famille, mais elles ne sont pas permanentes. Nous devons trouver des façons permanentes de maintenir les gens au travail. J'appuie l'exploitation minière pour autant qu'elle respecte l'environnement, mais je ne la perçois pas comme une solution permanente.

L'exploitation pétrolière et gazière ne me semble pas une solution permanente non plus. Si le prix du pétrole grimpe à 100 dollars le baril, il serait peut-être économiquement intéressant d'exploiter le pétrole dans le Nord, mais il ne s'agit pas d'une solution permanente selon moi. Cette activité soutiendrait peut-être le gouvernement pendant 20, 25 ans. Comme l'exploitation minière, ce n'est pas durable.

De nouveaux secteurs d'emploi apparaissent, comme la production cinématographique. Lorsqu'il y a des nouveautés, les Inuits sont curieux et souhaitent y participer ; ils apprennent très rapidement en général. La production cinématographique fait partie de ces nouveautés.

Les technologies de l'information constituent certainement une nouveauté et elles sont utiles, mais je ne crois pas qu'elles changeront notre société ! Elles facilitent les communications entre les employés du gouvernement. Elles sont utiles pour les gens qui cherchent de l'information dans Internet, mais elles ne permettront pas au Nunavut de devenir autosuffisant. Elles faciliteront les activités du gouvernement et des entreprises, mais il ne s'agit pas d'une solution miracle.

Le secteur de la chasse et de la pêche existera toujours au Nunavut. Il y aura toujours des chasseurs, même si ce n'est que pour le gibier. J'espère que ça continuera. Je n'imagine pas les Inuits modifier beaucoup leur alimentation. Cependant, le réchauffement climatique rend la situation incertaine. Nous ne savons pas ce qui se passera ni si les gens pourront continuer à chasser dans le futur. L'équipement et l'essence coûtent tellement cher qu'il faut occuper un emploi à temps plein pour être en mesure de chasser. Si l'on n'a pas d'emploi, on n'a pas les moyens d'acheter de l'équipement de chasse. Par conséquent, les Inuits qui n'ont pas d'emploi satisfaisant ne peuvent pas poursuivre la tradition, à savoir subvenir aux besoins de leur famille en vivant de la terre.

Un jour, le Nunavut sera une province. Auparavant, je croyais que cela arriverait dans une centaine d'années, mais je vois les choses différemment maintenant. Peut-être que dans 30 ou 50 ans, on considérera sérieusement l'obtention du statut de province.

# UN NOUVEAU VISAGE POUR LE CANADA

## ***Du colonialisme à l'autonomie gouvernementale au Nunavut***

Une mise en contexte historique de Louis McComber

Partout où il va, John Amagoalik amène son journal. Il est probablement la seule personne vêtue d'un veston sport que l'on voit lire son journal à une table du Kamotiq Inn, un restaurant d'Iqaluit en forme d'iglu. Et lorsqu'il attend le début d'une réunion, il est probable qu'il lise toujours le *Globe and Mail*. La lecture des journaux est une passion pour John, principalement pour mieux comprendre l'actualité politique canadienne, mais également pour connaître les derniers résultats des matchs des Maple Leafs de Toronto, son équipe de hockey préférée.

Vous rencontrez John dans la rue et souhaitez l'arrêter pour commenter à quel point il a fait froid ces derniers jours ? Bonne chance ! John n'a pas le temps de parler de la pluie et du beau temps. Mais demandez-lui une présentation pour un congrès d'enseignants portant sur l'importance de l'éducation au Nunavut et vous le verrez à son meilleur : concis, direct, renseigné, avisé.

De nombreux journalistes étrangers que j'ai rencontrés à Iqaluit à l'inauguration du Nunavut en 1999 avaient une longue liste de questions sur la création du nouveau territoire. Après une seule rencontre avec John, tous leurs doutes et questions avaient été résolus. S'il y a une personne dans le monde possédant une vision convaincante de ce que le Nunavut devrait être, c'est bien John Amagoalik. Puisqu'il est engagé au sein des organisations politiques inuit depuis 1975, il est devenu au fil du temps un emblème du long processus qui a mené à la création du Nunavut et beaucoup l'ont surnommé le « père du Nunavut ».

D'une certaine façon, on pourrait décrire John comme un chasseur des temps modernes, celui qui a suivi le gros gibier qui fournira de la nourriture et un toit aux générations futures. Le vaste éventail d'armes et de stratégies qu'il possède comprend l'écriture, l'expérience acquise dans la participation aux élections territoriales, ses interventions au cours de réunions publiques, le démarchage électoral et ses nombreux discours prononcés au Canada et à l'étranger. Son but ultime durant toutes ces années en politique: rien de

moins que l'autonomie gouvernementale des Inuit et, plus particulièrement dans les dernières années de sa carrière, l'autonomie gouvernementale des Inuit du Nunavut. « Rattrapons notre retard sur le reste du Canada ! » semble avoir été son leitmotiv<sup>93</sup>.

John est né sur la toundra. Au cours des premières années de sa vie, il a voyagé avec sa famille, d'un campement saisonnier à l'autre sur la côte de la baie d'Hudson, aux alentours d'Inukjuak. Il se rappelle que la chasse et la pêche constituaient les deux principales activités familiales de l'époque. La famille vivait toujours dans des *igluit* et des tentes et se déplaçait en traîneau à chiens et en *qajait*. Le piégeage et la traite avec la Compagnie de la Baie d'Hudson représentaient d'importantes activités permettant de se procurer des produits importés comme de la farine, du sucre, du tabac, des couteaux, des filets, des poêles Primus, mais la chasse et la pêche constituaient les principales activités de subsistance du groupe.

À la fin des années 1940 et au début des années 1950, l'influence des commerçants, des missionnaires et des policiers avait déjà sérieusement modifié le mode de vie des Inuit. La famille de John était déjà convertie au christianisme, puisque les missionnaires anglicans, tels que le révérend Edmund Peck, étaient arrivés au Nouveau-Québec dès 1885. La compagnie Révillon Frères avait établi un poste de traite à Inukjuak en 1909. L'entreprise de fourrure parisienne a tenté, à partir de 1903, de concurrencer la toute-puissante Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC) dans l'Arctique canadien. Elle a fusionné avec la HBC en 1936. Cette dernière avait ouvert un poste de traite à Inukjuak en 1920. La même année, Robert Flaherty s'est rendu à Inukjuak pour tourner son célèbre documentaire *Nanook of the North*. Flaherty a réalisé le film pour la société cinématographique Pathé, et la production a été commanditée par le bureau new-yorkais de Révillon Frères. La mission anglicane St. Thomas a été établie en 1927; un poste de police de la GRC et un poste de soins infirmiers ont été ouverts en 1935 et en 1947, respectivement.

Inukjuak a également joué un rôle dans la mise en valeur de l'art inuit. James Houston y est arrivé en 1948 et a commencé à y acheter des sculptures inuit pour les revendre sur les marchés du Sud. En 1951 une école fédérale a ouvert ses portes. En 1953, Inukjuak comptait plus de services que beaucoup d'autres localités de l'Arctique canadien.

Si Inukjuak est toujours associée au tournage de *Nanook of the North* et à l'arrivée de James Houston, la municipalité est également connue pour un événement historique beaucoup moins glorieux : le déplacement de familles d'Inukjuak à Grise Fiord et à Resolute Bay, qui a eu lieu de 1953 à 1955. Josipi, le fils de Flaherty, faisait partie des exilés. Josipi est le père de Martha Flaherty, qui a été présidente de Pauktuutit, l'organisation nationale des femmes inuit, et qui reste jusqu'à aujourd'hui un ardent défenseur de la cause des exilés. Minnie Allakariallak, une parente d'Allakariallak, qui jouait le rôle de Nanook dans le film de Flaherty, faisait également partie des exilés. Tous étaient apparentés à la famille de John Amagoalik.

---

<sup>93</sup> Chapitre XIII, page 101.

## Présence accrue du gouvernement et plans de réinstallation

La diminution des activités militaires américaines dans le Nord canadien et la chute du prix de la fourrure après la Deuxième Guerre mondiale ont eu des répercussions néfastes sur les Inuit. Depuis quelques générations, du moins dans la région d'Inukjuak, les Inuit avaient intégré des produits manufacturés à leur vie quotidienne, et ils avaient besoin d'une source de revenus pour se les procurer. Le gouvernement canadien a commencé à accroître ses services pour faire face à cette situation.

Depuis 1932, le gouvernement fédéral utilisait le *R.M.S. Nascopie*<sup>94</sup>, le navire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour transporter sa patrouille annuelle de l'Arctique de l'Est. Après le naufrage du *Nascope* à Cape Dorset en 1947, le gouvernement fédéral entreprit l'importante initiative de construire le *N.G.C. C. D. Howe*, ce qui lui permit de reprendre ses patrouilles annuelles à bord de son propre navire. À partir de 1950, le *C. D. Howe*, doté des technologies médicales de pointe, fit la tournée de l'Arctique de l'Est tous les étés pour contrôler le taux des maladies infectieuses, telles que la tuberculose et la poliomyélite, chez les Inuit. Si les intentions du gouvernement étaient louables, les conséquences humaines de la mise en œuvre de son plan ont souvent été cruelles pour les Inuit. Plusieurs étaient envoyés dans le Sud pour suivre des traitements, loin de leur famille, coupés de leur langue et de leur mode de vie. De nombreux Inuit ne sont jamais retournés chez eux et ont été enterrés dans des cimetières du Sud. D'autres y sont retournés, mais, après avoir vécu pendant des années dans un sanatorium, ils ont eu de la difficulté à s'adapter aux conditions de vie de l'Arctique.

Pendant de nombreuses années, le gouvernement canadien ne voulait pas nuire au monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et comptait sur les deux principales Églises et sur la GRC pour la prestation des services de base aux Inuit de l'Arctique de l'Est. Lorsqu'il décida d'accroître ses activités dans le Nord, d'abord sous le règne du gouvernement libéral de Louis Saint-Laurent (1949-1957), de nombreuses et graves questions avaient été soulevées. Comment offrir des services gouvernementaux, comme la santé et l'éducation, à une population dispersée et nomade de 13 000 personnes possédant chacune leurs propres coutumes et dialectes ? Comment mettre sur pied une économie durable afin que la population dans son ensemble ne dépende pas que du gouvernement quand le prix des peaux de fourrure s'effondre ? Comment canadianiser les « Esquimaux », comme on appelait les Inuit à l'époque, ce peuple toujours nomade ?

En 1949, le gouvernement canadien invita James Cantley à visiter le Nord avec la patrouille canadienne annuelle de l'Arctique en vue de proposer des solutions de développement économique pour la population inuit<sup>95</sup>. Cantley était un ancien négociant et administrateur écossais de la Hudson's Bay Company. À la fin de sa carrière au sein de l'entreprise, il était devenu l'assistant de Ralph Parsons, commissaire à la traite des fourrures, également connu sous le nom de « roi de l'Arctique ». Le gouvernement demanda donc à Cantley d'examiner des façons de créer une économie durable ainsi que de se pencher sur la menace que la présence saisonnière de chasseurs groenlandais dans

---

<sup>94</sup> Royal Mail Ship *Nascope* (navire de la Poste royale).

<sup>95</sup> Voir Shelagh Grant, 1991 : 9 ; Mitchell, 1996 : 148.

l'île d'Ellesmere représentait pour la souveraineté du Canada<sup>96</sup>. Cantley présenta son rapport en 1952, dans lequel il recommandait la fabrication de produits d'artisanat pour soutenir les collectivités du Nord. Il suggérait également la relocalisation d'Inuit dans l'île d'Ellesmere. Selon Shelagh Grant, le rapport Cantley de même que l'influence exercée par le surintendant Henry Larsen de la division G de la GRC ont été à l'origine de la décision du gouvernement fédéral de déménager des Inuit du Nouveau Québec dans l'Extrême-Arctique<sup>97</sup>.

Les solutions du gouvernement pour faire face aux difficultés de son administration des régions septentrionales ont entraîné de nombreux déplacements, relocalisations et déménagement d'Inuit, soit individuels ou collectifs. Des centaines de personnes souffrant de maladies infectieuses ont été transportées de leur village pour être traitées dans des institutions du Sud. Des enfants ont été arrachés à leur famille pour étudier dans des pensionnats. De nombreuses expériences de déménagement ont été menées après 1953 partout dans l'Arctique touchant notamment les Naskapis de la région de Fort Chimo, les Sayisi Dene du lac Little Duck, ainsi que les Inuit des lacs Ennadai et Garry. Des Inuit de l'île Padloping ont été déplacés à Broughton Island, et de nombreuses familles d'Aklavik ont été relogées à Inuvik. En outre, plusieurs familles inuit sont déménagées à Rankin Inlet à l'ouverture de la mine en 1955. D'autres familles sont parties de Fort Chimo, maintenant Kuujuaq, vers Churchill en 1955 afin de trouver de l'emploi. Dans tout l'Arctique, l'établissement de communautés n'est pas allé sans le déplacement de familles inuit dans de nouveaux milieux sociaux et géographiques.

En 1952, le gouvernement fédéral mit sur pied le Comité des affaires esquimaudes afin de trouver des solutions appropriées au « problème esquimau ». Le comité était composé de représentants de la Gendarmerie royale du Canada, de la Hudson's Bay Co., des Églises anglicane et catholique, de l'administration des régions nordiques et de quelques représentants du gouvernement. Ce n'est qu'en 1959 que des Inuit seront invités aux réunions de ce comité. Les discussions du Comité des affaires esquimaudes mènent le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales à proposer, en 1953, une nouvelle politique en matière d'administration des régions nordiques qui permettrait d'accroître les services gouvernementaux dans le Nord, dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique. Dans le document d'orientation, la relocalisation est suggérée comme solution possible<sup>98</sup>.

---

<sup>96</sup> La Compagnie de la Baie d'Hudson avait déjà tenté de déplacer des familles inuit de Cape Dorset, de Pangnirtung et de Pond Inlet à Dundas Harbour, à l'extrémité septentrionale de l'île de Baffin en 1934, où elle avait ouvert un poste de traite. En raison du difficile état des glaces, ce poste avait été fermé en 1936 et la plupart des familles ont été déménagées à Arctic Bay. L'année suivante, les familles de Cape Dorset (Kavavouk, Takolik et Inuk) ainsi que le commis de la HBC Ernie Lyall ont de nouveau été déplacés. Ils ont été envoyés à Fort Ross dans le détroit de Bellot, pour ouvrir un nouveau poste de traite. À la fermeture de ce dernier en 1947, tous ont été déplacés à Spence Bay, maintenant Taloyoak, et la plupart de leurs descendants y vivent toujours (Lyll, 1983).

<sup>97</sup> Voir Shelagh Grant, 1991 : 9.

<sup>98</sup> Voir Shelagh Grant, 1990. *A Case of Compounded Error: The Inuit Resettlement Project, 1953, and the Government Response* : <http://www.carc.org/pubs/v19no1/2.htm>.

C'est dans ce contexte que les autorités fédérales prennent la décision, en 1953, de reloger dans l'Extrême Arctique six familles inuit, soit 38 personnes, provenant de la région d'Inukjuak. John Amagoalik était de ce nombre. Son compte rendu de la relocalisation fut si émouvant que nous devions interrompre l'entrevue toutes les cinq minutes pour lui permettre de respirer profondément avant de poursuivre. Le récit de John Amagoalik expose des aspects révoltants de l'administration des Inuit par le gouvernement de l'époque<sup>99</sup>.

En fait, en 1953, les représentants du gouvernement utilisaient beaucoup le terme « expérience » dans leurs rapports pour faire référence à la relocalisation des familles inuit dans l'Extrême-Arctique. Le « projet pilote » visait à établir si les Inuit du Nouveau-Québec pourraient survivre et s'adapter à l'environnement de l'Extrême-Arctique. Si l'expérience avait été couronnée de succès, d'autres déplacements du genre auraient été planifiés<sup>100</sup>.

La relocalisation dans l'Extrême-Arctique a constitué le terreau émotionnel dans lequel la carrière politique de John Amagoalik a pris naissance. Très tôt, il a pris conscience du traitement injuste que l'administration canadienne a infligé à ses compatriotes. Le souvenir de son père, qui posait sans cesse des questions aux représentants du gouvernement et aux journalistes, reste au cœur de ses motivations politiques.

En 1996, soit 43 ans après les faits, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien accordait 10 millions de dollars à la Société Makivik pour régler la question embarrassante de la relocalisation dans l'Extrême-Arctique. Ron Irwin, alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, refusa cependant de présenter des excuses aux exilés. « Il est difficile de revenir 50 ans en arrière et de déterminer qui avait raison. Je ne suis pas en mesure d'évaluer leurs motifs », déclara-t-il<sup>101</sup>.

Pour John Amagoalik et les exilés de l'Extrême-Arctique, l'affaire n'est pas classée. Ils attendent toujours des excuses du gouvernement fédéral pour toutes les souffrances qu'on leur a fait injustement subir.

## **La solution : l'éducation**

John se décrit comme un autodidacte. Il a appris à lire l'anglais en parcourant des bandes dessinées et des magazines récupérés au dépotoir militaire de Resolute Bay. Il a également déchiffré les histoires présentées dans les journaux qui isolaient l'*iglu* familial. La première école pour les jeunes Inuit de Resolute Bay n'a ouvert ses portes qu'en 1959.

---

<sup>99</sup> « Au cours du voyage d'Inukjuak vers le Nord (à bord du *C. D. Howe*), les repas (qui coûtaient 40 cents) offerts aux Inuits se composaient de quatre morceaux de biscuits de mer et d'une tasse de thé, alors que les passagers non autochtones recevaient un repas complet servi dans la salle à manger. [...]

« Les provisions et l'équipement, tel que des fusils, des engins de pêche et des matériaux pour réparer les tentes, ont été saisis, afin que les Inuit ne deviennent pas dépendants de l'aide du gouvernement. Les Inuit ont survécu au premier hiver (leur première expérience), dans l'obscurité totale qui dure plusieurs mois, dans des tentes non conformes aux normes [traduction] » (Hazell, 1991).

<sup>100</sup> Grant, 1991 : 14.

<sup>101</sup> *Nunatsiaq News*, le 5 avril 1996 : <http://www.nunat.com/~nunat/week/60405.html#7>.

La plupart des gens de ma génération souhaitaient ardemment apprendre. Notre société subissait un changement très soudain, et je crois que nous étions nombreux à reconnaître que l'éducation serait essentielle dans le nouveau monde dans lequel notre peuple pénétrerait. À la sortie de notre isolement, un monde captivant de découvertes, de stimulation intellectuelle et d'aventures s'ouvrait à nous [traduction]<sup>102</sup>.

John Amagoalik aimait bien fréquenter l'école fédérale de Resolute Bay, même si, étonnamment, elle avait été construite à plus de trois kilomètres du village inuit. Tous les matins, les élèves devaient affronter le climat rigoureux de l'Extrême-Arctique et les fréquentes rencontres avec des ours polaires sur le chemin de l'école. Pour John, l'éducation offrait une façon de briser l'isolement géographique, mais aussi une façon de se sortir de la vie difficile des Inuit de Resolute Bay à l'époque. Comme les Inuit s'étaient vu accorder l'accès au bar de la base militaire en 1960, l'alcool avait maintenant de graves répercussions sur la vie de la communauté. L'école de Resolute Bay accueillait des élèves de la première à la sixième année, et l'enseignement était donné uniquement en anglais. En 1964, le Churchill Vocational Centre ouvrit ses portes à Churchill, au Manitoba. John Amagoalik fut sélectionné pour y poursuivre ses études.

Ses études au Churchill Vocational Centre ont été pour lui une expérience déterminante. Elles lui ont apporté, ainsi qu'à des centaines d'Inuit, un antidote pour le régime de ségrégation dont ils avaient été victimes. L'attitude du personnel enseignant envers les étudiants inuit semble avoir fait toute la différence. De nombreux Inuit ayant étudié à Churchill, dont Charlie Watt, Jack Anawak, Martha Flaherty, Jose Kusugak, Paul Quassa, Meeka Kilabuk, Peter Irniq, Simon Awa et James Arvaluk, sont devenus des dirigeants politiques importants. Les étudiants n'ont pas ressenti l'oppression vécue dans les autres pensionnats, où l'inuktitut était généralement banni. Le Churchill Vocational Centre a créé un milieu stimulant au sein duquel des jeunes Inuit de l'Arctique de l'Est pouvaient se rencontrer et interagir. John Amagoalik a rencontré des Inuit du Nouveau-Québec pour la première fois depuis son départ d'Inukjuak quand il était enfant. La vie à Churchill avec l'accès à la radio et aux journaux permettait de briser l'isolement de la petite ville. Churchill était une base militaire et un port maritime; la ville grouillait d'activités à l'époque.

À l'instar de nombreux Inuit, y compris des membres de sa famille, John Amagoalik a dû être envoyé dans un sanatorium pour recevoir des traitements médicaux. C'est là qu'il a pu regarder la télévision pour la première fois et qu'il s'est intéressé à découvrir la planète. C'est également à ce moment qu'il est devenu un partisan des Maple Leafs de Toronto.

## **Le pouvoir aux citoyens**

---

<sup>102</sup> Voir <http://www.nunatsiaq.com/archives/nunavut990930/corner.html>.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les empires coloniaux commencèrent à se désintégrer à la suite des luttes de mouvements de libération, soutenus pour la plupart par l'ancien empire soviétique<sup>103</sup>. De même, les minorités des pays occidentaux se rebellaient contre l'oppression et cherchaient à reconquérir leur dignité. Aux États-Unis, la campagne pour les droits de la personne menée par Martin Luther King contre la ségrégation des Afro-Américains en est l'exemple le plus spectaculaire. C'était aussi l'époque des protestations étudiantes partout dans le monde, mais principalement en Europe et en Amérique du Nord. Des manifestations étaient organisées partout aux États-Unis pour dénoncer les horreurs de la guerre du Vietnam. En 1969, un groupe d'Autochtones américains revendiqua l'île d'Alcatraz, en Californie, et réussit à l'occuper pendant deux années. En 1973, le Mouvement indien américain (AIM) occupa Wounded Knee Creek, au Dakota du Sud, pour commémorer le massacre du peuple Lakota en 1890. Les expressions *Black Power* (« pouvoir noir ») et *Red Power* (« pouvoir rouge ») entrèrent dans le vocabulaire courant.

Au Canada, un mouvement indépendantiste fit son apparition au Québec. À partir de 1963, le Front de libération du Québec participa à des actions radicales, notamment des attentats à la bombe, des vols de banque et des enlèvements. Dès le début, le mouvement fut manifestement influencé par le marxisme.

Une révolution musicale avait également lieu. Elvis Presley, les Beatles et John Lennon par la suite, les Rolling Stones, Bob Dylan, Janis Joplin et de nombreux autres groupes incorporaient des rythmes afro-américains à leur musique. L'ambiance était celle d'un changement planétaire faisant la promotion d'une plus grande justice sociale.

Les jeunes Inuit de la nouvelle génération qui se rencontrèrent au Churchill Vocational Centre dans les années 1960 n'avaient pas besoin de se faire expliquer ce qu'était l'oppression. Leur société, leurs amis et leur famille, leurs propres corps et esprit portaient les cicatrices de trop nombreuses années d'administration négligente dans le Nord. À l'instar de beaucoup d'adolescents de leur génération, ils écoutaient du rock n'roll, portaient les cheveux longs et rêvaient de changer le monde. Ils étaient éveillés à la dynamique politique canadienne et étaient convaincus que la réalité de l'Arctique canadien devait se transformer.

La situation a effectivement évolué à un rythme inattendu dans le Nord. De nombreux anciens élèves de Churchill ont joué un rôle important dans cette transformation. Ce groupe d'Inuit bilingues et scolarisés forme le noyau central du mouvement politique inuit, également surnommé à l'époque *Arctic Power* ou *Parka Power*.

## **La société juste de Pierre Trudeau**

Le libéral Lester B. Pearson fut élu premier ministre du Canada en 1963 et en 1965 pour deux courts mandats de gouvernement minoritaire. Son gouvernement transforma le pays

---

<sup>103</sup> La Chine tombe aux mains de l'armée communiste de Mao-Tse-Tung, l'Inde obtient son indépendance, inspirée par Mahatma Gandhi, le nationaliste Nasser prend le pouvoir en Égypte, la révolution algérienne met fin à la domination de la France et la révolution cubaine de Castro l'emporte, notamment.

en État providence, augmentant l'envergure du gouvernement de façon importante<sup>104</sup>. Le gouvernement libéral de Trudeau renforça cette tendance, à la suite de son élection en 1968, avec sa promesse de créer une « société juste » au Canada.

Le premier gouvernement Pearson fut élu le 8 avril 1963. À la fin du mois, la Commission consultative sur l'évolution du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, mieux connue sous le nom de Commission Carrothers, fut créée. A. W. R. Carrothers, doyen de l'Université de Western Ontario et président de la Commission, se vit attribuer le mandat de visiter tous les Territoires du Nord-Ouest et de proposer des suggestions de changements politiques dans l'Arctique. La Commission déposa son rapport en 1966, dans lequel elle recommandait l'accroissement de la représentation des Dénés et des Inuit au sein du gouvernement territorial. En outre, elle recommandait le déménagement de l'administration centrale du Conseil des Territoires du Nord-Ouest d'Ottawa à Yellowknife, ce qui aura lieu en 1967. En 1965, Pearson créa un précédent en nommant Abraham Okpik membre du Conseil des Territoires du Nord-Ouest. C'était la première fois qu'un Autochtone siégeait au sein de ce conseil. À la suite des recommandations de la Commission Carrothers, trois circonscriptions électorales furent créées dans l'est de l'Arctique. Simonie Michael fut élu dans la région de Baffin, Bobby Williamson, un anthropologue, dans la région de Keewatin (maintenant Kivalliq) et Duncan Pryde, dans le Centre<sup>105</sup>.

La démocratisation du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, entreprise suite au dépôt du rapport de la Commission Carrothers, a favorisé l'ouverture d'une tribune qui a permis aux politiciens inuit d'exprimer leurs préoccupations et leurs aspirations. Progressivement, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest s'est transformé en Assemblée législative élue. En 1979, 22 des 29 députés de l'Assemblée étaient dénés ou inuit.

En 1968, Pierre Trudeau fut élu premier ministre du Canada. Il croyait que, dans un pays libre, le pouvoir de l'État ne devait pas l'emporter sur les droits des individus. Selon lui, le rapatriement de la Constitution canadienne de la Grande-Bretagne en 1982 et l'enchâssement de la Charte des droits et libertés dans cette Constitution représentaient ses contributions les plus importantes à l'histoire politique du Canada<sup>106</sup>. La primauté de la liberté individuelle sur tous les gouvernements, religions, groupes ou régimes constitue le principe fondamental protégé par la Charte. Tous les citoyens ont des droits égaux et indéniables devant la loi, ce qui, pour Trudeau, était directement lié à la question de l'unité canadienne. Le Canada étant constitué de tellement de groupes ethniques et de tant

---

<sup>104</sup> De 1960 à 1980, les dépenses du Canada ont augmenté, pour atteindre 12 % du produit intérieur brut.

Voir <http://www.house.gov/jec/growth/function/exh-1.gif>

Pressé par le soutien tactique du Nouveau Parti démocratique de Tommy Douglas, le gouvernement Pearson met en place de nombreux programmes sociaux, tels que le régime de pension, le régime canadien d'assurance maladie et les programmes de prêts aux étudiants.

<sup>105</sup> Sur Duncan Pryde, voir :

[http://www.tartan.tv/Web/Site/NewSite/Directory/Programmes/Arabell\\_Croft.asp](http://www.tartan.tv/Web/Site/NewSite/Directory/Programmes/Arabell_Croft.asp).

<sup>106</sup> « [...] j'ai présenté la Charte comme l'aboutissement d'une démarche politique qui cherchait à renforcer l'unité canadienne par la poursuite d'une société juste basée sur la liberté et l'égalité [...] [et] qui s'est échelonnée sur 16 longues années. » (Trudeau, 1990 : 391-392, dans Axworthy et Trudeau, 1990).

de régions différentes qu'il est essentiel que la Constitution protège les droits individuels contre toute menace de discrimination de la part d'une majorité.

Du début de la Révolution tranquille au Québec, vers 1960, en passant par la période felquiste pas très tranquille, jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement fédéral s'est principalement intéressé à neutraliser le nationalisme québécois dans le but de maintenir l'unité canadienne. Trudeau visait en partie à éliminer, sur le plan constitutionnel, tout statut collectif particulier fondé sur l'ethnicité, la religion, le sexe ou la langue. Dans sa croisade contre les nationalistes québécois, il ne s'attendait probablement pas à ce que les Premières Nations constituent un grave obstacle à sa philosophie de l'État. Trudeau et Jean Chrétien, son ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, firent face à de multiples écueils dans leur tentative d'inscrire la Charte des droits dans la Constitution. Le fait que l'administration du Nord est alors très loin de pouvoir être appelée une « société juste » constitue l'une des pierres d'achoppement. Quand le gouvernement Trudeau a été élu pour la première fois, la population des Territoires du Nord-Ouest ne possédait pas le même statut politique que celle du reste du Canada. Elle pouvait à peine se faire entendre au Conseil des Territoires du Nord-Ouest, l'institution chargée de son administration.

En outre, l'*Acte des Sauvages, 1876* établit un système de gouvernance fondé sur la race. Il s'agit d'un système d'apartheid colonial juridique à l'intérieur de l'État canadien. La loi canadienne s'applique différemment selon qu'il s'agit d'un Indien inscrit sous traité ou d'un Indien non inclus dans un traité. Jean Chrétien proposa, dans son fameux (ou infâme) Livre blanc de 1969, d'abolir la *Loi sur les Indiens* et les réserves. Chez les peuples autochtones du pays, la réaction fut vive. Les dirigeants autochtones n'acceptèrent pas que Trudeau et Chrétien refusent de reconnaître tout droit ancestral particulier aux premiers occupants du pays.

Des changements rapides étaient nécessaires. Le gouvernement du Canada était pressé par les sociétés pétrolières et gazières de mettre en place des infrastructures dans l'Arctique et de régler les titres ancestraux, puisqu'aucun traité n'avait été signé avec les Inuit<sup>107</sup>. Après la découverte de pétrole dans la baie Prudhoe en 1967, une fièvre d'exploration transforma le Nord canadien. De la prospection intensive fut menée dans la mer de Beaufort et dans l'Extrême-Arctique; des découvertes importantes furent réalisées, notamment de pétrole à Atkinson Point, dans le delta du Mackenzie en 1970, et d'importants champs gaziers dans l'île Melville. Polar Gas établit un plan ambitieux visant la construction d'un pipeline qui s'étendrait de l'île Melville jusqu'à l'île Cornwallis, se dirigerait vers la péninsule Somerset, passerait par le Keewatin et descendrait jusque dans le sud du Canada. D'intenses explorations ont également lieu à Lancaster Sound. Comme John le mentionne au cours des entrevues, Resolute Bay était un endroit très achalandé à l'époque. En 1970, du zinc fut découvert dans la Petite île Cornwallis, à l'emplacement de la future mine Polaris, qui a cessé ses activités en 2002. Des explorations ont également eu lieu dans la région d'Arctic Bay, à proximité du futur emplacement de la mine Nanisivik. À Baker Lake, les explorations d'uranium étaient en pleine expansion. Au Nunavik, Hydro-Québec entreprit la construction de barrages.

---

<sup>107</sup> Dosman, 1975.

Toutes ces activités avaient lieu sans consultation préalable des communautés concernées.

Aux États-Unis, l'administration Nixon, pressée par le lobby du pétrole et du gaz, reconnut en 1971 un titre ancestral par la négociation de l'Alaska Native Claims Settlement Act (ANCSA). Ce règlement représenta un événement sans précédent qui transmettait un message à l'échelle internationale, et particulièrement aux Inuit : les peuples autochtones possédaient un titre et des droits sur leurs terres ancestrales.

Subissant les pressions des réactions énergiques contre le Livre blanc ainsi que du lobby du pétrole et du gaz, le gouvernement Trudeau modifia sa politique sur les droits ancestraux. En 1971, Ottawa créa le Programme de financement de base, qui permettait aux organisations autochtones et inuit d'obtenir des fonds pour financer leurs associations et recruter des spécialistes en vue d'organiser leurs revendications territoriales<sup>108</sup>. La même année, la Fraternité nationale des Indiens et l'Inuit Tapirisat du Canada furent fondés. Les Inuit du Canada eurent donc accès à une tribune pour exprimer leurs préoccupations politiques à l'échelle nationale.

## **Droits ancestraux au Canada**

Les discussions sur les droits ancestraux sont toujours en cours à l'échelle nationale et internationale. Au Canada, l'élection du gouvernement conservateur minoritaire de Harper en 2006 ramène la question des droits ancestraux à l'avant-scène. Les organisations politiques autochtones souhaitent savoir si le nouveau premier ministre Stephen Harper partage la vision de la tête d'affiche du groupe d'analystes conservateurs, Tom Flanagan, un professeur de sciences politiques de l'Université de Calgary<sup>109</sup>. Dans son ouvrage *Premières Nations ? Seconds regards*, publié en 2000, Flanagan tente de démanteler ce qu'il appelle le mythe de l'orthodoxie autochtone au Canada<sup>110</sup>. Il estime que le gouvernement canadien ne doit pas traiter avec les peuples autochtones en tant que nations, mais en tant qu'individus. Il ne croit pas aux droits ancestraux et il critique vivement les résultats et conclusions de la Commission royale sur les peuples autochtones. Selon lui, l'assimilation constitue la seule solution aux problèmes autochtones. Après 35 ans de lutte politique, les politiciens autochtones du Canada risquent de retourner à la case départ sur la question des droits ancestraux si les conservateurs arrivaient à former un jour un gouvernement majoritaire.

En 2004, aux Nations Unies, les objections de certains pays, dont le Canada, sont si fortes sur la question des droits ancestraux et de l'autonomie gouvernementale que les membres autochtones du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits

---

<sup>108</sup> Axworthy et Trudeau, 1990 : 153-154.

<sup>109</sup> Tom Flanagan a été directeur de la recherche pour le Parti réformiste en 1991 et en 1992, chef de cabinet au bureau du chef de l'opposition officielle Stephen Harper en 2002-2003 puis gestionnaire de la campagne nationale du Parti conservateur en 2004. Tom Flanagan est l'un des principaux conseillers de Stephen Harper.

<sup>110</sup> Flanagan, Tom. 2002. *Premières nations ? Seconds regards*. Sillery (Québec) : Septentrion.

des populations autochtones déclenchent une grève de la faim pour dénoncer l'opposition au contenu de la déclaration préliminaire<sup>111</sup>.

Dans quelque 70 pays, 370 millions de personnes pourraient être considérées comme des « autochtones », ce qui signifie qu'elles étaient les premières à peupler une région avant d'être envahies et dominées par une majorité d'étrangers. Il ne s'agit pas uniquement d'un débat philosophique. De nos jours, partout dans le monde, l'exploitation des ressources minérales et l'évolution politique menacent l'existence des modes de vie traditionnels. Dans de nombreux pays, ces conflits dégénèrent en violence. La façon dont les gouvernements traitent les questions de droits ancestraux a de très graves répercussions politiques, comme on l'observe au Brésil par exemple, en Australie ou au Mexique.

Au Canada, les généraux britanniques ont clairement reconnu les droits ancestraux dès leur victoire contre l'administration coloniale française en 1759. En 1763 fut signé le Traité de Paris, qui mettait fin à la guerre de Sept Ans et en vertu duquel la France cédait la Nouvelle-France à l'Angleterre. Londres édicta sa politique administrative dans un document appelé la Proclamation royale, qui constituait un type de Constitution de la nouvelle colonie<sup>112</sup>. Conformément à ce document, à l'extérieur des frontières des gouvernements coloniaux existants, les peuples autochtones devaient être libres de maintenir leur mode de vie jusqu'à ce qu'un traité clair soit signé avec eux.

Voilà donc une déclaration claire dans laquelle la Couronne reconnaît un titre ancestral au Canada ne pouvant être abrogé que par la signature d'un traité. À l'époque, les traités signés avec la Couronne visaient à révoquer tout droit sur un territoire que pourrait détenir, ou penser détenir, une tribu ou une bande. Dès la signature du traité, la Première Nation était placée dans une réserve, car elle venait de céder sa propriété traditionnelle de la terre à la Couronne. De nombreux peuples autochtones du Canada n'ont jamais signé de traité avec la Couronne; c'était le cas des peuples autochtones de Colombie-Britannique et des Inuit.

La Proclamation royale de 1763 a fourni aux Nisga'a de la Colombie-Britannique le fondement juridique pour leur procès, *Calder c. Procureur général de la Colombie-*

---

<sup>111</sup> Voir <http://www.ishr.ch/About%20UN/Reports%20and%20Analysis/CHRWG/WGDDIP/WGDDIP-10thSessionFweek.pdf>.

<sup>112</sup> Il s'agit toujours du document fondateur de la Constitution du Canada, l'ancêtre de toutes les modifications constitutionnelles subséquentes. À l'époque, l'Angleterre avait réellement besoin du soutien de ses anciens ennemis, les Indiens et les Canadiens français, pour contrebalancer le désir d'indépendance qui apparaissait dans les colonies de Nouvelle-Angleterre. C'est pourquoi la Proclamation royale concède d'importants droits à ses sujets récemment conquis. Le fondement de toutes les affaires juridiques sur les droits ancestraux au Canada se trouve dans la Proclamation royale :

« Entendu qu'il est juste, raisonnable et essentiel pour Notre intérêt et la sécurité de Nos colonies de prendre des mesures pour assurer aux nations ou tribus sauvages qui sont en relation avec Nous et qui vivent sous Notre protection, la possession entière et paisible des parties de Nos possessions et territoires qui ont été ni concédés ni achetés et ont été réservés pour ces tribus ou quelques-unes d'entre elles comme territoires de chasse. »

Proclamation royale, 1763.

Tiré de : <http://www.schoolnet.ca/aboriginal/nisga1/petit-e.html>

*Britannique*, en 1968. La province soutenait que les titres que les peuples autochtones auraient pu posséder avaient été invalidés au moment de la Confédération (1867) et par la création de la province de la Colombie-Britannique (1871), en activant l'entière souveraineté de la Couronne sur le territoire. En 1968, la Cour suprême de la Colombie-Britannique donna raison à la province, et les Nisga'a furent déboutés. Mais ceux-ci portèrent leur cause en appel devant la Cour suprême du Canada et, dans son jugement de janvier 1973, trois des sept juges statuèrent que la Confédération n'a pas aboli les titres ancestraux au Canada, et que la véritable extinction exige une décision claire des personnes concernées.

Cette affaire marquait une étape importante dans le débat sur les titres et les droits ancestraux au pays. À la suite du jugement, le Livre blanc de Chrétien fut placé sur les tablettes et le gouvernement fédéral créa le Bureau des revendications des autochtones en 1974.

Toujours en 1973, le 15 novembre, le juge Albert Malouf accordait une injonction aux Cris et aux Inuit du Nouveau-Québec afin d'arrêter le projet hydroélectrique d'Hydro Québec à la baie James. Bien que l'injonction fut rejetée par un tribunal supérieur du Québec, le jugement Malouf pressa le premier ministre Bourassa à négocier un règlement avec les Cris et les Inuit.

L'année suivante, le gouvernement Trudeau mit sur pied la Commission Berger pour enquêter sur la construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie. Le juge Berger fut nommé président de la Commission, et il visita tous les villages de la vallée et du delta du Mackenzie afin d'écouter la version des faits et les préoccupations des populations locales. L'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie présenta son rapport en 1977, dans lequel elle recommandait l'imposition d'un moratoire de 10 ans sur le projet de pipeline. Berger recommandait en outre de régler les revendications territoriales avec les groupes autochtones de la vallée du Mackenzie avant d'aller de l'avant avec tout projet de développement. Selon Berger, le projet devrait profiter aux populations locales en créant des emplois et en leur offrant une formation et une indemnisation qui pourrait supporter le développement économique.

De 1969 à 1974, les idées des Canadiens et de leurs gouvernements ont évolué rapidement à l'égard des droits ancestraux. Les très vives réactions des Premières Nations et des Inuit au Livre blanc de Chrétien et la signature de l'Alaska Native Claims Settlement Act (ANCSA) en 1971 ont inspiré les dirigeants autochtones du Canada dans leurs revendications des droits ancestraux. De 1973 à 1975, le premier accord sur des revendications territoriales au Canada est négocié au Québec. La Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) est signée en novembre 1975 après de brèves négociations et sous le poids d'énormes pressions.

## **Qu'est-ce donc que les droits ancestraux ?**

Avant 1970, les tribunaux canadiens ne reconnaissaient pas les droits autochtones; en fait, avant cette date et même jusqu'à aujourd'hui, même les droits issus de traités sont

difficilement reconnus au Canada ! Lorsque la Cour suprême a exprimé pour la première fois l'idée que ces droits n'avaient jamais été éteints, une grande question a été soulevée : mais en quoi consistent ces droits ancestraux ?

Dans un pays comme le Canada, l'État, ou la Couronne dans le régime britannique, exerce un pouvoir souverain sur le territoire. Le système politique canadien se fonde sur un degré de dévolution du pouvoir souverain aux provinces, puis des provinces aux municipalités. En vertu de la Constitution, les territoires ne sont pas des provinces, mais un genre d'appendice politique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, même s'ils sont fondamentalement organisés comme toute administration provinciale.

Au Canada, la propriété foncière est un droit permettant à une personne de partager, dans une certaine mesure, la souveraineté de l'État. Les droits de propriété sont protégés par l'État et la primauté du droit. Les individus et les entreprises peuvent posséder la terre en propriété absolue, c'est-à-dire qu'ils ont le droit d'utiliser la terre, de la louer, de la vendre ou de la léguer à leurs héritiers.

Les populations autochtones d'Amérique du Nord n'avaient pas ce type de lien avec la terre. Personne ne possédait la terre; on y vivait. On se déplaçait là où se trouvait le gibier. Chez les peuples sédentaires, comme les Iroquois et les Pueblos, la terre était transmise d'une génération à une autre par le système de clan. La tribu ou le clan se déplaçait en groupe lorsque le sol s'épuisait. Le titre autochtone constitue un lien plus collectif avec la terre que le domaine en propriété absolue. À titre de droit ancestral, il est également lié à une culture ou à un groupe ethnique précis, ce qui est exactement à l'opposé des principes républicains des états modernes. En outre, dans les sociétés traditionnelles autochtones, le processus décisionnel fait partie intégrante du système de parenté. Il s'agit d'une autre caractéristique ne s'inscrivant pas facilement dans les pratiques d'un état démocratique libéral.

En 1969, Harold Cardinal, un jeune avocat cri, publia *La tragédie des Indiens du Canada (The Unjust Society)* en réponse au Livre blanc. Cardinal était également l'un des principaux collaborateurs de *Citizens Plus*, mieux connu sous le nom de « Livre rouge », publié en 1972 par l'Association des Indiens de l'Alberta en réponse au Livre blanc de Chrétien. Cardinal a plaidé pour l'accroissement de l'éducation et des services de santé pour les peuples autochtones ainsi que d'importants fonds de développement économique administrés à l'échelle régionale par le peuple.

En 1960, l'Association indienne-esquimaude (AIE) fut créée dans le but de s'attaquer au « problème indien ». Un sous-comité de l'Association canadienne d'éducation des adultes était à l'origine de la nouvelle organisation. L'AIE demanda à un groupe d'avocats canadiens de clarifier la question des droits ancestraux existants au Canada. En 1970, ce groupe de spécialistes publia le livre *Native Rights in Canada*, dans lequel il établissait clairement qu'il existe des droits ancestraux au Canada et qu'il importait de les respecter, s'opposant ainsi à l'opinion du gouvernement Trudeau exprimée dans le Livre blanc. Le groupe de l'AIE démontrait que les droits ancestraux étaient reconnus en Nouvelle-Zélande depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, et qu'une commission de règlement des revendications

avait été établie aux États-Unis en 1946. Peter Cummings, un avocat de l'Université du Manitoba travaillant avec l'AIE, publia ensuite un compte rendu du document en 1972. Il était convaincu que les peuples autochtones du Canada, y compris les Inuit, possèdent des droits fonciers ancestraux n'ayant jamais été invalidés par la Confédération. Il avait observé l'invasion des territoires autochtones partout dans le Nord par des vagues de prospecteurs, sans que des consultations soient menées avec les communautés locales. Lorsque le gouvernement fédéral a commencé à financer des programmes pour les groupes autochtones du pays en vue de d'étayer leurs revendications territoriales, l'AIE a facilité la création d'organisations autochtones nationales partout au Canada, en faisant appel à Peter Cummings à titre de consultant. À l'époque où le gouvernement libéral a été obligé de changer son opinion sur la question, à la suite de jugements des tribunaux, sa première définition des droits autochtones se limitait aux droits de récolte.

L'étape importante suivante dans le débat canadien a lieu dans le cadre du rapatriement de la Constitution en 1982. Le consensus ne put s'établir sur la définition des droits ancestraux au Canada, et une disposition fut incluse dans la Constitution de 1982 (article 37) visant la tenue d'une conférence des premiers ministres (1983-1987) en vue de clarifier le contenu de ces droits. De 1982 à 1985, John Amagoalik participa directement à ce débat national en tant que coprésident, avec Zebedee Nungak, du Comité inuit sur les affaires nationales.

À une extrémité de l'échiquier politique à l'égard de cet enjeu, on estime que les titres ancestraux n'existent pas au Canada. Si les peuples autochtones avaient des droits ancestraux non éteints par la Confédération, déclarait Trudeau en 1969, pourquoi les Acadiens du Nouveau-Brunswick ne réclameraient-ils pas les terres qu'ils possédaient avant 1755 ? Pourquoi les Canadiens français ne revendiqueraient-ils pas les terres qu'ils possédaient avant 1759 ? Et que dire des Canadiens d'origine japonaise qui ont été emprisonnés dans des camps au cours de la Deuxième Guerre mondiale ? Ont-ils tous des droits<sup>113</sup> ?

Au centre de l'échiquier, on tend à accepter l'existence des droits ancestraux définis en terme d'utilisation ancestrale du territoire. Ce point de vue ne reconnaît que les droits de récolte, et comprend une disposition d'extinction des droits dans toutes les négociations en vue d'empêcher toute revendication future des terres ancestrales. C'était la position des premiers négociateurs fédéraux au début des discussions avec les Cris et les Inuit du Nouveau-Québec ainsi que les Inuvialuit du delta du Mackenzie.

---

<sup>113</sup> « Si nous pensons à restituer les droits ancestraux aux Indiens, qu'en est-il alors des Français, qui ont été défaits sur les plaines d'Abraham ? Ne devrait-on pas leur restituer leurs droits ? Parlons aussi des Acadiens qui ont été déportés. Devrions-nous les indemniser pour cela ? Et que dire des Canadiens d'origine japonaise qui ont été traités si injustement pendant et à la fin de la dernière guerre ? Que pouvons-nous faire pour racheter le passé ? Je ne peux que citer le président Kennedy, lorsqu'on lui a demandé ce qu'il ferait pour compenser les injustices subies par les Noirs américains : "Nous serons justes en notre temps. C'est tout ce que nous pouvons faire. Nous devons être justes aujourd'hui." [traduction] » De Pierre Elliott Trudeau, Remarques sur les droits ancestraux et issus de traités, extrait d'un discours prononcé le 8 août 1969 à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Voir <http://www.yukoncollege.yk.ca/~agraham/nost202/trud1.htm>.

Une compréhension plus globale des droits ancestraux inclut la notion d'autonomie gouvernementale. Les peuples autochtones possédaient traditionnellement leurs propres institutions gouvernementales et leur propre processus décisionnel. Ils étaient autonomes dans leur territoire. Cette conception de l'autodétermination était très importante pour les peuples autochtones du Canada. Certains groupes, tels que les Inuit de l'Arctique de l'Est, étaient d'avis, depuis la fondation de l'Inuit Tapirisat du Canada, que l'autonomie gouvernementale devrait être mise en œuvre dans le cadre de la Constitution canadienne. Ils visaient à créer un nouveau territoire où les Inuit formeraient la majorité de la population. Ce point de vue est maintenant généralement accepté au Canada et à l'étranger lorsqu'il est mis en œuvre dans le cadre juridique de l'État.

D'autres groupes, comme les Six-Nations de la Confédération iroquoise, n'ont jamais accepté l'autorité de la Constitution sur leur système de gouvernance. Ils adhèrent toujours à la théorie du wampum, c'est-à-dire l'exercice parallèle du pouvoir et la négociation de nation à nation avec le gouvernement fédéral.

Évidemment, la question de la souveraineté de l'État est au cœur du débat. C'est surtout la souveraineté des provinces telle que la définit la Constitution du Canada qui est en jeu. Tout transfert de responsabilités aux peuples autochtones dans des domaines comme la santé, l'éducation et les avantages de l'exploitation des ressources empiète sur les compétences des provinces. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral a organisé quelques conférences des premiers ministres (1983-1987) dans le but d'inscrire un consensus canadien sur la question dans la Constitution.

Depuis les débuts des négociations avec le gouvernement fédéral, les Inuit ont toujours estimé que l'évolution politique et la création du Nunavut faisaient partie de leurs revendications territoriales. Toutefois, Ottawa était déterminé à ne pas inclure le développement politique dans le règlement des revendications territoriales.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois ne comprend pas de disposition d'autonomie gouvernementale. Des organisations, par exemple l'Administration régionale Kativik, ont été créées afin de mettre en place des programmes provinciaux existants en respectant les budgets établis par le gouvernement québécois. En outre, la Convention de la Baie James et du Nord québécois comporte une disposition d'extinction générale visant toute éventuelle revendication des Cris ou des Inuit. De nombreux Inuit de la côte de la baie d'Hudson se sont opposés à l'accord et ont formé leur propre organisation, l'Inuit Tungavingat Nunamini. À ce jour, ils ne conviennent toujours pas du règlement de 1975. La création d'un gouvernement autonome au Nunavik permettra peut-être une réconciliation au sein des organisations politiques de la région.

John Amagoalik explique que l'extinction des droits ancestraux a constitué le principal obstacle à l'acceptation par les Inuit de l'accord du Nunavut. Les gens dans les communautés ne comprenaient pas pourquoi ils étaient tenus de revendiquer les terres où ils avaient vécu toute leur vie et où leurs ancêtres avaient vécu depuis des milliers d'années!

Si les tribunaux n'étaient pas disposés à aller plus loin relativement à la notion des droits ancestraux au début des années 1970, les peuples autochtones n'étaient pas de cet avis. Pour eux, les droits ancestraux englobaient beaucoup plus que les droits de récolte. Ils signifiaient le droit de survivre, de vivre et de prospérer en tant que peuple au Canada, le droit de prendre leurs propres décisions politiques et le droit de bénéficier des ressources de leur territoire.

Au début des années 1970, la disposition d'extinction faisait partie de toutes les négociations sur les revendications territoriales. La portée des droits se limitait aux droits de récolte, l'usufruit de la terre.

C'est dans ce contexte que les premières négociations de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ont eu lieu.

## **L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut**

Au début, l'Association indienne-esquimaude n'était composée que de participants non autochtones des milieux religieux, scolaire ou administratif. Après quelques années, l'organisation a pris conscience de l'importance de recruter davantage de dirigeants inuit et des Premières Nations. Abraham Okpik a été travailleur de terrain et directeur pour l'AIE et a fondé la section des Territoires du Nord-Ouest. En 1969, l'AIE recrute Tagak Curley qui était animateur communautaire pour le nouveau Programme de formation sur l'habitation du gouvernement fédéral.

En 1970, l'AIE organise une première réunion à Coppermine pour former les représentants inuit, puis une deuxième rencontre préparatoire à Toronto en 1971, pendant laquelle un comité organisateur pour la création de l'Inuit Tapirisat du Canada est formé<sup>114</sup>. L'Association indienne-esquimaude fournit le soutien financier et juridique nécessaire en vue de la mise sur pied de la nouvelle organisation nationale. La conférence inaugurale de l'Inuit Tapirisat a lieu à Ottawa, à l'Université Carleton ; quelque 30 personnes de tout l'Arctique canadien y ont participé, même si le Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA) existait déjà à titre d'organisation régionale du delta du Mackenzie. Au départ, la stratégie de l'ITC visait d'abord à négocier un règlement des revendications territoriales pour tous les Inuit du Canada.

C'est Peter Cummings qui a préparé la première proposition de l'Inuit Tapirisat du Canada, présentée à la réunion annuelle de l'ITC à Pond Inlet en octobre 1975. John Amagoalik, qui venait d'être recruté par l'organisme inuit, participe à cette conférence.

Au cours de la conférence de Pond Inlet, la proposition sur le Nunavut est approuvée et on autorise l'ITC à entreprendre des négociations avec le gouvernement fédéral. Dans cette première proposition, l'ITC ne demandait aucune indemnisation. Comme l'avait déclaré James Arvaluk, le président de l'organisation: « Les Inuit veulent leur part des revenus de l'exploitation des ressources naturelles [traduction]<sup>115</sup>. » Au lieu de recevoir

<sup>114</sup> Voir <http://www.itk.ca/corporate/history-origin.php>.

<sup>115</sup> *Inuit Today*, vol. 5 n° 1, janvier 1976, p. 26.

de l'argent d'Ottawa, l'ITC souhaitait être un partenaire dans l'exploitation des ressources dans le territoire ancestral. La première proposition de l'ITC, *Nunavut: a Proposal for the Settlement of Inuit Lands in the Northwest Territories*, est présentée au gouvernement fédéral en février 1976.

À la suite de la présentation de la proposition de l'ITC au gouvernement, les Inuvialuit du Mackenzie et le CEDA, leur organisation, décident de se séparer des négociations de l'ITC et de mettre de l'avant leur propre programme de négociations. Ils signent leur accord définitif sur les revendications territoriales en 1984. Le règlement comprend une disposition d'extinction générale des droits ancestraux, mais aucune close sur l'autonomie gouvernementale.

L'ITC envoie alors une délégation en Alaska afin de mieux comprendre les avantages et les inconvénients de son règlement des revendications territoriales. L'organisation s'aperçoit que l'Alaska Native Claims Settlement Act a été négocié par un groupe restreint de gens et que les communautés n'étaient même pas informées du déroulement des négociations. Les dirigeants de l'ITC ne veulent pas répéter cette erreur au Canada. Ils demandent au gouvernement fédéral de ne pas tenir compte de leur proposition de 1976 et expliquent qu'ils ont besoin de temps pour mener des consultations appropriées avec les communautés.

Il leur paraît nécessaire de prendre le temps d'expliquer le contenu de la proposition sur les revendications territoriales à toutes les communautés et de connaître leurs réactions. Même si la première proposition comprenait la création du Nunavut comme moyen d'obtenir l'autonomie gouvernementale, elle mettait l'accent sur les droits de récolte et sur l'accès aux carrières de pierres à savon. En outre, elle incluait les Inuvialuit. Après la rencontre de Pond Inlet, l'ITC entreprend des consultations communautaires, qui s'échelonnent sur deux ans. Des travailleurs de terrain se rendent dans les localités inuit du Canada, sauf au Nouveau-Québec et dans la région du delta du Mackenzie. John Amagoalik se souvient que les dispositions d'extinction de la proposition sur les revendications territoriales de 1976 constituaient l'aspect le plus difficile à expliquer. « Pourquoi devons-nous céder nos terres ancestrales en signant un accord ? Pourquoi sommes-nous tenus de revendiquer ce qui nous appartient ? Le Canada nous a-t-il déjà conquis ? Pourquoi devons-nous revendiquer le territoire de nos ancêtres ? » Voilà le type de questions que les communautés soulevaient.

En 1976, l'ITC demande à l'anthropologue Milton Freeman de mener l'Inuit Land Use and Occupancy Project dans tout le Nord canadien afin de délimiter le territoire traditionnellement utilisé par les Inuit.

Deux des régions occupées par les Inuit font l'objet d'énormes pressions politiques en raison de l'importance des projets d'aménagement qui y sont planifiés. Les Inuit du delta du Mackenzie sont pressés d'entamer des négociations à cause de l'intensité de la prospection pétrolière et gazière dans la région et du vaste plan de construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie. Les Inuit du Nouveau-Québec subissent également de très fortes pressions, car, comme il a été mentionné précédemment, le gouvernement

provincial de Bourassa et Hydro-Québec ont déjà entrepris la construction de barrages sur la Grande Rivière de la Baleine. La Convention de la Baie James et du Nord québécois est signée en janvier 1975. Les dirigeants de l'ITC réalisent rapidement que les négociations sur les revendications territoriales doivent être menées à l'échelle régionale.

La série de consultations donne lieu à un court document de travail, *Proposed Agreement in Principle for Northwest Territories Land Claims*, dans lequel la création du Nunavut constitue le principe de négociation essentiel. Le nouveau territoire serait doté d'un gouvernement populaire, et non d'un gouvernement ethnique uniquement pour les Inuit. La protection de la langue et de la culture inuit représentait également une priorité. Dans le document, comporte la liste des principes sur lesquels les parties se fonderont pour arriver à un règlement. Lorsque John Amagoalik présente ce document à Hugh Faulkner, nouveau ministre des AINC, en décembre 1977 à Iqaluit, il lui dit : « La proposition de 1976 était un accord d'avocat; celle-ci est un accord voulu par le peuple [traduction]<sup>116</sup>. »

En septembre 1979, dans le cadre de son assemblée générale annuelle, la Commission inuit de revendications territoriales, présidée par John Amagoalik, présente un document de travail intitulé *Political Development in Nunavut*, dans lequel on explique en détail la position de l'équipe de négociateurs inuit.

En 1979, Peter Ittinuar est élu député néodémocrate fédéral dans la circonscription de Nunatsiaq. Il est le premier député fédéral autochtone, après Louis Riel qui avait été élu en 1874 pendant son exil aux États-Unis. Les Inuit remportent ainsi une importante étape sur la scène nationale, qui leur permettra de discuter publiquement de leur rêve de créer un nouveau territoire.

En avril 1982, avec le soutien d'une majorité de députés autochtones et inuit à l'Assemblée législative de Yellowknife, un référendum est tenu dans les Territoires du Nord-Ouest sur la division du territoire. Une majorité d'électeurs, soit 53 %, appuient la division.

En 1980, le Parti québécois organise un référendum sur la souveraineté du Québec, mais perd son pari de créer un nouveau pays. À l'époque (et encore aujourd'hui), le grand défi du gouvernement fédéral consistait à garder le Québec au sein de la Confédération. Trudeau est convaincu qu'une réforme constitutionnelle est la solution. Il souhaite rapatrier la Constitution. Avant 1982, toute modification de la Constitution adoptée par le Canada devait être approuvée par le Conseil privé de Londres. Le rapatriement de la Constitution romprait le dernier lien colonial avec la Grande-Bretagne. Le Canada devrait ensuite mettre en place un mode de révision en vue d'apporter des modifications à la Constitution. Trudeau est déterminé à inclure la Charte des droits dans la Constitution. De 1980 à 1982, plusieurs Conférences des premiers ministres sont organisées afin de trouver un compromis entre les provinces, en particulier entre le Québec et le gouvernement fédéral. Ces conférences échouent, à un point tel que Trudeau décide de rapatrier unilatéralement la Constitution. À la dernière minute, il obtient le soutien de neuf provinces, à l'exception du Québec, qui est exclu du rapatriement. Dans tout ce

---

<sup>116</sup> *Inuit Today*, vol. 17 n° 1, p. 13.

processus politique complexe, les droits ancestraux autochtones sont balayés sous le tapis. Finalement, la Conférence des premiers ministres et le gouvernement fédéral décident d'inclure les articles 25 et 35 reconnaissant l'existence de droits ancestraux au Canada. L'article 35 prévoit la tenue d'une Conférence des premiers ministres pour discuter en détail de la nature de ces droits au Canada.

Toujours en 1982, la Fédération Tungavik de Nunavut est mise sur pied pour représenter les Inuit de la région du Nunavut dans le cadre des négociations avec le gouvernement fédéral, car les dirigeants de l'ITC avaient choisi de poursuivre des négociations régionales. En outre, des délégués d'autres régions estimaient que l'ITC consacrait trop d'énergie à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Le 26 novembre 1982, John Munro, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, annonce à la Chambre des communes que le gouvernement fédéral appuie en principe la division des Territoires du Nord-Ouest et la création du Nunavut. La même journée, Peter Ittinuar traverse le parquet de la Chambre pour se joindre au gouvernement libéral.

Quelques mois avant le début des Conférences des premiers ministres sur les droits des Autochtones, le Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Grand Nord canadien, présidé par le député Keith Penner, se penche sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones. En 1983, il publie le rapport Penner, dans lequel on recommande la création d'un ordre de gouvernement pour les groupes autochtones protégé par la Constitution et ayant des pouvoirs semblables à ceux des provinces. La même année, Trudeau démissionne. Le 30 avril, lorsqu'il renonce à son poste, il déclare : « J'ai passé une bonne journée hier, j'ai travaillé sur les droits ancestraux, et il m'a semblé qu'il s'agissait d'une bonne journée pour passer une dernière journée [traduction]<sup>117</sup>. » Le premier ministre préparait la prochaine Conférence des premiers ministres sur les droits des Autochtones.

À partir de 1983, le vent commence lentement à tourner à Ottawa sur la question des droits des Autochtones. Le rapport Coolican *Traités vivants : ententes durables*, publié en 1986, marque un tournant pour les négociateurs du gouvernement. L'autonomie gouvernementale y est clairement défendue, même si elle menace les champs de compétences des provinces. Le rapport tend à définir d'une façon plus compréhensive les accords sur les revendications territoriales. Les nouvelles ententes devraient conduire à un règlement flexible entre le gouvernement et les peuples autochtones. Elles ne devraient pas être réduites à un simple traité commercial, mais permettre aussi à un petit groupe culturel de prospérer à l'intérieur des structures politiques des gouvernements provinciaux et fédéral. En outre, on demande une modification de la disposition d'extinction des futurs accords sur les revendications territoriales.

Les quatre Conférences des premiers ministres (1983-1987) tenues à Ottawa sur les droits ancestraux n'ont mené nulle part, même sous la présidence du nouveau premier ministre Brian Mulroney, lors des deux dernières conférences, après la démission de Pierre Trudeau. Néanmoins, la question des droits ancestraux au Canada est abordée à la

---

<sup>117</sup> Voir <http://www.theglobeandmail.com/series/trudeau/quit.html>.

télévision devant des millions de familles canadiennes et fait la une des journaux. Les Canadiens sont de plus en plus informés sur la question et ils soutiennent généralement les enjeux autochtones au Canada.

Une entente de principe sur l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut est atteinte en 1990 et signée le 30 avril à Igloolik, tout juste au début d'un été difficile pour le gouvernement Mulroney. Dans cette entente de principe, le gouvernement fédéral convient de créer un nouveau territoire appelé Nunavut, mais refuse d'y inclure le développement politique. L'Accord du lac Meech n'est pas appuyé par tous les gouvernements provinciaux suite au refus d'Elijah Harper à l'Assemblée législative du Manitoba et à la réticence du gouvernement terre-neuvien. Les organisations autochtones appuient massivement l'intervention d'Elijah Harper. Quelques semaines plus tard, la crise d'Oka fait la une des médias internationaux, lorsque le gouvernement québécois est forcé de demander l'intervention de l'armée pour maîtriser la situation.

Quelques semaines avant l'élection à venir, les négociateurs de la Fédération Tungavik de Nunavut refusent de signer un accord définitif qui ne comporte pas de disposition visant la création du Nunavut. Au plus bas dans les sondages, critiqué tant sur la scène nationale qu'internationale pour sa façon de gérer la crise d'Oka, le gouvernement Mulroney décide d'inclure la création du Nunavut à l'article 4 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Dès la signature de l'Accord définitif, en mai 1993, à Iqaluit, la Commission d'établissement du Nunavut est mise sur pied et John Amagoalik est nommé commissaire en chef par le gouverneur en conseil. Le territoire du Nunavut devenait réalité.

## CONCLUSION

L'autonomie gouvernementale des Autochtones fait toujours l'objet de débats, mais cette question fait maintenant partie des négociations sur les revendications territoriales au Canada, aux États-Unis et ailleurs. Le travail des dirigeants inuit, en particulier celui de John Amagoalik, a directement aidé à mettre ce concept de l'avant tant au Canada qu'à l'étranger.

Quelque 30 années plus tard, et après sept années d'administration du gouvernement du Nunavut, il est rafraîchissant d'écouter l'histoire de vie de John Amagoalik. Il ne pouvait pas imaginer, lorsqu'il ramassait des bandes dessinées au dépotoir de Resolute Bay, l'importance du rendez-vous qu'il aurait avec l'histoire du Nord.

En lisant l'histoire de John Amagoalik, le lecteur découvrira la vision qu'il a eue du Nunavut pendant plus de 30 ans. Cette inspirante vision de dignité et de prospérité est toujours vivante.

John Amagoalik raconte son histoire de la façon qu'il a choisie. Il ne s'agit pas d'une dissertation universitaire, mais nous espérons que la présente mise en contexte et les

annotations permettront aux lecteurs de mieux comprendre les importants événements historiques dont il est question dans ce récit.

## BIBLIOGRAPHIE

ALIA, Valerie

1999 *Un/Covering the North. News, Media and Aboriginal People*, Vancouver, UBC Press.

ANONYME

1983 Inuit Must Raise Their Voices in Protest, *Yukon News*, Yellowknife, July 27.

2006 Inuinnaqtun Program Crashes, *Nunatsiaq News*, Iqaluit, March 17.

AXWORTHY, Thomas, Pierre Elliott Trudeau

1990 *Towards a Just Society. The Trudeau Years*, Markham Ontario: Penguin books/Viking

BELL, Jim

2001 Nanisivik: Who Will Pay for the Clean-up?, *Nunatsiaq News*, Iqaluit, November 16.

BULBULIAN, Maurice

1985 *Dancing around the Table*, I and II, National Film Board of Canada.

CANADA, MINISTER OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES

1997 *A History of the Vote in Canada*, Ottawa, Minister of Public Works and Government Services.

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND COMMUNICATIONS COMMISSION

1980 *The 1980s : a decade of diversity : broadcasting, satellites, and pay-TV : report of the Committee on Extension of Service to Northern and Remote Communities*, Ottawa.

CARDINAL, Harold

1969 *The Unjust Society: The Tragedy of Canada's Indians*, Vancouver, Douglas and McIntyre.

CHANCE, Norman A.

1990 *The Inupiat and Arctic Alaska. An Ethnography of Development*, Fort Worth, Holt, Rinehart and Winston.

CUMMINGS, Peter and N. Micklenberg

1972 *Native Rights in Canada*, Toronto, The Indian-Eskimo Association.

DAHL, Jens, Jack HICKS and Peter JULL (eds.)

2000 *Nunavut: Inuit Regain Control of Their Lands and Their Lives*, Copenhagen, IWGIA Document No. 102.

DAMAS, David

2002 *Arctic Migrants / Arctic Villagers. The Transformation of Inuit Settlement in the Central Arctic*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press.

DICKERSON, Mark O.

1992 *Whose North? Political Change, Political Development, and Self-Government in the Northwest Territories*, Vancouver, University of British Columbia Press 1992.

DOSMAN, Edgar J.

1975 *The National Interest*, Toronto, McClelland and Stewart Limited.

DUFFY, Ronald Quinn

1988 *The Road to Nunavut. The Progress of the Eastern Arctic Inuit since the Second World War*, Kingston, Montreal, McGill-Queen's University Press.

ENO, Robert V.

2003 Crystal Two: The Origin of Iqaluit, *Arctic*, 56(1): 63-75.

EVALUATION AND STATISTICS DIVISION AND DEPARTMENT OF EXECUTIVE AND INTERGOVERNMENTAL AFFAIRS

2002 *Building Nunavut through Decentralization: Evaluation Report*, Iqaluit.

FLANAGAN, Tom

2002 *Premières nations, seconds regards*, Québec, Septentrion.

FREEMAN, Milton

1976 *Inuit Land Use and Occupancy Project*, Ottawa, Minister of Supply and Services.

GAGNON, Mélanie and IQALUIT ELDERS

2002 *Inuit Recollections on the Military Presence in Iqaluit*, Iqaluit, Nunavut Arctic College.

GARCELON, Marc

2005 *Revolutionary Passage: From Soviet to Post-Soviet Russia, 1985-2000*, Philadelphia, Temple University Press.

GEORGE, Jane

2001 Nanisivik Mine to Die 4 Years Early, *Nunatsiaq News*, Iqaluit, November 2.

GOMBAY, Nicole

2000 The Politics of Culture: Gender Parity in the Legislative Assembly of Nunavut, *Études-Inuit-Studies*, 24(1): 125-148.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

1988 *Les fondements de la politique du gouvernement du Québec en matière autochtone*, Quebec, Secrétariat aux affaires autochtones.

GOVERNMENT OF CANADA

1983 *Indian Self-Government in Canada*, Report of the Special Committee, Ottawa: Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada. Cited as the Penner Report.

GOVERNMENT OF CANADA

2003 Grants to Nunavut Territory, Ottawa, The Canada Council of the Arts, <http://www.canadacouncil.ca/NR/rdonlyres/C6102FFF-CD14-4EBB-A9BE-9940A8C10DE8/0/nt0203.pdf>.

GOVERNMENT OF NUNAVUT

1999a Report from the September Inuit Qaujimagatuqangit Workshop, Niaqunngut, Nunavut, Government of Nunavut.

1999b Pinasuaqtavut: That which we've set out to do. Our hopes and plans for Nunavut, Iqaluit, Government of Nunavut.

2004a Pinasuaqtavut 2004-2009. Our Commitment to Building Nunavut's Future. Working to improve the health, prosperity, and self-reliance of Nunavummiut, Iqaluit.

2004b Bilingual Education Strategy for Nunavut 2004-2008, Iqaluit, Department of Education.

2005a Toward a Representative Public Service, Iqaluit, Department of Human Resources, Inuit Employment Division.

2005b Budget Address 2005, Iqaluit, <http://www.gov.nu.ca/finance/budget2005.pdf>.

2006 Budget Address 2006-2007, Iqaluit, <http://www.gov.nu.ca/finance/mainbudgets/budget2006.pdf>.

SHELAGH, Grant

1991 *A Case of Compounded Error: The Inuit Resettlement Project, 1953, and the Government Response*, Northern Perspectives, Volume 19, Number 1, Spring 1991, Canadian Arctic Resources Committee.  
See: <http://www.carc.org/pubs/v19no1/2.htm>.

HARPER, Kenn

2005 Taissumani: A Day in Arctic History Nov. 28, 1986 – Inuutersuaq Ulloriaq Dies in Qaanaaq, *Nunatsiaq News*, Iqaluit, November 25.

HAZELL, Stephen

1991 *The High Arctic Resettlement Experiment: A Question of Fundamental Justice*, Northern Perspectives, Volume 19, Number 1, Spring 1991, Canadian Arctic Resources Committee. See: <http://www.carc.org/pubs/v19no1/3.htm>

HICKS, Jack et Graham WHITE

2000 Nunavut : Inuit Self-determination Through a Land Claim and Public Government?, Jens Dahl Jack Hicks and Peter Jull (eds.), *Nunavut. Inuit Regain Control of Their Lands and Their Lives*, Copenhagen, IWIGA Document No. 102: 30-117.

INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS AND THE TUNNGAVIK FEDERATION OF NUNAVUT

1993 Agreement between the Inuit of the Nunavut Settlement Area and Her Majesty The Queen in Right of Canada, Ottawa.

INDIAN ASSOCIATION OF ALBERTA

1970 *Citizens Plus, The Red Paper*, Edmonton, Indian Association of Alberta.

COMMITTEE ON NATIONAL ISSUES

1987 Completing Canada : Inuit Approaches to Self-Government. Aboriginal Peoples and Constitutional Reform. Position Paper, Kingston, Institute of Intergovernmental Relations, Queen's University.

INUIT QAUJIMAJATUQANGIT (IQ) TASK FORCE

2002 The First Annual Report of the Inuit Qaujimajatuqanginnut (IQ) Task Force, Iqaluit, Inuit Qaujimajatuqangit (IQ) Task Force (Report submitted to The Honourable Jack Anawak, Minister of Culture, Language, Elders and Youth).

KENNEY, Gerard

1994 *Arctic Smoke & Mirrors*, Maple Pond, Voyageur Publishing.

KUSUGAK, Jose A.

2000 The Tide Has Shifted: Nunavut Works For Us and It Offers a Lesson to the Broader Global Community, Jens Dahl Jack Hicks and Peter Jull (eds.) *Nunavut. Inuit Regain Control of Their Lands and Their Lives*, Copenhagen, IWGIA Document No. 102: 12-19.

LANGGAARD, Per

2004 Greenlandic - A Minority Language in a League of its Own?, The Greenlandic Language Secretariat (Oqaasileriffik), [www.oqaasileriffik.gl/documents/doc/Per\\_i\\_Island\\_2004\\_eng.doc](http://www.oqaasileriffik.gl/documents/doc/Per_i_Island_2004_eng.doc).

LEGARE, André

1993 Le projet Nunavut : bilan des revendications des Inuit des Territoires-du-Nord-Ouest, *Études-Inuit-Studies*, 17(2): 29-62.

1996 Le gouvernement du Territoire du Nunavut (1999) : une analyse prospective, *Études-Inuit-Studies*, 20(1): 1-43.

2000 La Nunavut Tunngavik Inc. : Un examen de ses activités et de sa structure administrative, *Études-Inuit-Studies*, 24(1): 97-124.

LEVESQUE, Francis

2004 Inuit qaujimajatuqangit “Inuit traditional knowledge” and its introduction into government institutions in Nunavut, Michèle Therrien (ed.), *Dynamics and Shifting Perspectives. Arctic Societies and Research*, Proceedings of the First International Ph.D. School for Studies of Arctic Societies (IPSSAS) Seminar, Nuuk, 2002, Ilisimatusarfik/University of Greenland: 157-168.

MARCUS, Alan Rudolph

1992 *Out in the cold: the legacy of Canada's Inuit relocation experiment in the High Arctic*, Copenhagen, Iwgia.

1995 *Relocating Eden: The image and politics of Inuit exiles in the Canadian Arctic*, Hanover, N.H.; London, University Press of New England.

MARY-ROUSSELIÈRE, Guy (OMI)

1980 *Qitdlarssuaq. L'histoire d'une migration polaire*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

MCALLISTER, Anne B.

1982 *Eastern Arctic Study. Case Study Series: Mineral Exploration in the Baker Lake Area*, Ottawa, Institute of Local Government.

MCCOMBER, LOUIS

2002 *Radio communautaire et ethnicité chez les Inuit du Nunavut*, Thèse de maîtrise, Québec, Département d'anthropologie, Université Laval.

MCGRATH, Melanie

2006 *The Long Exile: A Tale of Inuit Betrayal and Survival in the High Arctic*, London: Fourth Estate.

MCPHERSON, Robert

2003 *New Owners in Their Own Land. Minerals and Inuit Land Claims*, Calgary, University of Calgary Press.

MERRIT, John et al.

1989 *Nunavut : political choices and manifest destiny*, Ottawa, Canadian Arctic Resources Committee.

MINOGUE, Sara

- 2005a Two Girls for Every Boy at GN, *Nunatsiaq News*, Iqaluit, May 27.
- 2005b GN Prepares to Fight for Federal Inuktitut Funding, *Nunatsiaq News*, Iqaluit, January 28.
- 2006 Inuktitut Teachers need Inuktitut Training: Report, *Nunatsiaq News*, Iqaluit, March 23.
- MURPHY, Kirsten  
 2001 Kills Confirmed. Bears, Hunters Know No Boundaries, *Northern News Services*, Yellowknife, April 6.
- NEGASH, Tekaste and Kjetil TRONVOLL  
 2001 *Brothers at War. Making Sense of the Eritrean - Ethiopian War*, Ohio University Press.
- NORTHWEST TERRITORIES. COUNCIL. TASK FORCE ON HOUSING  
 1972 *Northwest Territories Council Task Force on Housing: Report, June, 1972*, Yellowknife, Northwest Territories.
- NUNAVUT IMPLEMENTATION COMMISSION  
 1995 *Footprints in New Snow*, Iqaluit, Nunavut Implementation Commission.
- ORTHNER, Carmen Pauls  
 2006 "Halfbreed" leader proud to serve his own, *Windspeaker*, March: 8.
- POIRIER, Sylvie  
 2005 *A World of Relationships. Itineraries, Dreams, and Events in the Australian Western Desert.*, Toronto, University of Toronto Press.
- PURICH, Donald  
 1992 *The Inuit and Their Land. The Story of Nunavut*, Toronto, James Lorimer & Company, Publishers.
- RODON, Thierry  
 2003 *En partenariat avec l'État. Les expériences de cogestion des Autochtones du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- ROTH, Lorna and Gail Guthrie VALASKAKIS  
 1989 *Aboriginal Broadcasting in Canada: A Case Study in Democratization, Communication for and against Democracy*, edited by Raboy and Bruck, Montreal, Black Rose Books.
- ROYAL COMMISSION ON ABORIGINAL PEOPLES  
 1994a *The High Arctic Relocation: A report on the 1953-55 Relocation*, Ottawa, Minister of Supply and Services Canada, Canada Communication Group.

1994b *The High Arctic Relocation: Summary of Supporting Information, 2 Volumes*, Ottawa, Minister of Supply and services Canada, Canada Communication Group.

SCHLEDERMANN, Peter

1990 *Crossroads to Greenland*, Calgary, Komatik series, no. 2, Arctic Institute of North America.

SIKU CIRCUMPOLAR NEWS SERVICE

2005 Greenlandic Hunting Grounds at Stake in Hans Island Dispute, *Nunatsiaq News*, Iqaluit, August 12.

SIMARD, Jean-Jacques

1982 *La révolution congelée : Coopération et développement au Nouveau-Québec Inuit*, Thèse de doctorat, Volumes 1 et 2.

SUTTON, Peter

2003 *Native Title in Australia. An Ethnographic Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.

TASK FORCE TO REVIEW THE COMPREHENSIVE CLAIMS POLICY

1986 *Living Treaties: Lasting Agreements Report of the Task Force to Review Comprehensive Claims Policy*, Ottawa, Department of Indians Affairs and Northern Development.

TESTER, Frank J. and Peter Keith KULCHYSKI

1994 *Tammarniit (mistakes) : Inuit relocation in the Eastern Arctic, 1939-63*, Vancouver, UBC Press.

VICK-WESTGATE, Ann

2002 *Nunavik. Inuit-Controlled Education in Arctic Quebec*, Calgary, University of Calgary Press.

VIPOND, Robert C.

1996 Citizenship and the Charter of Rights: The Two Sides of Pierre Trudeau, *International Journal of Canadian Studies*, 14(Fall): 179-192.

WEBSTER, Jacqueline

1997 After 63 Long Years, Willie Adams Meets His Father, *Nunatsiaq News*, Iqaluit, March 13.